

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

•••••
UNE GESTION
RESPONSABLE
DE NOTRE
ENVIRONNEMENT



Communauté métropolitaine
de Montréal

ISBN 978-2-924076-55-2
ISBN 978-2-924076-56-9 (PDF)

Dépôt légal : février 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Avis au lecteur :

Pour consulter le texte officiel du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020*, il faut se référer au Règlement numéro 2016-68 adopté par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.



[/CommunauteMetropolitaineDeMontreal](#)



[@cmm_info](#)

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020



UNE GESTION
RESPONSABLE
DE NOTRE
ENVIRONNEMENT

Avant-propos

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, lesquelles représentent plus de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce notamment des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

En matière d'environnement, la Communauté doit adopter et maintenir un plan de gestion des matières résiduelles. Le premier *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)* est entré en vigueur en 2006. Depuis, le gouvernement du Québec a révisé sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (Décret 100-2011) et adopté un plan d'action pour la période 2011-2015. Les lignes directrices pour la révision des plans de gestion ont été émises en juillet 2013. Lors de sa réunion du 23 janvier 2014, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal a confié à la commission de l'environnement le mandat de rédiger un projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Le 26 février 2015, le conseil a adopté un projet de PMGMR 2015-2020 et initié le processus de consultation en vue de sa bonification. Au terme de séances d'information, d'ateliers thématiques et de la consultation publique, le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* a été adopté par le conseil de la Communauté le 29 septembre 2016 et est entré en vigueur le 28 janvier 2017.



Sommaire

Le PMGMR s'applique aux 82 municipalités du territoire de la Communauté ainsi qu'aux municipalités de Saint-Placide et de L'Épiphanie (ville et paroisse), faisant respectivement partie de la MRC de Deux-Montagnes et de L'Assomption.

Conformément aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PMGMR contient les éléments suivants :

- 1 une description du territoire d'application;
- 2 la mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire;
- 3 le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles;
- 4 un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, en distinguant par type de matière;
- 5 un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
- 6 un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant, la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire;
- 7 une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
- 8 des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan;
- 9 un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan.

Ce plan adhère aux trois enjeux principaux énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* soit mettre un terme au gaspillage des ressources, contribuer aux objectifs du *Plan d'action sur les changements climatiques* et à ceux de la *Stratégie énergétique du Québec*, et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles ainsi qu'aux cinq grands objectifs définis dans son *Plan d'action 2011-2015* :

- recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage et la biométhanisation;
- recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment;
- ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg par habitant par année.

Pour répondre aux objectifs gouvernementaux, la Communauté a identifié des objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous, et six grands enjeux relatifs à son territoire :

- contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification;
- atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables;
- atteindre les cibles de recyclage des matières organiques;
- limiter les coûts engendrés par la collecte, le transport et le recyclage des matières organiques;
- responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux;
- développer et réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement à l'égard des objectifs visés.

Objectifs poursuivis par la Communauté

	OBJECTIFS QUÉBEC 1998-2008	OBJECTIFS CMM 2006-2011	RÉSULTATS CMM 2012	OBJECTIFS QUÉBEC 2011-2015	OBJECTIFS CMM	
Récupération des matières recyclables	60 %	60 %	59 %			
Recyclage des matières recyclables			53 %	70 %	70 %	Année cible 2018
Récupération des matières organiques	60 %	60 %	12 %			
Mise en valeur des boues résiduaires	Aucun objectif particulier pour les boues	Aucun objectif particulier pour les boues	11 % en valorisation organique (2011)			

	OBJECTIFS QUÉBEC 1998-2008	OBJECTIFS CMM 2006-2011	RÉSULTATS CMM 2012	OBJECTIFS QUÉBEC 2011-2015	OBJECTIFS CMM	
Recyclage des matières organiques, incluant les boues			13 %	60 %	Desserte de l'ensemble des habitations de huit logements et moins	Année cible 2020
					60 %	Horizon 2025
Récupération des encombrants	60 % (incluant les débris de CRD)	60 % (incluant les débris de CRD)	56 %	Aucun (réglementation gouvernementale sur la responsabilité élargie des producteurs et sur la consignation)	Augmenter l'accessibilité aux écocentres	Année cible 2020
Récupération des résidus dangereux domestiques	75 % (huiles et peinture) 60 % (autres RDD)	75 % (huiles et peinture) 60 % (autres RDD)	55 % toutes matières confondues			
Récupération des contenants de bière et boissons gazeuses consignés	80 %	80 %	76 % (à l'ensemble du Québec)			
Récupération des textiles	50 %	50 %	Voir note 1	Aucun	Aucun Voir note 1	
Récupération des débris de CRD du bâtiment	Aucun objectif particulier pour le bâtiment et pour les municipalités	Aucun objectif particulier pour le bâtiment et pour les municipalités	45 %	Trier 70 % sur le chantier ou dans un centre de tri	70 %	Année cible 2020
Recyclage ou valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Aucun objectif pour le béton, la brique et l'asphalte, et pour les municipalités	Aucun objectif pour le béton, la brique et l'asphalte, et pour les municipalités	94 % Voir note 2	80 %	95 %	Année cible 2020
Récupération des autres matières valorisables	65 % (incluant les ICI et CRD)	60 % (secteur municipal seulement)	38 %	Aucun objectif global de récupération	Aucun	
Réduction des quantités éliminées	Aucun objectif particulier pour la réduction des quantités éliminées	Aucun objectif particulier pour la réduction des quantités éliminées	844 kg/pers./an (incluant les ICI et CRD, et les boues)	700 kg/pers./an (incluant les ICI et CRD, et les boues)	600 kg/pers./an (incluant les ICI et CRD, et les boues)	Année cible 2020

Notes :

1. La récupération des textiles et des autres matières valorisables est en grande partie effectuée par les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale qui ne tiennent pas de registre ni ne diffusent les quantités traitées.
2. En absence d'objectifs particuliers, les débris d'asphalte et de béton récupérés n'ont pas été comptabilisés. Les pratiques courantes des municipalités font en sorte qu'ils sont largement récupérés puis réutilisés après entreposage temporaire, sous forme d'agrégats recyclés répondant à la norme BNQ sur les matériaux granulaires recyclés (réf. NQ 2560-600/2002). L'outil d'inventaire nous indique un taux de recyclage ou de valorisation de 94 % pour les débris de béton, de brique et d'asphalte.

De même, sept orientations et 28 mesures ont été adoptées.

ORIENTATION 1 • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphasis sur la réduction à la source et le réemploi

La première orientation vise à respecter l'adhésion du PMGMR aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E soit, dans l'ordre, la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, en dernier lieu, l'élimination des matières. La Communauté insiste plus particulièrement sur l'importance de mettre l'emphasis sur la réduction à la source et le réemploi, notamment au chapitre de la production et de la mise en marché.

ORIENTATION 2 • Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en se dotant, sur une base régionale, d'infrastructures de traitement des matières résiduelles performantes et en optimisant les activités de collecte et de transport

La deuxième orientation vise à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en se dotant, sur une base régionale, d'infrastructures de traitement des matières résiduelles et en optimisant les activités de collecte et de transport. La Communauté reconnaît le principe de l'autonomie régionale dans la gestion des matières résiduelles, dans une perspective de réduction de la dépendance aux installations situées à l'extérieur du Grand Montréal (sites de traitement des matières organiques, centres de tri des matières recyclables et lieux d'élimination). La proximité des centres de production et de traitement des matières résiduelles aura également pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre par une diminution des distances à parcourir pour la collecte et le transport des matières.

ORIENTATION 3 • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques

La troisième orientation vise à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques. Cette orientation vise à mettre en œuvre avec diligence les mesures prévues au PMGMR, selon un calendrier graduel, réaliste et séquentiel, dressé en fonction des échéances des programmes de financement, du calendrier de mise en service des installations de traitement et des actions gouvernementales.

ORIENTATION 4 • Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées

La quatrième orientation vise à optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées. Pour ce faire, l'offre proposée aux clientèles desservies devra être bonifiée. La qualité des matières étant tributaire de leur potentiel de mise en marché, les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont primordiales pour rejoindre et sensibiliser tous les générateurs de matières résiduelles.



ORIENTATION 5 • Identifier des sources de financement pour les coûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l'atteinte des objectifs

La cinquième orientation vise à identifier des sources de revenus pour financer les coûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l'atteinte des objectifs. Dans un premier temps, il s'agit d'optimiser et d'adapter les collectes actuelles afin de générer des économies. Par la suite, des sources de revenus supplémentaires devront être identifiées afin de financer les coûts nets qu'engendreront l'implantation et l'exploitation des installations de traitement et les mesures qui permettront l'atteinte des objectifs.



ORIENTATION 6 • Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles

La sixième orientation vise à informer et à sensibiliser les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI) quant à l'importance de participer aux initiatives de valorisation des matières résiduelles. La Communauté mise donc sur l'engagement des acteurs et, au besoin, sur des interventions réglementaires en vue d'atteindre les objectifs de réduction des quantités de résidus ultimes et de répondre à d'éventuelles prescriptions visant l'élimination de certaines matières. Entre autres, l'implantation de la collecte des résidus organiques exigera un effort supplémentaire de la part du citoyen. Par ailleurs, la production des matières résiduelles d'origine ICI est prise en compte dans le rendement des municipalités, mais leur gestion se fait majoritairement par le privé. En conséquence, il apparaît primordial de responsabiliser le secteur ICI sur cette question.



ORIENTATION 7 • S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation

La septième orientation vise à s'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation. Des mécanismes favorisant l'acceptabilité sociale de telles installations doivent être mis en place afin de permettre leur déploiement, lequel est nécessaire à l'atteinte des objectifs. Des critères minimaux devront donc être déterminés et leur respect devra faire l'objet d'un suivi systématique.

Les mesures sous responsabilité municipale sont identifiées par la couleur bleue, tandis que celles dont la Communauté a la charge sont identifiées par la couleur grise.

Responsabilité municipale

Responsabilité métropolitaine

CATÉGORIE	MESURES	ÉCHÉANCIER
Réduction à la source et réemploi	Mesure 1 : Promouvoir les pratiques de réduction à la source des matières organiques.	Au plus tard le 31 décembre 2018
	Mesure 2 : Favoriser l'adoption et la mise en œuvre, par les municipalités, de politiques internes respectant la hiérarchie des 3RV-E.	Au plus tard le 31 décembre 2017
	Mesure 3 : Mieux connaître et diffuser les activités de réduction à la source et de réemploi, notamment les activités des organismes travaillant en économie sociale.	Au plus tard le 31 décembre 2017
	Mesure 4 : Adopter le règlement type inclus au Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.	Au plus tard le 22 avril 2018
	Mesure 5 : Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de récupération ou de réemploi.	Au plus tard le 31 décembre 2017
	Mesure 6 : Favoriser et encadrer la récupération des textiles.	Au plus tard le 31 décembre 2017
	Mesure 7 : Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.	Au plus tard le 22 avril 2017
Matières recyclables	Mesure 8 : Optimiser la collecte résidentielle des matières recyclables.	Au plus tard le 31 décembre 2017
	Mesure 9 : S'assurer que les industries, les commerces et les institutions produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles soient desservis.	Au plus tard le 31 décembre 2018
	Mesure 10 : Implanter des équipements de récupération des matières recyclables identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	Au plus tard le 31 décembre 2018
	Mesure 11 : Interdire de jeter les matières recyclables avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières recyclables.	Au plus tard le 31 décembre 2017

CATÉGORIE	MESURES	ÉCHÉANCIER
Matières organiques	Mesure 12 : Implanter un service de collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques à l'intention des habitations de huit logements et moins.	Au plus tard le 31 décembre 2020
	Mesure 13 : S'assurer que les industries, les commerces et les institutions produisant des matières organiques assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles soient desservis.	Au plus tard le 31 décembre 2019
	Mesure 14 : Implanter des équipements de récupération des matières organiques identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	Au plus tard le 31 décembre 2020
	Mesure 15 : Interdire de jeter les matières organiques visées par la collecte avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières organiques.	Au plus tard le 31 décembre 2020
	Mesure 16 : Implanter des mesures de suivi sur les quantités, la qualité et la finalité des extrants issus du recyclage des matières organiques.	Au plus tard le 31 décembre 2020
	Mesure 17 : Appuyer des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements.	Au plus tard le 31 décembre 2018
	Mesure 18 : Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange systématique des fosses septiques.	Au plus tard le 31 décembre 2018
Résidus domestiques dangereux, matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, et autres	Mesure 19 : Acheminer les boues valorisables vers une filière de recyclage.	Au plus tard le 31 décembre 2018
	Mesure 20 : Acheminer les résidus valorisables du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition vers une filière de récupération.	Au plus tard le 31 décembre 2017
	Mesure 21 : Offrir un service adapté aux besoins locaux pour les résidus domestiques dangereux.	Au plus tard le 31 décembre 2017
Information, sensibilisation et éducation	Mesure 22 : Interdire, pour toutes les clientèles desservies, de jeter, avec les matières destinées à l'élimination, des résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.	Au plus tard le 31 décembre 2017
	Mesure 23 : Organiser au niveau métropolitain, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction, le réemploi, les matières recyclables et les matières organiques, à l'intention de toutes les clientèles.	Annuel
Suivi et contrôle	Mesure 24 : Organiser au niveau municipal, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction, le réemploi, les matières recyclables et les matières organiques, à l'intention de toutes les clientèles.	Annuel
	Mesure 25 : S'assurer de la prise en compte de critères d'acceptabilité sociale dans l'implantation et l'exploitation des installations municipales de traitement des matières résiduelles.	En continu
	Mesure 26 : Enrichir la connaissance sur la gestion des matières résiduelles et en diffuser les résultats.	En continu
	Mesure 27 : Mettre à jour le portrait métropolitain des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles.	Au plus tard le 31 décembre 2017
	Mesure 28 : Mettre en place un comité-conseil sur la gestion des matières résiduelles.	Au plus tard le 31 décembre 2017

Mot du président de la CMM



C'est avec plaisir que je vous présente le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020*. Fort du succès du premier plan, ce PMGMR a fait l'objet d'une consultation exemplaire en trois étapes en 2015 où près de 400 personnes ont participé et 57 mémoires ont été déposés.

Le Plan, qui s'applique aux 82 municipalités du territoire de la Communauté ainsi qu'aux municipalités de Saint-Placide et l'Épiphanie (ville et paroisse), a un objectif ambitieux : accroître le détournement des matières organiques de l'enfouissement en permettant leur collecte et leur recyclage.

Face aux mutations que subit le territoire, force est de constater que la mobilisation de l'ensemble des municipalités, des industries, des commerces, des institutions et des citoyens devient un enjeu crucial. En effet, l'atteinte des objectifs que le gouvernement et la Communauté se sont fixés dépend non seulement d'une offre de service adéquate, mais également de la participation de tous et chacun. Il s'agit de l'un des enjeux auxquels devra faire face la Communauté.

Le PMGMR 2015-2020 constitue donc un outil, spécifiant d'une part les objectifs, les orientations et les enjeux à prendre en compte dans la mise en œuvre de la planification territoriale, mais également un ensemble de mesures visant à matérialiser l'engagement des municipalités et de la Communauté.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres de la commission indépendante sur le PMGMR, les membres de la commission de l'environnement, l'équipe de la Communauté et l'ensemble des intervenants ayant participé aux différentes étapes du processus de consultation et à la réalisation du présent Plan.

M. Denis Coderre

Maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	13
La vision 2025 de la Communauté métropolitaine de Montréal : 3RV et zéro enfouissement	14
1. Enjeux	16
Enjeu 1 – Contribuer à l’atteinte de l’objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification	18
Enjeu 2 – Atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables	21
Enjeu 3 – Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques	23
Enjeu 4 – Limiter les coûts engendrés par la collecte, le transport et le recyclage des matières organiques	26
Enjeu 5 – Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s’assurer qu’ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l’atteinte des objectifs gouvernementaux	27
Enjeu 6 – Développer et réaliser des activités d’information, de sensibilisation et d’éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement à l’égard des objectifs visés	29
2. Objectifs et orientations	30
Orientation 1 – Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l’emphase sur la réduction à la source et le réemploi.	35
Orientation 2 – Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en se dotant, sur une base régionale, d’infrastructures de traitement des matières résiduelles et en optimisant les activités de collecte et de transport.	36
Orientation 3 – Contribuer à l’atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques.	37
Orientation 4 – Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d’améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.	38
Orientation 5 – Identifier des sources de financement pour les coûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l’atteinte des objectifs.	38
Orientation 6 – Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l’importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles.	39
Orientation 7 – S’assurer de l’acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.	40
3. Mesures retenues	42
3.1 Réduction à la source et réemploi	44
3.2 Matières recyclables	50
3.3 Matières organiques	54
3.4 Résidus domestiques dangereux, matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, et autres	62
3.5 Information, sensibilisation et éducation	67
3.6 Suivi et contrôle	69

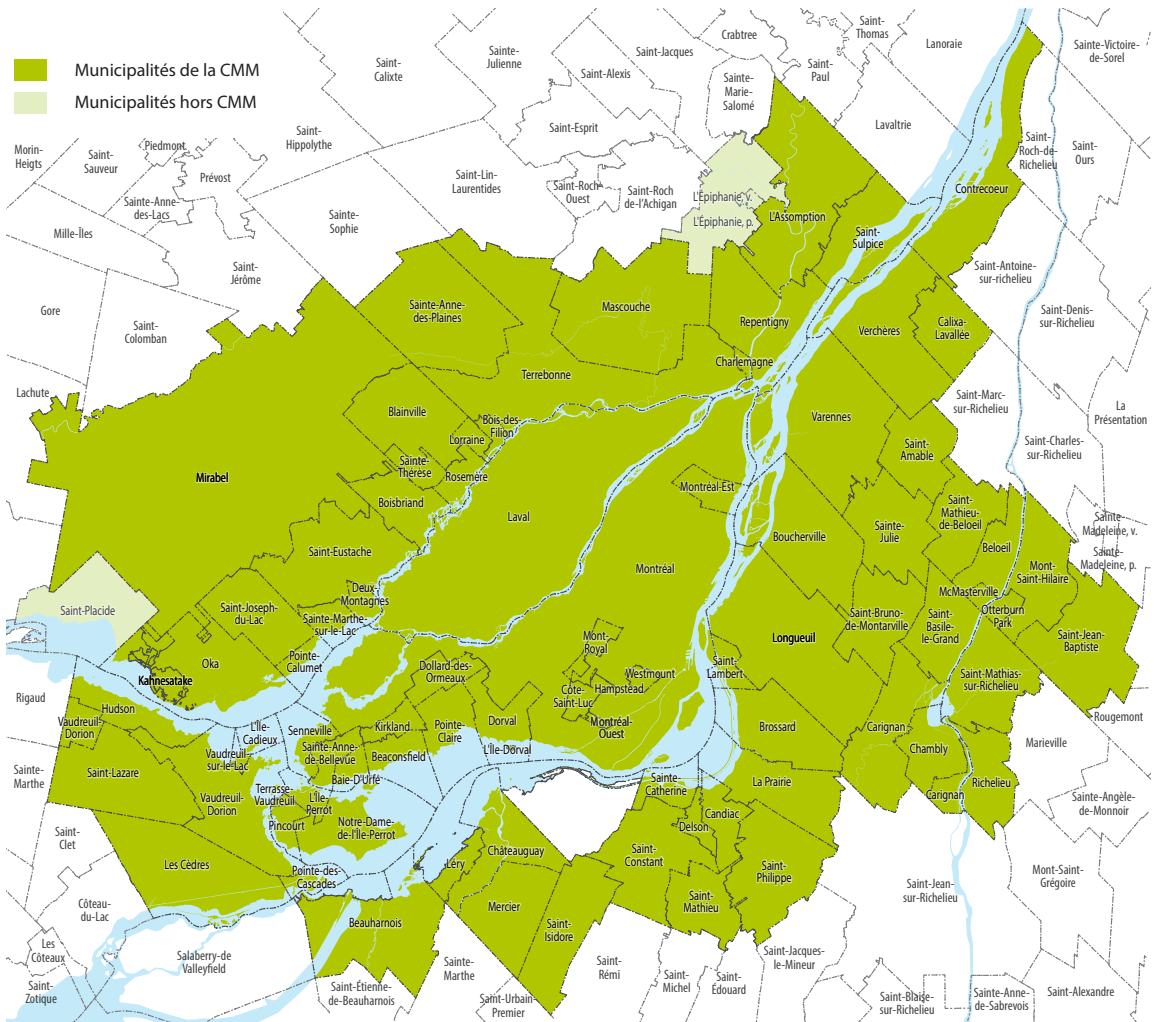
4. Cadre financier – gestion municipale	72
4.1 Projection des quantités	74
4.2 Projection des revenus et des dépenses	75
4.3 Coûts de la gestion des matières organiques	77
4.4 Pistes d'optimisation et de rationalisation	77
4.5 Coût des mesures métropolitaines	81
5. Portrait de la Communauté métropolitaine de Montréal	82
5.1 Description géographique	83
5.2 Description démographique	85
5.3 Description socioéconomique	95
6. Production et gestion des matières résiduelles	98
6.1 Inventaire des matières résiduelles	100
6.1.1 Inventaire des matières produites par le secteur municipal	103
6.1.2 Inventaire des matières produites par le secteur ICI	108
6.1.3 Inventaire des matières produites par le secteur CRD	111
6.1.4 Projections de quantités produites, mises en valeur et éliminées	112
6.2 Recensement des organismes, des entreprises et des installations œuvrant en gestion des matières résiduelles	115
6.2.1 Installations de gestion des matières résiduelles	115
6.2.1.1 <i>Lieux d'enfouissement technique</i>	116
6.2.1.2 <i>Lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition</i>	120
6.2.1.3 <i>Centres de transfert (ou postes de transbordement)</i>	121
6.2.1.4 <i>Centres d'incinération des boues résiduaires</i>	121
6.2.1.5 <i>Centres de tri de débris de construction et de démolition</i>	122
6.2.1.6 <i>Centres de tri de matières recyclables</i>	122
6.2.1.7 <i>Installations de traitement des matières organiques et/ou de disposition de boues résiduaires</i>	123
6.2.1.8 <i>Écocentres sous gestion municipale</i>	124
6.2.1.9 <i>Stations municipales de traitement des eaux usées</i>	125
6.2.1.10 <i>Papetières</i>	126
6.2.1.11 <i>Autres installations de traitement de matières résiduelles</i>	126
6.2.2 Organismes et entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles	126
6.2.3 Partage des compétences et des responsabilités entre la Communauté, les municipalités régionales et locales	127
CONCLUSION	131
LEXIQUE	132
ACRONYMES	134
ANNEXE 1 Évolution de la situation de la gestion des matières résiduelles	137
ANNEXE 2 Données démographiques et socioéconomiques	140
ANNEXE 3 Organismes et entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles et installations de traitement des matières résiduelles	152
ANNEXE 4 Bilan 2006-2011 du PMGMR	258

INTRODUCTION

En matière d'environnement, la Communauté doit adopter et maintenir un plan de gestion des matières résiduelles. Le premier PMGR est entré en vigueur le 22 août 2006 et s'appliquait au territoire de la Communauté ainsi qu'à celui de la municipalité de Saint-Placide (MRC de Deux-Montagnes). À la demande de la MRC de Deux-Montagnes et de la MRC de L'Assomption, le PMGR 2015-2020 s'applique maintenant, en plus des 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux municipalités de Saint-Placide et de L'Épiphanie (ville et paroisse).

CARTE 1

Territoire d'application du PMGR 2015-2020



Le 26 février 2015, le conseil a adopté un projet de PMGMR 2015-2020 et initié le processus de consultation en vue de sa bonification. Au cours de l'année 2015, la Communauté a tenu à mettre en place un processus de consultation exemplaire pour son deuxième PMGMR. La commission de l'environnement a réalisé la première étape, prenant la forme de cinq séances d'information dans chacun des cinq secteurs de la Communauté. Ces séances ont permis de recueillir des renseignements issus de près de 50 interventions, énoncées par 22 représentants d'organisations et 9 citoyens, sur des thèmes allant de l'implantation de la collecte à trois voies sur le territoire des municipalités de la Communauté à des commentaires particuliers sur la forme et le contenu du projet de PMGMR.

Par la suite, deux ateliers thématiques ont eu lieu au printemps 2015. Réunissant plus d'une trentaine de panélistes et conférenciers et 197 participants d'horizons variés, dont des citoyens et des représentants de groupes environnementaux et du milieu municipal, les ateliers ont été l'occasion d'initier un échange inclusif et d'approfondir la réflexion collective. Les conférences et les tables rondes ont porté sur des thèmes variés, allant du recyclage et des modes de gestion des matières résiduelles à la valorisation des matières organiques, à la réduction des matières résiduelles éliminées et au traitement des résidus ultimes, en passant par la question de l'acceptabilité sociale et de la performance des installations prévues. De même, soulignons qu'à la suite des ateliers thématiques, un court sondage a été envoyé aux participants et a révélé un très fort taux de satisfaction.

Enfin, une commission indépendante a tenu quatre séances d'audiences publiques en septembre 2015, auxquelles ont assisté 180 participants de tous milieux. Au total, 57 mémoires ont été déposés, dont 37 ont fait l'objet d'une présentation orale. À la suite de ces rencontres, la commission a dégagé des grands constats et des priorités à considérer, formulant au final 23 recommandations à l'intention de la Communauté.

Tout au long de ce processus de consultation, une réflexion collective a eu lieu et a ainsi permis de bonifier le projet de PMGMR 2015-2020 menant au *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020*.

La vision 2025 de la Communauté métropolitaine de Montréal : 3RV et zéro enfouissement

Le 17 janvier 2008, le comité exécutif a autorisé le dépôt (CE08-015), aux auditions de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec, d'un mémoire intitulé *La gestion des matières résiduelles : un défi prioritaire pour la Communauté métropolitaine de Montréal*. Dans ce mémoire, la Communauté inscrivait ses réflexions quant à une vision de la gestion des matières résiduelles intégrant la réduction des gaz à effet de serre.

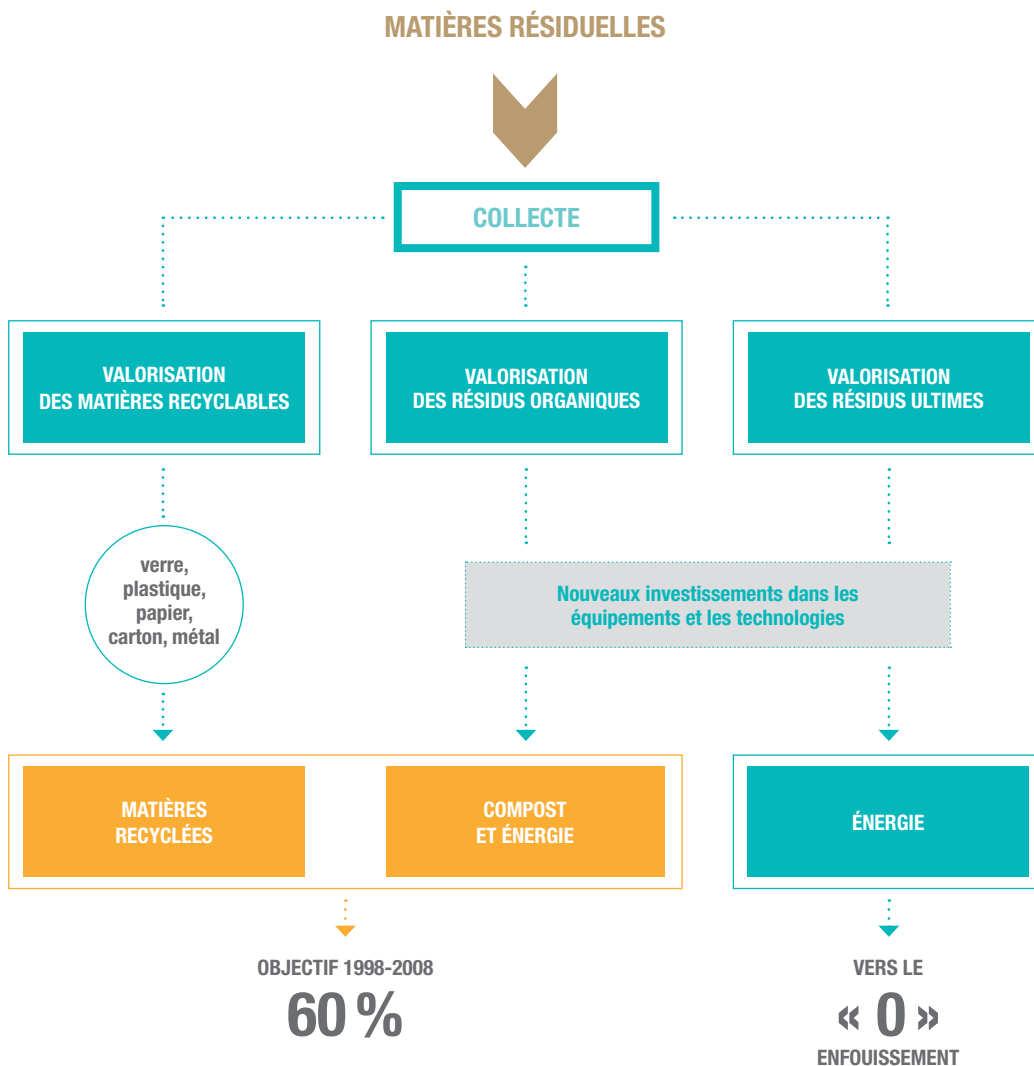
Cette vision repose sur quatre éléments : le respect de la hiérarchie des 3RV, l'autonomie régionale dans la gestion des matières résiduelles, la réduction des gaz à effet de serre (GES) provenant du secteur des matières résiduelles et un nouveau partenariat Québec/monde municipal pour financer les équipements et les technologies de traitement des matières organiques et des résidus ultimes.

ZÉRO
ENFOUISSEMENT



FIGURE 1

Vision 3 RV et zéro enfouissement



Source : La gestion des matières résiduelles : un défi prioritaire pour la Communauté métropolitaine de Montréal, mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec, Communauté métropolitaine de Montréal, février 2008, 38 pages.

Vers 2025 repose sur un juste équilibre entre la valorisation des matières recyclables, la valorisation des résidus organiques et la valorisation des résidus ultimes. Le respect de la hiérarchie des 3RV demeure un préalable à l'utilisation de ces alternatives pour réduire les effets négatifs liés à la gestion des matières résiduelles; de même, il sera toujours plus économique de valoriser les matières recyclables et les résidus organiques que de traiter indistinctement l'ensemble des matières résiduelles en les envoyant à l'élimination.

Toujours en accord avec cette vision, la Communauté poursuit son engagement envers le respect de la hiérarchie des 3RV et l'atteinte du zéro enfouissement au moyen du PMGMR 2015-2020.



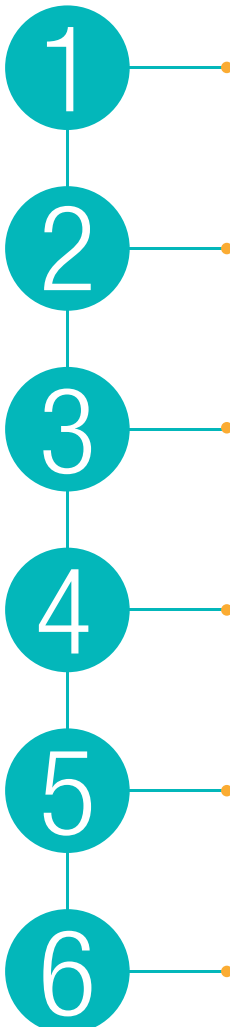
ENJEUX





En conformité avec les enjeux et les orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et en fonction du bilan de la mise en œuvre du premier PMGMR¹, **la Communauté a identifié six grands enjeux pour son territoire :**

ENJEUX



Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification.

Atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables.

Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques.

Limiter la croissance des coûts engendrés par la collecte, le transport et le recyclage des matières organiques.

Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Développer et réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement à l'égard des objectifs visés.

¹ Voir le bilan 2006-2011 du PMGMR à l'annexe 4.

ENJEU 1 ♦ **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification**

Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008, est l'un des objectifs ambitieux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, la Communauté (dont la population éliminait en moyenne 844 kg par habitant en 2012, incluant les boues résiduaires) compte réduire progressivement ses résidus ultimes par le recyclage des matières recyclables et organiques, et valoriser la portion restante de résidus ultimes.

Dans son premier PMGMR, la Communauté a demandé à ses cinq secteurs géographiques d'évaluer, à compter du 31 décembre 2007, la faisabilité d'alternatives en vue d'implanter de nouvelles infrastructures de traitement/élimination des déchets organiques et ultimes dans une perspective d'autonomie régionale de leur territoire respectif. Complété en 2012, l'exercice a permis de dégager les orientations sectorielles présentées ci-dessous.

PLANS DIRECTEURS RÉGIONAUX

Agglomération de Montréal

- L'agglomération a dégagé et adopté ses orientations à long terme pour la récupération des matières organiques triées à la source (pour les habitations résidentielles de huit logements et moins) et le traitement (par biométhanisation et/ou compostage) de ces matières.
- Pour les résidus ultimes, l'agglomération a prévu l'implantation d'une unité pilote de prétraitement (par tri mécanobiologique). Son implantation permettra d'étudier la faisabilité de diverses alternatives techniques et technologiques et, le cas échéant, de dégager des orientations pour éventuellement traiter et valoriser les résidus ultimes et des matières organiques des habitations de neuf logements et plus.
- Un plan directeur sectoriel intégrant ces orientations et respectant le principe d'autonomie régionale pour le traitement des matières a été élaboré et adopté à la suite d'une consultation publique. Cependant, le plan directeur prévoit qu'à court terme, une partie des résidus verts récupérés doit être expédiée à l'extérieur du territoire de l'agglomération pour y être compostée.

Agglomération de Longueuil

- L'agglomération a dégagé et adopté ses orientations à long terme pour la récupération des matières organiques triées à la source (pour les habitations résidentielles de huit logements et moins) et le traitement (par biométhanisation et compostage) de ces matières.
- Pour les résidus ultimes, l'agglomération a prévu étudier, expérimenter et, le cas échéant, implanter une infrastructure de valorisation énergétique des résidus ultimes.
- Un plan directeur sectoriel intégrant ces orientations a été élaboré et adopté à la suite d'une consultation publique. Ce plan respecte le principe d'autonomie régionale ou, le cas échéant, de collaboration intersectorielle avec la couronne Sud (pour le traitement des résidus ultimes).

Couronne Sud

- La Table des préfets et élus de la couronne Sud a dégagé et adopté ses orientations à long terme pour la récupération des matières organiques triées à la source et le traitement (par biométhanisation et/ou compostage) de ces matières.
- En ce qui a trait aux résidus ultimes, une étude réalisée pour la Table a permis de constater les avancées technologiques qui s'offrent aux élus de la couronne Sud pour la valorisation énergétique des résidus ultimes à plus long terme.
- Un plan directeur sectoriel intégrant ces orientations et respectant le principe d'autonomie régionale a été élaboré et déposé à la Table. À l'heure actuelle, la mise en œuvre des orientations contenues dans ce plan touche à celles qui ont trait à la récupération et à la valorisation des matières organiques.

Ville de Laval

- Après une étude préalable menée conjointement avec la Table des préfets et élus de la couronne Nord, la Ville a dégagé et adopté ses orientations à long terme pour la récupération des matières organiques triées à la source (pour les habitations résidentielles de huit logements et moins) et le traitement (par biométhanisation et compostage) de ces matières.
- Pour les résidus ultimes, à court terme, la Ville prévoit étudier et suivre de près les avancées technologiques des procédés de valorisation énergétique et de prétraitement (tri mécanobiologique) avant d'adopter à plus long terme ses orientations et, le cas échéant, d'implanter une infrastructure de valorisation énergétique ou de prétraitement des résidus ultimes.
- Un plan directeur sectoriel intégrant ces orientations et respectant le principe d'autonomie régionale a été élaboré et déposé aux fins d'une consultation publique. Ce plan n'est toujours pas adopté.

Couronne Nord

- Après étude préalable menée conjointement avec la Ville de Laval, la Table des préfets et élus de la couronne Nord a pris connaissance des options possibles, puis a mené une série de consultations locales et régionales devant mener à l'adoption d'orientations pour la récupération et le traitement des matières organiques et des résidus ultimes.
- La Table a déposé un rapport à cette fin à la Communauté, où elle affirme vouloir privilégier l'offre de services des entreprises établies sur son territoire.

Après avoir réduit au maximum les quantités de résidus ultimes par la réduction, la récupération, le recyclage, la réutilisation, la biométhanisation et le compostage, la Communauté demande aux cinq secteurs, dans le cadre du présent Plan, de procéder à une mise à jour des plans directeurs régionaux dans le but de planifier les alternatives régionales, l'équipement, la technologie et la localisation d'infrastructures de traitement des résidus ultimes, le tout dans l'optique de cesser l'enfouissement des résidus ultimes.

Lorsqu'il est question de gestion des matières résiduelles, la fréquence de révision fixée aux cinq ans rend difficile l'atteinte des objectifs. En effet, l'exercice de révision du PMGMR se déroule sur une période d'approximativement deux ans, à laquelle s'ajoutent les délais prescrits par la Loi, ce qui laisse peu de temps pour implanter les mesures et en publier les résultats. La Communauté, avec ses 85 partenaires, doit consacrer d'importantes ressources simplement pour collecter et traiter les renseignements afin de publier les résultats. Cette échéance de cinq ans semble également difficile à respecter par le gouvernement lui-même (révision de sa politique et mise en œuvre de programmes de financement). La Communauté propose de porter de cinq à dix ans la durée de vie du PMGMR.



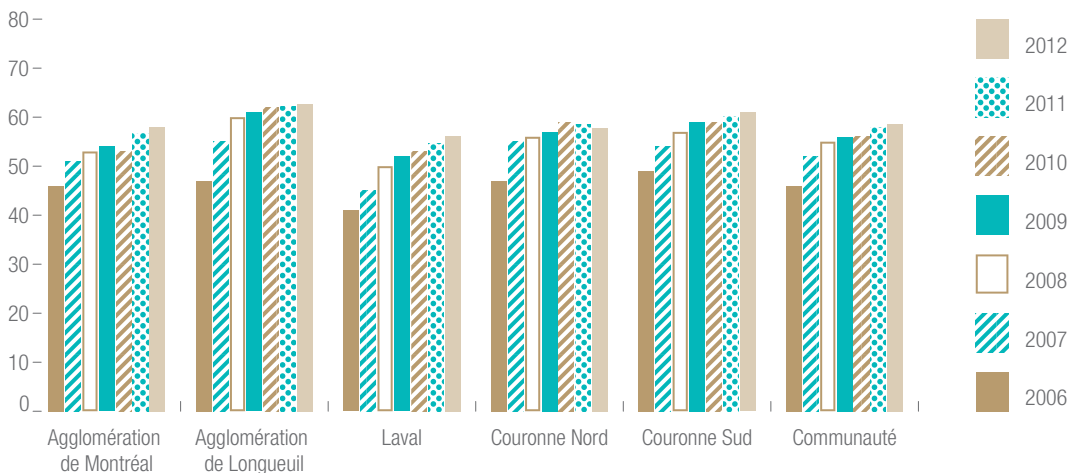
ENJEU 2 ♦ Atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables

La filière des matières recyclables a connu d'importantes avancées depuis la mise en place du PMGMR 2006-2011. Depuis plusieurs années maintenant, toutes les municipalités du territoire offrent à l'ensemble de leurs citoyens une collecte sélective des matières résiduelles.

De 2006 à 2012, les quantités de matières recyclables récupérées par les municipalités n'ont cessé d'augmenter. Globalement, à l'échelle de la Communauté, le taux de récupération est passé de 46 % (2006) à 59 % (2012) et deux secteurs (l'agglomération de Longueuil et la couronne Sud) ont atteint l'objectif de 60 % en 2011. L'objectif métropolitain de récupérer 60 % des matières recyclables produites sur le territoire a été atteint en 2013.

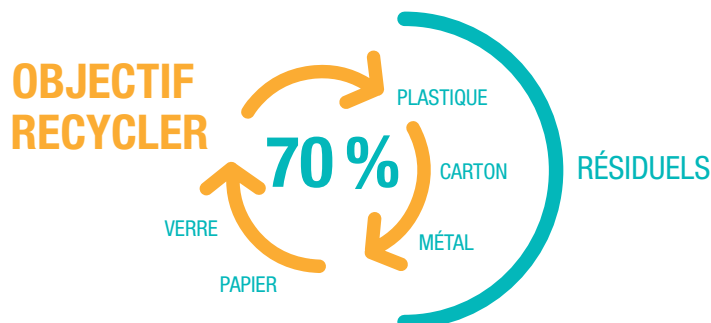
FIGURE 2

Progression du taux de récupération des matières recyclables dans la Communauté métropolitaine de Montréal (%)



Source : Tableau de bord du PMGMR.

L'objectif de la nouvelle Politique est de recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels. Cela diffère de l'objectif de la précédente politique car, non seulement le seuil augmente de 60 % à 70 %, mais le 70 % s'applique à un taux de recyclage et non plus à un taux de récupération par la collecte sélective. Il s'agit donc d'un objectif de réussite, après tri des rejets pouvant se retrouver mêlés avec les matières recyclables visées par la collecte sélective. Le taux de recyclage était d'un peu plus de 53 % en 2012.



CONTAMINATION DES BACS ET REJETS DES CENTRES DE TRI

Selon Éco Entreprises Québec, la contamination des bacs de récupération par des matières non acceptées a atteint 15 % en 2013. Ces rejets se composent de matières recyclables non assujetties au régime de compensation, mais aussi de rejets comme des boyaux d'arrosage, des lumières de Noël, de petits électroménagers, des matières organiques et des résidus domestiques dangereux. Une confusion subsiste donc dans les foyers quant aux matières acceptées ou refusées dans la collecte sélective. Maintenant que la quasi-totalité du territoire métropolitain a accès à une collecte porte-à-porte des matières recyclables, cette constatation souligne l'importance de miser sur l'information aux citoyens en vue d'améliorer la qualité et la composition des matières collectées.

Les centres de tri de matières recyclables qui desservent actuellement la Communauté auraient la capacité totale suffisante pour recevoir et traiter les volumes supplémentaires découlant de l'augmentation des quantités récupérées et du bannissement du papier et du carton. Ceux-ci peuvent traiter au moins 650 000 tonnes de matières recyclables, ce qui pourrait permettre de combler les besoins de la Communauté au-delà de 2020. Par ailleurs, RECYC-QUÉBEC propose un programme d'aide financière à l'intention des centres de tri pour leur permettre d'optimiser leurs opérations et, ainsi, d'accroître leur capacité de traitement.

PLAN VERRE L'INNOVATION

En 2015, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a étudié différentes solutions pour améliorer la collecte sélective. Des rencontres auprès des acteurs de la collecte sélective au Québec ont permis de mieux comprendre les besoins et de recenser les technologies disponibles un peu partout dans le monde. À partir de ce diagnostic, ÉEQ a sélectionné des technologies éprouvées et novatrices utilisées afin d'amorcer la modernisation des centres de tri au cours de l'année 2016 avec des projets de démonstration et de R&D. Le plan Verre l'innovation d'ÉEQ s'inscrit dans la stratégie de développement durable gouvernementale, contribuant à la lutte aux changements climatiques et à la réduction des GES. Le plan Verre l'innovation favorisera le développement d'une économie verte et des retombées économiques et environnementales dans les régions du Québec. Ce plan vise à moderniser les centres de tri par le biais de nouveaux équipements éprouvés et à stimuler le développement des débouchés pour le verre récupéré.



LES CENTRES DE TRI
peuvent traiter au moins
650 000 TONNES
de matières recyclables

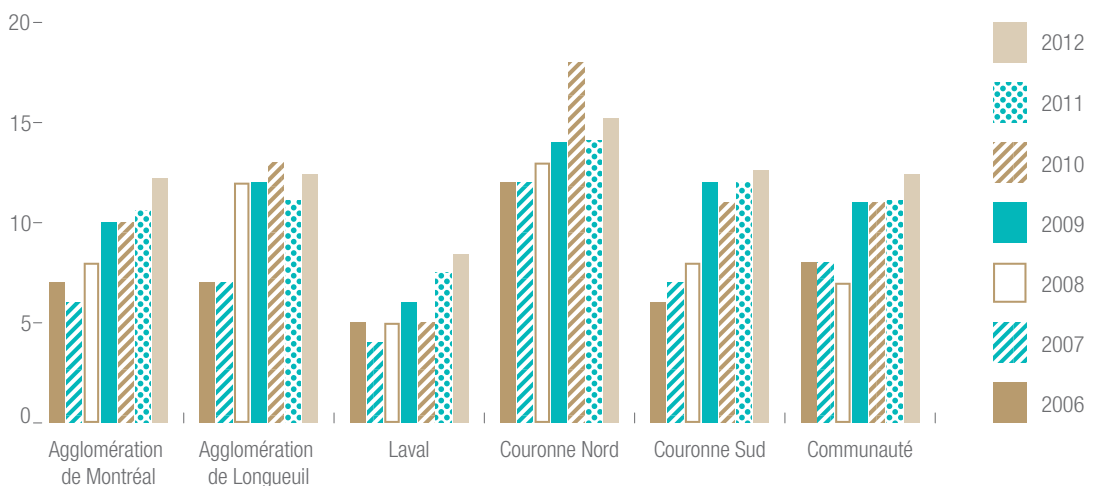
ENJEU 3 ♦ Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques

Au cours des prochaines années, le principal défi de la gestion des matières résiduelles sera celui de la collecte et du traitement des matières organiques, dont le taux de récupération était de 12 % en 2012 (16 % pour l'ensemble du Québec) alors que l'objectif à atteindre avait été fixé à 60 %. Passer de 12 % à 60 % nécessitera de mobiliser des ressources importantes durant la prochaine décennie.

Les actions municipales des dernières années ont permis essentiellement de généraliser la collecte sélective des résidus verts. En 2012, seulement neuf municipalités locales du territoire avaient implanté un service de collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières putrescibles à l'intention des habitations de huit logements et moins, représentant 5,1 % de l'ensemble des unités d'occupation résidentielle. Par ailleurs, des projets de collecte de matières organiques sont en cours dans une dizaine de municipalités locales. Ces projets pilotes visent à favoriser la participation des citoyens, à mettre à l'épreuve les équipements et les modalités de collecte, et à vérifier la qualité des matières collectées. Les résultats obtenus permettront de préciser le mode de collecte à retenir, le type de contenant à offrir aux résidants ainsi que le type de traitement à privilégier en fonction des matières récupérées et du territoire couvert.

FIGURE 3

Progression du taux de récupération des matières organiques dans le Grand Montréal en excluant les boues résiduaires (%)



Source : Tableau de bord du PMGMR.

Pendant la période du premier PMGMR, le taux de récupération des matières organiques est passé de 8 % en 2006 à 12 % en 2012. Les quantités collectées se répartissent comme suit : 91 % de résidus verts, 3 % de résidus de table et 6 % de résidus de table et verts mélangés. L'objectif de la nouvelle Politique inclut les boues et, en fonction des nouvelles règles de calcul, le taux de recyclage des matières organiques était de 13 % en 2012, soit 12 % pour les matières organiques résidentielles et 14 % pour les boues résiduaires.

Lancé le 1^{er} février 2010, le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) du gouvernement du Québec offre un soutien financier pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique. Dans le Grand Montréal, neuf installations (cinq à Montréal, une à Laval, une à Longueuil et deux dans la couronne Sud) sont actuellement en phase de planification pour des investissements totaux dépassant 500 M\$. La mise en service de l'ensemble des installations s'échelonne de 2016 à 2022. Les mesures proposées au chapitre des matières organiques sont donc tributaires de la mise en place de ces installations. Instauré à la demande de la Communauté, en 2007, le PTMOBC vise ultimement à détourner les matières organiques de l'enfouissement. L'ensemble des secteurs géographiques du Grand Montréal ont fait le choix d'une combinaison entre un recours au compostage et à la biométhanisation, en raison de ses bénéfices tant économiques qu'écologiques. Permettant de capter le biogaz produit par la décomposition des matières organiques et de l'utiliser comme source d'énergie alternative aux carburants ou combustibles fossiles, la biométhanisation s'avère une technologie adaptée à la densité de population du territoire métropolitain en raison du peu de nuisances qu'elle génère.



BIOMÉTHANISATION



DANS LE GRAND MONTRÉAL

9 installations

sont actuellement en phase de planification pour des investissements totaux dépassant **500 M\$**.



COMPOSTAGE

TABLEAU 1

Planification des projets de biométhanisation et de compostage du Grand Montréal

SECTEUR	NOMBRE D'INSTALLATIONS	TONNAGE PRÉVU ET PROVENANCE	VALEUR TOTALE (M\$)	CONTRIBUTION (M\$)		ÉCHÉANCE PRÉVUE
				Québec	Ottawa	
Agglomération de Montréal	2 biométhanisation 2 compostage 1 prétraitement	224 000 tonnes résidentiel	215,5	68,5	67,1	2019-2022
Laval	1 biométhanisation + compostage	90 000 tonnes résidentiel ICI boues municipales	123	35,0	30,6	2019
Agglomération de Longueuil	1 biométhanisation + compostage	70 000 tonnes résidentiel ICI	85	23,2	21,5	2019
Couronne Sud	2 biométhanisation + compostage	122 000 tonnes résidentiel ICI	97	31,5	27,7	2016-2017
Couronne Nord	aucun projet municipal	-	-	-	-	-
TOTAL	9	506 000 TONNES	520,5	158,2	146,9	

Dans le cas de la couronne Nord, les municipalités solliciteront les services de l'entreprise privée (appel d'offres) afin de collecter, traiter et recycler les matières organiques. 56 900 tonnes en 2020 et 86 900 en 2025 de matières sont prévues être issues du gisement résidentiel auxquelles pourraient s'ajouter 30 000 tonnes en 2020 et 40 000 tonnes en 2025 de matières en provenance des ICI. Ainsi, la couronne Nord contribuera à l'objectif métropolitain.

Selon les données disponibles, les installations existantes, dont certaines sont assez éloignées de la métropole, ne pourraient traiter qu'environ 250 000 tonnes de matières, incluant les quantités endogènes de leurs régions. Avec des quantités d'origine résidentielle de plus d'un demi-million de tonnes en 2020, les besoins du Grand Montréal seront loin d'être comblés et encore moins dans la perspective envisagée du bannissement de l'élimination à cette échéance. L'implantation accélérée de la collecte à trois voies doit impérativement être accompagnée de la mise en service des installations de biométhanisation et de compostage projetées par les municipalités du Grand Montréal, de même que celles qui pourraient être mises en service par les entreprises de services de gestion des matières résiduelles qui œuvrent actuellement sur le territoire de la Communauté.



ENJEU 4 ♦ Limiter les coûts engendrés par la collecte, le transport et le recyclage des matières organiques

La récupération des matières organiques, le principal défi du PMGMR 2015-2020, ferait en sorte que les contributions municipales passeraient de 221,9 M\$ en 2012 à 242,1 M\$ en 2015 et 275,8 M\$ en 2020. Vu les échéances d'entrée en exploitation des installations de biométhanisation et de compostage en planification dans la région, à partir de l'atteinte de l'objectif de 60 % prévu pour la matière organique sur un horizon pouvant atteindre 2025, les contributions municipales atteindront 309,3 M\$, soit une augmentation de 87,4 M\$ par rapport à 2012 (en dollars constants de 2012). Cette augmentation s'explique en particulier par le coût de gestion des matières organiques, estimé à 59,1 M\$, ainsi que par une baisse des sommes provenant des sources de financement exogène attribuables essentiellement à une baisse des redevances et à l'atteinte d'un taux de 70 % de recyclage pour les matières recyclables, les débris de CRD et les autres matières.

Ce coût engendré par la collecte, le transport et le recyclage des matières organiques devra être contenu au moyen de diverses mesures d'optimisation. Le recyclage des matières organiques, qui permet de réaliser à court terme des économies sur les coûts d'élimination, offre aussi une occasion jamais vue d'inciter la population à prendre le virage de la réduction des quantités destinées à l'élimination, puisque les matières organiques composent la plus importante fraction des matières actuellement éliminées (plus de 50 %). Les efforts combinés du secteur résidentiel et du secteur ICI, également responsables d'une grande part de la production et de l'élimination des matières organiques, aura donc un effet sans précédent.



ENJEU 5 ♦ Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux

Plus de 40 % des matières résiduelles du Québec sont générées par les ICI. En 2006, près de la moitié de ces matières a été dirigée vers des lieux d'élimination. Ce constat a engendré l'une des stratégies d'intervention de la Politique, soit stimuler la performance des ICI et des CRD. Pour atteindre les objectifs de la politique, la gestion des matières résiduelles produites par les ICI et les CRD doit être prise en compte. En 2012, les activités de ces deux secteurs ont été responsables de la production de 65 % des matières résiduelles du territoire et de 49 % des quantités enfouies; tous deux ont une incidence importante sur l'atteinte des objectifs métropolitains et provinciaux.

La performance territoriale des municipalités, sur laquelle se base la redistribution des redevances, prend en compte l'ensemble des matières résiduelles générées par les secteurs résidentiels et ICI sur le territoire des municipalités. Bien qu'ils n'aient pas l'obligation de trier et de récupérer leurs matières résiduelles, il est impératif de favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles des organisations de ce secteur. Le secteur ICI génère une grande quantité de matières résiduelles, qui sont essentiellement gérées par le secteur privé. L'enjeu consiste donc à tenir compte des ICI et à les faire participer à l'atteinte des objectifs de recyclage.

Pour inciter et mobiliser les ICI à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, plusieurs mesures d'ordre réglementaire peuvent être adoptées et d'autres peuvent s'appuyer sur l'engagement volontaire des dirigeants et des gestionnaires les plus soucieux des questions environnementales. La seconde avenue apparaît d'emblée plus appropriée dans un contexte où il existe une offre de services capable de répondre à la demande pour une gestion plus responsable des ressources et des matières résiduelles, et dans la mesure où les dirigeants et les gestionnaires intéressés à se mobiliser peuvent y trouver un avantage.

Depuis plusieurs années, différents programmes de reconnaissance et de certification de produits verts, d'établissements verts et d'entreprises vertes ont été mis en place. En général, le but recherché est d'offrir une image verte à ces produits ou aux dirigeants et aux gestionnaires qui les offrent, ce qui justifie en retour les investissements nécessaires à une démarche environnementale. À moyen terme, l'exemple offert par ces dirigeants et ces gestionnaires de même que la démonstration des résultats obtenus favoriseront la conscientisation et la responsabilisation de leurs collègues et contribueront à terme à l'atteinte des objectifs visés. Ultiment, la voie réglementaire pourra être envisagée pour faire en sorte que tous les intervenants visés puissent agir et contribuer à l'atteinte des résultats recherchés dans le respect de l'équité entre les intervenants.

Les différents programmes mis en place agissent à plusieurs niveaux, soit, dans l'ordre :

1. **l'engagement volontaire** des dirigeants et des gestionnaires dans une démarche;
2. **la mobilisation des ressources** et la mise en œuvre des activités recherchées;
3. **le suivi des activités** et la mesure des résultats obtenus;
4. **l'obtention d'une reconnaissance** ou d'une certification et la diffusion et promotion de celle-ci.

Les programmes varient selon les secteurs auxquels ils s'adressent et sont souvent déterminés par la nature des impacts environnementaux générés par le type d'activité de ces secteurs. Par contre, certains des impacts sont communs à tous types d'activités. C'est le cas notamment de la production et de la gestion des matières résiduelles, une conséquence inévitable de toute activité économique ou humaine.

EXEMPLES DE PROGRAMME MIS EN PLACE POUR LES ICI

Synergie Santé Environnement est un organisme à but non lucratif ayant pour mission d'accompagner les établissements de santé dans la réduction de leurs impacts environnementaux et dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales. Par le partage d'expériences et l'innovation, l'organisme a constaté une amélioration continue des pratiques de ses membres.

Le cas de la chaîne de restauration St-Hubert est également probant, dont plus de 80 % des restaurants ont implanté une collecte des matières résiduelles, assortie d'une formation pour les employés. Ainsi, 4 200 tonnes de matières seraient récupérées et détournées de l'élimination. Si l'innovation et le leadership peuvent permettre aux ICI d'atteindre d'excellents résultats, différents facteurs externes de succès peuvent également accroître cet impact. Un partenariat avec les institutions publiques, une meilleure connaissance des matières générées et une extension de l'offre de service municipale permettraient en effet aux établissements de santé d'aller plus loin.



En dépit de l'existence de ces programmes de certification et de reconnaissance, les connaissances concernant les quantités produites, récupérées et éliminées par les ICI, de même que la situation des services effectivement offerts et rendus aux entreprises et la finalité des matières récupérées sont déficientes. Des mesures d'acquisition de connaissances devront être prises pour pallier cette carence en la matière.

Le comité-conseil que la Communauté propose de créer devra étudier l'approche la plus efficace pour gérer les matières résiduelles des ICI. Ce travail devra, entre autres, évaluer les coûts, la gestion et le suivi nécessaires pour récupérer les matières recyclables de ce secteur.

ENJEU 6 ♦ Développer et réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement à l'égard des objectifs visés

Depuis 2006, diverses actions d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) à l'échelle du territoire ont été réalisées. Parmi les mesures mises en place, la Communauté a mandaté le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) pour la réalisation de fiches informatives s'adressant aux municipalités et aux citoyens sur des sujets tels que l'herbicyclage, les outils et les initiatives de sensibilisation au recyclage, la politique d'achat responsable, etc. De nombreux sondages ont également été réalisés afin de connaître, notamment, les habitudes de consommation des citoyens, leurs habitudes à l'égard des 3RV-E et leurs comportements à l'égard de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation. Enfin, la Communauté a réalisé une vaste campagne de promotion de la réduction à la source afin de promouvoir des mesures écoresponsables allant dans ce sens et a diffusé à la radio des capsules médiatiques en vue de sensibiliser les citoyens.

La Communauté doit poursuivre ses efforts et développer des campagnes d'ISÉ métropolitaines permanentes, en tenant compte de l'ensemble des particularités et des dynamiques du territoire. Elle devra donc cibler les générateurs de divers secteurs, notamment les travailleurs et les étudiants, par des campagnes d'ISÉ faisant la promotion des 3R, de manière à avoir un effet indirect sur leurs employeurs et leurs institutions. Les changements de comportements exigent une approche constante, tant à domicile qu'en milieu de travail, et la Communauté doit user de son pouvoir fédérateur pour renforcer et bonifier tant les campagnes locales que provinciales.

Peu importe les avenues à l'étude, les approches d'ISÉ doivent être ciblées en fonction du type de réduction poursuivie (à la source ou de l'élimination) et des clientèles, ainsi qu'en fonction du renforcement des messages tant des campagnes locales que nationales. Une harmonisation de la contribution de la Communauté avec toute stratégie existante ou à venir, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, doit être réalisée.

Le tableau de bord sur la gestion des matières résiduelles mis en ligne en 2008 continuera à fournir de précieux renseignements sur les quantités, les coûts et les destinations des matières sous gestion municipale. Une mise à jour en fonction des nouvelles mesures est prévue dès l'entrée en vigueur du PMGMR 2015-2020.



.....

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

.....



Adoptée en 2011, la **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles** est une politique pérenne accompagnée de plans d'action quinquennaux comportant des objectifs quantitatifs et des échéances. L'objectif fondamental est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec, le résidu ultime. Elle définit trois enjeux principaux : **mettre un terme au gaspillage** des

ressources, **contribuer aux objectifs** du *Plan d'action sur les changements climatiques* et à ceux de la *Stratégie énergétique du Québec*, et **responsabiliser** l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. La Politique propose **10 stratégies d'intervention** qui visent à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles mentionnés ci-dessus :

STRATÉGIES

- 1 — **Respecter la hiérarchie** des 3RV-E (dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, ultimement, l'élimination);
- 2 — **Prévenir et réduire** la production de matières résiduelles;
- 3 — **Décourager et contrôler** l'élimination;
- 4 — **Bannir des lieux d'élimination la matière organique** (incluant les boues municipales);
- 5 — **Responsabiliser** les producteurs en amont;
- 6 — **Soutenir** la planification et la performance régionale;
- 7 — **Stimuler** la performance des industries, des commerces et des institutions et des entreprises de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD);
- 8 — **Choisir** le système de collecte le plus performant;
- 9 — **Connaître, informer, sensibiliser et éduquer**;
- 10 — **Rendre compte** des résultats.

Le Plan d'action 2011-2015 du Québec comporte cinq objectifs :

- ramener la quantité de matières résiduelles éliminée à 700 kg par habitant par année (844 kg en 2012 pour la Communauté);
- recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels (53 % en 2012 pour la Communauté);
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage et la biométhanisation (13 % en 2012 pour la Communauté);
- recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte (quantités indéterminées en 2012 pour la Communauté);
- trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment (quantités estimées à 45 % en 2012 pour la Communauté).

TABEAU 2

Objectifs poursuivis par la Communauté

	OBJECTIFS QUÉBEC 1998-2008	OBJECTIFS CMM 2006-2011	RÉSULTATS CMM 2012	OBJECTIFS QUÉBEC 2011-2015	OBJECTIFS CMM	
Récupération des matières recyclables	60 %	60 %	59 %			
Recyclage des matières recyclables			53 %	70 %	70 %	Année cible 2018
Récupération des matières organiques	60 %	60 %	12 %			
Mise en valeur des boues résiduaires	Aucun objectif particulier pour les boues	Aucun objectif particulier pour les boues	11 % en valorisation organique (2011)			
Recyclage des matières organiques, incluant les boues			13 %	60 %	Desserte de l'ensemble des habitations de huit logements et moins	Année cible 2020
					60 %	Horizon 2025
Récupération des encombrants	60 % (incluant les débris de CRD)	60 % (incluant les débris de CRD)	56 %	Aucun (réglementation gouvernementale sur la responsabilité élargie des producteurs et sur la consignation)	Augmenter l'accessibilité aux écocentres	Année cible 2020
Récupération des résidus dangereux domestiques	75 % (huiles et peinture) 60 % (autres RDD)	75 % (huiles et peinture) 60 % (autres RDD)	55 % toutes matières confondues			
Récupération des contenants de bière et boissons gazeuses consignés	80 %	80 %	76 % (à l'ensemble du Québec)			

	OBJECTIFS QUÉBEC 1998-2008	OBJECTIFS CMM 2006-2011	RÉSULTATS CMM 2012	OBJECTIFS QUÉBEC 2011-2015	OBJECTIFS CMM	
Récupération des textiles	50 %	50 %	Voir note 1	Aucun	Aucun Voir note 1	
Récupération des débris de CRD du bâtiment	Aucun objectif particulier pour le bâtiment et pour les municipalités	Aucun objectif particulier pour le bâtiment et pour les municipalités	45 %	Trier 70 % sur le chantier ou dans un centre de tri	70 %	Année cible 2020
Recyclage ou valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Aucun objectif pour le béton, la brique et l'asphalte, et pour les municipalités	Aucun objectif pour le béton, la brique et l'asphalte, et pour les municipalités	94 % Voir note 2	80 %	95 %	Année cible 2020
Récupération des autres matières valorisables	65 % (incluant les ICI et CRD)	60 % (secteur municipal seulement)	38 %	Aucun objectif global de récupération	Aucun	
Réduction des quantités éliminées	Aucun objectif particulier pour la réduction des quantités éliminées	Aucun objectif particulier pour la réduction des quantités éliminées	844 kg/pers./an (incluant les ICI et CRD, et les boues)	700 kg/pers./an (incluant les ICI et CRD, et les boues)	600 kg/pers./an (incluant les ICI et CRD, et les boues)	Année cible 2020

Notes :

1. La récupération des textiles et des autres matières valorisables est en grande partie effectuée par les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale qui ne tiennent pas de registre ni ne diffusent les quantités traitées.
2. En absence d'objectifs particuliers, les débris d'asphalte et de béton récupérés n'ont pas été comptabilisés. Les pratiques courantes des municipalités font en sorte qu'ils sont largement récupérés puis réutilisés après entreposage temporaire, sous forme d'agrégats recyclés répondant à la norme BNQ sur les matériaux granulaires recyclés (réf. NQ 2560-600/2002). L'outil d'inventaire nous indique un taux de recyclage ou de valorisation de 94 % pour les débris de béton, de brique et d'asphalte.

En septembre 2003, le conseil de la Communauté a adopté un énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région métropolitaine. Intitulée *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*, cette vision esquisse ce que pourrait devenir la Communauté en 2025 si les efforts nécessaires sont consentis. En février 2008, la Communauté a présenté son mémoire intitulé *La gestion des matières résiduelles, un défi prioritaire pour la Communauté métropolitaine de Montréal* à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec, qui formulait l'objectif de tendre vers le zéro enfouissement.

Le PMGMR découle de ces éléments voulant que, d'ici 2025, la Communauté soit attractive, car elle a aussi comme défi de continuer à mettre en valeur ses atouts pour attirer davantage de personnes dans la région métropolitaine, et de donner des services de qualité à la population. Concrètement, cela veut également dire être responsable vis-à-vis des générations futures en protégeant et en mettant mieux en valeur le milieu naturel, en assurant une excellente qualité de l'air et de l'eau, en reconnaissant l'importance du territoire agricole et en assurant une gestion écologique des matières résiduelles.

Les orientations suivantes ont servi à l'élaboration des mesures qui permettront d'atteindre les objectifs.

TABLEAU 3

Orientations et implications retenues par la Communauté

ORIENTATIONS	IMPLICATIONS
<p>1. Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Changer les modes de gestion afin de réduire les matières résiduelles produites et réduire la quantité de matières éliminées.
<p>2. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en se dotant, sur une base régionale, d'infrastructures de traitement des matières résiduelles et en optimisant les activités de collecte et de transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Implanter de nouvelles infrastructures en tenant compte du principe de l'autonomie régionale. ● Réviser les services et les circuits de collecte. ● Évaluer l'impact climat sur la gestion des matières résiduelles. ● Intégrer, à l'échelle locale ou régionale, l'utilisation des biocombustibles de remplacement produits.
<p>3. Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Optimiser la collecte sélective des matières recyclables. ● Implanter la collecte et le traitement des matières organiques. ● S'assurer d'une utilisation optimale des extrants.
<p>4. Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Bonifier l'offre aux clientèles desservies. ● S'inspirer des pratiques exemplaires. ● Partager les expériences.
<p>5. Identifier des sources de financement pour les coûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l'atteinte des objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Privilégier les mesures qui permettront d'optimiser les services actuellement offerts et de réduire l'incidence des coûts occasionnés par l'implantation de nouvelles mesures du PMGMR.
<p>6. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser des activités de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'intention des citoyens, des industries, des commerces et des institutions dans l'optique de les responsabiliser et de les mobiliser.
<p>7. S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser les démarches d'implantation en collaboration avec le milieu récepteur. ● S'assurer de la viabilité environnementale et économique des projets, en se basant sur des études indépendantes.

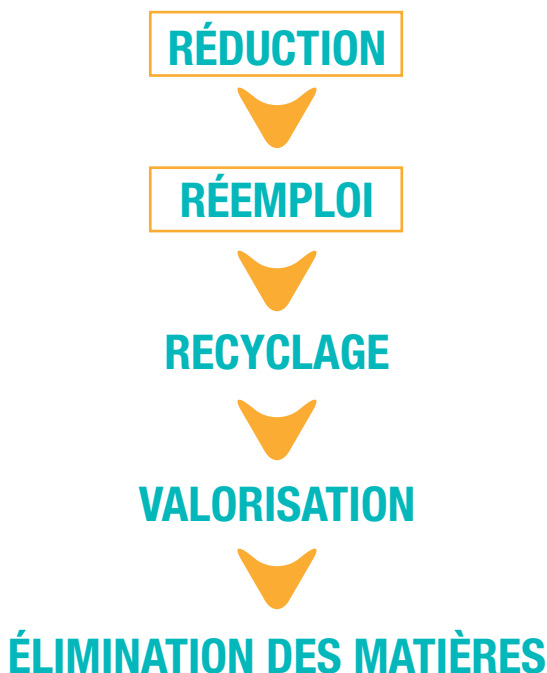
➔ ORIENTATION 1 • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'accent sur la réduction à la source et le réemploi

Le PMGMR 2006-2011 adhérait aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* à l'égard de la hiérarchie des 3RV-E. Avec le PMGMR 2015-2020, la Communauté veut, par l'entremise des mesures proposées, changer les modes de gestion afin de réduire les matières résiduelles produites et la quantité de matières éliminées. Le respect de la hiérarchie des 3RV-E doit être maximisé et l'accent doit être mis sur la réduction à la source et le réemploi.

Les administrations municipales doivent intégrer à leurs politiques d'achat des mesures favorisant les produits faits de matières recyclées, toute initiative de réduction des emballages et des sacs de même que toute autre pratique susceptible d'éviter la production de matières résiduelles ou l'utilisation non optimale des ressources.

La **première orientation** vise à respecter l'adhésion du PMGMR aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* relativement au respect de la hiérarchie des 3RV-E, soit, dans l'ordre, la **réduction**, le **réemploi**, le **recyclage**, la **valorisation** et, en dernier lieu, l'**élimination des matières**. La Communauté insiste plus particulièrement sur l'importance de mettre l'accent sur la réduction à la source et le réemploi, notamment au chapitre de la production et de la mise en marché.

HIÉRARCHIE DES 3RV-E



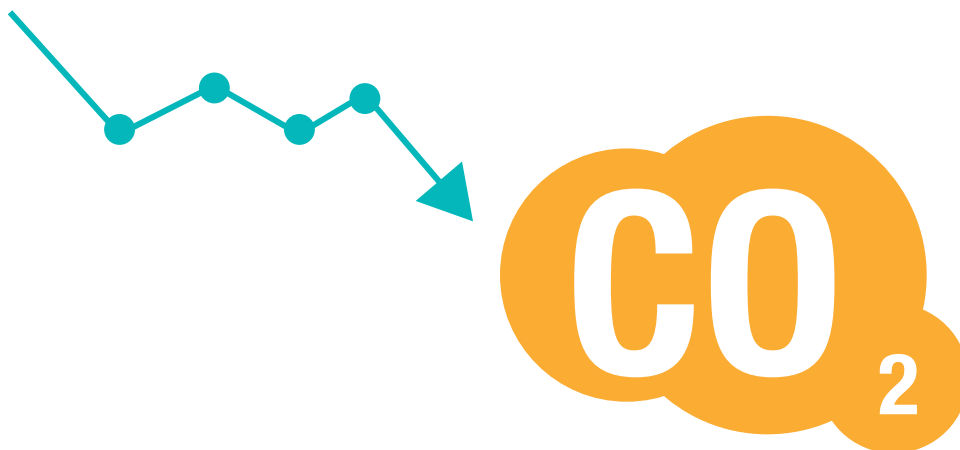
➔ **ORIENTATION 2 • Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en se dotant, sur une base régionale, d'infrastructures de traitement des matières résiduelles et en optimisant les activités de collecte et de transport**

Dans le contexte actuel où le gouvernement du Québec dispose maintenant d'une stratégie énergétique et d'un plan de lutte aux changements climatiques, il faut tenir compte du fait que la production et la gestion des matières résiduelles ont des effets importants sur les émissions de GES, sur la qualité de l'atmosphère et sur l'environnement en général.

En planifiant une régionalisation de la gestion des déchets afin que, graduellement, la Communauté soit moins tributaire des installations extérieures, il sera possible d'observer une réduction globale des distances de transport des matières à éliminer et, par le fait même, une réduction des émissions de gaz à effet de serre. De même, des projets de biométhanisation et de compostage des matières organiques actuellement en construction contribueront à produire une énergie verte, tout en réduisant les besoins en transport de par leur proximité des générateurs.

La **deuxième orientation** vise à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en se dotant, sur une base régionale, d'infrastructures de traitement des matières résiduelles et en optimisant les activités de collecte et de transport.

La Communauté reconnaît le principe de l'autonomie régionale dans la gestion des matières résiduelles dans une perspective de réduction de la dépendance aux installations situées à l'extérieur du Grand Montréal (sites de traitement des matières organiques, sites de traitement des matières recyclables et lieux d'élimination). La proximité des centres de production et de traitement des matières résiduelles aura également pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Notons à cet effet que le portrait des émissions de GES effectué pour le compte de la Communauté en 2010 établissait à 38 % la contribution du secteur du transport routier aux émissions métropolitaines.



➔ **ORIENTATION 3 • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques**

Les mesures définies dans le PMGMR 2006-2011 ont majoritairement été mises en place durant la période précédente de planification. Toutefois, les échéanciers ont souvent été décalés dans le temps. Par exemple, les matières organiques devaient être collectées afin d'être valorisées au plus tard à la fin de 2010, afin de viser leur bannissement de l'élimination d'ici 2020, tel que visé par la PQGMR.

Le gouvernement prévoyait également l'interdiction de l'élimination du papier et du carton au plus tard en 2013 ainsi que celle du bois, au plus tard en 2014. Divers retards dans la publication de plans d'action et des lignes directrices du gouvernement, et dans le lancement de programmes de financement des infrastructures, ont entraîné un report des échéances, de sorte qu'en 2012, seulement 12 % des résidus organiques étaient récupérés en vue d'être valorisés.

Bien que plusieurs installations de biométhanisation et de compostage soient en cours d'implantation, l'atteinte des objectifs de recyclage des matières organiques ne pourra se produire qu'après une certaine période. Le concept d'année-horizon 2025 permettra d'intégrer le recyclage des matières organiques sur l'ensemble du territoire et d'atteindre l'objectif. Pour réaliser son premier PMGMR, en 2006, la Communauté a déterminé différentes conditions à rencontrer, dont un calendrier de réalisation adapté à sa réalité. Il y était question d'un écart de 5 ans entre les objectifs de récupération et de valorisation prévus par la PQGMR et leur atteinte par les municipalités de la Communauté. Elle justifiait alors cet écart par « la nécessité de respecter les échéances prévues des contrats de gestion actuels, le dépôt du projet de plan en 2003 et la période de 10 ans prévue à l'origine dans la Politique 1998-2008 » (PMGMR 2006-2011, p.8). La situation ne semble pas être différente dans le cadre du présent Plan. Outre les objectifs préconisés par le Plan d'action de la PQGMR, la Communauté vise donc l'atteinte d'un objectif zéro enfouissement à l'horizon 2025.

La **troisième orientation** vise à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques.

Cette orientation vise à mettre en œuvre avec diligence les mesures prévues au PMGMR, selon un calendrier graduel, réaliste et séquentiel, dressé en fonction des échéances des programmes de financement, du calendrier de mise en service des installations de traitement et des actions gouvernementales.



ORIENTATION 4 • Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.

La Communauté reconnaît les efforts qu'ont entrepris plusieurs municipalités au chapitre de la gestion des matières résiduelles. Le choix des moyens, des outils, de la fréquence et des circuits de collecte, des sites et des autres modalités d'application des mesures contenues dans le PMGMR doit rester d'ordre local et refléter les particularités de chaque municipalité.

Par exemple, afin d'augmenter la participation citoyenne à la collecte des matières résiduelles, il convient de considérer l'ensemble des outils de collecte (sacs, petits bacs, grands bacs, etc.), d'optimiser la fréquence et les circuits de collecte, et d'offrir un service comparable et de même nature tant en milieu résidentiel qu'en milieu industriel, commercial et institutionnel.

La **quatrième orientation** vise à optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées. Pour ce faire, l'offre proposée aux clientèles desservies devra être bonifiée. La qualité des matières étant tributaire de leur mise en marché, les activités d'ISÉ sont primordiales pour rejoindre et sensibiliser tous les générateurs de matières résiduelles.

ORIENTATION 5 • Identifier des sources de financement pour les coûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l'atteinte des objectifs.

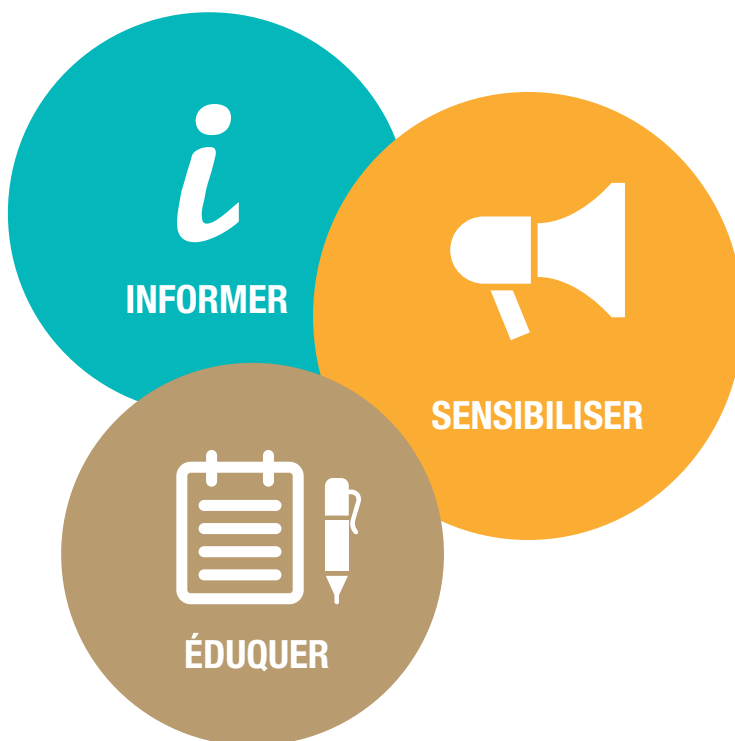
La récupération des matières organiques, le principal défi du PMGMR, entraînera une hausse des contributions municipales d'ici 2020. Cette augmentation, qui s'inscrira en parallèle de l'entrée en exploitation des installations de biométhanisation et de compostage en planification dans le Grand Montréal – pour tenir compte de l'atteinte de l'objectif de 60 % pour la matière organique en 2025 – découlera en particulier du coût de la gestion des matières organiques, d'une baisse des sommes provenant des sources de financement exogène, attribuable essentiellement à une baisse des redevances, et de l'atteinte d'un taux de 70 % de recyclage pour les matières recyclables, les débris de CRD et les autres matières.

La **cinquième orientation** vise à identifier des sources de revenus pour financer les coûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l'atteinte des objectifs. Dans un premier temps, il s'agit d'optimiser et d'adapter les collectes actuelles afin de générer des économies. Par la suite, des sources de revenus supplémentaires devront être identifiées afin de financer les coûts nets qu'engendreront l'implantation et l'exploitation des installations de traitement et les mesures qui permettront l'atteinte des objectifs.

➔ **ORIENTATION 6 • Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles.**

Afin de susciter une réponse positive à l'égard des mesures prévues au PMGMR, plusieurs activités de sensibilisation et de communication ont été et devront être réalisées. Encore aujourd'hui et à l'avenir, la réalisation d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation permettra de progresser considérablement et de tendre vers les objectifs à atteindre. Au besoin, la mise en place d'une réglementation adéquate pourra contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction et de gestion des matières résiduelles.

La **sixième orientation** vise à informer, à sensibiliser et à éduquer les citoyens et les ICI quant à l'importance de participer aux initiatives de valorisation des matières résiduelles. La Communauté mise donc sur l'engagement citoyen et la responsabilisation des ICI, et, au besoin, sur des interventions réglementaires en vue d'atteindre les objectifs de réduction des quantités de résidus ultimes et de répondre à d'éventuelles prescriptions visant l'élimination de certaines matières. L'implantation de la collecte des résidus organiques exigera un effort supplémentaire de la part du citoyen et une implication du secteur ICI, soit par l'entremise de démarches privées, soit par la participation aux programmes municipaux mis en place.



ORIENTATION 7 • S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal

L'implantation d'un projet public d'envergure est de plus en plus tributaire de son acceptabilité sociale. À cet égard, des enjeux d'importance sont présents. Aussi, pour atteindre une harmonisation sociale, il faut savoir les reconnaître et les traiter de façon à concevoir un projet qui tient compte des préoccupations et des attentes de la collectivité d'accueil.

En 2010, Transfert environnement a réalisé une étude pour le compte de la Communauté qui a permis d'identifier et d'analyser les différents enjeux à partir de 12 cas d'infrastructures de matières résiduelles au Québec, au Canada et en Europe, en fonction de six grandes catégories de facteurs d'acceptabilité sociale sur le plan technique, social, environnemental, économique, de la gouvernance et de la localisation. Cela a permis d'identifier les facteurs à retenir en termes d'éléments favorables à l'acceptabilité sociale. L'étude a présenté des recommandations pour la constitution d'outils d'évaluation de l'acceptabilité sociale et l'établissement d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale.



ÉTUDE SUR LES PERCEPTIONS DES RÉSIDENTS DE TROIS MRC DE LA MONTÉRÉGIE QUANT AU PROJET DE BIOMÉTHANISATION

Mandatée pour réaliser cette étude, Léger Marketing a rendu public ses résultats en 2010. L'étude visait trois objectifs :

1. **connaître** la notoriété, la perception générale et les aspects positifs ou négatifs perçus des résidents quant au procédé de biométhanisation des matières organiques putrescibles;
2. **connaître** la notoriété, les perceptions et le niveau d'information perçu des résidents quant au projet de biométhanisation des matières organiques putrescibles envisagé par leur municipalité;
3. **déterminer** les sources d'information à privilégier et les incitatifs à la participation des résidents au projet.

Les résultats du sondage, effectué auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 résidents, permettent de constater que près des trois-quarts des participants ne connaissent pas le procédé de biométhanisation, tandis qu'une proportion semblable ne pratique pas le compostage à la maison. Malgré le fait que la très grande majorité participe systématiquement à la collecte sélective des matières recyclables, la gestion des matières organiques restait donc, au moment du sondage, largement méconnue. Si les habitudes de recyclage sont acquises, il en va ainsi autrement de la gestion domestique des matières organiques; cette méconnaissance peut nuire à l'acceptabilité sociale du projet. Toutefois, cela n'empêche pas que les résidents sondés soient favorables au projet et à l'idée d'y participer. L'étude conclut donc que les citoyens gagneraient à être rejoints par une stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation adéquate, étant peu informés du procédé et de ses retombées, positives ou négatives.

En fonction des réponses, l'étude identifie également les principales sources d'information à privilégier, soit principalement les journaux locaux, Internet, les représentants ou les communiqués de la municipalité ainsi que les dépliants envoyés par la poste. Au chapitre des communications aux citoyens, elle met aussi en lumière l'importance de miser sur les notions de facilité et de simplicité associées à la participation au projet. L'accès régulier à l'information sur les procédés utilisés et l'utilisation des matières récupérées, ainsi qu'une collecte des matières organiques plus fréquente que celle des ordures, sont également mentionnés comme facteurs de succès.

Les stratégies privilégiées dans la période de planification 2015-2020 pour informer les citoyens et susciter leur participation aux différents programmes à mettre en place devraient, incidemment, miser sur les éléments identifiés et d'autres cas à succès.

Les enjeux, qui sont de manière générale multiples et variés, rejoignent les préoccupations locales et régionales directement liées au lieu d'implantation d'une installation. Ils touchent aussi à des questions d'intérêt national comme les politiques environnementales et les grands débats sociaux contemporains. Par ailleurs, le processus décisionnel menant au choix d'un projet ainsi que les moyens pour associer la Communauté aux retombées connexes ont également une incidence directe sur son acceptabilité sociale.

En définitive, la gestion des matières résiduelles, et les installations qu'elles nécessitent, comptent parmi les domaines qui peuvent profiter le plus d'une connaissance fine des enjeux liés à l'acceptabilité sociale.

La **septième orientation** vise à s'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation. Des mécanismes favorisant l'acceptabilité sociale de telles installations doivent être mis en place afin de permettre leur déploiement, lequel est nécessaire à l'atteinte des objectifs.



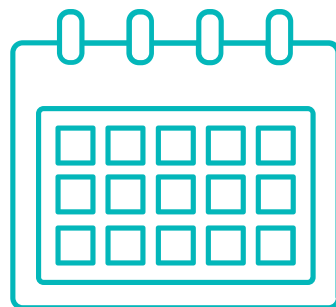
MESURES RETENUES





La présente section contient **les mesures proposées pour le PMGMR**. Ces mesures tiennent compte des résultats déjà obtenus et de la capacité des infrastructures de gestion des matières résiduelles actuelles et projetées, selon un calendrier réaliste et graduel. Le PMGMR fixe des objectifs à atteindre pour les municipalités et pour la Communauté à travers les

mesures sous leur responsabilité. Le choix des moyens utilisés pour atteindre ces objectifs est laissé aux autorités compétentes.



Les mesures proposées impliquent l'action, soit des municipalités, soit de la Communauté. Chaque mesure est détaillée en définissant des objectifs à atteindre et en proposant des pistes d'action à mettre en place. Les orientations, les enjeux concernés et les secteurs ciblés sont indiqués. **Un échéancier de mise en œuvre est aussi défini**. Enfin, des indicateurs de suivi sont proposés, lesquels permettront de voir et de comparer le progrès de chacune des municipalités en regard des objectifs du PMGMR, et seront compilés au moyen du Tableau de bord métropolitain.

3.1 Réduction à la source et réemploi

En cohérence avec la stratégie 1 du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR visant le respect de la hiérarchie des 3RV-E, la première orientation a pour objectif de mettre l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. En amont du traitement des matières résiduelles, il s'agit donc de réduire leur production par l'écoconception, le réemploi et une révision des pratiques de l'ensemble des générateurs.

Le PMGMR 2006-2011 comportait une mesure visant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan municipal de réduction à la source par les municipalités locales. À l'heure actuelle, 44 des 82 municipalités de la Communauté ont mis sur pied un tel plan, représentant 77 % de la population de son territoire. Différentes actions peuvent être réalisées dans ce sens, tel :

- Adopter une politique d'achat de matériel recyclé.
- Recycler les granulats.
- Acheter des biens durables et réutilisables.
- Pratiquer l'herbicyclage.
- Instaurer un système de management environnemental.
- Interdire l'utilisation de bouteille de plastique et autre contenant à usage unique.
- Tout autre moyen permettant de réduire les quantités de matières à éliminer.

Des efforts supplémentaires doivent toutefois être fournis afin de maximiser les 3R de la hiérarchie et de réduire à la source, individuellement et collectivement. Parmi les démarches entreprises, certaines ont fait leur preuve, comme l'économie circulaire et l'écoconception, et peuvent soutenir cet effort, sans compter l'implication du secteur de l'économie sociale.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au Canada, 40 % de la nourriture produite est gaspillée, représentant des pertes estimées à 27 milliards de dollars annuellement; le Québec serait champion du gaspillage alimentaire. Selon le rapport Food Waste in Canada, réalisé par l'organisation Value Chain Management Centre (2014), près de la moitié du gaspillage se fait à la maison, mais des pertes ont lieu tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Outre les coûts qui y sont associés, différents enjeux d'ordre environnemental peuvent être observés en ce qui a trait à l'énergie et aux ressources utilisées dans le processus. En considérant que l'insécurité alimentaire subsiste sur le territoire de la Communauté, la lutte au gaspillage par une meilleure gestion des matières et par la redistribution présente des avantages évidents. En plus d'une gestion adéquate des ressources, elle permet une meilleure utilisation des terres, une réduction des émissions de GES et une diminution des quantités de matières organiques éliminées. Différents organismes, dont Moisson Montréal et La Table des Chefs, travaillent à remédier à cette situation, mais font face à différents obstacles, dont la méconnaissance du portrait global des résidus disponibles et une collaboration inefficace entre les générateurs et les bénéficiaires. Découlant d'une logique de réemploi, ce maillage doit être visé par les politiques publiques, sans compter l'acquisition de connaissances sur la quantité et la composition des gisements disponibles. Autre initiative locale, la plateforme BonAPP vise à réduire le gaspillage alimentaire en connectant les personnes désirant donner et celles à proximité désirant recevoir des fruits ou des légumes. Cet exemple témoigne de la pertinence d'intégrer l'économie du partage dans le mouvement.

De plus, le 10 décembre 2015, la Communauté a adopté la résolution CC15-047 demandant aux municipalités membres d'adopter un règlement visant l'élimination des sacs d'emplètes qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables sur leur territoire. Deux mesures sont donc proposées, l'une à portée métropolitaine, l'autre à portée municipale, afin d'assurer la réalisation du bannissement de l'utilisation de certains sacs de plastique. Les municipalités sont amenées à en interdire l'utilisation sur leur territoire alors que la Communauté s'engage à adopter un Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique. Rappelons que les sacs de plastique représentent une nuisance environnementale qui provoque d'importants impacts sur les écosystèmes terrestres et marins lorsqu'ils sont abandonnés dans la nature en plus de créer une pollution visuelle.

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC ET LE BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE

En janvier 2009, la Société des alcools du Québec (SAQ) est devenue le premier détaillant de la province à bannir les sacs de plastique à usage unique de ses succursales. Cette initiative a entraîné une réduction annuelle de 80 millions de sacs en circulation, représentant environ 4 % des sacs à usage unique distribués au Québec chaque année, en plus d'inspirer d'autres commerces à suivre l'exemple. Entamée en 2006, la démarche a nécessité un engagement tant des employés que de la clientèle et des actions concrètes de la direction, notamment :

- une campagne de sensibilisation auprès des clients et des rappels visuels dans les magasins;
- la formation des employés;
- une période de transition échelonnée sur 3 ans, de la tarification des sacs à leur bannissement. En 2009, trois millions de sacs réutilisables ont également été distribués au prix coûtant ou en promotion;
- une redistribution des montants déboursés par les clients pour les sacs de plastique et de papier, puis d'une partie de ceux issus de la vente des sacs réutilisables, à des organismes faisant la promotion du développement durable.



Cette approche graduelle a constitué un important facteur de succès, de telle sorte qu'entre le début et la fin de l'année 2008, 91 % des clients de la SAQ n'utilisaient déjà plus les sacs de plastique ni de papier. Ce bannissement a également permis des économies substantielles pour la SAQ à moyen et à long terme.

Les mesures sous responsabilité municipale sont identifiées par la couleur bleue, tandis que celles dont la Communauté a la charge sont identifiées par la couleur grise.

Responsabilité municipale

Responsabilité métropolitaine

MESURE 1	PROMOUVOIR LES PRATIQUES DE RÉDUCTION À LA SOURCE DES MATIÈRES ORGANIQUES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la collaboration entre les intervenants concernés. • Faire la promotion des bonnes pratiques de réduction à la source des matières organiques (ex. : Herbicyclage, feuillicyclage, compostage domestique et compostage communautaire). • Favoriser une gestion locale de la matière organique. • Réduire le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la chaîne de production et de consommation. • Réduire les quantités de matières organiques gérées par les municipalités. • Réduire les quantités de matières résiduelles produites et éliminées. • Responsabiliser et mobiliser les producteurs, les distributeurs et les consommateurs de denrées alimentaires. • Sensibiliser les citoyens, les industries, les commerces et les institutions à la problématique du gaspillage alimentaire.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils et des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptés aux clientèles. • Impliquer le comité-conseil sur la gestion des matières résiduelles. • Intégrer les bonnes pratiques dans les campagnes d'ISÉ annuelles. • Recenser et faire connaître les programmes de soutien et de promotion existants.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des quantités récupérées au moyen des collectes des matières organiques. • Nombre de composteurs domestiques distribués et d'installations de compostage communautaire mis en place.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. • Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques. • Limiter les coûts engendrés par la collecte, le transport et le recyclage des matières organiques. • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. • Développer et réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement à l'égard des objectifs visés.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2018

MESURE 2	FAVORISER L'ADOPTION ET LA MISE EN ŒUVRE PAR LES MUNICIPALITÉS DE POLITIQUES INTERNES RESPECTANT LA HIÉRARCHIE DES 3RV-E
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la quantité de matières résiduelles mises en valeur (upcycling). Augmenter la quantité de matières résiduelles recyclées par les services municipaux. Optimiser l'utilisation des biens et des ressources. Responsabiliser l'ensemble des employés et des utilisateurs des services municipaux.
Piste d'action	<ul style="list-style-type: none"> Développer une politique interne écoresponsable ou toute stratégie équivalente.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant adopté et mis en œuvre une politique interne de diversion ou toute stratégie équivalente. Quantité de matières résiduelles produites et récupérées par les services municipaux (t/an).
Orientation concernée	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. Atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables. Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Employés et utilisateurs des services municipaux.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017

MESURE 3	MIEUX CONNAÎTRE ET DIFFUSER LES ACTIVITÉS DE RÉDUCTION À LA SOURCE ET DE RÉEMPLOI, NOTAMMENT LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES ŒUVRANT EN ÉCONOMIE SOCIALE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Compléter le portrait régional des matières résiduelles gérées par l'entremise des filières de réemploi. Diminuer la quantité de matières résiduelles produites et éliminées. Faciliter le réemploi local et à but non lucratif. Favoriser une plus grande efficacité des approches de maximisation des 3R. Reconnaître la contribution des organismes locaux.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les activités des organismes œuvrant en économie sociale à la réduction à la source et/ou au réemploi lors d'activités d'ISÉ municipales. Recenser les organismes œuvrant en économie sociale à la réduction à la source et/ou au réemploi. Impliquer les organismes existants dans les activités municipales.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des quantités unitaires de matières résiduelles produites (kg/pers./an).
Orientation concernée	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification.
Secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités. ICI/CRD.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017

MESURE 4	ADOPTER LE RÈGLEMENT TYPE INCLUS AU PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN SUR LES SACS DE PLASTIQUE
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Adhérer au Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter le règlement type proposé. • Participer à la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités ayant adopté un règlement.
Orientation concernée	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 22 avril 2018

MESURE 5	ACHEMINER LES ENCOMBRANTS VALORISABLES VERS UNE FILIÈRE DE RÉCUPÉRATION OU DE RÉEMPLOI
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le taux de valorisation des encombrants valorisables. • Favoriser la réutilisation des encombrants valorisables encore utiles.
Piste d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une offre suffisante de services de détournement (collecte spéciale, écocentre, collecte sur appel, etc.).
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'encombrants récupérés par l'entremise de filières de réemploi (t. m./an). • Quantité de matières résiduelles éliminées (t. m./an).
Orientation concernée	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification.
Secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités. • ICI/CRD.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017



MESURE 6	FAVORISER ET ENCADRER LA RÉCUPÉRATION DES TEXTILES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le taux de valorisation des textiles. Favoriser la réutilisation des textiles encore utiles.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Développer et harmoniser des règlements sur les boîtes de dons. S'assurer que l'ensemble des écocentres acceptent les textiles. Soutenir les activités des organismes locaux à but non lucratif.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant un règlement encadrant les activités de récupération des textiles. Nombre d'écocentres acceptant les textiles.
Orientation concernée	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'accent sur la réduction à la source et le réemploi.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Toutes clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017

MESURE 7	ADOPTER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN SUR LES SACS DE PLASTIQUE
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Interdire l'utilisation de certains sacs de plastique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la Communauté.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Dresser un Plan d'action incluant un règlement type. Favoriser l'acquisition de connaissances. Réaliser un plan de communication et de sensibilisation.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions réalisées du Plan (5).
Orientation concernée	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'accent sur la réduction à la source et le réemploi.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Toutes clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 22 avril 2017



3.2 Matières recyclables

Afin de passer d'un taux de récupération de 59 % à un taux de recyclage de 70 %, des efforts devront être mis sur l'optimisation de la collecte des matières recyclables en déterminant le meilleur mode (petit bac, bac roulant, sac, etc.) et la fréquence optimale à adopter. La mécanisation des collectes pourra être envisagée quand le contexte local y sera favorable.

Les ICI seront également mis à contribution lorsque la qualité et la quantité de matières recyclables seront compatibles avec les collectes domestiques (papiers, cartons, plastiques, verres et autres matières déjà recueillies). Par ailleurs, diverses initiatives d'adhésion volontaire sont en place. Administrés tant par Recyc-Québec que par certaines associations, différents programmes existent et visent des secteurs d'activités économiques spécifiques. La Communauté est d'avis que ces moyens doivent être maintenus, voire accentués, afin de permettre le développement de filières spécifiques de valorisation des résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle. À noter qu'il est admis que les grands ICI récupèrent d'importantes quantités de matières résiduelles, notamment les rejets de production.

Par ailleurs, dans les aires publiques municipales où des équipements sont présents, le taux moyen global de récupération est de 77,9 % pour les aires intérieures, 60,1 % pour les aires extérieures et 52,7 % pour les îlots de rues²; en conséquence, des équipements devront systématiquement être présents dans les espaces publics respectant la même déclinaison utilisée pour les équipements résidentiels. Enfin, afin de répondre aux cibles de bannissement émises par le gouvernement, un cadre réglementaire devra être mis en place afin d'interdire de jeter les matières recyclables avec les ordures ménagères.

POSITION SUR LA CONSIGNE ET LE RECYCLAGE DU VERRE

Jusqu'à maintenant, le système public de consignation des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses a permis de récupérer une plus grande proportion de ce type de contenants que la collecte sélective municipale. Cependant, les résultats des dernières années laissent croire que d'ici peu, celle-ci pourrait atteindre une performance équivalente. En 2013, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et Recyc-Québec ont confié au Centre de Recherche en économie de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie (CREATE) de l'Université Laval le mandat de comparer les systèmes de consigne et de collecte sélective pour la récupération des contenants de boisson au Québec. Rendue publique à l'été 2015, cette étude a conclu, notamment, que la consigne est plus avantageuse d'un point de vue économique pour la récupération des contenants à remplissage multiple (CRM) et pourrait être une avenue intéressante pour la gestion des bouteilles de vin et de spiritueux. Toutefois, dans le cas des contenants à remplissage unique (CRU), la collecte sélective constituerait l'option la plus économique, mais pas nécessairement la plus efficace en termes de taux de recyclage. Rappelons qu'en juin 2009, le rapport de consultation de la commission de l'environnement de la Communauté sur le renouvellement de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 recommandait de maintenir la consigne sur les contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses, et d'évaluer la pertinence d'accroître ce système de consignation à d'autres contenants en application du principe de la responsabilité élargie des producteurs. Pour leur part, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) considèrent que le système de consignation publique devrait être élargi aux bouteilles de vin et de spiritueux, tandis que le Ministère, en publiant le rapport du CREATE, affirme son intérêt pour la complémentarité des deux systèmes.

² Rapport d'activité et résultats 2008-2011, Table pour la récupération hors foyer.

Les mesures sous responsabilité municipale sont identifiées par la couleur bleue, tandis que celles dont la Communauté a la charge sont identifiées par la couleur grise.

Responsabilité municipale

Responsabilité métropolitaine

MESURE 8	OPTIMISER LA COLLECTE RÉSIDENTIELLE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité des matières recyclées. Limiter la croissance des coûts associés à la collecte et au transport des matières recyclables.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser la desserte de la collecte sélective. Caractériser les rejets des centres de tri et en informer les citoyens. Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles. Mettre en œuvre des leviers réglementaires pour favoriser la participation à la collecte sélective.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de matières recyclables résidentielles recyclées (kg/pers./an). Quantité de rejets annuels des centres de tri (t/an).
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques. Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables.
Secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> Résidentiel. ICI desservis.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017

MESURE 9	S'ASSURER QUE LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS PRODUISANT DES MATIÈRES RECYCLABLES ASSIMILABLES, EN TERMES DE QUANTITÉ ET DE QUALITÉ, AUX MATIÈRES RÉSIDENTIELLES SOIENT DESSERVIS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées. Permettre une diversité de moyens pour atteindre les objectifs. Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions face à la gestion de leurs matières résiduelles.
Piste d'action	<ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître les ICI du territoire et leur production de matières résiduelles.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'industries, de commerces et d'institutions inclus dans une collecte municipale.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques. Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables. Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> ICI/CRD.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2018

MESURE 10	IMPLANTER DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES IDENTIFIABLES DANS TOUS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET TOUTES LES AIRES PUBLIQUES, LÀ OÙ LA FRÉQUENTATION LE JUSTIFIE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées. • Réduire la quantité de matières résiduelles abandonnées (à savoir les déchets sauvages).
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec la Table pour la récupération hors foyer. • Considérer le recours au Programme de récupération hors foyer des matières recyclables pour les aires publiques municipales. • Financer et implanter les équipements appropriés. • Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles. • Uniformiser la signalisation pour l'ensemble des municipalités.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments municipaux dotés d'équipements de récupération des matières recyclables par rapport au nombre total. • Nombre d'équipements de récupération des matières recyclables installés dans des aires publiques par rapport au nombre total.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques. • Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées. • Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables. • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2018



.....
Implanter des équipements de récupération des matières recyclables **identifiables**

MESURE 11	INTERDIRE DE JETER LES MATIÈRES RECYCLABLES AVEC LES MATIÈRES DESTINÉES À L'ÉLIMINATION POUR TOUTE UNITÉ DESSERVIE PAR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées. • Détourner de l'élimination les matières recyclables des unités desservies par la collecte des matières recyclables.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter la réglementation appropriée. • Développer des incitatifs en appui au bannissement. • Effectuer une revue de la littérature et déterminer les facteurs de succès de l'application d'une interdiction. • Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre les matières recyclables à la collecte des ordures.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques. • Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. • Atteindre les cibles de recyclage et optimiser les quantités et la qualité des matières recyclables.
Secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel. • ICI/CRD.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017



3.3 Matières organiques

L'objectif de la nouvelle Politique est de recycler 60 % de la matière organique résiduelle (incluant les boues). Or, en ce moment au Québec, la matière organique résiduelle est en grande partie enfouie ou incinérée. Les modes de gestion de cette matière doivent plutôt permettre de la valoriser, notamment pour améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté et pour participer à la Stratégie énergétique du Québec, qui cherche également à mettre en valeur de nouvelles technologies.

En tablant sur la mise en service graduelle des installations de traitement des matières organiques et en mettant en place, en parallèle, la collecte à trois voies, le taux de recyclage des matières organiques pourra progresser rapidement. La collecte des matières organiques sera optimisée en déterminant le meilleur mode et la fréquence optimale à adopter selon le contexte local. La mise en place d'équipements dans les bâtiments et les aires publiques municipales permettra de contribuer aux efforts d'atteinte de l'objectif de recyclage de 60 %.

De plus, afin de répondre aux cibles de bannissement émises par le gouvernement, un cadre réglementaire devra être mis en place afin d'interdire de jeter les matières organiques avec les ordures ménagères.

Les boues résiduaires, qui font maintenant partie intégrante de l'objectif de recycler 60 % de la matière organique résiduelle, devront faire l'objet de mesures exemplaires. Ceci comprend, entre autres, la mise en place d'un contrôle permettant de s'assurer de la vidange systématique des fosses septiques et leur disposition dans des sites de valorisation, ainsi que la valorisation des boues potentiellement valorisables issues des stations d'épuration de la Communauté et des fosses septiques.

Enfin, les matières organiques traitées doivent être valorisées et utilisées à bon escient. Que ce soit pour les besoins municipaux en horticulture, en amendement de sols, pour les besoins agricoles ou pour tout autre usage de mise en valeur, les composts et autres matières produites doivent répondre à des normes encadrant leur utilisation. Des mécanismes de distribution et de développement de marchés doivent être mis en place afin d'assurer une utilisation adéquate des produits.



OBJECTIF

**RECYCLER 60 %
DE LA MATIÈRE
ORGANIQUE RÉSIDUELLE
(INCLUANT LES BOUES)**

Les mesures sous responsabilité municipale sont identifiées par la couleur bleue, tandis que celles dont la Communauté a la charge sont identifiées par la couleur grise.

Responsabilité municipale

Responsabilité métropolitaine

MESURE 12	IMPLANTER UN SERVICE DE COLLECTE PORTE-À-PORTE POUR L'ENSEMBLE DES MATIÈRES ORGANIQUES À L'INTENTION DES HABITATIONS DE HUIT LOGEMENTS ET MOINS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. Favoriser de meilleures pratiques de tri.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les outils de collecte aux habitations visées. Offrir un service de collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques à l'intention des habitations de huit logements et moins. Prévoir des activités d'ISÉ adaptées aux publics cibles. Réviser les contrats de collecte en fonction des objectifs.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'habitations de huit logements et moins desservies par un service de collecte porte-à-porte des matières organiques. Nombre de municipalités offrant un service de collecte des matières organiques.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'accent sur la réduction à la source et le réemploi. Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques. Limitier les coûts engendrés par la collecte, le transport et le recyclage des matières organiques.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Résidentiel (huit logements et moins).
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2020



MESURE 13	S'ASSURER QUE LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS PRODUISANT DES MATIÈRES ORGANIQUES ASSIMILABLES, EN TERMES DE QUANTITÉ ET DE QUALITÉ, AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES SOIENT DESSERVIS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. • Permettre une diversité de moyens pour atteindre les objectifs. • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions face à la gestion de leurs matières résiduelles.
Piste d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les ICI du territoire et leur production de matières résiduelles.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'industries, de commerces et d'institutions inclus dans une collecte municipale.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'accent sur la réduction à la source et le réemploi. • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. • Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques. • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • ICI.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2019



MESURE 14	IMPLANTER DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES IDENTIFIABLES DANS TOUS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET TOUTES LES AIRES PUBLIQUES, LÀ OÙ LA FRÉQUENTATION LE JUSTIFIE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. • Réduire la quantité de matières organiques abandonnées et les nuisances qui y sont associées.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Financer et implanter les équipements appropriés. • Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles. • Uniformiser la signalisation pour l'ensemble des municipalités.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments municipaux dotés d'équipements de récupération des matières organiques par rapport au nombre total. • Nombre d'équipements de récupération des matières organiques installés dans des aires publiques par rapport au nombre total.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques. • Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées. • Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques. • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2020



.....
Implanter des équipements de récupération des matières organiques **identifiables**

MESURE 15	INTERDIRE DE JETER LES MATIÈRES ORGANIQUES VISÉES PAR LA COLLECTE AVEC LES MATIÈRES DESTINÉES À L'ÉLIMINATION POUR TOUTE UNITÉ DESSERVIE PAR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. • Détourner de l'élimination les matières organiques des unités desservies par la collecte des matières recyclables.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la réglementation appropriée. • Développer des incitatifs en appui au bannissement. • Effectuer une revue de la littérature et déterminer les facteurs de succès de l'application d'une interdiction. • Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre les matières organiques à la collecte des ordures.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques. • Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. • Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques.
Secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel. • ICI/CRD desservis.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2020



INTERDIRE
 DE JETER LES MATIÈRES
 ORGANIQUES VISÉES PAR LA
 COLLECTE AVEC LES MATIÈRES
 DESTINÉES À L'ÉLIMINATION

MESURE 16	IMPLANTER DES MESURES DE SUIVI SUR LES QUANTITÉS, LA QUALITÉ ET LA FINALITÉ DES EXTRANTS ISSUS DE LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les pratiques d'acquisition de connaissances et de suivi. • Favoriser l'utilisation des extrants issus de la valorisation des matières organiques.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la manière d'optimiser l'ensemble du cycle de gestion des matières organiques. • Favoriser l'utilisation des composts issus de matières résiduelles dans les devis municipaux liés à l'aménagement ou à l'horticulture. • Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles. • Instaurer des mesures de contrôle de la qualité des extrants. • Mettre en place des exigences minimales à respecter pour les composts. • Produire un portrait des extrants produits sur le territoire métropolitain.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion, en pourcentage, de compost produit de qualité A ou B. • Quantité de compost utilisé en agriculture, en aménagement et en horticulture par rapport à la quantité totale.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques. • Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées. • Identifier des sources de financement pour les coûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l'atteinte des objectifs. • S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques. • Limiter les coûts engendrés par la collecte, le transport et le recyclage des matières organiques.
Secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants des sites de compostage et des installations de biométhanisation. • Gestionnaires municipaux.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2020



MESURE 17	APPUYER DES PROJETS MUNICIPAUX DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES HABITATIONS DE PLUS DE HUIT LOGEMENTS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. • Développer l'offre des municipalités en matière de collecte. • Développer et partager les pratiques exemplaires.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un programme de financement métropolitain pour des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements. • Favoriser l'acquisition de connaissances sur les habitations de plus de huit logements.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion, en pourcentage, des immeubles de plus de huit logements desservis par une collecte des résidus organiques. • Nombre de logements desservis par chaque projet.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables et des matières organiques.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. • Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques. • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel (habitations de plus de huit logements).
Échéancier	<p>Au plus tard le 31 décembre 2018</p>



MESURE 18	IMPLANTER DES MESURES PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA VIDANGE SYSTÉMATIQUE DES FOSSES SEPTIQUES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. • S'assurer de la conformité des résidences avec le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-R22). • Soutenir le partage des pratiques exemplaires.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité de municipaliser la vidange des fosses septiques. • Mettre en place un registre de suivi. • Procéder à un inventaire complet des fosses septiques du territoire.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fosses septiques faisant l'objet d'une vidange systématique par rapport au nombre total.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'accent sur la réduction à la source et le réemploi. • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables et des matières organiques.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. • Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques. • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2018

MESURE 19	ACHEMINER LES BOUES VALORISABLES VERS UNE FILIÈRE DE RECYCLAGE
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la quantité de matières organiques recyclées.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter le portrait des boues valorisables. • Déterminer les meilleures options de recyclage selon la qualité et le type de boues valorisables.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités valorisant leurs boues par rapport au nombre total. • Quantité de boues recyclées (t/an).
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'accent sur la réduction à la source et le réemploi. • Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. • Atteindre les cibles de recyclage des matières organiques. • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs des stations d'épuration des eaux usées. • Gestionnaires des boues de fosses septiques.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2018

3.4 Résidus domestiques dangereux, matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, et autres

Avant l'entrée en vigueur du PMGMR 2006-2011, les municipalités collectaient les encombrants et les matériaux secs environ deux fois par année, et parfois plus fréquemment à la demande des citoyens. Le réseau d'écocentres qui a pris forme ces dernières années facilite de plus en plus la mise en valeur des encombrants, des textiles et des matières du secteur CRD d'origine domestique; il permet aussi d'offrir une accessibilité équitable à tous les citoyens. La plupart des écocentres abritent également des dépôts permanents pour les résidus domestiques dangereux (RDD).

La Politique adoptée en mars 2011 et son Plan d'action 2011-2015 réitèrent la volonté gouvernementale de développer la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec. On y prévoit l'adoption d'un nouveau règlement en matière de REP et la désignation de trois nouvelles catégories de produits (produits électroniques, lampes au mercure et batteries), la production d'une liste de produits devant être désignés prioritairement sous la REP et la désignation d'au moins deux nouveaux produits tous les deux ans. L'application de la REP à la gestion des pneus hors d'usage et la révision du nouveau règlement quatre ans après son entrée en vigueur y sont également prévues. Le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* est entré en vigueur le 14 juillet 2011.

Cette politique vise également qu'à l'horizon 2015, 80 % des résidus d'asphalte, de brique et de béton soient recyclés et 70 % des débris de CRD produits par le secteur du bâtiment soient triés sur le chantier ou acheminés vers un centre de tri de débris de CRD. S'il est généralement acquis que les résidus issus des travaux de génie civil (ponts et chaussées) sont majoritairement recyclés, il en va tout autrement pour ceux issus du secteur du bâtiment, en raison des contraintes techniques et économiques que cela représente. En effet, il est plus rapide et plus économique de procéder à une démolition complète et immédiate d'un bâtiment à l'aide d'une grue équipée d'un bélier mécanique que de déconstruire le même bâtiment en ses principales composantes et ses principaux matériaux. Toutefois, une déconstruction écologique présente des avantages évidents, dont la réduction des coûts d'acquisition de matériaux par le réemploi sur site, ou la vente des matières issues de la déconstruction. Par ailleurs, on doit aussi reconnaître les progrès des municipalités du Grand Montréal en ce qui concerne les plus petites quantités de débris de CRD, de nombreux écocentres ayant été implantés sur le territoire depuis près de deux décennies pour permettre aux citoyens de disposer des débris produits par les travaux domiciliaires et pour en faire le tri sur place.

Les municipalités locales et régionales de la Communauté se sont dotées d'un important réseau d'aires de récupération (écocentres, parcs de conteneurs, dépôts de RDD et d'autres matières) et de services de collectes spéciales, très appréciés par les citoyens, leur permettant de disposer de diverses matières (rebutis encombrants, débris de rénovation, textiles, petits appareils électriques et électroniques, équipements de communication, RDD, etc.). Les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale sont également très actifs dans la récupération, le recyclage et la valorisation de plusieurs types de résidus pouvant présenter un danger pour la santé ou l'environnement.



RÉCUPÉRATION DU TEXTILE

En 2008, RECYC-QUÉBEC estimait à 205 000 tonnes la quantité de vêtements et textiles acquis par les Québécois, dont 38 % étaient mis en valeur. N'étant pas sous responsabilité municipale ou privée, la récupération de ces matières passe essentiellement par des organismes à but non lucratif locaux, pour lesquels elle constitue un moyen de financement important. La multiplicité des acteurs entraîne la prolifération anarchique des boîtes de dons sur le territoire des municipalités de la Communauté. C'est dans ce contexte que plusieurs municipalités, notamment Laval et Vaudreuil-Dorion, ont décidé de réglementer et ainsi d'encadrer le déploiement des boîtes de dons. En règle générale, il s'agit de restreindre leur installation aux terrains de certains bâtiments commerciaux et édifices publics, d'obliger leur entretien systématique et adéquat et de favoriser les organismes aux causes légitimes. D'autres villes, comme Blainville ou Saint-Bruno-de-Montarville, optent plutôt pour une interdiction complète, arguant que les églises et les comptoirs existants comblent déjà les besoins de récupération.

En ce qui concerne le bois et les débris de CRD qui ne sont pas triés et récupérés à la source ou sur les chantiers, les installations et les centres de tri de CRD qui desservent le Grand Montréal offrent une capacité globale de traitement qui dépasse le million de tonnes par année. À priori, il semble donc que le Grand Montréal dispose et disposera d'une capacité suffisante de tri et de traitement pour 70 % des débris de chantier du secteur du bâtiment qui ne sont pas triés à la source, de même que tous les résidus de bois susceptibles d'être visés par un éventuel bannissement de l'élimination. Ajoutons qu'une attention spéciale doit être apportée aux quantités de bois découlant de l'abattage massif prévu en raison de l'infestation de l'agrile du frêne.



STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE 2014-2024

L'adoption de plans d'action locaux de lutte contre l'agrile du frêne, par toutes les municipalités de la Communauté, est la principale mesure prévue par la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne. Près de 75 % des municipalités de la Communauté l'ont préparé ou le préparaient en décembre 2015. L'abattage de nombreux frênes est inévitable, que ce soit de manière préventive ou parce qu'ils sont atteints par l'agrile. Un plan d'action doit prévoir des mesures de gestion des résidus de frêne (pour éviter la dispersion de l'insecte et valoriser le bois). Si la plupart des municipalités utilisent déjà les résidus à des fins de paillis ou de compost, plusieurs expériences de valorisation sont prometteuses.

Les travaux du comité de stratégie de lutte et valorisation se sont concentrés sur la gestion du bois de frêne abattu afin de contribuer à contenir l'infestation. En effet, le principal facteur de dispersion de l'insecte passe par les activités humaines et, notamment, par l'utilisation du bois de chauffage. Il devient primordial, alors que des frênes vont mourir en grand nombre, d'en disposer de manière responsable pour limiter l'apparition de nouveaux foyers d'infestation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté. La gestion du bois de frêne par les municipalités est une des dispositions les plus efficaces pour ralentir la propagation de l'agrile du frêne. Cette disposition implique que la municipalité se munisse d'un site pour recevoir et neutraliser les résidus de frêne.

Or, lors de son développement, la larve de l'agrile du frêne se nourrit uniquement d'une couche superficielle de l'arbre, laissant intact le cœur de l'arbre dont le bois pourra être transformé en divers produits. Le bois est un matériau noble, entièrement naturel, renouvelable et recyclable. Le potentiel de valorisation du frêne est donc intéressant, et meilleur que ce qui est fait actuellement.

Par ailleurs, dans le contexte de l'infestation par l'agrile du frêne, les volumes en cause seront plus importants qu'à l'accoutumée. La valorisation permet ainsi d'entrevoir un gain d'efficacité, voire des profits – ou, à tout le moins, des économies. De plus, les processus implantés pour valoriser le frêne sont valables tant pour les frênes publics et privés que pour d'autres essences. Il s'agit de ne pas envoyer de surplus qui ne serait pas gérable aux sites d'enfouissement.

En ce qui concerne les RDD, les appareils électriques et électroniques et les divers rebuts encombrants (électroménagers, mobilier domiciliaire et matelas), le gouvernement a déjà prévu un assujettissement éventuel au cadre réglementaire de la responsabilité élargie des producteurs comme voie principale de détournement de l'élimination.

Avec un taux de récupération québécois de 74 % en 2008, le secteur des CRD a largement dépassé l'objectif qui lui avait été fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cependant, on constate que certains types de débris de cette catégorie sont encore trop souvent acheminés vers les lieux d'élimination, notamment le bois d'œuvre et de construction, les bardeaux d'asphalte et les panneaux de gypse. Des efforts seront donc nécessaires pour favoriser la récupération de ces matières, qui offrent un bon potentiel de mise en valeur, afin d'atteindre la cible de 70 % de matières triées ou acheminées vers un centre de tri. Pour ce faire, les citoyens et les entrepreneurs devront avoir accès à des aires consacrées à la récupération des débris de CRD, et les municipalités devront acheminer les débris de CRD des bâtiments municipaux vers des centres de tri.

L'ajout régulier de nouvelles catégories de produits au cadre réglementaire de la responsabilité élargie des producteurs permettra également d'optimiser le détournement de ces produits de l'enfouissement et, à terme, de l'en bannir. En parallèle, les municipalités qui le désirent pourront continuer d'offrir des services jugés complémentaires à ceux offerts directement par les producteurs. La récupération des RDD et des débris de CRD incitera donc les municipalités à mettre en place un cadre réglementaire favorisant la gestion responsable de ces matières.

Les mesures sous responsabilité municipale sont identifiées par la couleur bleue, tandis que celles dont la Communauté a la charge sont identifiées par la couleur grise.

Responsabilité municipale

Responsabilité métropolitaine

MESURE 20	ACHEMINER LES RÉSIDUS VALORISABLES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION VERS UNE FILIÈRE DE RÉCUPÉRATION
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la quantité de résidus du secteur CRD récupérée. Faire preuve d'exemplarité. Responsabiliser les acteurs du milieu municipal face à la gestion de leurs matières résiduelles.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Adhérer à une certification de type LEED ou BOMA. Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte et de bois aux devis des contrats du secteur municipal. Donner accès aux écocentres aux générateurs de résidus de CRD. Informers les citoyens sur la récupération des résidus de CRD lors de l'octroi de permis de rénovation.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de résidus valorisables du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition reçus par des aires dédiées (kg/pers./an). Nombre de municipalités ayant intégré une clause de valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition dans l'octroi de permis de construction, de rénovation ou de démolition des bâtiments municipaux. Nombre de municipalités ayant intégré une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'octroi de contrats municipaux.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017

MESURE 21	OFFRIR UN SERVICE ADAPTÉ AUX BESOINS LOCAUX POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la quantité de RDD récupérée. Détourner les résidus domestiques dangereux de l'élimination. Réduire la quantité de résidus domestiques dangereux abandonnés, et atténuer les impacts environnementaux et les effets sur la santé qui y sont associés.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Donner accès à l'ensemble des générateurs à des points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux. Informar l'ensemble des générateurs sur les points de collecte de résidus domestiques dangereux existants.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de citoyens desservis par un service de récupération des résidus domestiques dangereux, sous forme de dépôt permanent ou de collecte spéciale. Quantité de résidus domestiques dangereux recueillis par les municipalités (kg/pers./an).
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017

MESURE 22	INTERDIRE, À TOUTES LES CLIENTÈLES DESSERVIES, DE JETER AVEC LES MATIÈRES DESTINÉES À L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS VISÉS PAR UN PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la quantité de matières résiduelles récupérées. Détourner de l'élimination les résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. Réduire les coûts associés à la gestion municipale des résidus visés non acheminés aux points de dépôt appropriés.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Adopter la réglementation appropriée. Intégrer une clause aux contrats de collecte.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant l'élimination des résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
Enjeux concernés	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction des quantités de matières à éliminer, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, tout en planifiant les éventuelles installations nécessaires au traitement des résidus ultimes dans les délais actuels de planification. Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017

3.5 Information, sensibilisation et éducation

Le *Portrait des comportements et attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV*, rendu public par RECYC-QUÉBEC en décembre 2015, témoigne de freins significatifs à la participation des citoyens aux différents programmes mis en place. Entre autres, il y est fait mention d'un manque d'information quant aux matières acceptées ou non dans la collecte des matières organiques et recyclables, de même que de la perception qu'il est plus ardu de récupérer les résidus alimentaires que les matières recyclables. Bien que le portrait témoigne, globalement, d'un intérêt et d'une compréhension des enjeux, il fait aussi état de l'importance de communiquer une information de qualité, de manière suivie, aux différents générateurs. Des stratégies d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différents publics, systématiques et originales devront être privilégiées pour favoriser l'acceptabilité sociale des infrastructures mises en place et de meilleures pratiques individuelles et collectives. Afin de cibler les générateurs des différents secteurs, il est impératif d'être proactif, tant au niveau métropolitain que municipal. Les mesures proposées vont dans ce sens.

Les mesures sous responsabilité municipale sont identifiées par la couleur bleue, tandis que celles dont la Communauté a la charge sont identifiées par la couleur grise.

Responsabilité municipale

Responsabilité métropolitaine

MESURE 23	ORGANISER AU NIVEAU MÉTROPOLITAIN, AU MOINS UNE FOIS PAR ANNÉE, DES ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION CONCERNANT LA RÉDUCTION, LE RÉEMPLOI, LES MATIÈRES RECYCLABLES ET LES MATIÈRES ORGANIQUES, À L'INTENTION DE TOUTES LES CLIENTÈLES
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la diffusion de l'information et de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants du territoire.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les activités d'ISÉ locales. Élaborer un plan de communication. Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles. Soutenir la campagne métropolitaine en la diffusant sur les canaux existants.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Montant investi dans les activités (\$/an).
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées. Informar, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles. S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> Développer et réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement à l'égard des objectifs visés.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les clientèles.
Échéancier	Annuel

MESURE 24	ORGANISER AU NIVEAU MUNICIPAL, AU MOINS UNE FOIS PAR ANNÉE, DES ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION CONCERNANT LA RÉDUCTION, LE RÉEMPLOI, LES MATIÈRES RECYCLABLES ET LES MATIÈRES ORGANIQUES, À L'INTENTION DE TOUTES LES CLIENTÈLES
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants du territoire.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Arrimer les activités d'ISÉ locales à la campagne métropolitaine. • Développer des outils d'ISÉ allant au-delà de la diffusion des horaires de collecte. • Élaborer un plan de communication. • Faire la promotion des campagnes et des activités locales d'ISÉ. • Favoriser le partage d'expériences entre les municipalités locales. • Reconnaître et soutenir la contribution des organismes et locaux.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Montant investi dans les activités (\$/an).
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi. • Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées. • Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles. • S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement à l'égard des objectifs visés.
Secteurs ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel. • ICI/CRD.
Échéancier	Annuel



3.6 Suivi et contrôle

Dans le respect de l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PMGMR doit faire état d'un système de surveillance et de suivi structuré. En 2008, la Communauté s'est dotée d'un « Tableau de bord du PMGMR » ayant cette fonction. Permettant le suivi des mesures du PMGMR 2006-2011 et de différents indicateurs relatifs à la gestion des matières résiduelles, le Tableau de bord est alimenté par un questionnaire complété annuellement par les municipalités locales et compilé par la Communauté. De même, des bilans sont effectués et rendus publics pour faire le point sur la gestion des matières résiduelles dans le Grand Montréal.

La Communauté dispose ainsi d'un outil de suivi adéquat, qui sera bonifié et actualisé en fonction du PMGMR 2015-2020. Si les renseignements transmis par les municipalités permettent un tour d'horizon de la gestion municipale des matières résiduelles, il reste qu'ils ne concernent pas les matières générées par les secteurs ICI/CRD sous gestion privée. L'un des défis du PMGMR 2015-2020 consiste donc à compléter le portrait métropolitain à cet égard.

Suite aux recommandations de la commission indépendante, la Communauté souhaite également offrir, sous forme de comité-conseil, un espace de concertation aux intervenants du territoire, afin de mettre en commun les pratiques exemplaires, stimuler la discussion et la réflexion des participants et favoriser l'expérimentation concrète sur le terrain. Ce comité constituerait un réel outil d'aide à la décision, tant à l'échelle métropolitaine que municipale, régionale ou provinciale et préciserait, par exemple, les indicateurs de suivi de chaque mesure. Il permettrait également à la Communauté de jouer son rôle de leader fédérateur au chapitre de la gestion des matières résiduelles. Sa mécanique est présentée dans la mesure 28 et sera détaillée dans les mois suivant l'adoption du Plan.

Les mesures sous responsabilité municipale sont identifiées par la couleur bleue, tandis que celles dont la Communauté a la charge sont identifiées par la couleur grise.

Responsabilité municipale

Responsabilité métropolitaine

MESURE 25	S'ASSURER DE LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DANS L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'acceptabilité sociale et la bonne gouvernance. Favoriser la participation aux différents programmes mis en place.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Développer des critères minimaux d'acceptabilité sociale (reddition de compte, pratiques exemplaires, communication, gouvernance, etc.). Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles.
Indicateur de suivi	<i>n.a.</i>
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles. S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> Développer et réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées aux différentes clientèles afin de favoriser leur engagement à l'égard des objectifs visés.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités.
Échéancier	En continu

MESURE 26	ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET EN DIFFUSER LES RÉSULTATS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le Tableau de bord du PMGMR. • Compléter le portrait régional des matières résiduelles gérées par les secteurs ICI et CRD. • Favoriser le partage des pratiques exemplaires des secteurs ICI et CRD. • Systématiser la collecte de données relatives aux secteurs ICI et CRD.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le Tableau de bord du PMGMR. • Développer des outils et approches d'acquisition de connaissances et de suivi pour les secteurs ICI et CRD. • Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du Tableau de bord du PMGMR.
Orientation concernée	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles.
Enjeu concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabiliser les industries, les commerces et les institutions et s'assurer qu'ils disposent des services adéquats pour leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • ICI/CRD.
Échéancier	En continu

MESURE 27	METTRE À JOUR LE PORTRAIT MÉTROPOLITAIN DES ÉMISSIONS DE GES LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le portrait régional des émissions de GES. • Systématiser la prise en compte des émissions de GES dans la gestion des matières résiduelles.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des mesures pour réduire les émissions de GES. • Quantifier les modes de gestion actuels et projetés afin d'en connaître l'impact sur les émissions de GES. • Impliquer le comité-conseil dans la gestion des matières résiduelles.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tonnes de gaz à effet de serre par année (t éq.CO₂) émise par la gestion des matières résiduelles.
Orientations concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en se dotant, sur une base régionale, d'infrastructures de traitement des matières résiduelles performantes et en optimisant les activités de collecte et transport. • S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.
Enjeu concerné	<i>n.a.</i>
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017

MESURE 28	METTRE EN PLACE UN COMITÉ-CONSEIL SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'acquisition de connaissances et le partage des pratiques exemplaires. • Guider et harmoniser les efforts des municipalités locales. • Permettre la concertation d'acteurs de la gestion des matières résiduelles.
Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger et recevoir des avis, des études et des travaux commandés sur des thèmes ciblés, et formuler des opinions et des recommandations aux élus de la Communauté. • Piloter des groupes de travail et des projets pilotes et diffuser leurs résultats. • Rendre des comptes à l'ensemble des parties prenantes en coordonnant une mise à jour publique et par la tenue annuelle d'ateliers thématiques publics. • Sonder les intervenants par rapport aux enjeux identifiés et catalyser leurs points de vue.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du comité-conseil.
Orientation concernée	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation dans le Grand Montréal.
Enjeu concerné	<i>n.a.</i>
Secteur ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les clientèles.
Échéancier	Au plus tard le 31 décembre 2017



COMITÉ-CONSEIL SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



CADRE FINANCIER – GESTION MUNICIPALE





L'élaboration du **cadre financier** s'appuie sur : une **projection des quantités gérées** par les municipalités de 2012 à 2025; des **hypothèses financières** concernant les sommes projetées en financement exogène et les coûts unitaires moyens anticipés à l'échelle métropolitaine; et **l'année de l'atteinte des objectifs** pour chacune des catégories de matières. Les quantités projetées et les coûts estimés n'incluent pas la gestion des boues résiduaires. Des variations importantes des coûts sont observées pour chaque type de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles. Afin d'atténuer l'effet de ces variations causées par divers facteurs (exigences des documents d'appel d'offres, journées, nombre et fréquence des collectes, mécanisation des collectes, distances à parcourir entre la collecte et le traitement, types de collecte, localisation et densité du territoire desservi, durée du contrat, nombre de soumissionnaires, moment de l'appel d'offres, nombre d'unités desservies, etc.), les projections de coûts sont faites à partir d'un prix unitaire métropolitain moyen.

PROJECTION DES
QUANTITÉS GÉRÉES

**CADRE
FINANCIER**

HYPOTHÈSES
FINANCIÈRES

ANNÉE DE L'ATTEINTE
DES OBJECTIFS

4.1 Projection des quantités

En supposant que la génération par personne demeure identique à celle de 2012 (524 kg/personne, secteur municipal sans les boues), la génération sera fonction de la croissance de la population. Les hypothèses de croissance moyenne de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) de 2014 ont été utilisées. L'ISQ prévoit que la population de la Communauté atteindra respectivement 3,9, 4,1 et 4,3 millions d'habitants en 2016, 2021 et 2026. En outre, l'hypothèse d'un taux de génération stationnaire facilite la comparaison entre les scénarios posés et la situation actuelle. Cependant, il convient de noter qu'il s'agit ici d'une moyenne pondérée à l'échelle métropolitaine; ce taux de génération peut varier de façon significative selon les secteurs géographiques et les municipalités, phénomène attribuable à divers facteurs (p. ex. milieu bâti, taille des ménages, revenu disponible par ménage, etc.).

Suivant cela, les quantités générées devraient être respectivement de l'ordre de 2,07, 2,17 et 2,26 millions de tonnes en 2015, 2020 et 2025.

Les quantités récupérées et éliminées sont fonction de l'année de l'atteinte de l'objectif visé pour chacune des grandes catégories de matières résiduelles. Le tableau suivant indique la croissance annuelle de la récupération nécessaire à l'atteinte de ces objectifs.

TABLEAU 4

Croissance annuelle nécessaire à l'atteinte des objectifs

CATÉGORIES DE MATIÈRES (TAUX DE RECYCLAGE)	2012	OBJECTIF	ANNÉE DE L'ATTEINTE	TAUX DE PROGRESSION ANNUELLE
Matières recyclables	53,3 %	70 %	2020	2,1 %
Matières organiques	12,4 %	60 %	2025	3,7 %
CRD et autres matières récupérées	51,0 %	70 %	2020	2,4 %

Tenant compte de ces paramètres, le tableau suivant présente la projection des quantités à gérer qui a été établie pour les années 2015, 2020 et 2025.

TABLEAU 5

Quantités gérées par les municipalités de 2015 à 2025 (en milliers de tonnes)

ACTIVITÉS	2015	2020	2025
Matières recyclables	424,5	523,5	545,1
Matières organiques	196,1	366,9	549,8
Autres matières	293,0	370,2	385,5
Élimination des ordures ménagères	1 081,1	851,1	728,8
Élimination des encombrants et autres catégories de matières	71,1	56,0	47,9
Quantités totales gérées par les municipalités	2 065,8	2 167,7	2 257,1

Note : Les quantités totales peuvent ne pas correspondre à la somme des quantités arrondies.

4.2 Projection des revenus et des dépenses

Pour produire le cadre financier, il est nécessaire de faire le lien entre les revenus (les entrées de fonds provenant des programmes de compensation pour les services de collecte sélective et de redistribution des redevances), les coûts unitaires de gestion des matières résiduelles et les quantités à gérer.

TABLEAU 6

Coûts unitaires de gestion des matières résiduelles présentés à titre d'hypothèses aux fins d'estimation et d'analyse financière (en dollars/tonne)

CATÉGORIES DE MATIÈRES	COLLECTE	TRAITEMENT	TOTAL
Matières recyclables	164,70	13,37	178,00
Matières organiques	150,00	110,00	260,00
Encombrants et autres matières			65,00
Ordures ménagères	81,88	65,39	147,28
Encombrants et autres matières			184,59
Redevances régulières		11,19	11,19
Redevances supplémentaires		9,50	9,50

Note : Les montants pour la collecte et le traitement des résidus constituent une moyenne à l'échelle métropolitaine. D'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont à prévoir en fonction des facteurs indiqués au début de cette section.

En 2012, les sommes provenant du régime de compensation couvraient, en moyenne, 71 % des coûts totaux de la collecte sélective. Selon les secteurs de la Communauté, en 2012, le taux de couverture des compensations reçues variait entre 50 % et 90 % des coûts totaux assumés par les administrations municipales. En fait, les coûts nets admissibles au régime de compensation ne couvrent qu'une partie des coûts totaux que doivent assumer les municipalités. Ce ratio moyen est conservé pour établir la projection. Pour leur part, les sommes projetées en provenance du programme de redistribution des redevances sont proportionnelles aux coûts d'élimination (ordures ménagères et débris de CRD) de l'année précédente.



Les projections pour les années 2015, 2020 et 2025, en dollars constants de 2012, prévoient que l'objectif de 60 % de recyclage des matières organiques sera atteint en 2025. Entre 2012 et 2025, les sommes reçues provenant de sources exogènes escomptées devraient demeurer approximativement les mêmes, la hausse des compensations escomptées étant annulée par la réduction des sommes perçues en redevances. Les dépenses totales augmenteront de 90 M\$, malgré une réduction escomptée de plus de 67 M\$ des coûts de collecte et d'élimination des ordures ménagères. Le versement des redevances supplémentaires doit être aboli après 2023; quant aux redevances régulières, elles devraient être maintenues.

TABEAU 7

Bilan et projections des coûts de la gestion des matières résiduelles 2012-2025 (en millions de dollars de l'année 2012)

	2012	2015	2020	2025	VARIATION 2012-2025
Collecte sélective et traitement des matières recyclables	62,9	75,6	93,2	97,0	34,1
Collecte et traitement des matières organiques	13,8	36,8	95,4	143,0	129,1
Collecte et traitement des autres matières récupérées	7,7	19,0	24,1	25,1	17,4
Collecte et élimination des ordures ménagères	174,4	159,2	125,3	107,3	- 67,1
Collecte et élimination des CRD et autres matières	14,4	13,1	10,3	8,8	- 5,5
Redevances à l'élimination	26,1	23,8	18,8	8,7	- 17,4
Coûts totaux	299,4	327,6	367,1	389,9	90,6
Compensation pour la collecte sélective	44,8	53,8	66,3	69,1	24,3
Redistribution des redevances à l'élimination	32,7	31,6	24,9	11,5	- 21,2
Revenus	77,4	85,4	91,2	80,6	3,2
Coûts nets pour les municipalités	221,9	242,1	275,8	309,3	87,4

Notes : Les montants pour la collecte et le traitement des résidus constituent une moyenne à l'échelle métropolitaine. D'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont à prévoir en fonction des facteurs indiqués au début de cette section.

Les coûts et les contributions totaux peuvent ne pas correspondre à la somme ou à la différence des coûts ou des contributions arrondis.



4.3 Coûts de la gestion des matières organiques

Pour établir les coûts de la gestion des matières résiduelles, un scénario de gestion, suivant lequel les matières organiques générées sont totalement éliminées, a été comparé au scénario dans lequel les objectifs sont atteints pour toutes les catégories de matières.

En 2020 et 2025, les coûts nets pour les municipalités du scénario sans récupération des matières organiques seraient moindres que dans le scénario avec récupération et recyclage des matières organiques. La différence entre les deux scénarios en 2025 est égale aux coûts anticipés de 59,1 M\$, comme indiqué dans le tableau suivant.

TABLEAU 8

Projection des coûts de la gestion des matières résiduelles avec ou sans récupération des matières organiques (en millions de dollars constants de l'année 2012)

	2015	2020	2025
Sans récupération des matières organiques	245,5	247,5	250,2
Avec récupération des matières organiques	242,1	275,8	309,3
Coûts anticipés	Nil	28,3	59,1
	Indexé à raison de 3,8 % de croissance annuelle des coûts, tel qu'observé de 2006 à 2012		96,1
	Indexé à raison de 1,9 % de croissance annuelle (plus près d'un taux d'indexation d'IPC)		75,5

Note : Les montants pour la collecte et le traitement des résidus constituent une moyenne à l'échelle métropolitaine. D'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont à prévoir en fonction des facteurs indiqués au début de cette section.

L'implantation des mesures permettant de s'assurer de la vidange systématique des fosses septiques sera effectuée par les municipalités concernées. Les coûts engendrés pourront par la suite être facturés aux citoyens touchés.

4.4 Pistes d'optimisation et de rationalisation

À raison de 59,1 M\$ en 2025, en dollars constants de 2012, il ressort que les coûts demeurent appréciables et doivent être contenus. D'entrée de jeu, deux grandes catégories de pistes de solution émergent, lesquelles peuvent aussi être jumelées :

1. réduire les coûts totaux de la gestion des matières résiduelles en optimisant les services offerts et les contrats;
2. réduire les quantités totales de matières produites et, au premier chef, celles qui sont destinées à l'élimination.

On pourrait aussi combiner ces deux pistes de solution.

Sur le plan de l'analyse économique, l'optimisation porte sur la réduction des coûts de l'offre (ceux des administrations municipales), tandis que la rationalisation consiste à réduire les pressions de la demande (la quantité de matières résiduelles) sur les coûts.

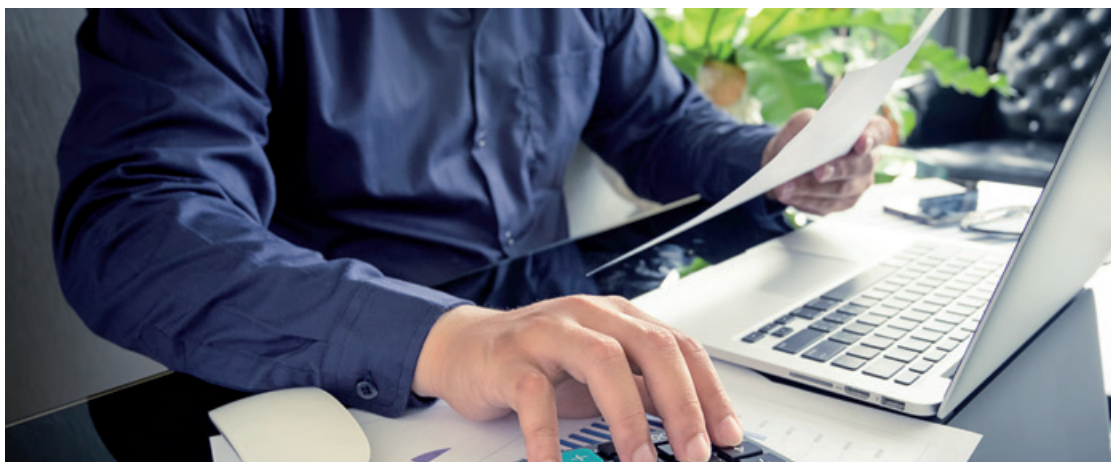
L'impact des pistes d'optimisation et de rationalisation est plus facile à mesurer lorsque les données financières sont présentées sous forme d'unités d'occupation. Pour les années 2015, 2020 et 2025, le nombre d'unités d'occupation correspond à la projection des ménages effectuée par l'ISQ en 2014. Les contributions municipales nettes par unité d'occupation passeront de 137,71 \$ en 2012 à 169,94 \$ en 2025, lorsque l'objectif de 60 % fixé pour le recyclage des matières organiques sera atteint.

TABEAU 9

Projection des coûts des services et des activités, par unité d'occupation (en dollars constants de l'année 2012)

	2012	2015	2020	2025
Collecte sélective et traitement des matières recyclables	39,02 \$	45,46 \$	53,36 \$	53,31 \$
Collecte et traitement des matières organiques	8,59 \$	22,11 \$	54,63 \$	78,54 \$
Collecte et traitement des autres matières récupérées	4,77 \$	11,46 \$	13,78 \$	13,77 \$
Collecte et élimination des ordures ménagères	108,25 \$	95,80 \$	71,77 \$	58,97 \$
Collecte et élimination des CRD et autres matières	8,92 \$	7,89 \$	5,91 \$	4,86 \$
Redevances à l'élimination	16,21 \$	14,34 \$	10,75 \$	4,78 \$
Coûts totaux	185,76 \$	197,06 \$	210,19 \$	214,23 \$
Compensation pour la collecte sélective	27,77 \$	32,37 \$	37,99 \$	37,96 \$
Redistribution des redevances à l'élimination	20,28 \$	19,03 \$	14,26 \$	6,33 \$
Revenus	48,05 \$	51,40 \$	52,25 \$	44,28 \$
Coûts nets pour les municipalités	137,71 \$	145,66 \$	157,94 \$	169,94 \$
	Indexé à raison de 3,8 % de croissance annuelle des coûts, tel qu'observé de 2006 à 2012			275,98 \$
	Indexé à raison de 1,9 % de croissance annuelle (plus près d'un taux d'indexation d'IPC)			217,05 \$

Note : Les montants pour la collecte et le traitement des résidus constituent une moyenne à l'échelle métropolitaine. D'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont à prévoir en fonction des facteurs indiqués au début de cette section.



Sans s'y limiter, la hausse des coûts nets pour les municipalités est principalement attribuable au coût de la récupération des matières organiques. La valeur de ce coût par unité d'occupation atteindra environ 32,50 \$ en 2025.

TABEAU 10

Coûts supplémentaires de la récupération des matières organiques, par unité d'occupation (en dollars constants de l'année 2012)

	2012	2015	2020	2025
Coûts supplémentaires pour les municipalités	nil	nil	16,22 \$	32,50 \$
	Indexé à raison de 3,8 % de croissance annuelle des coûts, tel qu'observé de 2006 à 2012			52,77 \$
	Indexé à raison de 1,9 % de croissance annuelle (plus près d'un taux d'indexation d'IPC)			41,51 \$

Note : Les montants pour la collecte et le traitement des résidus constituent une moyenne à l'échelle métropolitaine. D'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont à prévoir en fonction des facteurs indiqués au début de cette section.

PISTES D'OPTIMISATION DES SERVICES ET DES COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Différentes pistes d'optimisation des coûts permettraient de diminuer les impacts du coût. Vu la grande variabilité des coûts de collecte, de transport et de traitement observée à la grandeur du territoire, chaque piste devra faire l'objet d'une analyse à l'échelle locale, voire régionale, pour chiffrer son impact réel :

- la réduction de la fréquence de la collecte des ordures ménagères;
- la réduction du nombre total de collectes des matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères confondues);
- la réduction du volume de matières résiduelles acceptées à la collecte des ordures ménagères, par limitation du nombre de sacs ou de bacs, réduction du volume des bacs, ou autres restrictions;
- la mécanisation et l'automatisation des opérations de collecte au moyen de bacs roulants et de véhicules de collecte munis de bras articulés;
- la « co-collecte » permettant de ramasser simultanément et dans le même véhicule deux catégories de matières résiduelles (matières organiques et recyclables une semaine, puis matières organiques et ordures ménagères la semaine suivante), rendue possible au moyen de véhicules de collecte à bennes compartimentées, mais qui nécessite aussi que les lieux de traitement (ou de dépôt) soient rapprochés;
- l'octroi de contrats distincts pour les activités de collecte et de traitement;
- l'analyse des avantages et des inconvénients du mode de gestion (régie, contrat, etc.);
- le paiement des activités d'élimination en fonction de la quantité livrée (à la tonne);
- l'implantation d'installations de traitement des matières résiduelles à proximité;
- la réévaluation de la taille des territoires de collecte et de la charge totale des travaux demandés. Au besoin, regrouper les territoires, les scinder, étaler les activités sur plusieurs journées ou autrement, de façon à optimiser les activités de collecte;
- l'identification, dans les devis d'appels d'offres, des conditions et des exigences non essentielles pouvant être jugées trop contraignantes pour les soumissionnaires potentiels;
- la tarification à l'acte des résidus ultimes.

EXEMPLES DE PISTES D'OPTIMISATION

La popularité croissante en Amérique du Nord d'approches innovantes, telles que la tarification incitative et les résultats probants qui y sont associés, témoignent de la pertinence de recourir à des incitatifs économiques et de réévaluer la détermination des coûts associés à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles. Différentes municipalités du territoire font preuve de proactivité et expérimentent des solutions d'optimisation et de rationalisation de ces coûts, notamment les villes de Montréal, de Laval et de Beaconsfield.

Villes de Montréal et Laval

En janvier 2015 est entrée en vigueur la réforme du financement des arrondissements montréalais, exercice stratégique visant la réallocation des budgets de fonctionnement des arrondissements et la centralisation de certaines compétences. L'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent désormais du conseil municipal de la Ville de Montréal. Cet exercice a permis à la Ville une révision en profondeur des contrats en vue d'optimiser et d'harmoniser les services de collecte des matières résiduelles et de stimuler la concurrence lors de l'octroi des contrats. Les résultats sont probants : en plus d'entraîner des prix plus compétitifs et une harmonisation des pratiques, des économies substantielles ont pu être dégagées et permettront à Montréal de financer, en partie, l'implantation de la collecte des résidus alimentaires.

Pour le remplacement de son contrat de collecte et d'élimination des matières résiduelles (collecte, transport et enfouissement), la Ville de Laval a mené une démarche semblable d'optimisation des coûts en effectuant une analyse de marché et en révisant le contenu et le processus d'appel d'offres. En favorisant la saine concurrence et en réduisant la taille de ses contrats, la démarche de la Ville a permis d'entraîner des économies substantielles.

Ville de Beaconsfield

Un projet-pilote effectué en 2014 ayant permis une réduction marquée des déchets produits par ses participants, une collecte robotisée basée sur l'approche de tarification incitative a été mise en fonction le 1^{er} janvier 2016. Après avoir sélectionné, parmi trois formats, le bac qui leur convient, les citoyens de Beaconsfield sont désormais facturés en fonction de la taille du bac et de la fréquence de la collecte. Un meilleur tri permet donc de réduire leur facture, déterminée en fonction d'une tarification fixe associée à la gestion des matières résiduelles et de cette nouvelle tarification variable. Ce système permet aussi un meilleur contrôle des coûts pour la Ville, la collecte robotisée étant moins dispendieuse que la collecte manuelle. Depuis sa mise en place, le taux de présentation des bacs à ordures au bord des rues aurait diminué, passant de 86 %, en moyenne, à 55 %. En janvier 2016, Beaconsfield aurait ainsi acheminé la moitié moins d'ordures au dépotoir qu'en janvier 2014, réduisant de ce fait les coûts associés à leur élimination.

4.5 Coût des mesures métropolitaines

Certaines mesures sont sous la responsabilité de la Communauté. Il s'agit de la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique, le financement de projets-pilotes, la réalisation de campagne d'ISÉ et l'acquisition et la diffusion de connaissances.

TABLEAU 11

Coût des mesures métropolitaines

MESURES MÉTROPOLITAINES	2016	2017	2018	2019	2020
Mesure 7 – Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique	25 000 \$	350 000 \$	350 000 \$		
Mesure 17 – Appuyer des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements				100 000 \$	100 000 \$
Mesure 23 – Organiser au niveau métropolitain des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation		100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Mesure 26 – Enrichir la connaissance sur la gestion des matières résiduelles et en diffuser les résultats (refonte du Tableau de bord).		50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Coûts projetés des mesures métropolitaines	25 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	250 000 \$	250 000 \$

Lors du choix des activités qui sont retenues d'une année à l'autre, la Communauté intégrera les dépenses prévues à son budget annuel.





.....

PORTRAIT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

.....



La Communauté métropolitaine de Montréal **regroupe près de la moitié de la population et des emplois du Québec**. Ce territoire, qui coïncide à quelques exceptions près avec celui de la région métropolitaine de recensement, est divisé en cinq secteurs :

SECTEURS

- 1 — **la couronne Nord**, située au nord de la rivière des Mille-Îles;
- 2 — **Laval**, situé sur l'île Jésus et délimité au nord par la rivière des Mille-Îles et au sud par la rivière des Prairies;
- 3 — **Montréal**, couvrant le territoire de l'île de Montréal;
- 4 — **l'agglomération de Longueuil**;
- 5 — **la couronne Sud**, située sur la Rive-Sud de Montréal.

5.1 Description géographique

Le PMGMR 2015-2020 s'applique aux 82 municipalités de la Communauté et aux municipalités de Saint-Placide et de L'Épiphanie (ville et paroisse). Ce territoire d'environ 4 480 km², où vivent plus de 3,9 millions de personnes, regroupe, en tout ou en partie, 14 municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents. Dans la couronne Nord, on retrouve les MRC Les Moulins, de Thérèse-De Blainville, de L'Assomption, de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel. Dans la couronne Sud, on retrouve les MRC de Marguerite-D'Youville et de Roussillon ainsi qu'une portion des MRC de Beauharnois-Sallaberry, de La Vallée-du-Richelieu, de Vaudreuil-Soulanges et de Rouville. Les agglomérations de Montréal et de Longueuil ainsi que la Ville de Laval sont des territoires équivalents aux MRC ayant les mêmes compétences. Pour les besoins de la planification de la gestion des matières résiduelles, le territoire de Kanesatake fait partie du territoire de la municipalité d'Oka. De son côté, la réserve de Kahnawake n'est pas incluse dans le territoire de la Communauté et n'est donc pas assujettie au PMGMR. Les rares territoires non organisés de la Communauté ne nécessitent pas de service.

Le territoire du Grand Montréal couvre une superficie totale de 4 360 km², dont plus de la moitié est occupée par des terres agricoles protégées (58 %). Les plans d'eau occupent 12 % de la superficie du territoire, alors que les milieux forestiers et humides occupent respectivement 19,2 % et 4,8 %. Le réseau hydrographique s'étire sur plus de 1 800 kilomètres de berges, composé de plusieurs plans d'eau et de plusieurs îles. Son relief est délimité au nord par la chaîne de montagnes des Laurentides et au sud par celle des Appalaches.

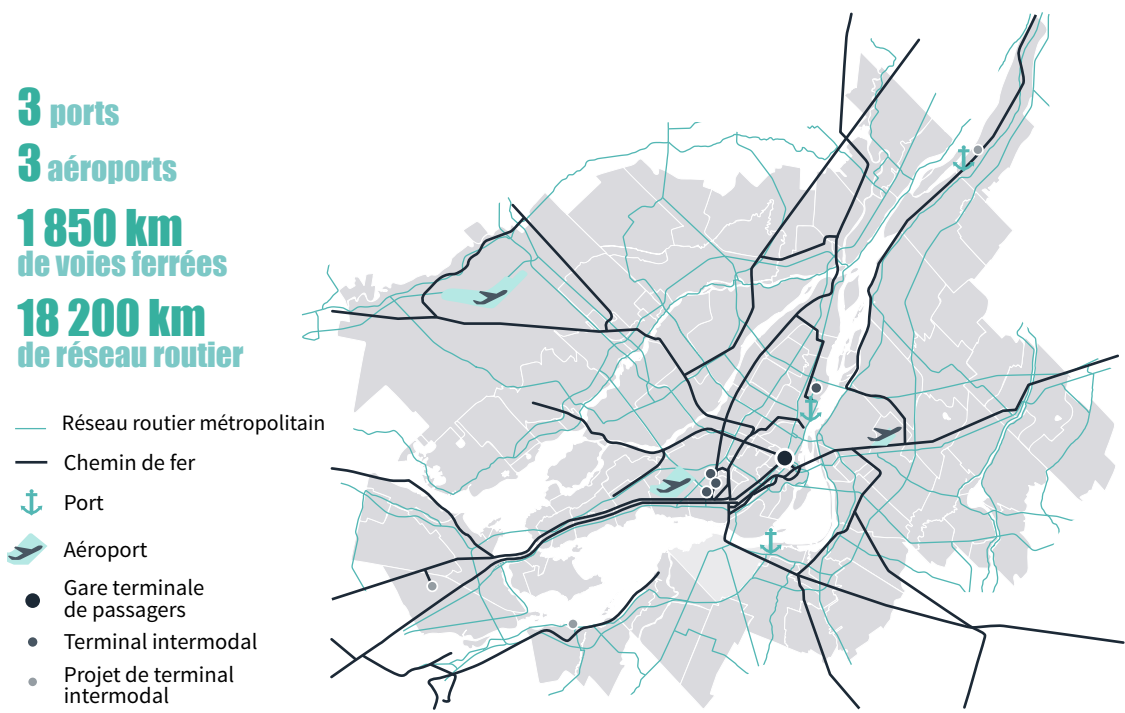
Par ailleurs, la superficie terrestre du Grand Montréal est occupée à 3,6 %³ par des espaces industriels, essentiellement à Laval et dans l'agglomération de Montréal, tandis que les espaces commerciaux occupent 4,8 %³, majoritairement dans les agglomérations de Montréal et de Longueuil. Cette concentration peut avoir une incidence sur la composition des matières résiduelles produites localement, sur le potentiel de détournement des entreprises et sur l'offre de services privés.

À l'échelle du Grand Montréal, 2,6 %³ de la superficie terrestre est occupée par des parcs. Sur l'île de Montréal, on trouve dix écoterritoires, dont la protection et la valorisation sont prioritaires, et 19 grands parcs, accessibles à l'année. La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) gère trois parcs sur le territoire métropolitain : les parcs d'Oka, des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno.

De même, quatre modes de transport des marchandises sont présents sur le territoire métropolitain : les infrastructures portuaires, dont le port de Montréal; les aéroports Pierre-Elliott-Trudeau et Mirabel; les réseaux ferroviaires continentaux du Canadien National (CN) et du Canadien Pacifique (CP); et un réseau autoroutier. Le réseau autoroutier métropolitain compte les autoroutes 640, 440, 40, 720, 520, 132 et 30 d'ouest en est, les autoroutes 13, 15, 19 et 25 vers le nord et le nord-ouest, la 15 vers le sud et la 10 vers le sud-ouest. La Communauté dispose également de réseaux de transport en commun (métro, train, autobus) et d'un réseau de transport interurbain reliant Montréal à plusieurs autres régions nord-américaines.

CARTE 2

Chemins de fer, réseau routier, ports et aéroports



³ Ces données sont issues de l'Observatoire Grand Montréal et correspondent à l'usage principal attribué au territoire donné en fonction du rôle foncier de 2014.

5.2 Description démographique

En 2011, un peu plus de 3,7 millions d'habitants vivaient sur le territoire d'application du PMGMR, soit une croissance démographique de 5 % entre 2006 et 2011. Les couronnes sont les deux secteurs ayant connu la plus grande variation démographique entre 2006 et 2011, avec un taux de croissance de 11,3 % pour la couronne Nord et de 9,8 % pour la couronne Sud. L'agglomération de Montréal enregistre la plus faible croissance démographique avec un taux de variation de 1,7 % entre 2006 et 2011. Laval et l'agglomération de Longueuil ont respectivement des taux de 8,9 % et 3,5 %.

TABLEAU 12
Population du territoire d'application du PMGMR

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	POPULATION		MÉNAGES	
	2006	2011	2006	2011
Grand Montréal *	3 541 916	3 719 404	1 486 835	1 568 470
Agglomération de Montréal	1 854 442	1 886 480	831 520	849 445
Agglomération de Longueuil	385 533	399 095	159 780	169 280
Laval	368 709	401 555	144 185	154 455
Couronne Nord *	503 333	560 424	189 335	214 930
Couronne Sud	429 899	471 850	162 015	180 360

* Incluant les municipalités de Saint-Placide et L'Épiphanie (ville et paroisse).

Source : Statistique Canada, recensement de la population, 2006 et 2011.

Dans le Grand Montréal⁴, comme dans le reste du Québec et dans l'ensemble du Canada, la plus forte croissance démographique au cours des cinq dernières années a été constatée chez les 65 ans et plus. L'augmentation du nombre de personnes âgées dans le Grand Montréal touche essentiellement les villes de banlieue de la région, où l'on trouve une forte proportion de baby-boomers (population née entre 1946 et 1966) arrivant progressivement à l'âge de la retraite. En 2011, la proportion de personnes âgées dans l'agglomération de Longueuil et à Laval a rattrapé, pour la première fois, celle que l'on trouve sur l'île de Montréal.

Dans les couronnes, qui regroupent certaines des municipalités régionales de comté (MRC) présentant les plus faibles proportions de personnes âgées au Québec, le vieillissement a également été important : le nombre d'aînés y a augmenté trois fois plus rapidement que l'ensemble de la population. Toutefois, le vieillissement rapide des villes de banlieue n'est pas un phénomène propre à la région montréalaise. Au contraire, ce phénomène a été observé dans toutes les grandes régions métropolitaines nord-américaines ces dernières années. Dans les villes-centres de plusieurs de ces régions, on observe, contrairement à ce qui se produit en banlieue, un rajeunissement de la population. Dans le Grand Montréal, c'est le cas pour plusieurs arrondissements du centre de l'île de Montréal.

⁴ Pour plus d'information, voir Perspectives Grand Montréal, numéro 21, novembre 2012.

Bien que le Grand Montréal connaisse un vieillissement de sa population, celui-ci demeure moins rapide que dans le reste du Québec. La part des 65 ans et plus est passée de 12,9 % à 14,6 % dans le Grand Montréal entre 2001 et 2011, alors que cette proportion est passée de 13,5 % à 17 % dans le reste du Québec. Outre les MRC des couronnes du Grand Montréal et de sa proche périphérie, la plupart des autres MRC québécoises où l'on observe une concentration de gens plus jeunes sont composées de villes de banlieue proches ou éloignées de centres urbains importants.

TABLEAU 13**Population du Grand Montréal selon le groupe d'âge, 2001-2011**

GRUPE D'ÂGE	2001	2006	2011	VARIATION 2001-2006	VARIATION 2006-2011
0-4	183 800	185 430	215 245	0,9 % ↑	16,1 % ↑
5-9	215 880	193 045	195 550	-10,6 % ↓	1,3 % ↑
10-14	205 580	224 495	201 810	9,2 % ↑	-10,1 % ↓
15-19	200 935	217 425	234 750	8,2 % ↑	8,0 % ↑
20-24	235 520	230 960	244 025	-1,9 % ↓	5,7 % ↑
25-29	227 370	251 325	249 580	10,5 % ↑	-0,7 % ↓
30-34	245 180	242 935	269 000	-0,9 % ↓	10,7 % ↑
35-39	289 865	257 900	258 760	-11,0 % ↓	0,3 % ↑
40-44	293 050	295 090	265 605	0,7 % ↑	-10,0 % ↓
45-49	259 390	291 215	292 705	12,3 % ↑	0,5 % ↑
50-54	233 290	255 820	285 890	9,7 % ↑	11,8 % ↑
55-59	187 860	224 450	242 645	19,5 % ↑	8,1 % ↑
60-64	146 340	180 285	210 615	23,2 % ↑	16,8 % ↑
65-69	130 785	137 225	165 205	4,9 % ↑	20,4 % ↑
70-74	115 645	119 980	125 620	3,7 % ↑	4,7 % ↑
75-79	89 520	99 930	103 555	11,6 % ↑	3,6 % ↑
80-84	54 570	70 695	79 455	29,5 % ↑	12,4 % ↑
85-89	29 635	35 715	46 155	20,5 % ↑	29,2 % ↑
90-94	11 240	14 545	17 790	29,4 % ↑	22,3 % ↑
95-99	2 655	3 630	4 435	36,7 % ↑	22,2 % ↑
100+	335	475	645	41,8 % ↑	35,8 % ↑
Population totale selon l'âge	3 358 445	3 532 570	3 709 040	5,2 % ↑	5,0 % ↑

Sources : Statistique Canada, recensements de la population 2001, 2006 et 2011.

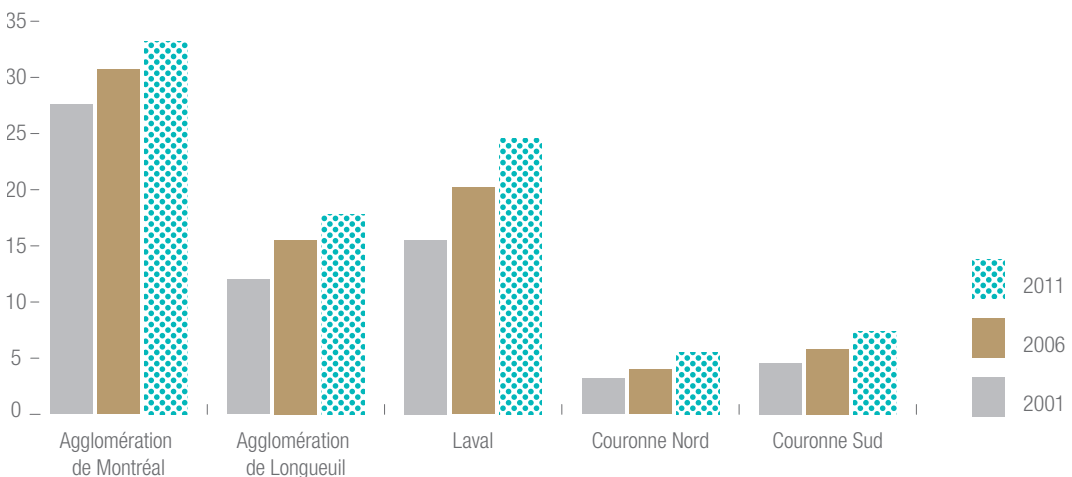
Le nombre de personnes en âge de prendre leur retraite, soit de 65 ans et plus, a continué à augmenter fortement entre 2006 et 2011 (+ 12,6 %), en hausse de 482 200 à 545 800. Leur proportion au sein de la population totale de la région augmente progressivement, ayant passé de 13,6 %, en 2006 à 14,6 % en 2011. Parmi les aînés, le groupe des 65 à 69 ans, composé des premiers baby-boomers arrivant à l'âge de la retraite, a connu l'une des plus fortes augmentations entre 2006 et 2011 (+ 20,4 %), tout comme les personnes d'un âge très avancé, soit de 85 ans et plus (+ 27 %).

À l'autre bout du spectre, le nombre de jeunes enfants a aussi fortement augmenté ces cinq dernières années. En effet, alors que la population totale du Grand Montréal a augmenté de 5 % entre 2006 et 2011, le nombre de jeunes de moins de 5 ans a augmenté de 16,1 %, passant de 185 400 à 215 200. En comparaison, entre 2001 et 2006, la population totale a augmenté de 5,2 %, alors que l'augmentation des jeunes de moins de 5 ans n'a été que de 0,9 %. Cette forte croissance du nombre de jeunes dans la région, mais aussi dans l'ensemble du Québec et, dans une moindre mesure, dans le reste du Canada, s'explique notamment par la hausse du taux de fécondité. Au Québec, ce taux a été de 1,7 enfant par femme chaque année depuis 2006, alors qu'il oscillait entre 1,4 et 1,6 depuis le début des années 1980. La forte croissance de jeunes enfants s'explique également par l'augmentation importante des 30 à 34 ans (+ 10,7 %) entre 2001 et 2006, qui composent la principale cohorte de parents avec enfants en bas âge. Les plus fortes hausses étant observées chez les personnes âgées, on peut s'attendre à une baisse de consommation et, par le fait même, de la production de matières résiduelles.

La région métropolitaine est l'un des principaux pôles d'immigration en Amérique du Nord⁵. Près d'une personne sur quatre est née à l'étranger et, à l'horizon 2031, on estime que cette proportion pourrait s'élever à près d'une personne sur trois. Au Québec, près de neuf immigrants sur 10 (86,5 %) résident dans la région métropolitaine. La grande majorité des nouveaux immigrants s'installent sur l'île de Montréal, mais un nombre grandissant d'immigrants de plus longue date s'installent hors de son territoire.

FIGURE 4

Proportion de la population immigrante dans la population totale, 2001-2011



Source : Statistique Canada, recensements de la population 2001, 2006 et 2011.

⁵ Pour plus d'information, voir Perspectives Grand Montréal, numéro 24, décembre 2013.

En ce qui concerne le nombre et le type d'immeubles résidentiels présents sur le territoire, les immeubles de plus de huit logements étaient de 13 572 en 2015 par rapport à 12 325 en 2006. Les immeubles composés d'un seul logement sont passés de 552 646 à 611 745 durant la même période.

TABLEAU 14
Typologie de l'habitat dans la Communauté

	IMMEUBLES RÉSIDENTIELS								
	IMMEUBLE COMPOSÉ D'UN SEUL LOGEMENT			IMMEUBLES DE 2 À 8 LOGEMENTS			IMMEUBLES DE PLUS DE 8 LOGEMENTS		
	2006	2011	2015	2006	2011	2015	2006	2011	2015
Agglomération de Montréal	150 168	155 194	157 841	136 262	135 642	134 837	8 953	8 880	9 151
Agglomération de Longueuil	77 040	79 567	81 716	12 204	12 696	13 315	1 346	1 464	1 607
Laval	81 037	86 940	89 439	10 999	11 829	12 363	902	1 008	1 091
Couronne nord	126 671	140 063	145 625	12 185	15 484	17 744	623	822	953
Couronne sud	117 730	130 597	137 124	9 405	10 404	11 289	501	616	770
Grand Montréal	552 646	592 361	611 745	181 055	186 055	189 548	12 325	12 790	13 572

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, rôles d'évaluation 2006, 2011 et 2015. Traitement : CMM, 2016.

Observée tant en milieu urbain que dans les couronnes, l'augmentation de la densité d'habitation fait en sorte que, de manière générale, les logements sont plus petits et accueillent moins de personnes. Une diminution de la production de matières résiduelles par ménage est donc à prévoir.

PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Les projections démographiques utilisées pour le PMGMR 2015-2020 présentent les données du scénario de référence des dernières projections démographiques réalisées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à l'échelle du territoire d'application du PMGMR⁶. Ces projections sont une mise à jour de celles réalisées par l'ISQ en 2009 et utilisées pour l'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et pour le projet de PMGMR 2015-2020.



PRÈS DE
4,5 MILLIONS
 D'HABITANTS EN 2031
 POUR LE GRAND MONTRÉAL

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions*, 2011-2061, Québec, 2014, 123 p.

RETOUR SUR LES PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES PRÉSENTÉES DANS LE PROJET DE PMGMR 2015-2020

Alors que les projections de l'ISQ présentées dans le PMAD et utilisées pour le projet de PMGMR 2015-2020 estimaient à 319 000 le nombre de nouveaux ménages à s'installer dans le Grand Montréal au cours de la période 2011-2031, les projections les plus récentes prévoient une croissance de 221 000 nouveaux ménages pour la période 2016-2031. La différence entre les deux projections suppose une croissance de près de 100 000 nouveaux ménages dans la région pour les années 2011 à 2015, hausse similaire, bien que légèrement supérieure à la croissance réelle observée au cours de cette période. En effet, selon les relevés de mises en chantier de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), il s'est construit, en moyenne, un peu plus de 18 000 logements par année au cours de cette période dans le Grand Montréal, soit environ 91 000 nouveaux logements.

Les projections de quantités et le cadre financier qui en découle ont donc été réalisés en fonction de ces nouvelles projections.

Selon ces dernières projections, le Grand Montréal, incluant les municipalités de Saint-Placide et L'Épiphanie (ville et paroisse), devrait compter près de 4,5 millions d'habitants et 1,9 million de ménages en 2031. Pour la période 2016-2031, il s'agit d'une augmentation de 495 000 habitants et de 221 000 ménages. Parmi les cinq grands secteurs de la région, c'est l'agglomération de Montréal qui devrait accueillir le plus grand nombre de nouveaux habitants et ménages. Ce sont toutefois la couronne Nord et Laval qui devraient connaître les plus forts taux de croissance démographique durant cette période.

TABEAU 15

Population projetée du territoire d'application du PMGMR

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	POPULATION			
	2016	2021	2026	2031
Grand Montréal *	3 978 662	4 161 252	4 327 867	4 473 783
Agglomération de Montréal	2 006 966	2 074 145	2 133 004	2 188 795
Agglomération de Longueuil	423 591	440 972	457 283	471 425
Laval	435 235	462 961	488 927	511 795
Couronne Nord *	604 989	644 952	682 641	713 768
Couronne Sud	507 881	538 222	566 012	588 000

* Incluant les municipalités de Saint-Placide et L'Épiphanie (ville et paroisse).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions*, 2011-2061, édition 2014. Traitement : CMM, 2016.

TABLEAU 16**Projections du nombre de ménages sur le territoire d'application du PMGMR**

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	MÉNAGES			
	2016	2021	2026	2031
Grand Montréal *	1 677 763	1 763 594	1 834 217	1 899 586
Agglomération de Montréal	894 061	923 967	949 104	975 718
Agglomération de Longueuil	181 209	190 435	197 830	204 250
Laval	167 930	179 798	190 018	199 323
Couronne Nord *	236 915	256 568	272 335	285 560
Couronne Sud	197 648	212 826	224 930	234 735

* Incluant les municipalités de Saint-Placide et L'Épiphanie (ville et paroisse).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions*, 2011-2061, 2014, 123 p. Traitement : CMM, 2016.

Parmi les cinq secteurs, c'est dans l'agglomération de Montréal que la croissance démographique en nombre absolu devrait être la plus importante d'ici 2031 (+ 181 800 habitants et + 81 700 ménages). Suivront la couronne Nord (+ 108 800 habitants et + 48 600 ménages), la couronne Sud (+ 80 100 habitants et + 37 100 ménages), Laval (+ 76 600 habitants et + 31 400 ménages) et l'agglomération de Longueuil (+ 47 800 habitants et + 23 000 ménages).



Par ailleurs, on constate que d'ici 2031, dans l'ensemble des secteurs et des MRC du Grand Montréal, le nombre de ménages continuera de progresser plus rapidement que la population. Par le fait même, la réduction de la taille des ménages, résultant principalement du vieillissement de la population, se poursuivra dans les prochaines années.

TABLEAU 17**Population et ménages du territoire d'application du PMGMR**

	POPULATION			MÉNAGES		
	2011	2021	2031	2011	2021	2031
Total Grand Montréal**	3 719 404	4 161 252	4 473 783	1 568 470	1 763 594	1 899 586
Agglomération de Montréal	1 886 480	2 074 145	2 188 795	849 445	923 967	975 718
Baie-d'Urfé	3 850	3 610	3 400	1 385	1 386	1 359
Beaconsfield	19 505	19 660	19 805	6 685	7 055	7 342
Côte-Saint-Luc	32 321	36 640	39 130	13 570	14 796	15 563
Dollard-Des Ormeaux	49 637	52 095	52 845	16 955	18 868	19 560
Dorval	18 208	19 630	20 170	7 990	8 811	9 214
Hampstead	7 153	7 630	8 115	2 510	2 713	2 973
Kirkland	21 253	22 240	23 080	6 830	7 784	8 500
L'Île-Dorval	5	-	-	-	-	-
Montréal	1 649 519	1 823 780	1 931 790	759 945	826 673	874 146
Montréal-Est	3 728	4 045	4 250	1 650	1 803	1 919
Mont-Royal	19 503	21 285	22 400	7 050	7 642	8 142
Montréal-Ouest	5 085	5 125	5 265	1 845	1 899	1 990
Pointe-Claire	30 790	32 550	33 065	12 065	13 321	13 792
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 073	4 905	4 895	1 965	2 087	2 137
Senneville	920	850	795	350	331	321
Westmount	19 931	20 065	19 760	8 635	8 796	8 757

	POPULATION			MÉNAGES		
	2011	2021	2031	2011	2021	2031
Laval	401 555	462 961	511 795	154 455	179 798	199 323

	POPULATION			MÉNAGES		
	2011	2021	2031	2011	2021	2031
Agglomération de Longueuil	399 095	440 972	471 425	169 280	190 435	204 250
Boucherville	40 753	44 295	46 415	16 235	18 077	18 930
Brossard	79 273	99 475	113 580	31 000	39 714	45 751
Longueuil	231 409	246 415	258 385	102 065	111 083	117 057
Saint-Bruno-de-Montarville	26 107	28 770	30 775	9 990	11 402	12 233
Saint-Lambert	21 555	22 005	22 270	9 990	10 158	10 279

	POPULATION			MÉNAGES		
	2011	2021	2031	2011	2021	2031
Total couronne Nord**	560 424	644 952	713 768	214 930	256 568	285 560
Mirabel	41 957	53 875	60 825	15 765	20 983	23 980
MRC de Deux-Montagnes**	95 670	107 380	117 495	38 100	44 394	49 054
Deux-Montagnes	17 552	17 780	18 735	6 985	7 356	7 877
Oka	3 969	4 325	4 845	1 545	1 844	2 055
Pointe-Calumet	6 396	7 270	8 015	2 540	2 946	3 292
Saint-Eustache	44 154	46 040	48 295	18 005	19 713	20 919
Saint-Joseph-du-Lac	6 195	7 680	9 095	2 270	2 967	3 565
Saint-Placide*	1 715	1 795	1 915	715	772	795
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	15 689	22 490	26 595	6 040	8 796	10 551
MRC Thérèse-De Blainville	154 144	169 005	184 320	58 055	67 002	73 464
Blainville	53 510	66 315	78 385	18 730	24 966	30 110
Boisbriand	26 816	26 615	27 860	9 940	10 488	10 950
Bois-des-Filion	9 485	10 880	12 045	3 885	4 629	5 172
Lorraine	9 479	8 800	8 680	3 265	3 247	3 276
Rosemère	14 294	13 845	13 905	5 080	5 277	5 457
Sainte-Anne-des-Plaines	14 535	16 455	18 010	5 015	5 999	6 596
Sainte-Thérèse	26 025	26 095	25 435	12 145	12 396	11 903
MRC Les Moulins	148 813	179 180	202 150	55 175	68 564	77 617
Mascouche	42 491	56 340	66 665	15 790	21 565	25 355
Terrebonne	106 322	122 840	135 485	39 385	46 999	52 262
MRC de L'Assomption**	119 840	135 495	149 000	47 835	55 625	61 445
Charlemagne	5 853	5 825	5 640	2 800	2 932	2 872
L'Assomption	20 065	26 195	31 555	7 935	10 422	12 509
L'Épiphanie (ville)*	5 353	6 775	8 120	2 045	2 638	3 125
L'Épiphanie (paroisse)*	3 296	3 625	3 955	1 215	1 412	1 552
Repentigny	82 000	89 860	96 480	32 540	36 860	39 980
Saint-Sulpice	3 273	3 215	3 250	1 305	1 361	1 407

	POPULATION			MÉNAGES		
	2011	2021	2031	2011	2021	2031
Total couronne Sud	471 850	538 222	588 000	180 360	212 826	234 735
MRC de Vaudreuil-Soulanges	104 017	125 815	142 975	39 155	48 960	56 615
Hudson	5 135	4 835	4 520	2 125	2 136	2 005
L'Île-Cadieux	105	-	-	50	-	-
L'Île-Perrot	10 503	10 780	10 885	4 555	4 821	4 913
Les Cèdres	6 079	6 695	7 225	2 325	2 677	2 900
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	10 620	10 920	11 305	3 675	4 062	4 414
Pincourt	14 305	18 280	21 035	5 240	6 929	8 144
Pointe-des-Cascades	1 340	1 760	2 090	565	767	912
Saint-Lazare	19 295	21 950	24 245	6 410	7 768	8 950
Terrasse-Vaudreuil	1 971	1 805	1 710	815	776	734
Vaudreuil-Dorion	33 305	47 335	58 430	12 925	18 492	23 084
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 359	1 455	1 530	470	532	559
MRC de Beauharnois-Salaberry	12 011	12 890	13 720	5 335	5 790	6 160
Beauharnois	12 011	12 890	13 720	5 335	5 790	6 160
MRC de Roussillon	162 187	182 725	197 940	61 905	72 507	79 597
Candiac	19 876	26 890	32 575	7 420	10 477	12 983
Châteauguay	45 904	50 820	53 870	17 910	20 120	21 432
Delson	7 462	7 555	7 620	2 885	3 045	3 120
La Prairie	23 357	25 920	27 880	9 105	10 440	11 390
Léry	2 307	2 210	2 145	965	943	903
Mercier	11 584	14 275	16 180	4 320	5 576	6 409
Saint-Constant	24 980	26 325	27 640	8 905	10 047	10 820
Saint-Isidore	2 581	2 740	2 845	980	1 104	1 152
Saint-Mathieu	1 879	1 835	1 830	755	758	753
Saint-Philippe	5 495	6 825	7 640	2 105	2 660	3 020
Sainte-Catherine	16 762	17 330	17 715	6 560	7 337	7 615
MRC de Rouville	10 085	9 750	9 660	4 070	4 066	4 055
Richelieu	5 467	5 240	5 115	2 205	2 169	2 132
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 618	4 510	4 545	1 865	1 897	1 923
MRC de La Vallée-du-Richelieu	109 136	125 470	136 920	41 980	49 543	54 232
Beloil	20 783	23 480	24 900	8 385	9 443	9 904
Carignan	7 966	9 035	9 915	2 810	3 321	3 754
Chambly	25 571	31 275	35 910	9 810	12 375	14 246
McMasterville	5 615	6 570	7 125	2 210	2 589	2 806
Mont-Saint-Hilaire	18 200	21 785	23 750	7 160	8 806	9 537
Otterburn Park	8 450	8 145	8 075	3 200	3 272	3 308

	POPULATION			MÉNAGES		
	2011	2021	2031	2011	2021	2031
Saint-Basile-le-Grand	16 736	18 750	20 430	6 180	7 212	8 009
Saint-Jean-Baptiste	3 191	3 450	3 545	1 325	1 484	1 520
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 624	2 980	3 270	900	1 041	1 148
MRC de Marguerite-d'Youville	74 416	81 575	86 770	27 915	31 960	34 076
Calixa-Lavallée	504	485	470	195	196	186
Contrecoeur	6 252	7 765	8 715	2 730	3 362	3 679
Saint-Amable	10 870	15 435	18 745	3 990	5 728	6 980
Sainte-Julie	30 104	30 175	30 360	10 780	11 440	11 561
Varennes	20 994	21 170	21 460	7 895	8 567	8 836
Verchères	5 692	6 545	7 020	2 325	2 667	2 834

* municipalité hors CMM

** incluant les municipalités hors CMM

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.

Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*, 2014, 123 p. Traitement : CMM, 2015.



5.3 Description socioéconomique

La région métropolitaine de Montréal présente une économie diversifiée. Les principaux secteurs dans lesquels se spécialise la région métropolitaine sont :

- la distribution, surtout de matériaux de construction, d'articles personnels et ménagers, et de machines;
- les industries de l'information et de la culture : édition de logiciels, télécommunications, industrie du film, radiotélévision, services informatiques et jeux numériques;
- les services professionnels et techniques.

La base économique de la région métropolitaine comprend aussi :

- des industries de transport, dont le transport terrestre de passagers, aérien et ferroviaire, et les services de soutien (aéroportuaires, portuaires et courtage);
- plusieurs industries manufacturières : aérospatiale, vêtement, plastique, impression, biopharmaceutique, meubles, matériel électrique et papier;
- certains types de commerces de détail et d'instituts d'enseignement;
- les services immobiliers.

Dans les régions métropolitaines, on regroupe parfois les secteurs économiques selon la fonction qu'ils exercent :

- distribution : commerce de gros, transport et entreposage et publicité;
- haute technologie : fabrication de produits aérospatiaux, pharmaceutiques, électroniques et scientifiques, services informatiques et scientifiques, et génie;
- culture : édition, industrie du film, radio et télédiffusion, cinéma, loisirs et arts et spectacles;
- commande : gestion de société, comptabilité, finance, assurances et services immobiliers.

La région métropolitaine de Montréal se spécialise dans les trois premières. La seule grande fonction métropolitaine qui est moins présente est celle de commande. À la suite du déplacement des sièges sociaux vers Toronto dans les années 1960-1990, de manière générale, l'offre de services aux entreprises par la région métropolitaine de Montréal se limite au territoire du Québec. L'économie métropolitaine de Montréal a plusieurs traits d'une économie du savoir. Le Grand Montréal a une concentration d'emploi plus élevée que la moyenne dans des secteurs économiques à savoir élevé, en particulier dans des grappes de haute technologie telles que l'aérospatiale, les sciences de la vie et les technologies de l'information et des communications (TIC)⁷.

Dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, en 2015, le marché du travail comptait un total de 2 228 400 personnes, dont 2 040 900 en emploi et 187 500 en chômage⁸. Le taux d'activité s'établissait à 66,4%, le taux d'emploi à 60,8 % et le taux de chômage à 8,4 %. L'emploi était réparti à 0,4 % dans le secteur primaire, 15,8 % dans le secteur secondaire et 83,8 % dans le secteur tertiaire. En 2014, la RMR de Montréal comptait 113 400 emplacements de production : 0,8 % dans le secteur primaire, 16,7 % dans le secteur secondaire et 82,5 % dans le secteur tertiaire⁹.

⁷ Pour plus d'information, voir le Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 (http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150430_pmde-2015-2020.web.pdf).

⁸ Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

⁹ Source : Statistique Canada, Registre des entreprises.

Le secteur primaire de l'économie montréalaise est dominé par la production agricole. Les terres agricoles, principalement situées dans les couronnes Nord et Sud, couvrent 58 % de la superficie de la Communauté. Selon le recensement et l'enquête nationale auprès des ménages, l'emploi agricole a augmenté de 19 % entre 2001 et 2006, puis s'est replié de 2 % entre 2006 et 2011; 6 700 personnes y travaillaient¹⁰. Le repli s'est poursuivi dans les années 2010 selon les données de l'Enquête sur la population active, mais celles-ci sont moins précises pour les petits secteurs. En 2013, l'agriculture a représenté 0,3 % du produit intérieur brut (PIB) métropolitain¹¹. Le secteur primaire comprend également l'activité de quelques carrières et sablières et celle liée au soutien à l'exploitation forestière et minière.

Le secteur secondaire, qui comprend la fabrication et la construction, a contribué à hauteur de 16 % du PIB en 2013 et 15,8 % de l'emploi en 2015, soit 323 000 personnes. L'emploi a diminué de 4 % depuis 2010. Le secteur de la fabrication a été le principal pourvoyeur d'emplois du secteur secondaire (11 % de l'emploi), représentant 13 % du PIB métropolitain.

Dans le secteur tertiaire, l'emploi a augmenté de 6 % depuis 2010 et a atteint, en 2015, 1,7 million de personnes, soit 84 % de l'emploi total de la RMR de Montréal. Le secteur tertiaire a contribué pour 80 % du PIB métropolitain en 2013. Le commerce (de gros et de détail) a été le plus important pourvoyeur d'emplois avec 17 % des travailleurs. En deuxième place se trouve le secteur de la santé et des services sociaux (13 % de l'emploi), suivi des services professionnels, scientifiques et techniques (10 % de l'emploi tertiaire total). Si on examine le PIB, les secteurs de services les plus grands sont la finance, les assurances et l'immobilier (20 % du PIB métropolitain), la santé et les services sociaux (8 %) et les services professionnels, scientifiques et techniques (8 %). De 2010 à 2015, les secteurs qui ont augmenté le plus leurs effectifs sont le transport et l'entreposage (+ 28 %), l'hébergement et la restauration (+ 26 %) et le soutien à la gestion (+ 16 %).

Concernant le secteur touristique, les dernières données disponibles¹² pour 2015 démontrent une hausse des indicateurs-clés de la performance touristique. Montréal a reçu 9,6 millions de touristes en 2015, soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2014. La trame événementielle variée, l'excellente programmation des attraits de la métropole, les efforts investis sur le marché des congrès, les réunions d'affaires et les événements sportifs, qui ont permis l'accueil d'importants événements, ainsi que la bonne conjoncture économique sont des facteurs qui expliquent cette croissance soutenue. L'année 2015 marque le retour accéléré des touristes américains et ontariens. En 2015, le taux d'occupation des hôtels de l'île de Montréal a augmenté de 2,1 points pour atteindre 73,7 % et environ 24 300 chambres d'hôtel étaient disponibles dans la région métropolitaine de recensement de Montréal. Le tourisme à Montréal génère 38 600 emplois.

À l'horizon 2031, le nombre d'emplois passera à 1,96 million, soit une augmentation de près de 150 000 sur 20 ans, ou près de 7 500 emplois par année. Le taux de chômage devrait diminuer au cours des 25 prochaines années, alors que la population de 15-64 ans, qui forme le noyau principal de la population active, n'augmentera que de 175 000 personnes.

Parmi les 36 grandes régions métropolitaines nord-américaines, en 2010, celle de Montréal s'est classée parmi les régions présentant le revenu médian des ménages et revenu médian des particuliers les plus faibles. Le coût de la vie est parmi les plus bas en Amérique du Nord, en particulier en raison des prix immobiliers et du coût des loyers qui sont peu élevés. En 2010, le revenu médian a été de 28 300 \$ alors que celui des ménages a atteint 53 000 \$. Montréal est la municipalité où le revenu médian est le plus bas (23 757 \$), alors que Candiac, sur la couronne Sud, est celle où il est le plus élevé (44 838 \$). En ce qui concerne le revenu médian des ménages, c'est également dans la Ville de Montréal qu'il est le plus bas (42 100 \$) alors que c'est dans les municipalités de l'ouest de l'île de Montréal qu'il est le plus élevé. À noter que la Ville de Montréal est le lieu de résidence d'un nombre important de ménages d'étudiants, de nouveaux immigrants et de personnes seules, dont les revenus sont généralement plus bas que les autres catégories de ménages, ce qui peut expliquer les revenus médians plus faibles.

¹⁰ Source : Statistique Canada, recensements de 2001 et de 2006 et Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

¹¹ Source : Institut de la statistique du Québec.

¹² Source : Rapport annuel 2015, Tourisme Montréal et Montréal est... Février 2015, Tourisme Montréal.

Un niveau de scolarité supérieur à la moyenne québécoise peut également influencer la performance de la gestion des matières résiduelles. Entre 2006 et 2015, le nombre d'habitants ayant obtenu un grade universitaire a augmenté de 35 %. En particulier, le nombre de diplômés d'études de deuxième et de troisième cycle a grimpé de 53 %.

TABLEAU 18

Population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité dans la RMR de Montréal, en milliers d'habitants

NIVEAU DE SCOLARITÉ	2006	2011	2015	VARIATION 2006-2015
Total, tout niveau de scolarité	3 006,5	3 215,7	3 354,1	11,6 %
0 à 8 années	320,2	278,2	234,9	-26,6 %
Études secondaires partielles	366,7	340,1	331,9	-9,5 %
Études secondaires complétées	470	491,6	541,6	15,2 %
Études postsecondaires partielles	203,7	246,6	209,6	2,9 %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	969,3	1049	1124,8	16 %
Grade universitaire	676,6	810,2	911,2	34,7 %
Baccalauréat	481,4	551,8	612,6	27,3 %
Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat	195,2	258,3	298,7	53 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2006, 2011 et 2015.





.....

PRODUCTION ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

.....



Les données d'inventaire présentées dans ce chapitre reposent sur les données obtenues directement auprès des administrations municipales de la Communauté concernant les quantités (pesées) des matières gérées par les services municipaux et présentées dans le Tableau de bord du PMGMR pour 2012. Elles comprennent une **proportion inconnue de matières produites** par

les petits ICI assimilables et gérées par les services municipaux. Les quantités de boues résiduaires municipales, absentes sur le Tableau de bord du PMGMR mais comptabilisées ici, ont été obtenues directement auprès des municipalités. La donnée utilisée pour la population en 2012 est issue du décret du gouvernement du Québec (décret 1287-2011).



Les matières générées par les ICI du territoire de la Communauté et qui ne sont pas gérées par les services municipaux proviennent de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR¹³ (outil d'inventaire) mis au point pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) et diffusé par Recyc-Québec à titre d'outil suggéré pour la révision des PGMR. Les quantités attribuées au secteur CRD représentent également sur les hypothèses et les estimations fournies par l'outil d'inventaire.

De plus, les données de ce chapitre sont calculées en fonction des nouvelles directives, à savoir que les matières recyclables tiennent compte des rejets des centres de tri et que les matières organiques comprennent les boues résiduaires. Le Tableau de bord sera modifié en conséquence à la suite de l'entrée en vigueur du PMGMR 2015-2020.

¹³ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr#outil-dinventaire-des-matieres-residuelles-des-pgmr>.

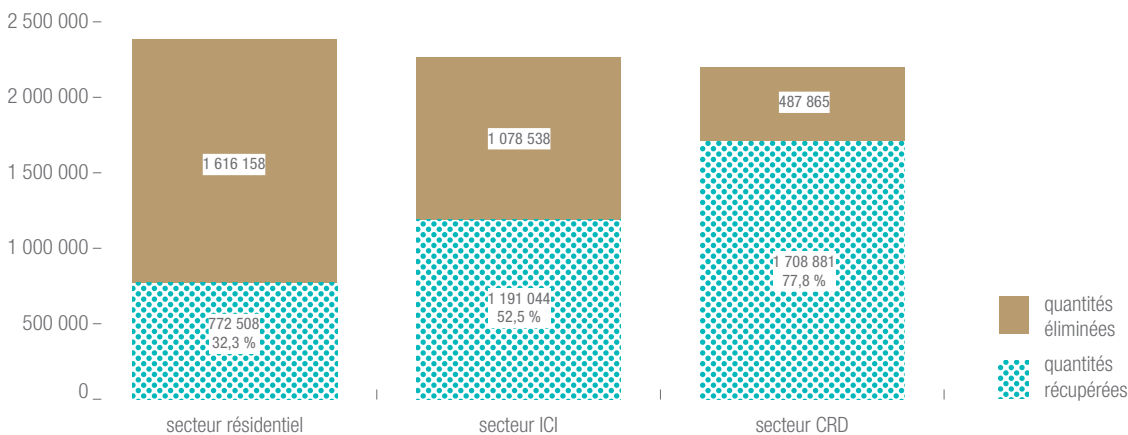
6.1 Inventaire des matières résiduelles

En 2012, plus de 6,8 millions de tonnes de matières résiduelles, incluant des boues résiduaires, ont été produites sur le territoire de la Communauté, dont la distribution est pratiquement à parts égales entre trois secteurs : services résidentiel et municipal, secteur des ICI et activités de CRD. Un peu plus de la moitié de ces matières résiduelles (54 % en poids) ont été récupérées et recyclées; le reste a été dirigé vers l'enfouissement ou l'incinération (dans le cas des boues municipales résiduaires).

Cela étant, chacun des trois secteurs présente des niveaux de performance environnementale très différents : celui du secteur CRD ressort comme étant le plus performant en raison de la forte présence d'agrégats d'asphalte et de béton, lesquels sont habituellement récupérés puis réutilisés. À l'inverse, le secteur municipal apparaît comme le moins performant, en partie en raison de la présence sur le territoire des deux incinérateurs des boues résiduaires de Montréal et de Longueuil, lesquelles ont contribué aux quantités éliminées à hauteur d'environ 300 000 tonnes en 2012.

FIGURE 5

Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées par secteur en 2012 (tonnes)



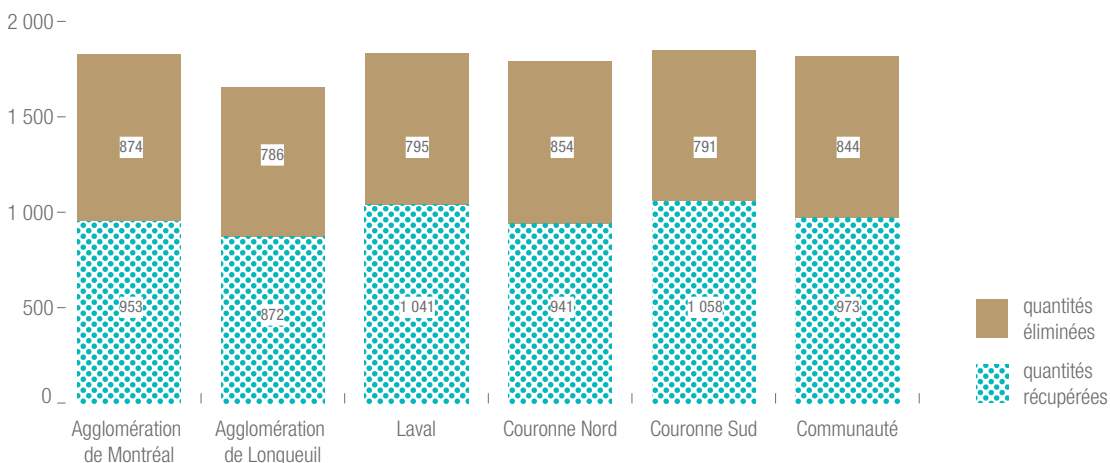
Cela correspond globalement à une production unitaire totale d'environ 1 817 kg¹⁴ par personne, se distribuant entre 973 kg de matières récupérées et 844 kg de matières éliminées.



¹⁴ Variables ayant servi à construire cet indicateur : quantité de matières produites en 2012 (6 854 994 tonnes) et population de la Communauté en 2012 (3 772 853); décret 1287-2011.

FIGURE 6

Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées, tous secteurs confondus, incluant les boues, par secteur géographique en 2012 (en kg/personne)



Les grandes catégories de matières produites qui sont quantitativement les plus importantes sont, par ordre décroissant, les matières organiques (résidus organiques résidentiels, boues résiduaires et résidus agroalimentaires réunis), les matières recyclables (assimilables à celles de la collecte sélective), les agrégats de brique, d'asphalte et de béton (matériaux granulaires) et les encombrants, les débris de CRD et autres. Les catégories les mieux récupérées, au chapitre du poids, sont les matériaux granulaires, les matières recyclables, les résidus agroalimentaires et les encombrants et les débris de CRD. Celles qui sont les moins bien récupérées et/ou pour lesquelles les efforts les plus importants devraient être consentis sont, au premier chef, les matières organiques, les matières recyclables, les encombrants et les débris de CRD réunis.

Le secteur résidentiel, qui génère les plus grandes quantités de matières éliminées, demeure celui où d'importants efforts doivent être concentrés.

FIGURE 7

Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées par grandes catégories (tonnes)

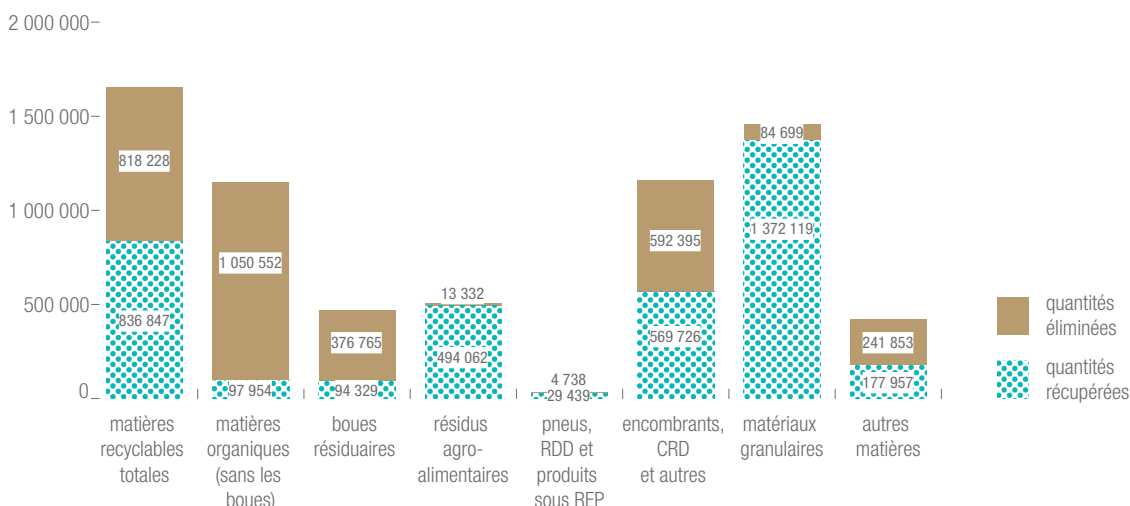
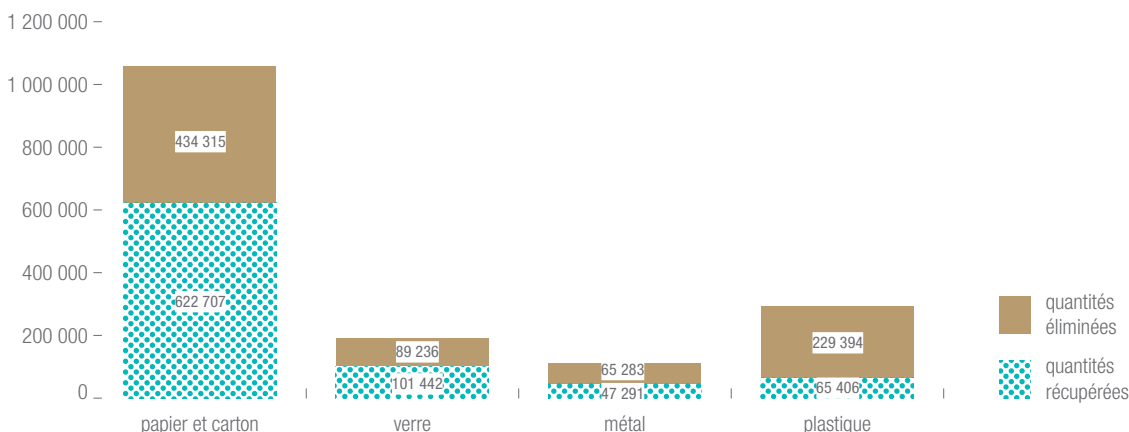


FIGURE 8

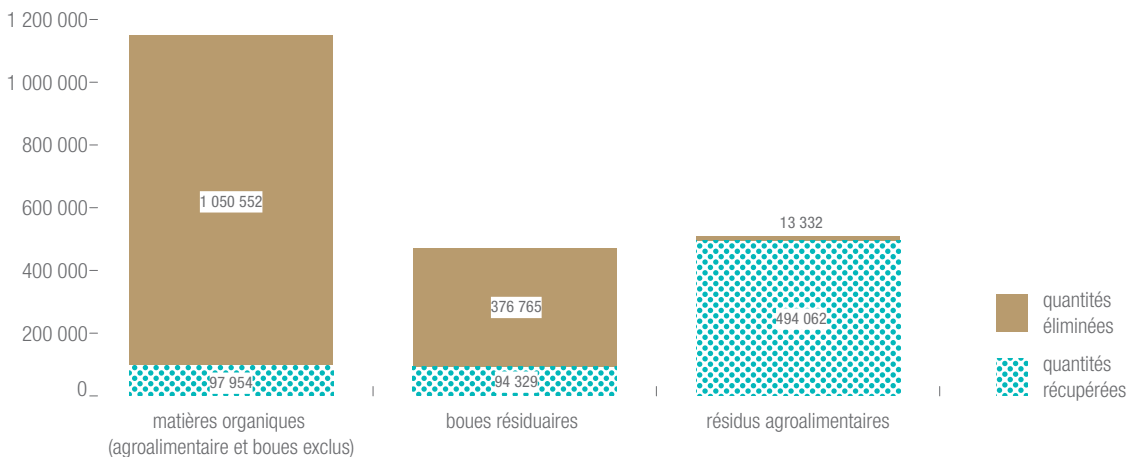
Quantité de matières recyclables récupérées et éliminées, tous secteurs confondus (tonnes)



Plus de 800 000 tonnes de matières recyclables sont toujours éliminées, dont plus de la moitié (434 000 tonnes), est constituée de papier et de carton. Avec un taux de recyclage de 22 %, une grande proportion des emballages plastiques est éliminée.

FIGURE 9

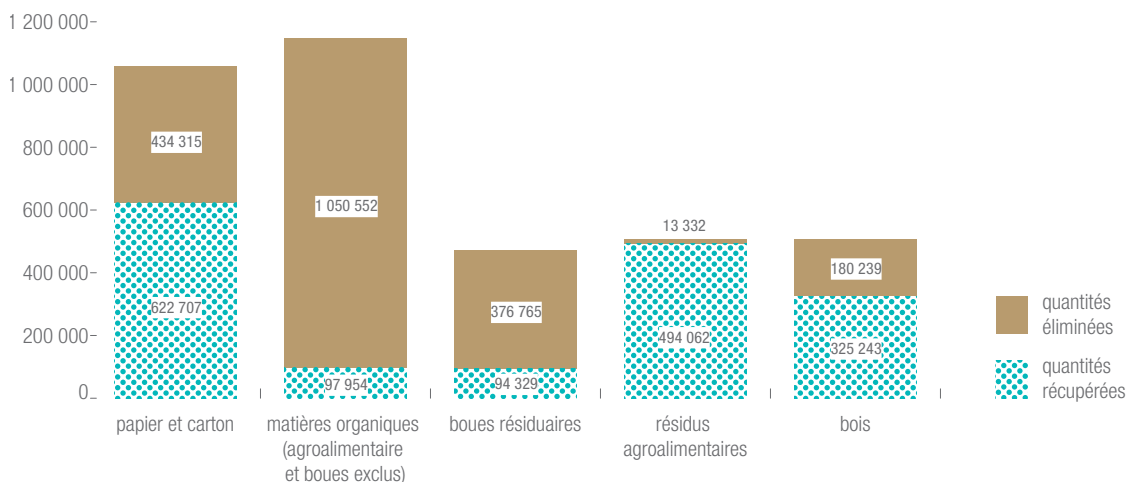
Quantité de matières organiques récupérées et éliminées, tous secteurs confondus (tonnes)



Seuls les résidus de l'industrie agroalimentaire sont largement récupérés et recyclés. Le PMGMR 2015-2020 exigera donc d'importants efforts pour récupérer et recycler les résidus alimentaires produits par les résidents. La production et la gestion des boues résiduaires devront aussi faire l'objet d'une attention particulière, de concert avec les autorités gouvernementales concernées.

FIGURE 10

Quantité de matières éventuellement visées par un bannissement, récupérées et éliminées en 2012 (tonnes)



Moins de la moitié (44 %) des 3,7 millions de tonnes de matières éventuellement visées par un bannissement sont recyclées. Plus de 2 millions de tonnes de ces matières ont été éliminées en 2012.

6.1.1 Inventaire des matières produites par le secteur municipal

De 2006 à 2012, la génération de matières résiduelles produites par les résidents du Grand Montréal est passée de 1,96 à 1,97 million de tonnes. Durant cette période, la génération de matières résiduelles a crû à un rythme moyen de 0,1 % par année. La récupération des matières a progressé de 5,6 % par année, tandis que l'élimination a régressé de 2,3 % par année.

TABLEAU 19

Quantités gérées par les municipalités de 2006 à 2012 sans les boues (en milliers de tonnes)

	2006	2012	TAUX MOYEN ANNUEL DE CROISSANCE
Matières recyclables récupérées	268,0	375,4	5,8 %
Résidus verts récupérés	47,8	86,5	10,4 %
Résidus de table récupérés	8,3	11,5	5,6 %
CRD et autres matières récupérées	192,5	241,7	3,9 %
Total partiel – Matières récupérées	516,6	715,1	5,6 %
Élimination des ordures ménagères	1 301,3	1 184,4	-1,6 %
Élimination des CRD et autres matières	148,2	77,9	-10,2 %
Total partiel – Matières éliminées	1 449,5	1 262,3	-2,3 %
Total géré par les municipalités	1 966,1	1 977,3	0,1 %

Source : Tableau de bord du PMGMR.

Par personne, la génération, la récupération et l'élimination des matières résiduelles évoluent selon des taux annuels respectifs de -1,2 %, 4,2 % et -3,6 %. La récupération réussit donc à détourner de l'enfouissement une partie grandissante des matières résiduelles.

En 2012, chacun des habitants de la Communauté génère 524 kg de matières résiduelles, comparativement à 565 kg en 2006. Avant 2006, la génération suivait l'évolution du produit intérieur brut du Québec, ce qui ne semble plus être le cas maintenant. Certes, la récession qui a suivi la chute des marchés financiers lors du dernier trimestre de l'année 2008 a contribué à ce phénomène. Fait à noter, dans certains pays européens pratiquant la récupération à plus large échelle, aucun lien n'est observé entre la croissance de l'économie et la génération des matières résiduelles. Il est donc possible que les efforts de réduction et de récupération aient permis de stabiliser la génération des matières résiduelles.

TABLEAU 20

Quantités par personne selon le type d'activité, de 2006 à 2012, sans les boues (en kg/personne/an)

	2006	2012	TAUX MOYEN ANNUEL DE CROISSANCE
Matières recyclables récupérées	77	99	4,3 %
Résidus verts récupérés	14	23	8,6 %
Résidus de table récupérés	2	3	7,0 %
Autres matières récupérées	55	64	2,6 %
Total partiel – Matières récupérées	148	189	4,2 %
Élimination des ordures ménagères	374	314	-2,9 %
Élimination des CRD et autres	43	21	-14,3 %
Total partiel – Matières éliminées	417	335	-3,6 %
Total généré	565	524	-1,2 %

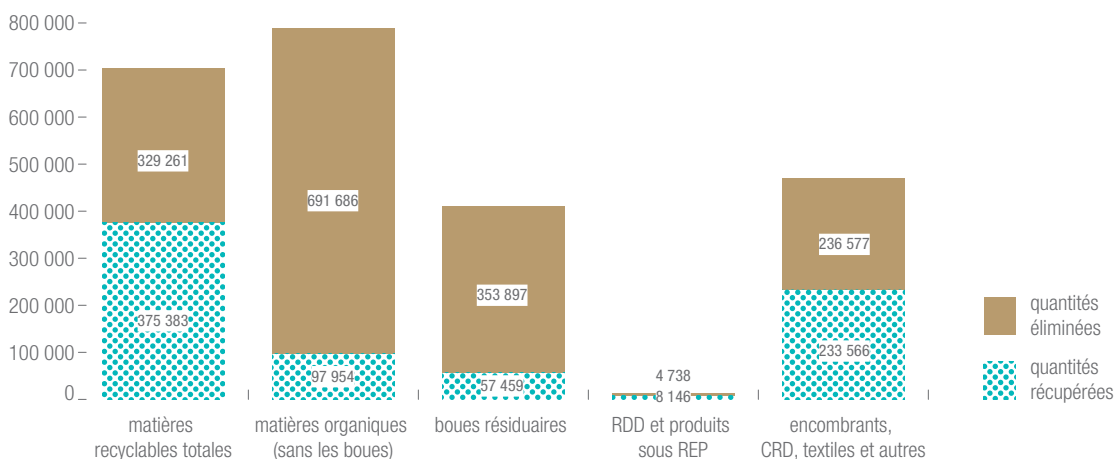
Source : Tableau de bord du PMGMR.

En 2012, les services municipaux ont géré 2 389 000 tonnes de matières résiduelles. Près de 2 millions de tonnes ont été produites par les résidences, alors que 411 000 tonnes de boues ont été produites par les installations de traitement des eaux usées ou de vidange des installations septiques. Les stations d'épuration et les installations septiques en ont produit 399 000 et 12 000 tonnes respectivement. Les catégories les plus importantes de matières produites sont, dans l'ordre, les matières organiques (surtout les résidus alimentaires et les résidus verts) et les matières recyclables (incluant les contenants à remplissage unique consignés et récupérés). Ce sont aussi les catégories les plus importantes sur le plan des quantités éliminées.

En fonction des nouvelles règles de calcul, le taux de recyclage des matières recyclables est de 53 %. Le taux de recyclage des matières organiques stagne à 13 %, soit 12 % pour les matières organiques résidentielles et 14 % pour les boues résiduaires. Les quantités de résidus domestiques dangereux produits sous la responsabilité élargie des producteurs, et que gèrent les municipalités, que ce soit par écocentres, journées de collecte spéciale ou autres services, font en général l'objet d'un bon taux de récupération (près de 66 %). Enfin, le taux de récupération de toutes les autres matières réunies (encombrants, débris de CRD, textiles et autres) tourne autour de 50 %. Cependant, il faut noter qu'un grand nombre des quantités récupérées et éliminées de ces « autres matières » sont inconnues ou non disponibles. C'est le cas notamment des textiles, des articles de réemploi, des balayures de rues et autres déchets de propreté que les municipalités ne comptabilisent pas. Il faut aussi noter que certaines matières récupérées sont, pour l'essentiel, exclues du périmètre de gestion des municipalités, comme les vêtements, les appareils ménagers et autres encombrants, de même que les matières assujetties à la REP gérées en grande partie par des réseaux privés.

FIGURE 11

Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées par le secteur municipal (tonnes)



Note : Les quantités récupérées de « RDD et produits sous REP » (8 146 tonnes) sont trop peu importantes (en poids) pour être visuellement identifiables.

MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

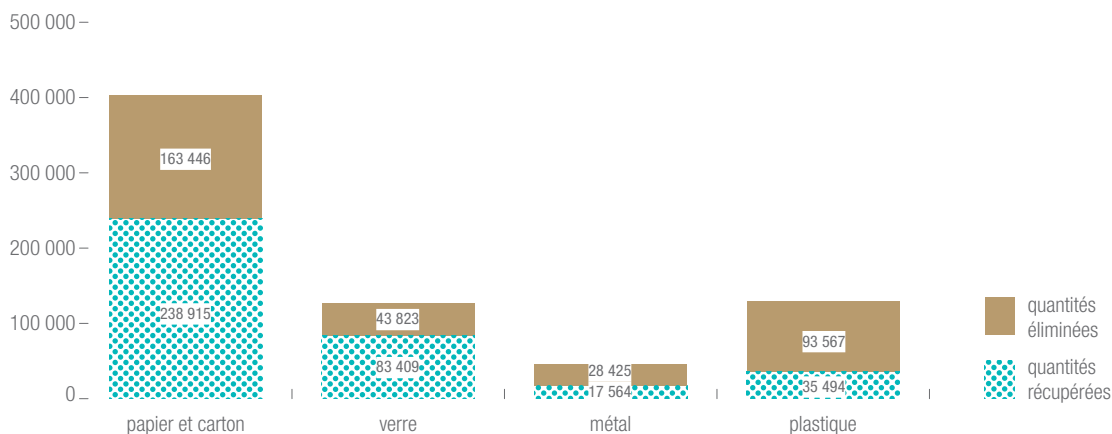
En 2012, les résidences ont généré environ 705 000 tonnes de matières recyclables, les résidus de papier et de carton représentant la matière la plus abondante, soit plus de 400 000 tonnes. Suivent ensuite les emballages de plastique et de verre, constituant chacun plus de 125 000 tonnes, et ceux de métal, totalisant plus de 46 000 tonnes.



Globalement, un peu plus de 53 % des matières recyclables produites par les résidences, soit plus de 375 000 tonnes, ont été recyclées en 2012. Ce total inclut 22 000 tonnes de contenants consignés. Plus précisément, les emballages de verre et les résidus de papier et de carton sont les catégories les mieux récupérées, avec des taux de recyclage respectifs de 65 % et de 59 %. À l'inverse, les emballages et les contenants de plastique présentent un taux de recyclage de 28 %.

FIGURE 12

Quantité de matières recyclables récupérées et éliminées par le secteur municipal (tonnes)



Note : Les quantités récupérées de verre, métal et plastique incluent les contenants consignés et récupérés.

Per capita, la quantité de matières recyclables produites par les résidences est de 186 kg par personne, dont 99 kg sont récupérées et 87 kg enfouies.

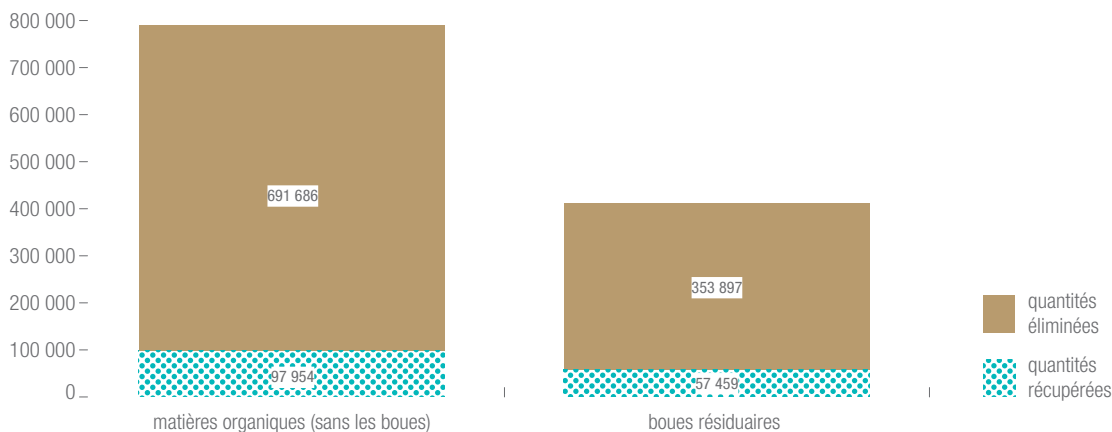
MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR MUNICIPAL

Environ 1,2 million de tonnes de matières organiques étaient produites en 2012, dont près de 800 000 tonnes provenaient des résidences et 400 000 tonnes de boues résiduaires. Seulement 155 000 tonnes étaient récupérées et plus d'un million de tonnes étaient éliminées, principalement par enfouissement mais aussi par incinération (boues résiduaires). Per capita, la quantité totale de matières organiques produites se situe à 317 kg par personne par année, dont 276 kg ont été éliminés. La ventilation des matières organiques par grandes catégories soit les résidus verts, les résidus alimentaires et les autres matières organiques n'est pas possible car les données ne sont pas disponibles. Ces matières sont généralement collectées ensemble et rendent donc la ventilation des quantités impossible.

En matière de boues résiduaires, on retrouve 52 installations municipales de traitement des eaux usées sur le territoire métropolitain qui produisent environ 400 000 tonnes de boues. Environ 75 % sont incinérées sur place, près de 15 % sont mises en valeur par épandage ou compostage et un peu plus de 10 % sont enfouies. On retrouve aussi 40 851 résidences isolées qui ne sont pas raccordées au réseau municipal et dont les eaux ne sont pas déversées vers les stations municipales, ce qui génère environ 12 000 tonnes additionnelles de boues résiduaires (à 20 % de siccité), dont le taux de valorisation n'est pas connu.

FIGURE 13

Quantité de matières organiques récupérées et éliminées par le secteur municipal (tonnes)



AUTRES MATIÈRES DU SECTEUR MUNICIPAL

En 2012, environ 483 000 tonnes de matières autres que recyclables ou organiques ont été produites et gérées par les services municipaux, dont un peu plus de la moitié (242 000 tonnes) ont été détournées de l'enfouissement. Près de 40 % de cette quantité totale, soit près de 180 000 tonnes, transite par les 44 écocentres sous gestion municipale recensés sur le territoire de la Communauté et où près de 80 % en poids des matières sont dirigées vers des filières de mise en valeur. Une proportion importante, environ 115 000 tonnes, d'encombrants métalliques sont aussi récupérés en amont des services municipaux et comptabilisés comme tels, qu'il s'agisse de filières formellement organisées ou non, avec le concours des réseaux de distribution commerciale. Le reste (environ 124 000 tonnes) est pris en charge par les collectes municipales d'encombrants, la collecte des ordures, les activités de salubrité publique sur les espaces publics ou l'enlèvement clandestin et est donc éliminé.

De même, 12 884 tonnes de RDD et de produits sous REP ont été pris en charge par les services municipaux offerts aux résidents. Plus de 8 100 tonnes ont ainsi été récupérées, principalement par le réseau des écocentres et des dépôts permanents, mais aussi lors de journées de collecte spéciale de RDD et autres. Selon les données de caractérisation utilisées pour les fins du Tableau de bord du PMGMR, un peu plus de 4 700 tonnes de ces matières auraient également pu se retrouver aux ordures en 2012. Près de 60 % des quantités gérées par les municipalités auraient ainsi été détournées de l'enfouissement. Par ailleurs, il existe un grand nombre de points de chute commerciaux et autres, qui récupèrent et gèrent des quantités importantes de matières assujetties à la REP et pour lesquelles l'information quantitative est non disponible.

Les filières de réemploi et de récupération privées sont également très développées sur le territoire de la Communauté, lesquelles se situent à l'extérieur du périmètre de gestion des municipalités; pour cette raison, il est très difficile de dresser un portrait quantitatif exact et précis des catégories de matières concernées par ces activités. En 2012, seulement 602 tonnes de textiles ont été comptabilisées comme ayant été récupérées par les municipalités, alors qu'environ 38 000 tonnes auraient été éliminées avec les ordures ménagères. D'autres quantités pourtant importantes sont également inconnues. C'est le cas notamment des déchets de salubrité, des balayures de rues et autres résidus d'activités municipales.

6.1.2 Inventaire des matières produites par le secteur ICI

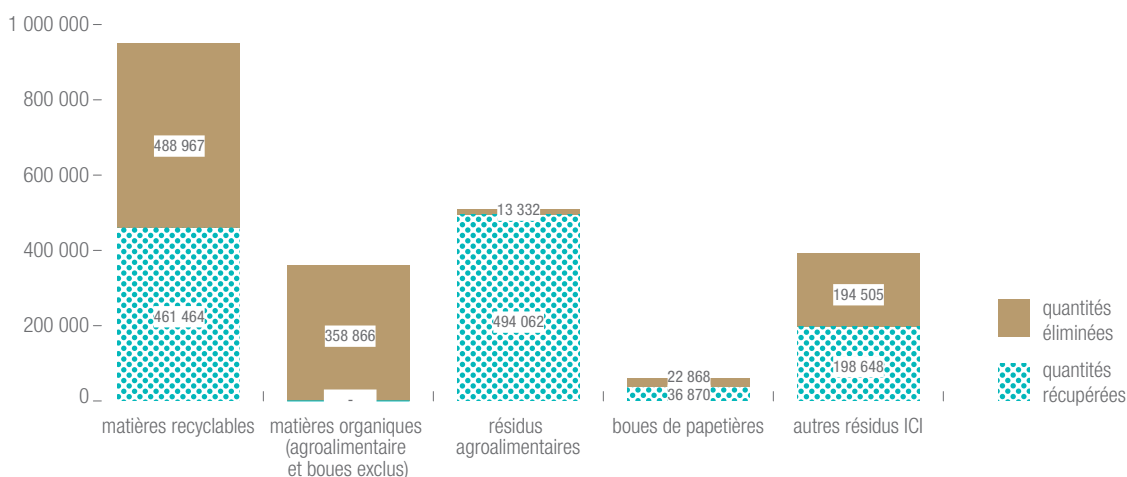
L'inventaire des matières résiduelles produites par les ICI a été réalisé à l'aide de l'outil d'inventaire. Cela dit, il faut noter que les ajustements suivants ont été apportés :

- les pneus récupérés et assujettis au programme gouvernemental de récupération (21 293 tonnes) ont été comptabilisés comme des matières récupérées par les ICI;
- les ferrailles récupérées des carcasses de véhicules routiers (177 355 tonnes) ont aussi été comptabilisées comme des matières produites et récupérées par les ICI.

De plus, il faut noter que certaines données ne sont pas disponibles et n'ont donc pas pu être comptabilisées dans cet inventaire. C'est le cas pour tous les rejets de production et de transformations industrielles, notamment ceux de la transformation du bois, qui pourraient être visés par le bannissement annoncé de l'enfouissement et de l'élimination du bois.

FIGURE 14

Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées par le secteur ICI (tonnes)



Suivant cet inventaire, on constate que :

- seulement la moitié des matières recyclables sont récupérées et recyclés;
- à l'exception des résidus des industries agroalimentaires et des boues de papeteries, les matières organiques ne sont pas recyclées;
- 80 % de la totalité des matières éliminées par les ICI sont constituées de matières recyclables et de matières organiques, essentiellement des résidus alimentaires.

GRANDS GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2012, on recense 1 974 000 emplois sur le territoire de la CMM, dont plus de 36 % se trouvent dans le secteur des services et de bureaux et 25 % dans celui du commerce de détail et de gros et celui de l'hébergement et de la restauration.

TABLEAU 21

Distribution (en poids relatif) du nombre d'emplois et de la quantité de matières résiduelles produites et éliminées en 2012

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	EMPLOIS	QUANTITÉ ÉLIMINÉE	QUANTITÉ PRODUITE
Agriculture	0,2 %	0,6 %	0,4 %
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Fabrication	12,1 %	20,0 %	16,3 %
Services publics	0,8 %	0,4 %	0,3 %
Hébergement et services de restauration	6,8 %	22,7 %	20,9 %
Commerce	17,7 %	44,5 %	49,2 %
Services et bureaux	36,4 %	2,7 %	5,2 %
Transport et entreposage	5,0 %	4,0 %	3,3 %
Services d'enseignement	8,1 %	2,2 %	2,2 %
Soins de santé et assistance sociale	12,9 %	2,8 %	2,1 %

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active (pour les emplois), et outil d'inventaire (pour les quantités de matières résiduelles).

Note : Tel que recommandé dans l'outil d'inventaire, les emplois et les quantités de matières résiduelles du secteur de la construction n'ont pas été comptabilisés dans ce tableau, puisque pris en compte dans le secteur CRD pour les fins de l'inventaire.

Avec seulement 18 % des emplois, le secteur du commerce produirait 50 % des matières résiduelles principalement des matières recyclables et 45 % des quantités éliminées. Avec 7 % des emplois, celui de l'hébergement et de la restauration produirait 20 % des matières principalement organiques et recyclables et serait responsable de près du quart des quantités éliminées. Ensemble, ces deux secteurs d'activité économique regroupent environ 25 % des emplois, mais seraient responsables de quelque 70 % des quantités produites et éliminées.

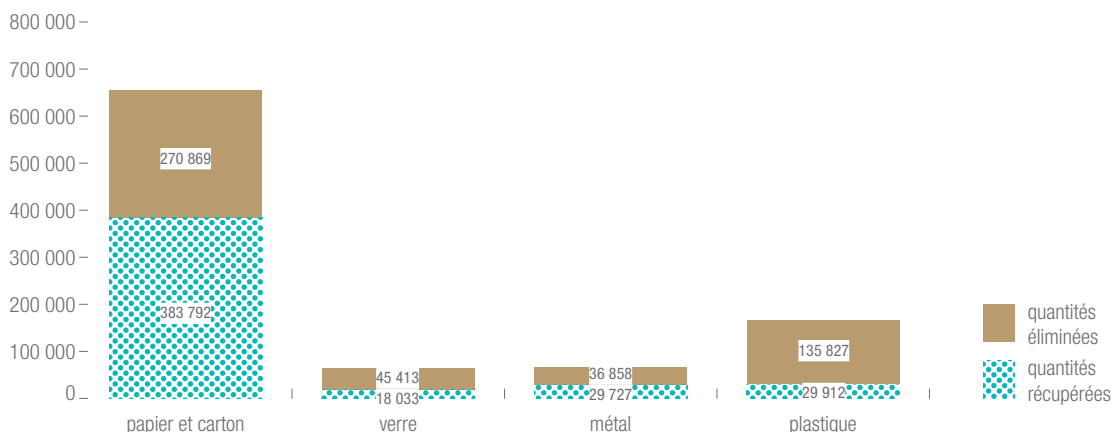
Inversement, le secteur des services et de bureaux, bien que le plus important sur le plan de l'emploi, produirait environ seulement 5 % des matières résiduelles et moins de 3 % des quantités éliminées. On pourrait faire le même parallèle avec les deux secteurs de l'enseignement et de la santé et des services sociaux qui, ensemble, représentent environ 21 % des emplois et 5 % des quantités éliminées.

MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR ICI

Le secteur des ICI produirait environ 950 000 tonnes de matières recyclables, dont un peu moins de la moitié seraient récupérées et recyclées. Près de 60 % des papiers et des cartons seraient récupérés, tandis que 270 000 tonnes seraient toujours dirigées vers l'enfouissement. Les emballages de plastique présentent un taux de récupération d'un peu plus de 20 % et plus de 135 000 tonnes sont éliminées.

FIGURE 15

Quantité de matières recyclables récupérées et éliminées par le secteur ICI (tonnes)

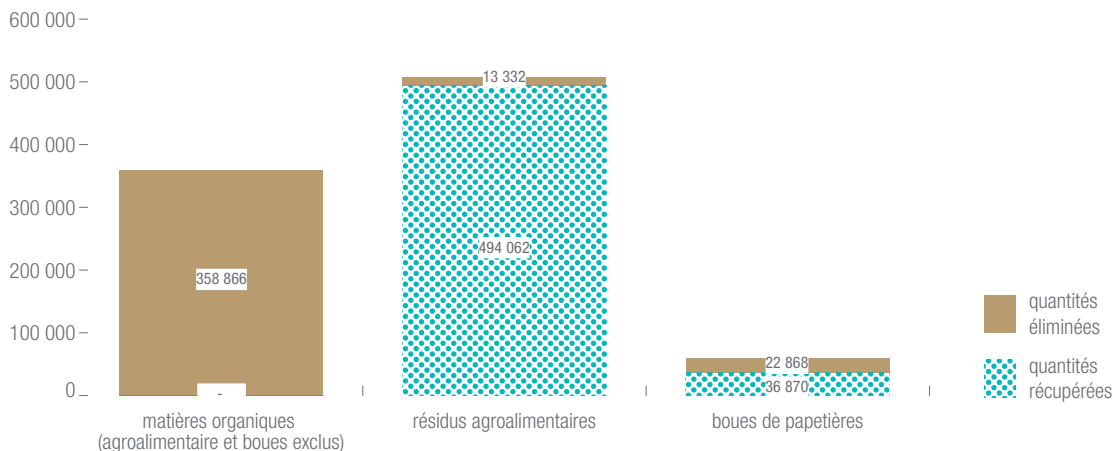


MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR ICI

Suivant les données obtenues à l'aide de l'outil d'inventaire, plus de la moitié des 926 000 tonnes produites de matières organiques seraient récupérées et recyclées, essentiellement des résidus agroalimentaires et des boues de papetières. Près de 360 000 tonnes de matières organiques seraient éliminées.

FIGURE 16

Quantités de matières organiques récupérées et éliminées par le secteur ICI (tonnes)



On retrouve deux papetières produisant des boues sur le territoire métropolitain : ce sont les usines Cascades à La Prairie et Emballages Kruger à Montréal. Ensemble, elles ont produit un peu moins de 60 000 tonnes de boues, dont 37 000 tonnes ont été valorisées et 23 000 ont été éliminées par incinération ou par enfouissement.

AUTRES MATIÈRES PRODUITES PAR LE SECTEUR ICI

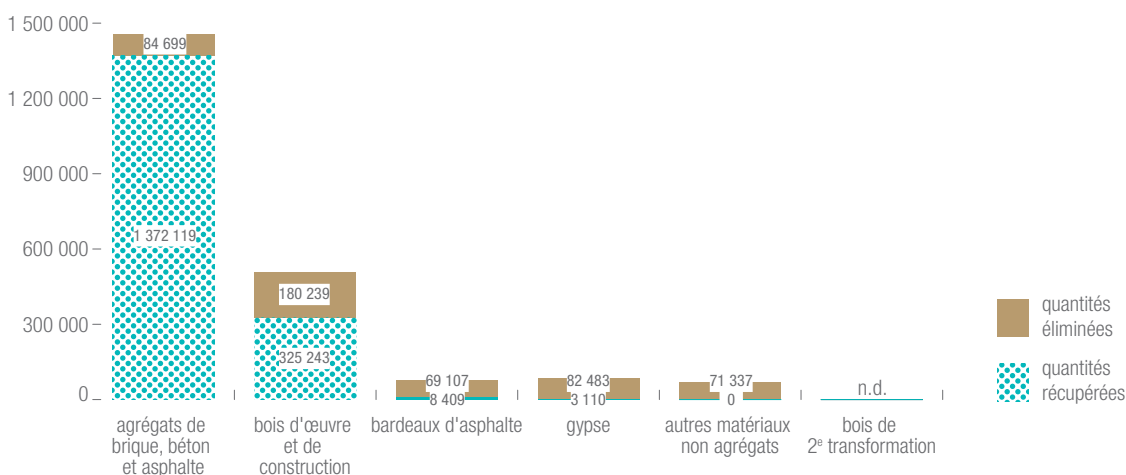
Suivant l'outil d'inventaire, près de 400 000 tonnes de matières autres que des matières recyclables ou des matières organiques seraient produites par les ICI. Cela regroupe, entre autres, des carcasses de véhicules et des résidus de déchetage automobile comptant pour un peu moins de 300 000 tonnes, de même que des pneus (21 000 tonnes). L'outil d'inventaire estime à 59,2 % le pourcentage de ces matières récupérées. Par ailleurs, des données sont manquantes et non disponibles, notamment tous les rejets de production et les résidus de transformation générés par les industries.

6.1.3 Inventaire des matières produites par le secteur CRD

L'inventaire des matières résiduelles produites par les activités des entreprises du secteur CRD a été réalisé à l'aide de l'outil d'inventaire. Tous les débris de CRD gérés par les écocentres municipaux ont été comptabilisés sous le secteur municipal. Les rejets de transformation du bois n'ont pu être comptabilisés faute de données.

FIGURE 17

Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées par le secteur CRD (tonnes)



Parmi les quantités de débris de CRD produites dominent les imposantes quantités d'agrégats de béton, de brique et d'asphalte, qui représentent les deux tiers des quantités produites et qui constituent un ensemble déjà très largement mis en valeur par les administrations publiques et municipales. Toutes les autres catégories de débris de CRD (bardeaux, gypse, polystyrène, laine minérale et autres) sont très peu récupérées, à l'exception du bois d'œuvre et de construction qui est récupéré et recyclé dans une proportion de près des deux tiers.

6.1.4 Projections de quantités produites, recyclées et éliminées

Les projections de quantités reposent sur les hypothèses suivantes :

- la croissance de la population correspond aux projections démographiques présentées au tableau 15 - Population projetée du territoire d'application du PMGMR;
- la quantité unitaire générée de matières produites au niveau résidentiel (excluant les boues) demeure stable à 524 kg par personne par année;
- la quantité totale de matières récupérées au niveau résidentiel (excluant les boues) est la somme des quantités de matières recyclables, de matières organiques et des autres catégories de matières récupérées. L'évolution de ces quantités est distribuée de façon linéaire en fonction de l'échéancier de l'atteinte de chacun des objectifs : 70 % à l'horizon 2020 pour les matières recyclables et pour les matières autres que recyclables ou organiques, et 60 % à l'horizon 2025 pour les matières organiques autres que les boues;
- la quantité unitaire de boues résiduaires municipales produites demeure stable.

Vu l'absence de données, les hypothèses suivantes concernant les secteurs ICI et CRD ont été posées en collaboration avec des représentants du MDDELCC et de Recyc-Québec :

- la quantité totale générée par les ICI augmente à un rythme de 0,7 % par an, suivant la tendance de la croissance des quantités générées, à partir des plus récentes données sur l'emploi;
- la quantité totale éliminée par les ICI diminue proportionnellement de 2,4 % par année;
- la quantité totale de débris de CRD générés augmente plus rapidement que pour les autres secteurs, à un rythme anticipé de 2,4 % par an;
- la quantité totale de débris de CRD éliminés diminue proportionnellement de 2,4 % par an.

De 2012 à 2025, les quantités totales produites devraient augmenter de près de 20 % sur cet horizon de 13 ans, notamment sous la pression du secteur CRD, qui devrait progresser le plus rapidement. Per capita, la production totale de matières produites devrait croître d'un peu plus de 5 %, passant de 1 817 à 1 904 kg par personne, incluant une production stable de 109 kg de boues résiduaires municipales par personne par année.

TABEAU 22

Projections de quantités totales produites, tous secteurs confondus, de 2012 à 2025 (tonnes)

	2012	2015	2020	2025
Secteur municipal (sans les boues)	1 977 310	2 065 845	2 167 655	2 257 117
Secteur ICI	2 269 582	2 317 578	2 399 836	2 485 015
Secteur CRD	2 196 746	2 358 738	2 655 703	2 990 056
Boues résiduaires municipales	411 356	427 975	449 067	467 600
Quantité totale (sans les boues)	6 443 638	6 742 161	7 223 194	7 732 188
Quantité totale (avec les boues)	6 854 994	7 170 136	7 672 261	8 199 788

Durant cette même période, les quantités totales récupérées et recyclées devraient croître de 65 %, notamment sous la pression de la croissance des quantités récupérées dans le secteur municipal, où les quantités recyclées devraient doubler entre 2012 et 2025. Durant cette période, le taux de recyclage devrait passer de 54 % à 74 %, tous secteurs confondus.

TABLEAU 23

Projections de quantités totales récupérées et recyclées, de 2012 à 2025 (tonnes)

	2012	2015	2020	2025
Secteur municipal (sans les boues)	715 048	913 635	1 260 645	1 480 443
Secteur ICI	1 191 044	1 314 846	1 511 793	1 698 543
Secteur CRD	1 708 881	1 905 163	2 254 006	2 634 304
Boues résiduaires municipales	57 459	109 596	201 499	257 615
Quantité totale (sans les boues)	3 614 973	4 133 644	5 026 444	5 813 290
Quantité totale (avec les boues)	3 672 432	4 243 240	5 227 944	6 070 905

Entre 2012 et 2025, les quantités totales éliminées devraient diminuer d'environ un million de tonnes par an, soit une réduction de l'ordre de 33 %. Si on fait exception des boues municipales qui sont davantage éliminées par incinération, on constate que les besoins totaux d'enfouissement devraient passer d'environ 2,8 à 1,9 million de tonnes par an. La capacité totale d'enfouissement autorisée est suffisante, dans la mesure où les lieux d'enfouissement bénéficient du renouvellement des autorisations gouvernementales.

TABLEAU 24

Projections de quantités totales éliminées, de 2012 à 2025 (tonnes)

	2012	2015	2020	2025
Secteur municipal (sans les boues)	1 262 262	1 152 210	907 010	776 674
Secteur ICI	1 078 538	1 002 732	888 043	786 472
Secteur CRD	487 865	453 575	401 697	355 752
Boues résiduaires municipales	353 897	318 379	247 567	209 985
Quantité totale (sans les boues)	2 828 665	2 608 518	2 196 750	1 918 898
Quantité totale (avec les boues)	3 182 562	2 926 896	2 444 317	2 128 883



Per capita, la quantité totale éliminée, incluant les boues résiduaires municipales, devrait diminuer de plus de 40 % entre 2012 et 2025, passant de plus de 844 kg à moins de 500 kg par personne et par année. Par rapport à l'objectif gouvernemental de 700 kg par an incluant les boues résiduaires, ce seuil devrait être atteint avant 2020.

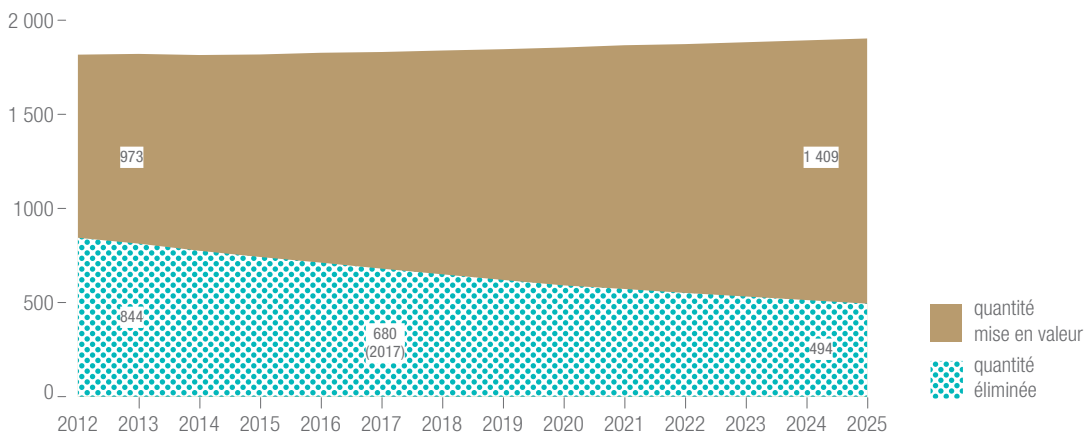
TABLEAU 25

Projections de quantités unitaires totales éliminées, de 2012 à 2025 (kg/pers./an)

	2012	2015	2020	2025
Secteur municipal (sans les boues)	335	292	219	180
Secteur ICI	286	254	215	183
Secteur CRD	129	115	97	83
Boues résiduaires municipales	94	81	60	49
Quantité totale (sans les boues)	750	662	531	445
Quantité totale (avec les boues)	844	742	591	494

FIGURE 18

Évolution des quantités unitaires recyclées et éliminées, tous secteurs confondus (incluant les boues résiduaires), de 2012 à 2025 (en kg/pers./an)



6.2 Recensement des organismes, des entreprises et des installations œuvrant en gestion des matières résiduelles

6.2.1 Installations de gestion des matières résiduelles

Une cueillette d'information auprès des services de Recyc-Québec et du MDDELCC a permis de recenser 194 installations de traitement des matières résiduelles et de boues résiduaires selon 11 catégories d'établissement. La liste complète est présentée à l'annexe 3.

TABLEAU 26

Inventaire et localisation des installations de gestion des matières résiduelles et des boues résiduaires

INSTALLATIONS DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DE BOUES RÉSIDUAIRES	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	LAVAL	COUROMNE NORD	COUROMNE SUD	TOTAL – COMMUNAUTÉ	HORS TERRITOIRE CMM	TOTAL – CMM + HORS TERRITOIRE
Lieux d'enfouissement technique (LET)	0	0	0	1	0	1	5	6
Lieux d'enfouissement des débris de construction et de démolition (LEDCCD)	1	0	0	0	1	2	5	7
Centres de transfert (ou postes de transbordement)	1	3	1	0	2	7	3	10
Centres d'incinération des boues résiduaires	1	1	0	0	0	2	0	2
Centres de tri de débris de CRD	6	1	3	1	3	14	8	22
Centres de tri de matières recyclables	5	1	1	1	4	12	4	16
Installations de traitement des matières organiques et/ou de disposition des boues résiduaires	3	0	1	3	3	10	12	22
Écocentres	7	3	2	16	19	47	0	47
Stations municipales de traitement des eaux usées	2	1	3	19	27	52	2	54
Papetières	1	0	0	0	1	2	0	2
Autres installations	1	1	1	0	2	5	1	6
Total	28	11	12	41	62	154	40	194

Source : Étude préalable à la révision du PMGMR, Dessau, juin 2012, et compilation CMM, 2016.

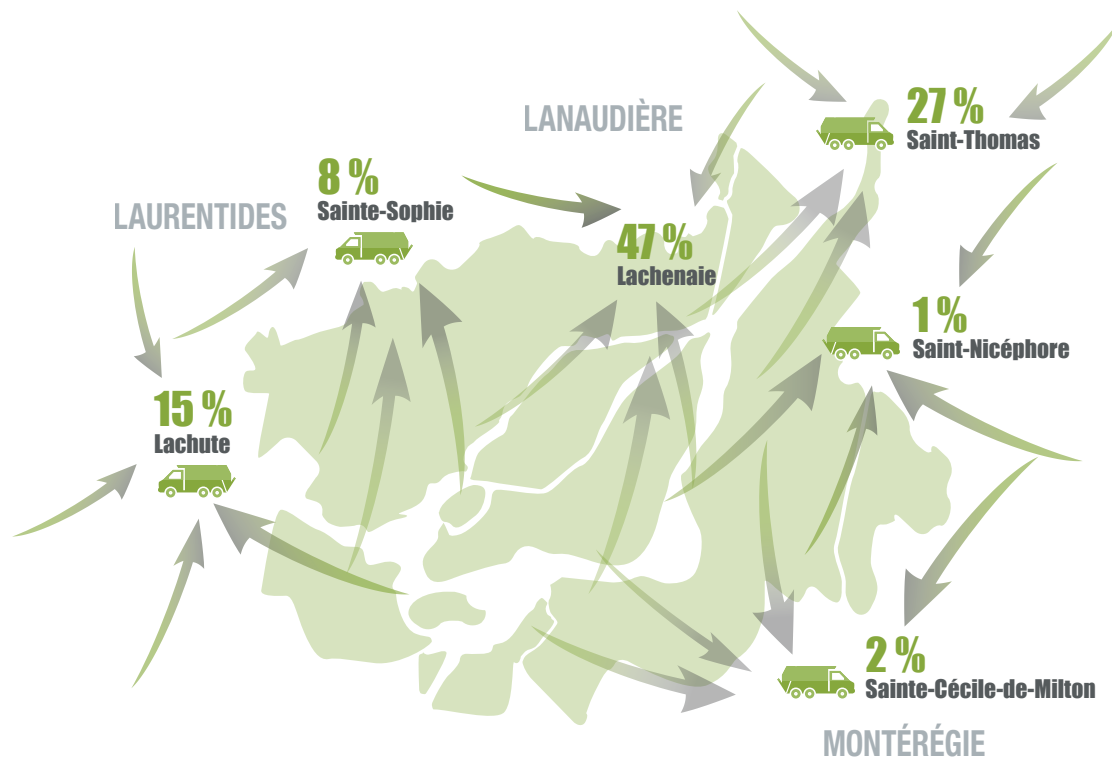
En plus de permettre de recenser les diverses installations, l'information obtenue a permis de quantifier les capacités autorisées et les quantités annuelles traitées, lorsque les données étaient disponibles et accessibles. L'action 39 du Plan d'action 2011-2015 précise que le gouvernement adoptera un règlement pour obliger tous les gestionnaires d'installations à rendre compte des quantités qui y sont traitées, ce qui permettra de compléter l'information actuellement manquante.

6.2.1.1 Lieux d'enfouissement technique

Au total, six LET, qui sont tous exploités par l'entreprise privée, enfouissent actuellement les matières résiduelles produites sur le territoire métropolitain. Un seul, le Complexe Enviro Progressive, se situe sur le territoire métropolitain, à Terrebonne (secteur Lachenaie). En 2006, 45 % des matières éliminées ont été enfouies au LET de Terrebonne (secteur Lachenaie); en 2012, ce pourcentage s'est établi à 47 %.

CARTE 3

Répartition en pourcentage des matières éliminées en 2012



Source : Tableau de bord du PMGMR.

Ces six LET reçoivent aussi une quantité des débris de CRD (estimée à environ 150 000 tonnes), qui pourraient être redirigés vers des lieux qui leur sont plus strictement dédiés, les lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD). À terme, ceci pourrait libérer de l'espace et faire augmenter la capacité totale d'enfouissement.

TABLEAU 27**Lieux d'enfouissement technique (LET) qui desservent la Communauté**

LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	CAPACITÉ AUTORISÉE PAR ANNÉE	DURÉE DE VIE AUTORISÉE (À TERME)	DURÉE TOTALE DU SITE (À TERME)
Complexe Enviro-Progressive (Terrebonne)	1 270 000	2019	2027
Dépôt Rive-Nord – EBI (Saint-Thomas de Joliette)	650 000	2031	2031
Waste Management Québec (Sainte-Sophie)	1 000 000	2022	2034 à 2039
Waste Management Québec (Saint-Nicéphore, Drummondville)	430 000	2018 (2020 si non complété)	2038 à 2035
Waste Management Québec – RCI Environnement (Lachute)	500 000	2023	2023
Matrec – Roland Thibault (Sainte-Cécile-de-Milton)	150 000	2047	2047

La capacité autorisée annuellement des six LET s'élevé à 4 000 000 de tonnes. La quantité annuelle traitée s'est élevée à 3 431 000 de tonnes en 2012, soit 86 % par rapport à la capacité autorisée, et 3 390 000 de tonnes en 2014, soit 85 % par rapport à la capacité autorisée.

D'après les données de l'inventaire (voir section 6.1), 3 182 500 tonnes de matières résiduelles ont été éliminées en 2012 (incluant les boues résiduaires), une quantité qui devrait progressivement décliner chaque année, pour se situer à environ 2 130 000 de tonnes à l'horizon 2025. En excluant les boues municipales résiduaires, lesquelles sont en quasi-totalité incinérées sur place, on peut estimer que les besoins totaux d'enfouissement en LET et en LEDCD diminueront d'un peu moins d'un million de tonnes par an de 2012 à 2025, passant de 2 829 000 à un peu moins de 1 920 000 tonnes.

TABLEAU 28**Quantités annuelles de matières résiduelles éliminées de 2012 à 2025, par secteur (tonnes)**

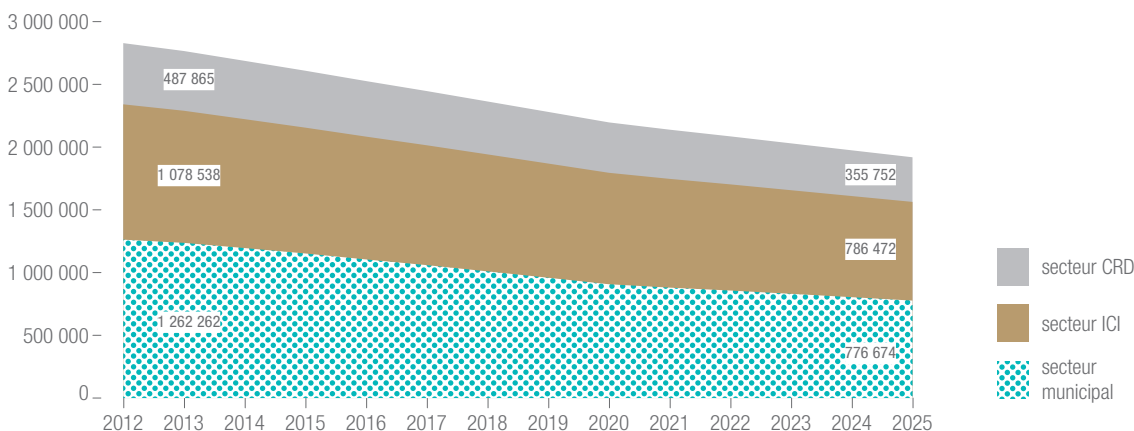
	2012	2015	2020	2025
Secteur municipal	1 262 262	1 152 210	907 010	776 674
Secteur ICI	1 078 538	1 002 732	888 043	786 472
Secteur CRD (incluant les agrégats)	487 865	453 575	401 697	355 752
Totaux (sans les boues)	2 828 665	2 608 518	2 196 750	1 918 898
Boues municipales	353 897	318 379	247 567	209 985
Totaux (avec les boues)	3 182 562	2 926 896	2 444 317	2 128 883

D'après les données sommaires obtenues du MDDELCC et de RECYC-QUÉBEC, la capacité totale autorisée d'enfouissement en LET s'élevait à 4 000 000 tonnes, alors que celle de l'enfouissement en LEDCD se situait à plus de 500 000 tonnes¹⁵. Considérant que les quantités totales enfouies sans les boues en 2012 se sont élevées à moins de 2,9 millions de tonnes, on peut affirmer que les besoins d'enfouissement ont été largement satisfaits. Même en y ajoutant les besoins des MRC hôtesse et des régions limitrophes, soit environ 950 000 tonnes, la situation de surcapacité observée perdure; ainsi, tout au plus, la capacité totale autorisée des LET et des LEDCD n'est utilisée qu'à 83 % de leur volume autorisé.

¹⁵ Les deux LEDCD situés sur le territoire de la CMM ont une capacité totale autorisée de 416 000 tonnes par an, ce qui ne comprend pas la capacité des cinq LEDCD situés hors CMM qui servent aussi le Grand Montréal.

TABLEAU 29
Capacité maximale autorisée et quantités de matières résiduelles enfouies en 2012 (tonnes)

	CAPACITÉ MAXIMALE AUTORISÉE	QUANTITÉS ENFOUIES	TAUX D'UTILISATION DE LA CAPACITÉ AUTORISÉE (%)
Lieux d'enfouissement technique (6)	4 000 000	3 400 000	85 %
Lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition (7)	> 500 000	350 000	< 70 %
Totaux (13 LET et LEDCD)	> 4 500 000	3 750 000	< 83 %

FIGURE 19
Projection des quantités éliminées de 2012 à 2025, par secteur, excluant les boues (tonnes)


Même en ne tenant pas compte des capacités autorisées dans les LEDCD pour le secteur CRD, les besoins totaux d'enfouissement des trois secteurs – municipal, ICI et CRD – pourraient être comblés jusqu'en 2031 par la capacité totale résiduelle des six LET qui enfouissent les matières résiduelles produites sur le territoire de la Communauté, une fois soustraites les quantités sécurisées pour répondre aux besoins endogènes des MRC hôtesse. De surcroît, la somme cumulée des quantités autorisées excédant les besoins annuels contribuera à faire repousser au-delà de 2030 le point de rupture à compter duquel la capacité autorisée deviendra déficitaire par rapport aux besoins d'enfouissement.

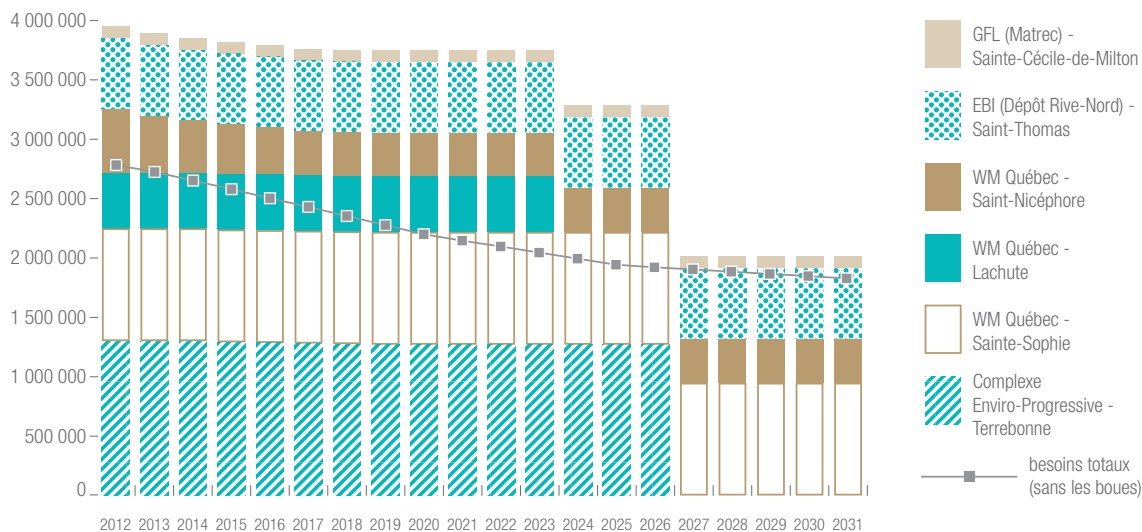
Cependant, il faut noter que les capacités autorisées ont été établies sur la base des quantités annuelles maximales permises dans les décrets en vigueur, et ce, jusqu'à l'année projetée pour l'atteinte du volume total autorisé dans les limites du périmètre d'exploitation de ces lieux d'enfouissement. Cela ne tient pas compte du fait que, dans le cas où ces sites devraient faire autoriser la poursuite de leurs activités par le gouvernement au moment du renouvellement de ces autorisations, le gouvernement pourrait décider de ne pas leur octroyer les autorisations requises ou d'en limiter davantage la capacité maximale autorisée¹⁶. Il est possible que la capacité maximale de l'exploitant du site de Sainte-Sophie soit réduite en 2017, lors de l'émission du certificat d'autorisation lui permettant de poursuivre ses opérations, tel que prévu

¹⁶ L'exploitant du site de Saint-Nicéphore, en 2013, et celui du site de Lachenaie, en 2014, ont vu leur capacité maximale permise réduite par décret, au moment du renouvellement de leurs autorisations.

dans le décret émis en 2009. Cela pourrait aussi se produire en 2020, lorsque l'exploitant de Saint-Nicéphore aura atteint le volume total autorisé par décret en 2013. Le gouvernement devra aussi prendre position en 2019, au moment où le site de Lachenaie aura atteint le volume total autorisé par les décrets de 2009 et de 2014. Enfin, le gouvernement devra à nouveau prendre position vers 2022, lorsque le volume total autorisé aura été atteint au site de Sainte-Sophie. Par ailleurs, les MRC hôtesse de La Rivière-du-Nord et de Drummond pourraient aussi exercer leur droit de regard et abaisser les quantités éliminées produites hors de leur territoire, lors du renouvellement des autorisations de Sainte-Sophie vers 2022 et de Saint-Nicéphore vers 2020.

FIGURE 20

Besoins totaux et capacité d'enfouissement des six LET qui desservent la Communauté, de 2012 à 2031



Note : Le graphique présente la capacité d'enfouissement autorisée aux six LET, moins les quantités réservées aux MRC hôtesse.



DROIT DE REGARD

Les cinq sites hors CMM reçoivent aussi les matières de leurs municipalités et de leurs MRC hôtesse (à hauteur d'environ 250 000 tonnes), de même que celles d'autres municipalités limitrophes (dont les quantités sont inconnues). La *Loi sur la qualité de l'environnement* permet aux MRC, qui sont hôtesse de lieux d'élimination par enfouissement ou par incinération, d'exercer un droit de regard sur les matières résiduelles éliminées sur leur territoire de planification mais produites à l'extérieur de celui-ci. Pour ce faire, les MRC doivent d'abord signifier formellement leur intention de se prévaloir de ce droit à l'intérieur de leur plan de gestion des matières résiduelles. Ensuite, pour être en mesure d'exercer ce droit, elles doivent adopter un règlement spécifique édictant l'exercice de ce droit et mentionnant précisément les quantités qu'elles désirent assujettir en vertu de ce droit.

Cependant, l'exercice de ce droit est assujéti à certaines dispositions de la Loi. Ainsi, elles doivent indiquer les limites quantitatives, mais elles ne peuvent pas discriminer la provenance territoriale ni sectorielle (municipale, ICI ou CRD) qu'elles désiraient assujettir dans l'exercice de ce droit. De plus, l'exercice de ce droit ne peut s'appliquer à un site disposant préalablement des autorisations gouvernementales lui permettant d'enfour ou d'incinérer des matières résiduelles pendant une certaine période de temps et dans le respect des conditions de fonctionnement permises par ces autorisations. Dans un tel cas, l'exercice de ce droit ne deviendra applicable qu'au moment où ce site aurait atteint le volume total autorisé ou la limite temporelle lui permettant de poursuivre son exploitation – autrement dit au moment du renouvellement des autorisations gouvernementales.

TABEAU 30

État de situation des droits de regard adoptés par les MRC hôtesse des lieux d'enfourissement technique hors CMM

MRC HÔTESSE	LA RIVIÈRE-DU-NORD	DRUMMOND	ARGENTEUIL	JOLIETTE	HAUTE-YAMASKA
LET	WM Québec	WM Québec	WM Québec	EBI (Dépôt Rive-Nord)	GFL (Matrec)
Localisation	Sainte-Sophie	Saint-Nicéphore	Lachute	Saint-Thomas	Sainte-Cécile
Exercice du droit de regard	Non voir note 3	Oui voir note 1	Non	Non	Oui voir note 2

Notes :

1. Droit de regard exercé sur 370 000 tonnes venant de l'extérieur, excluant les besoins de la MRC. En 2012, les municipalités de la CMM y ont acheminé 1 % de leurs matières éliminées.
2. Droit de regard exercé sur 150 000 tonnes, incluant les besoins de la MRC. En 2012, les municipalités de la CMM y ont acheminé 2 % de leurs matières éliminées.
3. Un avis d'intention d'exercer un droit de regard est indiqué au projet de PGMR.

Source : Projets de PGMR 2016-2020 des MRC concernées.

6.2.1.2 Lieux d'enfourissement de débris de construction et de démolition

Au total, sept LEDCD, tous de propriété privée, éliminent actuellement des débris de CRD produits sur le territoire métropolitain. Les deux plus importants, situés sur le territoire de la Communauté, disposent d'une capacité annuelle autorisée de 416 000 tonnes; ils ont traité 211 000 tonnes en 2013 et 148 000 tonnes en 2014. Ensemble, les sept LEDCD ont un volume autorisé de 13 830 000 m³ et ont traité 339 000 tonnes en 2013 et 322 500 tonnes en 2014. Certaines données permettant de quantifier les capacités autorisées et les quantités annuelles traitées sont considérées comme étant confidentielles par le MDDELCC et ne sont donc pas disponibles. La liste détaillée des LEDCD est présentée à l'annexe 3.

On constate ici aussi une situation de surcapacité en matière d'enfouissement des débris de CRD, d'autant plus que les plus importants de ces lieux sont aussi le site de centres de tri de débris de CRD. La mise en place des redevances sur l'élimination contribuera à accélérer le mouvement vers la récupération et le recyclage des débris de CRD.

6.2.1.3 Centres de transfert (ou postes de transbordement)

En tout, 10 centres de transfert (ou postes de transbordement), tous de propriété privée, reçoivent actuellement des matières résiduelles produites sur le territoire métropolitain, dont sept sont situés sur le territoire de la Communauté. Ensemble, ces centres de transfert ont une capacité totale de traitement de 3 047 000 tonnes. Les sept centres de la Communauté reçoivent 80 % de cette capacité d'accueil. En 2014, ils ont traité 1 654 000 tonnes. Certaines données permettant de quantifier les capacités autorisées et les quantités annuelles traitées sont considérées comme étant confidentielles par le MDDELCC et ne sont donc pas disponibles. La liste détaillée des centres de transfert est présentée à l'annexe 3.

Les postes de transbordement ont une surcapacité de traitement et de transbordement des matières. Cette situation est encore plus manifeste dans ce cas-ci que dans le cas des LET et des LEDCD. Les installations d'élimination qui reçoivent des matières en provenance du territoire métropolitain ont la capacité d'accueil et d'enfouissement, du moins à court terme, pour répondre adéquatement aux besoins des municipalités, des entreprises et des institutions de l'ensemble du territoire métropolitain, à moins qu'un des plus importants LET ne soit contraint de cesser ses opérations.

6.2.1.4 Centres d'incinération des boues résiduaires

Les deux stations d'épuration des eaux usées de Montréal (la station Jean-R. Marcotte) et de Longueuil (le Centre d'épuration Rive-Sud) possèdent des équipements leur permettant d'incinérer leurs boues, ce qui totalise environ 300 000 tonnes humides (à 34 % de siccité). Puis, les cendres d'incinération sont enfouies dans un site dédié à usage exclusif (Carrière Demix à Montréal) ou valorisées en cimenterie (Holcim Canada à Longueuil).

Les décisions historiques favorisant l'incinération comme mode privilégié de gestion et de disposition des boues sont sujettes à révision dans le contexte des objectifs de recyclage de la matière organique. Cette transition se fera progressivement au rythme des modernisations possibles et de concert entre les administrations municipales et gouvernementales concernées. D'ici là, des études et des essais sont en cours pour favoriser une plus importante valorisation organique des boues et des cendres d'incinération.

En ce qui concerne la station Jean-R. Marcotte, celle-ci a entrepris de nouvelles initiatives, dont la valorisation des cendres en milieu agricole, et elle poursuit encore dans sa volonté de remettre en service le séchage thermique dans le but de produire des granules éventuellement valorisables. Cependant, des contraintes importantes devront être réglées afin de pouvoir diriger un plus fort pourcentage de boues et de cendres vers des filières de valorisation dont :

- La présence de contaminants chimiques dans les sous-produits, boues et cendres de combustion, notamment la forte teneur en cobalt et en cadmium, excédant le critère C2 du Guide sur les MRF.
- La remise en service ou à défaut leur remplacement, des unités de séchage thermique destinées à produire des granules éventuellement normées par le BNQ.
- La reconnaissance de la valeur agronomique des cendres et l'obtention de leur reconnaissance par l'ACIA comme engrais phosphaté utilisable en agriculture.
- L'incertitude reliée à la faisabilité de valoriser des boues déshydratées et à l'acceptabilité sociale de traiter des boues produites par la STEP de Montréal.
- L'impossibilité d'épandre la totalité des boues produites annuellement et à défaut de les épandre, d'entreposer l'importante quantité produite hors saison d'épandage (jusqu'à 200 000 tonnes par an) dans des installations temporaires.

Dans ce contexte, et compte tenu de la quantité et de la qualité des boues, une stratégie combinant plusieurs filières de gestion et de valorisation devra plutôt être considérée. Une stratégie multi approche intégrant l'incinération, la stabilisation thermique, la valorisation des cendres ainsi que l'épandage des boues sera mise en œuvre sous réserve des résultats et conclusions, des analyses, des études et des essais en cours et à venir. La station d'épuration a donc l'intention de produire :

1. **Des granules de boues** certifiées selon la norme BNQ (Bureau de normalisation du Québec).
2. **Des cendres riches en phosphore**, reconnues comme un engrais agricole et enregistrées auprès de l'ACIA.
3. **Des boues déshydratées** respectant les critères *Guide MRF* du MDDELCC.

Par ailleurs, les incinérateurs de la station, en activité depuis 1988, auront 30 ans de service en 2018. Dans les cinq prochaines années, une étude technico-économique en vue du remplacement des incinérateurs est prévue et plusieurs alternatives seront analysées incluant la biométhanisation couplée à des installations de séchage thermique en remplacement des incinérateurs actuels.

6.2.1.5 Centres de tri de débris de construction et de démolition

En tout, 22 centres de tri ont reçu et traité plus de 898 000 tonnes de débris de CRD produits sur le territoire métropolitain en 2012; parmi ceux-ci, 14 sont situés dans les limites de la Communauté et traitent plus de 762 000 tonnes. Certaines données permettant de quantifier les capacités autorisées et les quantités annuelles traitées sont considérées comme étant confidentielles par le MDDELCC et ne sont donc pas disponibles. La liste détaillée des centres de tri de débris de CRD est présentée à l'annexe 3.

22 CENTRES DE TRI
ONT REÇU
ET TRAITÉ
PLUS DE
898 000
TONNES
DE DÉBRIS DE CRD



De nombreuses installations de recyclage reçoivent des matières préalablement triées et/ou suffisamment homogènes pour permettre d'être traitées sans devoir transiter par des centres de tri de CRD. C'est le cas notamment des résidus d'asphalte et de béton issus des travaux routiers, des débris triés sur les chantiers ou des résidus de bois sous forme de caissons et de palettes utilisés par les ICI. Même en tenant compte d'un accroissement des activités économiques ou du développement des infrastructures urbaines, on peut croire que la capacité actuelle de traitement des centres de tri de CRD sera suffisante, à tout le moins à court et à moyen terme.

D'après les données disponibles, la grande région métropolitaine dispose de la capacité totale d'accueil pour permettre de traiter l'ensemble des débris de CRD produits sur le territoire.

6.2.1.6 Centres de tri de matières recyclables

Au total, 16 centres de tri ont reçu et traité plus de 712 000 tonnes de matières recyclables produites sur le territoire métropolitain en 2012; parmi ceux-ci, 12 sont situés dans les limites de la Communauté et ont traité 557 000 tonnes. Certaines données permettant de quantifier les capacités autorisées et les quantités annuelles traitées sont considérées comme étant confidentielles par le MDDELCC et ne sont donc pas disponibles. La liste détaillée des centres de tri est présentée à l'annexe 3.



16 CENTRES DE TRI
ONT REÇU
ET TRAITÉ
PLUS DE **712 000**
TONNES
DE MATIÈRES RECYCLABLES

Aussi, cinq de ces centres, dont quatre sur le territoire métropolitain, ne reçoivent pratiquement que des matières recyclables provenant des collectes sélectives municipales, alors que les autres reçoivent soit uniquement des matières en provenance des ICI (six d'entre eux), soit à la fois des matières résidentielles ou ICI (cinq d'entre eux). La grande majorité des centres de tri sont de propriété privée, un est situé dans un bâtiment de propriété municipale et quatre appartiennent à des organismes à but non lucratif.

Dans les prochaines années, il est prévu que le centre de tri de TIRU à Montréal soit fermé et remplacé par l'ouverture de deux nouveaux centres de tri d'une capacité totale de 100 000 tonnes, chacun destiné à un usage exclusif du territoire montréalais. Les municipalités situées hors Montréal qui utilisent actuellement TIRU devront se tourner vers d'autres centres de tri existants ou en ériger de nouveaux. Des projets sont actuellement en discussion pour permettre de répondre aux besoins de ces municipalités. En plus de répondre à l'enjeu de la relocalisation des quantités traitées actuellement, ces projets devront tenir compte d'une augmentation de la capacité totale d'accueil : plus de 325 000 tonnes de matières recyclables se retrouveraient toujours dans les ordures municipales, dont plus de 160 000 tonnes de papier et de carton éventuellement visés par un bannissement.

La situation est différente en ce qui a trait aux matières recyclables produites par les ICI. Près de 470 000 tonnes de matières recyclables (dont 260 000 tonnes de papier et de carton) sont encore enfouies. Au cours des dernières années, certains des centres parmi les plus importants ont connu une baisse substantielle des quantités traitées, résultant d'une réduction constante de l'utilisation du papier. Plusieurs recycleurs traitent aussi des matières préalablement triées en vertu d'ententes commerciales conclues directement avec les entreprises et les institutions qui les produisent ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs agissant comme courtiers sur le marché du recyclage. Entre autres, il est probable que ce soit le cas de tous les résidus et tous les rejets de production ou de transformation (p. ex. impression graphique, production d'emballages de carton, de plastique ou de verre, panneaux de carton ou de polystyrène) ou simplement d'activités commerciales (p. ex. emballages de polystyrène expansé, de carton ou autres). Même en tenant compte d'un accroissement des activités économiques ou du bannissement du papier et du carton, la capacité actuelle de traitement des centres de tri de matières recyclables qui les desservent serait suffisante pour soutenir une croissance éventuelle de la demande.

6.2.1.7 Installations de traitement des matières organiques et/ou de disposition de boues résiduelles

En tout, 22 installations de traitement des matières organiques et des boues résiduelles desservent le territoire métropolitain; ils ont une capacité de traitement de 340 000 tonnes et ont traité plus de 247 500 tonnes en 2012. Certaines données permettant de quantifier les capacités autorisées et les quantités annuelles traitées sont considérées comme étant confidentielles par le MDDELCC et ne sont donc pas disponibles. La liste détaillée des installations de traitement des matières organiques et des boues résiduelles est présentée à l'annexe 3.

Seulement 10 installations sont situées sur le territoire de la Communauté. Ensemble, elles comptent pour moins de 15 % de la capacité totale de traitement. De même, trois des huit installations de propriété municipale sont près d'atteindre leur capacité autorisée.

Par ailleurs, deux installations ne reçoivent que des boues résiduaires et sont situées à l'extérieur de la Communauté. À l'exception de celles-ci, toutes reçoivent des résidus verts. En outre, 10 des installations reçoivent des résidus alimentaires, dont deux sont situées sur le territoire de la Communauté. Aussi, huit installations recevraient aussi des résidus de l'industrie agroalimentaire, alors que neuf installations reçoivent à la fois des boues et des matières résiduelles.

Dans six des installations, toutes privées et situées à l'extérieur de la Communauté, se concentre environ 80 % de la capacité totale autorisée; elles traiteraient plus de 85 % des quantités actuellement traitées et connues. Il faut noter que les capacités de traitement sont non disponibles pour quatre installations. De plus, les quantités traitées sont non disponibles pour cinq des installations dont une parmi les plus importantes, soit celle de Moose Creek, en Ontario.

Si on fait exception des résidus de l'industrie agroalimentaire, qui sont pratiquement tous recyclés sous une forme ou une autre (incluant l'alimentation animale), seulement 20 % des boues résiduaires et 9 % des résidus organiques autres que les boues, sont actuellement recyclés, soit une quantité totale d'environ 192 000 tonnes. En contrepartie, ce sont près de 1,4 million de tonnes de matières organiques, dont plus de 1 million de tonnes de matières excluant les boues, qui sont dirigées vers l'enfouissement.

Les installations municipales projetées et annoncées¹⁷ dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) permettront d'ajouter plus de 500 000 tonnes à la capacité totale de traitement. Les installations projetées ont été conçues pour combler partiellement les besoins des municipalités (environ 60 % des matières organiques excluant les boues) et n'offrent pas de solution aux ICI pour une augmentation éventuelle des quantités de boues recyclées.

Concernant les installations de traitement de boues de fosses septiques, elles se trouvent toutes hors du territoire de la Communauté.

6.2.1.8 Écocentres sous gestion municipale

En plus des quelques équipements mis en place sur les sites de certaines entreprises, 47 écocentres sous gestion municipale sont situés sur le territoire métropolitain. D'après une enquête effectuée auprès des gestionnaires municipaux, les écocentres permettent de desservir environ 94 % de la population totale de la Communauté, et près de 180 000 tonnes de matières résiduelles transiteraient par ces installations annuellement. Ces installations gagnent en popularité chaque année; à court et à moyen terme, plusieurs d'entre elles atteindront leur capacité maximale d'accueil, dans les limites de leur capacité d'ouverture. De plus, par souci de convivialité pour les résidents, la tendance est à l'extension du nombre et des catégories de matières acceptées et à l'augmentation de l'offre pour les matières destinées au réemploi ou assujetties à la REP. De plus, dans la perspective des bannissements annoncés et de la nécessité d'augmenter l'offre pour la récupération des débris de CRD générés par le secteur du bâtiment, il est possible que cela entraîne un plus fort achalandage, notamment de la part des petits entrepreneurs en rénovation domiciliaire.



¹⁷ Voir le tableau 1 : Planification des projets de biométhanisation et de compostage du Grand Montréal.

6.2.1.9. Stations municipales de traitement des eaux usées

Le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal compte 52 stations de traitement des eaux usées municipales, et deux autres sont sises dans des municipalités hors CMM qui sont également couvertes par le PMGMR. Collectivement, ces installations traitent quotidiennement plus de 4 millions de mètres cubes d'eaux usées, soit près des deux tiers de la capacité totale de l'ensemble des stations d'épuration des eaux québécoises.

Des 54 installations, 33 utilisent des étangs aérés pour traiter les eaux usées et les 21 autres sont des stations dites mécanisées, utilisant différents procédés de traitement : physico-chimique (7), boues activées (7), biofiltration (5) et disques biologiques (2). Toutes les installations produisent des boues résiduaires. Alors que les stations mécanisées disposent de leurs boues sur une base régulière, celles qui utilisent des étangs aérés en disposent au besoin. Les boues des étangs aérés sont souvent conservées *in situ*, et sont traitées à l'aide d'un équipement de déshydratation ou en attente d'un volume suffisant pour en justifier le transport et la disposition.

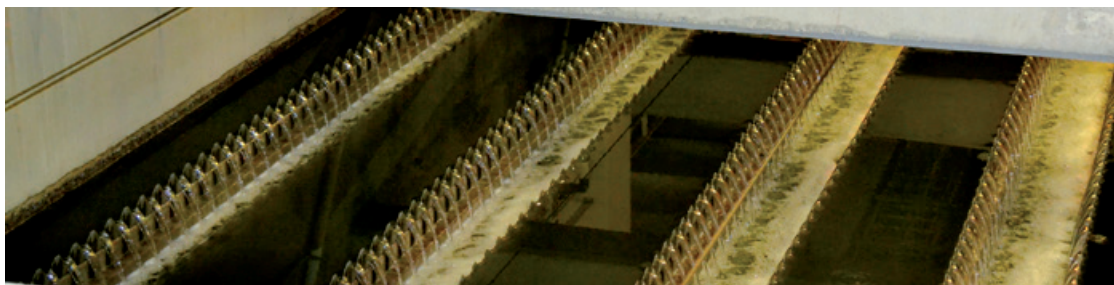


TABLEAU 31

Boues résiduaires produites et disposées par les stations d'épuration en 2012 et 2013

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	DÉBIT JOURNALIER (M ³ /JOUR)	INSTALLATIONS AVANT DISPOSÉ DES BOUES EN 2012	QUANTITÉ DE BOUES DISPOSÉES EN 2012 (TONNES)	INSTALLATIONS AVANT DISPOSÉ DES BOUES EN 2013	QUANTITÉ DE BOUES DISPOSÉES EN 2013 (TONNES)
Agglomération de Montréal	2	2 800 000	1	261 340	1	267 180
Agglomération de Longueuil	1	330 000	1	32 144	1	33 756
Ville de Laval	3	335 000	3	24 684	3	27 927
Couronne Nord	21	296 000	11	38 099	9	33 110
Couronne Sud	27	305 000	11	42 936	11	42 822
Totaux (CMM)	54	4 066 000	27	399 203	25	404 795

Note : La station desservant les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand étant située à Saint-Basile-le-Grand, cette station est comptabilisée avec la couronne Sud.

Sur la base des données observées en 2012 et 2013, la quantité de boues résiduaires produites et disposées par les stations municipales du Grand Montréal est de l'ordre de 400 000 tonnes par année, soit un peu plus de 100 kg par personne. Au volume de boues produites s'ajoutent aussi environ 50 000 tonnes par an de cendres résultant des équipements de combustion des boues des stations de Montréal et de Longueuil.

6.2.1.10 Papetières

Deux papetières sont situées sur le territoire métropolitain. En 2012, elles ont produit 60 000 tonnes de boues, dont 37 000 tonnes ont été valorisées au sol, 11 000 tonnes ont servi à produire de l'énergie et 12 000 tonnes ont été enfouies.

TABLEAU 32

Quantité et finalité des boues de papetières produites en 2012 (tonnes)

ENTREPRISE	MUNICIPALITÉ	QUANTITÉ ENFOUIE	QUANTITÉ VALORISÉE EN ÉNERGIE	QUANTITÉ VALORISÉE AU SOL	QUANTITÉ TOTALE PRODUITE
Cascades	Candiac	0	10 824	29 173	39 997
Kruger	Montréal	12 044	0	7 697	19 741
Totaux		12 044	10 824	36 870	59 738

6.2.1.11 Autres installations de traitement de matières résiduelles

Le territoire métropolitain compte deux installations de récupération et de déchetage de ferrailles, dont des carcasses de véhicules et des encombrants métalliques : ce sont les entreprises SNF à Laval et Métaux Dépôt à Montréal. Le groupe Arcelor Mittal possède également une usine de refonte sur le territoire, qui récupère et recycle d'importantes quantités de ferrailles pour en faire divers produits en acier.

D'importantes cimenteries traitent également des quantités de matières à fort potentiel calorifique en guise de combustibles alternatifs en remplacement du charbon traditionnel : ce sont les cimenteries de Ciment Lafarge et de Holcim Canada. Elles reçoivent d'importantes quantités de matières de catégories très variées : des pneus de toutes sortes, des résidus de bois, des bardeaux d'asphalte, des rejets de plastique, des retailles de tapis, des granules de boues résiduaires, etc., en fonction de leurs certifications d'autorisation.

6.2.2 Organismes et entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles

Sur le territoire de la Communauté, on trouve plus de 1 000 organismes et entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles, et 44 % d'entre eux se trouvent sur l'île de Montréal. D'autre part, 88 % des organismes et entreprises œuvrent à la récupération des matières, alors que 10 % sont des recycleurs. Le reste (2 %) représente des entreprises ayant des activités d'élimination. La liste complète des organismes et des entreprises est présentée à l'annexe 3.



TABLEAU 33

Compilation des organismes et des entreprises desservant le territoire de la Communauté, selon le type d'activité et le secteur géographique

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	RÉCUPÉRATION	RECYCLAGE/ VALORISATION	ÉLIMINATION	TOTAL
Agglomération de Montréal	424	36	5	465
Laval	101	5	1	107
Agglomération de Longueuil	97	11	3	111
Couronne Nord	162	20	4	186
Couronne Sud	143	31	4	178
Total	927	103	17	1 047

Source : *Étude préalable à la révision du PMGMR*, Dessau, juin 2012, et compilation CMM, 2016.

6.2.3 Partage des compétences et des responsabilités entre la Communauté, les municipalités régionales et locales

En matière d'environnement, la Communauté est responsable, entre autres choses, de planifier la gestion des matières résiduelles. Elle exerce cette compétence en concertation avec les municipalités du territoire par le biais de ses instances consultatives et décisionnelles, ces dernières ayant compétence en matière d'environnement selon la *Loi sur les compétences municipales*. Sur le territoire du Grand Montréal, la gestion des matières résiduelles s'effectue donc à travers la collaboration de tous les paliers de gouvernement, selon leurs compétences. Les rôles et les responsabilités sont répartis de la manière suivante :

INSTANCE	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	LIVRABLE
Gouvernement du Québec	Établit des objectifs de récupération, de valorisation et de réduction de l'élimination des matières résiduelles par le biais d'une Politique.	Adoption d'une Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)
Communauté métropolitaine de Montréal	Élabore un PMGMR dans lequel est énoncée une série d'orientations et de mesures en réponse aux exigences gouvernementales.	Adoption d'un PMGMR
Municipalités locales et régionales	Mettent en œuvre les mesures identifiées dans le PMGMR selon leurs moyens et la gestion souhaitée, et octroient des contrats à des entreprises privées pour la gestion des matières résiduelles ou l'effectuent en régie interne. <i>* Les ICI ne sont généralement pas desservis par la collecte sélective et contractent des entreprises privées pour la collecte et la disposition de leurs matières.</i>	Adoption d'un Plan directeur (par secteur géographique) Planification des infrastructures Gestion des contrats de collecte, de transport, de traitement et d'élimination.

Le cadre institutionnel en matière d'aménagement et de développement à l'échelle de la Communauté comprend quatre paliers d'intervention :

- le palier provincial (le gouvernement du Québec);
- le palier métropolitain (la Communauté);
- le palier régional (les agglomérations, les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes-MRC);
- le palier local (les municipalités).

Chacun de ces paliers dispose de ses propres outils d'aménagement. En vertu des lois québécoises, des mécanismes pour assurer la conformité et l'harmonisation de ces outils sont prévus. Ainsi, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté, entré en vigueur le 12 mars 2012¹⁸, doit être conforme aux orientations et aux attentes gouvernementales en matière d'aménagement. Les outils d'aménagement des MRC et des municipalités doivent également être conformes au PMAD, notamment en ce qui a trait à la mise en place d'infrastructures et d'équipements de dépôt et de traitement des matières résiduelles.

Par ailleurs, différentes ententes intermunicipales encadrent la gestion des matières résiduelles sur le territoire. La plupart de ces ententes reposent soit sur des compétences d'agglomération, soit sur des délégations de compétences octroyées à des MRC. Aucune durée ni terme ne leur sont applicables.

TABLEAU 34

Description des ententes intermunicipales conclues dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

OBJET DE L'ENTENTE OU DE LA COMPÉTENCE	ADMINISTRATION RESPONSABLE	ADMINISTRATIONS LOCALES COUVERTES	DURÉE DE L'ENTENTE, ÉCHÉANCE ET/OU RENOUELEMENT
Traitement/disposition de toutes les catégories de matières résiduelles	Agglomération de Montréal	19 arrondissements de la Ville de Montréal et 15 municipalités liées à l'agglomération	n.a.
Gestion des écocentres et des matières qui y sont acheminées	Agglomération de Montréal	19 arrondissements de la Ville de Montréal et 15 municipalités liées à l'agglomération	n.a.
Gestion des installations de traitement des matières organiques	Agglomération de Montréal	19 arrondissements de la Ville de Montréal et 15 municipalités liées à l'agglomération	n.a.
Collecte et transport des RDD	Agglomération de Montréal	19 arrondissements de la Ville de Montréal et 15 municipalités liées à l'agglomération	n.a.
Traitement/disposition de toutes les catégories de matières résiduelles	Agglomération de Longueuil	3 arrondissements de la Ville de Longueuil et 4 municipalités liées à l'agglomération	n.a.
Gestion des écocentres et des matières qui y sont acheminées	Agglomération de Longueuil	3 arrondissements de la Ville de Longueuil et 4 municipalités liées à l'agglomération	n.a.
Gestion des installations de traitement des matières organiques	Agglomération de Longueuil	3 arrondissements de la Ville de Longueuil et 4 municipalités liées à l'agglomération	n.a.

¹⁸ Pour plus d'information, voir le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf).

OBJET DE L'ENTENTE OU DE LA COMPÉTENCE	ADMINISTRATION RESPONSABLE	ADMINISTRATIONS LOCALES COUVERTES	DURÉE DE L'ENTENTE, ÉCHÉANCE ET/OU RENOUELEMENT
Collecte et transport des RDD	Agglomération de Longueuil	3 arrondissements de la Ville de Longueuil et 4 municipalités liées à l'agglomération	n.a.
Collecte, transport et traitement de toutes les catégories de matières	MRC de L'Assomption	6 municipalités locales liées à la MRC	n.a.
Gestion des écocentres et des matières qui y sont acheminées	MRC de L'Assomption	6 municipalités locales liées à la MRC	n.a.
Collecte, transport et élimination des déchets	Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes	7 municipalités liées à la MRC de Deux-Montagnes	n.a.
Collecte, transport et traitement de toutes les catégories de matières	MRC de Marguerite-D'Youville	6 municipalités locales liées à la MRC	n.a.
Gestion des écocentres et des matières qui y sont acheminées	MRC de Marguerite-D'Youville	6 municipalités locales liées à la MRC	n.a.
Collecte, transport et traitement de toutes les catégories de matières	MRC de Rouville	8 municipalités locales liées à la MRC (dont 6 hors CMM)	n.a.
Gestion des écocentres et des matières qui y sont acheminées	MRC de Rouville	8 municipalités locales liées à la MRC (dont 6 hors CMM)	n.a.
Traitement des matières résiduelles domestiques organiques	MRC de La Vallée-du-Richelieu	13 municipalités locales de la MRC (dont 4 hors CMM)	n.a.
Collecte et transport des matières résiduelles domestiques organiques	MRC de La Vallée-du-Richelieu	11 municipalités locales de la MRC (dont 4 hors CMM)	n.a.
Collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables	MRC de La Vallée-du-Richelieu	10 municipalités locales de la MRC (dont 4 hors CMM)	n.a.
Gestion des installations de traitement des matières organiques	Société d'économie mixte de l'Est de la couronne Sud (SEMECS)	27 municipalités locales des MRC Marguerite-d'Youville, Rouville et La Vallée-du-Richelieu (dont 10 hors CMM)	20 ans Échéance : 2032
Collecte, transport et traitement des ordures, des résidus verts et des matières recyclables	MRC de Roussillon	11 municipalités locales liées à la MRC	n.a.
Collecte, transport et traitement des ordures ménagères, des RDD et des matières recyclables	MRC de Beauharnois-Salaberry	7 municipalités locales liées à la MRC (dont 6 hors CMM)	n.a.
Gestion des installations de traitement des matières organiques	Régie intermunicipale des MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry (BioM)	18 municipalités locales des MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry (dont 6 hors CMM)	30 ans Échéance : 2042
Collecte, transport et traitement de toutes les catégories de matières à l'exception des ordures ménagères	MRC de Vaudreuil-Soulanges	23 municipalités locales liées à la MRC (dont 12 hors CMM)	n.a.
Gestion des écocentres et des matières qui y sont acheminées	MRC de Vaudreuil-Soulanges	23 municipalités locales liées à la MRC (dont 12 hors CMM)	n.a.

Source : Compilation CMM, 2016.

Compte tenu du nombre de municipalités concernées par la planification régionale et de matières visées, le tableau ci-dessous présente, par catégorie, les services offerts aux citoyens, ainsi que la fréquence, lorsqu'applicable. Il est à noter que la majeure partie de ces services est offerte par le secteur privé.

TABLEAU 35**Inventaire des services de collecte et/ou dépôt de matières résiduelles**

CATÉGORIES DE SERVICES	NOMBRE DE MUNICIPALITÉS	COMMENTAIRES
Collecte d'ordures ménagères	85	En général, à fréquence hebdomadaire
Collecte sélective de matières recyclables	85	En général, à fréquence hebdomadaire
Collecte et/ou dépôt d'encombrants et de débris de CRD	79	Habituellement inclus avec les contrats d'ordures
Collecte de résidus verts	85	Service saisonnier souvent inclus dans les contrats d'ordures
Collecte de matières organiques (résidus alimentaires)	18 (et 8 arrondissements)	n.d.
Collecte et/ou dépôt de branches et de résidus d'émondage	70	Services fréquemment rendus par les services municipaux
Écocentres et parcs de conteneurs	72	Services fréquemment rendus par les MRC et les agglomérations
Collecte et/ou dépôt de RDD et de déchets spéciaux	70	Services fréquemment rendus par les MRC et les agglomérations

Source : Compilation CMM, 2014.

En vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ C47.1), toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement. Afin de favoriser l'atteinte des objectifs gouvernementaux et de viser de meilleures performances, plusieurs municipalités ont fait le choix de réglementer la gestion des matières résiduelles, notamment en empêchant ou en encadrant la disposition de certaines matières.

TABLEAU 36**Inventaire de la réglementation municipale relative à la gestion des matières résiduelles**

RÉGLEMENTATION	NOMBRE DE MUNICIPALITÉS	COMMENTAIRES
Règlement général touchant plusieurs catégories de matières résiduelles	39	15 municipalités ont aussi des règlements particuliers pour certaines matières.
Règlement sur les ordures ménagères	49	n.a.
Règlement sur les encombrants et les débris de CRD	32	n.a.
Règlement sur les matières recyclables	46	n.a.
Règlement sur les résidus verts et/ou les matières organiques	28	n.a.
Règlement sur les branches et les résidus d'émondage	26	n.a.
Règlement sur l'agile du frêne <i>Comprenant ou non la gestion du résidu</i>	29	n.a.
Règlement sur les RDD et les déchets spéciaux	27	n.a.
Règlement sur la vidange des fosses septiques	20	24 municipalités n'ont pas de fosses septiques sur leur territoire.

Source : Compilation CMM, 2015.

CONCLUSION

Depuis l'adoption du premier PMGMR en 2006, des **progrès réels et encourageants** ont été observés grâce aux efforts consentis à la fois par les municipalités et les intervenants du Grand Montréal. Le **tonnage des matières résiduelles municipales dans les sites d'enfouissement a été réduit**; pour sa part, le **tonnage des matières recyclées a augmenté**. La construction, en cours et à venir, d'importantes installations de valorisation de matières organiques contribuera à l'atteinte en 2025 de l'objectif gouvernemental.

L'expertise et l'expérience acquises permettent à la Communauté et à ses membres d'être fiers de l'avancement et d'envisager l'avenir avec l'assurance qu'il est possible d'aller plus loin. À cet effet, il importe de garder en tête que la gestion des matières résiduelles, en dépit des progrès, constitue toujours un **défi environnemental, social et économique**. Pour le relever, il faudra réduire le plus possible la production même des matières résiduelles pour ensuite transformer en ressources la plus grande part des matières restantes, dans le respect des trois volets d'acceptabilité visés qui sont d'ordre environnemental, social et économique.

L'élaboration du PMGMR 2015-2020 a été le fruit d'un long travail de **recherche et de consultation**. À partir des nombreux renseignements recueillis au cours de ce processus, plusieurs enjeux ont été identifiés. Les objectifs, les orientations et les mesures définis en cohérence avec les exigences légales et la réalité régionale permettront de poursuivre l'engagement de la Communauté dans le **respect de la hiérarchie des 3RV-E et vers l'atteinte du zéro enfouissement**.



LEXIQUE

Boue municipale

Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de collecter des matières résiduelles destinées à des centres de tri afin d'en assurer subséquemment le recyclage.

Conditionnement (des matières organiques)

Opération préalable au traitement qui consiste à établir des conditions physiques, chimiques ou biologiques propices au traitement et à la dégradation des matières organiques. Entre autres, il peut s'agir du broyage, du tamisage ou encore du mélange avec d'autres matières organiques avant le traitement.

Économie sociale

Regroupe l'ensemble des activités et des organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonne autour des principes et des règles de fonctionnement suivants :

- l'entreprise d'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagers, travailleuses et travailleurs;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Élimination

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par la mise en décharge, le stockage ou l'incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant

Matériaux secs d'origine domestique, comprenant notamment les meubles, les appareils électroménagers et les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.

Incinération

Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en cendres et en gaz.

Matière organique

Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts engendrés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire); également utilisés dans le même sens : résidus organiques ou matières putrescibles.

Les grandes familles de matières compostables généralement reconnues dans le milieu sont :

- les boues municipales, de papetières, de fosses septiques;
- les résidus agricoles (fumier, paille);

- les résidus agroalimentaires;
- les résidus de bois (sciure, copeaux, résidus de branches et d'arbres, écorces);
- les résidus de table;
- les résidus verts (feuilles, herbes, résidus de tailles et de jardin).

Il est à noter que, tout en étant compostables, les résidus de scieries et de papetières, tels que la sciure, les copeaux, les écorces, les boues de papetières et autres, sont régis par le règlement sur les papetières.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière résiduelle

Aussi appelé « résidu », réfère à tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau ou tout produit ou, de manière plus générale, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Récupération

Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter d'engendrer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu ultime

Résidu issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Valorisation énergétique

Utilisation des matières qui ne peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées (valorisation matière), mais qui ont suffisamment de potentiel calorifique pour produire de l'énergie utile (chaleur, vapeur ou électricité), sous réserve du respect des critères établis.

Valorisation

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

ACRONYMES

3RV-E	Réduction à la source – réemploi – recyclage – valorisation – élimination	MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
BNQ	Bureau de normalisation du Québec	MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
CIRAIG	Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services	MRC	Municipalité régionale de comté
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal	PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
CN	Canadien National	PIB	Produit intérieur brut
CP	Canadien Pacifique	PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
CRD	Construction, rénovation et démolition	PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
CREATE	Centre de Recherche en économie de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie	PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
CRM	Contenant à remplissage multiple	PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
CRU	Contenant à remplissage unique	R&D	Recherche et développement
ÉEQ	Éco Entreprises Québec	RDD	Résidus domestiques dangereux
FQM	Fédération québécoise des municipalités	REP	Responsabilité élargie des producteurs
GES	Gaz à effet de serre	RMR	Région métropolitaine de recensement
GMR	Gestion des matières résiduelles	SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
ICI	Industries, commerces et institutions	Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
IPC	Indice des prix à la consommation	UMQ	Union des municipalités du Québec
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation		
ISQ	Institut de la statistique du Québec		
LEDGD	Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition		
LET	Lieu d'enfouissement technique		



ANNEXES

ANNEXE 1

Évolution de la situation de la gestion des matières résiduelles

Indicateurs quantitatifs

	2001	2006	2012	Sources et information
Population de référence	3 358 445	3 532 570	3 772 853	PMGMR 2001 et Tableau de bord 2006-2012
Génération de matières gérées par les municipalités, sans les boues (tonnes)	1 681 000	1 966 142	1 977 310	idem
Génération de matières gérées par les municipalités, sans les boues (kg/pers.)	501	565	524	idem
Génération de boues résiduaires gérées par les municipalités (tonnes)	465 000	n.d.	411 356	idem
Génération de boues résiduaires gérées par les municipalités (kg/pers.)	138	n.d.	109	idem
Génération de matières gérées par les municipalités, incluant les boues (tonnes)	2 146 000	n.d.	2 388 666	idem
Génération de matières gérées par les municipalités, incluant les boues (kg/pers.)	639	n.d.	633	idem
Génération totale de matières produites, tous secteurs confondus, incluant les boues (tonnes)	5 585 000	n.d.	6 854 994	idem
Génération totale de matières produites, tous secteurs confondus, incluant les boues (kg/pers.)	1 663	n.d.	1 817	idem
Élimination de matières gérées par les municipalités, sans les boues (tonnes)	1 442 000	1 449 503	1 262 262	idem
Élimination de matières gérées par les municipalités, sans les boues (kg/pers.)	430	417	335	idem
Élimination de boues résiduaires gérées par les municipalités (tonnes)	365 000	n.d.	353 897	idem

Indicateurs quantitatifs

	2001	2006	2012	Sources et information
Élimination de boues résiduaires gérées par les municipalités (kg/pers.)	109	n.d.	94	idem
Élimination de matières gérées par les municipalités, incluant les boues (tonnes)	1 807 000	n.d.	1 616 159	idem
Élimination de matières gérées par les municipalités, incluant les boues (kg/pers.)	539	n.d.	428	idem
Élimination totale de matières produites, tous secteurs confondus, incluant les boues (tonnes)	3 435 000	n.d.	3 182 561	idem
Élimination totale de matières produites, tous secteurs confondus, incluant les boues (kg/pers.)	1 025	n.d.	844	idem
Valorisation de matières gérées par les municipalités, sans les boues (tonnes)	239 000	516 639	715 048	quantités incluant une proportion de rejets de tri (estimé à 7 % en 2012)
Valorisation de matières gérées par les municipalités, sans les boues (kg/pers.)	71	148	189	idem
Valorisation de boues résiduaires gérées par les municipalités (tonnes)	100 000	n.d.	57 459	idem
Valorisation de boues résiduaires gérées par les municipalités (kg/pers.)	30	n.d.	15	idem
Valorisation de matières gérées par les municipalités, incluant les boues (tonnes)	339 000	n.d.	772 507	idem
Valorisation de matières gérées par les municipalités, incluant les boues (kg/pers.)	101	n.d.	205	idem
Valorisation totale de matières produites, tous secteurs confondus, incluant les boues (tonnes)	2 150 000	n.d.	3 672 433	idem
Valorisation totale de matières produites, tous secteurs confondus, incluant les boues (kg/pers.)	640	n.d.	973	idem
Taux de récupération des matières gérées par les municipalités, sans les boues (%)	17 %	29 %	38 %	
Taux de détournement des matières produites, tous secteurs confondus, incluant les boues (%)	33 %	n.d.	54 %	

Indicateurs quantitatifs

	2001	2006	2012	Sources et information
Récupération des matières recyclables gérées par les municipalités (tonnes)	185 000	268 041	375 383	quantités incluant une proportion de rejets de tri (estimé à 7 % en 2012)
Récupération des matières recyclables gérées par les municipalités (kg/pers.)	55	77	99	idem
Taux de récupération des matières recyclables gérées par les municipalités (%)	27 %	46 %	59 %	idem
Récupération des matières organiques gérées par les municipalités, sans les boues (tonnes)	43 000	56 084	97 954	quantités incluant une proportion de rejets de tri (estimé à 7 % en 2012)
Récupération des matières organiques gérées par les municipalités, sans les boues (kg/pers.)	13	16	26	idem
Taux de récupération des matières organiques gérées par les municipalités, sans les boues (%)	7 %	8 %	12 %	idem

Note : Le taux de rejet estimé à 7 % en 2012 provient des données obtenues auprès des municipalités.

ANNEXE 2

Données démographiques et socioéconomiques

Superficie totale (hectare) du territoire d'application du PMGMR 2015-2020

	Superficie
Total Grand Montréal**	448 005
Agglomération de Montréal	61 800
Baie-d'Urfé	802
Beaconsfield	2 440
Côte-Saint-Luc	681
Dollard-Des Ormeaux	1 509
Dorval	2 903
Hampstead	177
Kirkland	963
L'Île-Dorval	19
Montréal	43 062
Montréal-Est	1 396
Mont-Royal	746
Montréal-Ouest	142
Pointe-Claire	3 466
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 118
Senneville	1 860
Westmount	402

	Superficie
Laval	26 681

	Superficie
Agglomération de Longueuil	30 960
Boucherville	8 092
Brossard	5 212
Longueuil	12 269
Saint-Bruno-de-Montarville	4 318
Saint-Lambert	1 003

Superficie totale (hectare) du territoire d'application du PMGMR 2015-2020

	Superficie
Total couronne Nord**	155 336
Mirabel	48 606
MRC de Deux-Montagnes**	
Deux-Montagnes	725
Oka	9 658
Pointe-Calumet	1 161
Saint-Eustache	7 244
Saint-Joseph-du-Lac	4 175
Saint-Placide*	6 197
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	1 282
MRC de Thérèse-De Blainville	
Blainville	5 539
Boisbriand	2 947
Bois-des-Filion	491
Lorraine	602
Rosemère	1 218
Sainte-Anne-des-Plaines	9 432
Sainte-Thérèse	936
MRC Les Moulins	
Mascouche	10 761
Terrebonne	15 844
MRC de L'Assomption**	
Charlemagne	231
L'Assomption	10 072
L'Épiphanie (ville)*	240
L'Épiphanie (paroisse)*	5 577
Repentigny	7 125
Saint-Sulpice	5 273

Superficie totale (hectare) du territoire d'application du PMGMR 2015-2020

	Superficie
Total couronne Sud	173 228
MRC de Vaudreuil-Soulanges	
Hudson	3 639
L'Île-Cadieux	889
L'Île-Perrot	546
Les Cèdres	8 825
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	6 543
Pincourt	711
Pointe-des-Cascades	998
Saint-Lazare	6 735
Terrasse-Vaudreuil	121
Vaudreuil-Dorion	9 257
Vaudreuil-sur-le-Lac	276
MRC de Beauharnois-Salaberry	
Beauharnois	8 340
MRC de Roussillon	
Candiac	1 870
Châteauguay	4 639
Delson	770
La Prairie	5 466
Léry	1 022
Mercier	4 650
Saint-Constant	5 712
Saint-Isidore	5 204
Saint-Mathieu	3 138
Saint-Philippe	6 189
Sainte-Catherine	1 593
MRC de Rouville	
Richelieu	3 243
Saint-Mathias-sur-Richelieu	5 001
MRC de La Vallée-du-Richelieu	
Beloeil	2 549
Carignan	6 507
Chambly	2 753

Superficie totale (hectare) du territoire d'application du PMGMR 2015-2020

	Superficie
McMasterville	338
Mont-Saint-Hilaire	4 538
Otterburn Park	570
Saint-Basile-le-Grand	3 684
Saint-Jean-Baptiste	7 288
Saint-Mathieu-de-Beloeil	3 931
MRC de Marguerite-d'Youville	
Calixa-Lavallée	3 281
Contrecoeur	8 824
Saint-Amable	3 692
Sainte-Julie	4 887
Varenes	11 422
Verchères	8 516

* municipalité hors CMM

** incluant les municipalités hors CMM

Sources :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *La superficie des entités inscrites au Répertoire des municipalités*, 2015, 75 p.

Institut de la statistique du Québec, *Le Québec chiffres en main*, édition 2015, 73 p.

Traitement : CMM, 2016.

Densité de la population sur la superficie terrestre totale (hab/km²) en 2011

	Densité
Agglomération de Montréal	3 779,1
Baie-d'Urfé	638,8
Beaconsfield	1 771,6
Côte-Saint-Luc	4 649,1
Dollard-Des Ormeaux	3 286,7
Dorval	872,2
Hampstead	3 996,5
Kirkland	2 204,4
L'Île-Dorval	27,7
Montréal	4 517,6
Montréal-Est	299,4
Mont-Royal	2 545,3
Montréal-Ouest	3 614,6
Pointe-Claire	1 631,0
Sainte-Anne-de-Bellevue	480,0
Senneville	122,9
Westmount	4 952,8

	Densité
Laval	1 625,1

	Densité
Agglomération de Longueuil	1 413,1
Boucherville	575,5
Brossard	1 753,9
Longueuil	2 002,0
Saint-Bruno-de-Montarville	603,3
Saint-Lambert	2 853,5

Densité de la population sur la superficie terrestre totale (hab/km²) en 2011

	Densité
Total couronne Nord**	410,2
Mirabel	86,4
Deux-Montagnes	2 850,1
Oka	69,3
Pointe-Calumet	1 382,4
Saint-Eustache	634,3
Saint-Joseph-du-Lac	149,7
Saint-Placide*	39,8
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	1 684,5
Blainville	971,1
Boisbriand	966,4
Bois-des-Filion	2 216,2
Lorraine	1 570,0
Rosemère	1 326,9
Sainte-Anne-des-Plaines	156,6
Sainte-Thérèse	2 716,1
Mascouche	398,4
Terrebonne	687,1
Charlemagne	2 704,0
L'Assomption	202,9
L'Épiphanie (ville)*	2 368,6
L'Épiphanie (paroisse)*	60,8
Repentigny	1 327,1
Saint-Sulpice	90,0

	Densité
Total couronne Sud	322,4
Hudson	234,5
L'Île-Cadieux	185,2
L'Île-Perrot	1 889,8
Les Cèdres	78,1

Densité de la population sur la superficie terrestre totale (hab/km²) en 2011

	Densité
Total couronne Sud (suite)	322,4
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	382,1
Pincourt	1 896,7
Pointe-des-Cascades	502,2
Saint-Lazare	289,6
Terrasse-Vaudreuil	1 903,6
Vaudreuil-Dorion	459,3
Vaudreuil-sur-le-Lac	989,2
Beauharnois	173,9
Candiac	1 129,8
Châteauguay	1 278,9
Delson	982,6
La Prairie	539,7
Léry	218,2
Mercier	252,1
Saint-Constant	439,5
Saint-Isidore	49,7
Saint-Mathieu	59,5
Saint-Philippe	88,5
Sainte-Catherine	1 764,1
Richelieu	176,2
Saint-Mathias-sur-Richelieu	97,8
Beloil	862,8
Carignan	127,8
Chambly	1 018,2
McMasterville	1 810,3
Mont-Saint-Hilaire	410,9
Otterburn Park	1 580,6
Saint-Basile-le-Grand	463,6
Saint-Jean-Baptiste	44,3
Saint-Mathieu-de-Beloil	65,8

Calixa-Lavallée	15,6
Contrecoeur	102,2
Saint-Amable	296,3
Sainte-Julie	607,8
Varennes	226,9
Verchères	77,7

* municipalité hors CMM

** excluant les municipalités hors CMM

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.

Traitement : CMM, 2014.

Revenu total médian des ménages et des particuliers en 2010

	Revenu total médian des ménages (en dollars)	Revenu total médian des particuliers (en dollars)
Total Grand Montréal**	53 024	28 306
Agglomération de Montréal	44 157	24 541
Baie-d'Urfé	108 399	39 769
Beaconsfield	111 762	40 515
Côte-Saint-Luc	49 436	27 211
Dollard-Des Ormeaux	71 097	28 456
Dorval	55 537	30 519
Hampstead	113 389	40 177
Kirkland	102 908	36 382
L'Île-Dorval	-	-
Montréal	42 052	23 757
Montréal-Est	42 624	24 998
Mont-Royal	98 699	40 145
Montréal-Ouest	96 356	36 665
Pointe-Claire	69 430	31 890
Sainte-Anne-de-Bellevue	65 414	33 848
Senneville	83 522	34 688
Westmount	80 373	39 546
Agglomération de Longueuil	59 319	31 094
Boucherville	88 585	43 309
Brossard	66 661	30 131
Longueuil	51 336	28 385
Saint-Bruno-de-Montarville	86 836	41 507
Saint-Lambert	68 390	41 707
Couronne Nord**	67 127	-
Blainville	80 882	37 489
Boisbriand	68 251	30 895
Bois-des-Filion	61 122	32 397

Revenu total médian des ménages et des particuliers en 2010

	Revenu total médian des ménages (en dollars)	Revenu total médian des particuliers (en dollars)
Charlemagne	48 351	27 346
Deux-Montagnes	62 792	32 243
L'Assomption	61 590	32 567
L'Épiphanie (paroisse)*	60 646	30 608
L'Épiphanie (ville)*	52 813	29 266
Lorraine	100 257	41 581
Mascouche	70 673	34 115
Mirabel	67 023	33 448
Oka	61 774	31 638
Pointe-Calumet	52 966	27 808
Repentigny	68 849	33 655
Rosemère	88 582	37 071
Sainte-Anne-des-Plaines	58 949	27 904
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	70 070	35 469
Sainte-Thérèse	46 594	28 617
Saint-Eustache	60 992	31 103
Saint-Joseph-du-Lac	76 639	33 980
Saint-Placide*	51 326	27 193
Saint-Sulpice	69 989	35 191
Terrebonne	68 841	32 810
Couronne Sud	72 430	-
Beauharnois	51 185	28 000
Beloil	68 127	33 644
Calixa-Lavallée	77 326	30 074
Candiac	91 196	44 838
Carignan	87 212	37 947
Chambly	74 502	37 827
Châteauguay	58 008	29 131

Revenu total médian des ménages et des particuliers en 2010

	Revenu total médian des ménages (en dollars)	Revenu total médian des particuliers (en dollars)
Contrecoeur	54 894	29 977
Delson	70 583	36 259
Hudson	79 186	35 421
La Prairie	74 167	38 351
Léry	61 412	31 300
Les Cèdres	76 394	36 141
L'Île-Cadieux	-	-
L'Île-Perrot	55 233	31 853
McMasterville	65 949	35 120
Mercier	72 966	34 835
Mont-Saint-Hilaire	78 550	39 196
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	92 539	39 969
Otterburn Park	79 147	38 274
Pincourt	75 103	34 811
Pointe-des-Cascades	55 754	28 646
Richelieu	58 284	30 965
Saint-Amable	70 325	33 183
Saint-Basile-le-Grand	80 960	40 103
Saint-Constant	78 274	35 387
Sainte-Catherine	68 634	35 468
Sainte-Julie	87 553	40 608
Saint-Isidore	-	-
Saint-Jean-Baptiste	51 492	29 671
Saint-Lazare	97 138	38 953
Saint-Mathias-sur-Richelieu	61 271	32 576
Saint-Mathieu	-	-
Saint-Mathieu-de-Beloil	84 336	37 892
Saint-Philippe	70 522	33 073

Revenu total médian des ménages et des particuliers en 2010

	Revenu total médian des ménages (en dollars)	Revenu total médian des particuliers (en dollars)
Terrasse-Vaudreuil	61 777	35 417
Varenes	83 908	40 012
Vaudreuil-Dorion	69 772	35 427
Vaudreuil-sur-le-Lac	90 200	32 996
Verchères	68 946	35 365

* municipalité hors CMM

** excluant les municipalités hors CMM

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

ANNEXE 3

Organismes et entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles et installations de traitement des matières résiduelles

Lieux d'enfouissement technique

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Complexe Enviro Progressive (Vision Enviro Progressive)	3779, chemin des Quarante-Arpens	Terrebonne	Couronne Nord
Waste Management Québec	25, rue Gagnon	Drummondville	Hors CMM (Centre-du-Québec)
Dépôt Rive-Nord (EBI Environnement)	1001, chemin Saint-Joseph	Saint-Thomas	Hors CMM (Lanaudière)
Gestion environnement Nord-Sud (Waste Management Québec/RCI environnement)	6985, chemin des Sources	Lachute	Hors CMM (Laurentides)
Waste Management Québec	2535, 1 ^{re} rue	Sainte-Sophie	Hors CMM (Laurentides)
Roland Thibault (Services Matrec)	702, route 137	Sainte-Cécile-de-Milton	Hors CMM (Montérégie)

¹⁹ Note : Le LET de Lachute est de propriété publique et exploitée par l'entreprise privée.

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
	● ¹⁹		●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles

Lieux d'enfouissement des débris de construction et de démolition

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Entreprises Environnementales Pierrefonds	16 795, rue Oakwood	Pierrefonds	Agglomération de Montréal
Écoservices Tria	1985, rue Jean-Marie-Langlois	La Prairie	Couronne Sud
Enfoui-Bec	18 055, rue Gauthier	Bécancour	Hors CMM (Centre-du-Québec)
GIMS Conteneur Recycle	1060, rue Fréchette	Saint-Félix-de-Valois	Hors CMM (Lanaudière)
Matériaux secs Enr. (2845-5103 Québec)	2903, montée Hamilton	Sainte-Julienne	Hors CMM (Lanaudière)
Multi Recyclage	1158, chemin Notre-Dame	Sainte-Adèle	Hors CMM (Laurentides)
Sables des Forges	11 450, boulevard Industriel	Trois-Rivières	Hors CMM (Mauricie)

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD

Centres de transfert (ou postes de transbordement)

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Centre de tri Matrec (Services Matrec)	5300, rue Albert-Millichamp	Arrondissement Saint-Hubert (Longueuil)	Agglomération de Longueuil
Centre de tri Transit 1 (Waste Management Québec)	2457, chemin du Lac	Longueuil	Agglomération de Longueuil
RCI Environnement	2400, chemin du Lac	Longueuil	Agglomération de Longueuil
Recyclage Notre-Dame (EBI Environnement)	9000, avenue Marien	Montréal-Est	Agglomération de Montréal
Centre de tri et de transfert des matières résiduelles (Services environnementaux Richelieu)	1205, rue Louis-Marchand	Beloil	Couronne Sud
Entreprises Raylobec (Vision Enviro Progressive)	325, rue Marie-Curie	Vaudreuil-Dorion	Couronne Sud
Centre de transbordement et de valorisation Nord-Sud/Centre de tri (RCI Environnement)	275, boulevard Saint-Elzéar Ouest	Laval	Laval
Camille Fontaine et Fils	3525, boulevard Laurier Est	Saint-Hyacinthe	Hors CMM (Montérégie)
Centre de transbordement et de valorisation Nord-Sud (RCI Environnement)	112, boulevard St-Rémi	Saint-Rémi	Hors CMM (Montérégie)
Centre de tri Transit 2 (Waste Management Québec)	978, boulevard Gérard-Cadieux	Salaberry-de-Valleyfield	Hors CMM (Montérégie)

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles
		●	●	●	Toutes matières résiduelles

Centres d'incinération des boues résiduaires

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Centre d'épuration de la Rive-Sud	2999, rue de l'Île-Charron	Longueuil	Agglomération de Longueuil
Station d'épuration Jean-R. Marcotte	12 001, boulevard Maurice-Duplessis	Montréal	Agglomération de Montréal

Centres de tri de débris de CRD

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Bricon	3550, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Longueuil (Saint-Hubert)	Agglomération de Longueuil
Construction Bauval	2282, chemin Saint-Rémi	Dorval	Agglomération de Montréal
Multi Recyclage	3590, rue Saint-Patrick	Montréal	Agglomération de Montréal
Entreprises Environnementales Pierrefonds	16 795, rue Oakwood	Pierrefonds	Agglomération de Montréal
Koncas Recyclage	10 930, rue Sherbrooke Est	Montréal-Est	Agglomération de Montréal
Mélimax	2236, rue Pitt	Montréal	Agglomération de Montréal
TTI Environnement	9990, boulevard Métropolitain Est	Montréal	Agglomération de Montréal
Service de recyclage Sterling	6000, route 158	Mirabel	Couronne Nord
Conteneurs Rouville	3200, boulevard Industriel	Chambly	Couronne Sud
Écoservices Tria	1985, rue Jean-Marie-Langlois	La Prairie	Couronne Sud

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
	●		●	●	Boues résiduaires
	●		●	●	Boues résiduaires

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●		●	Agrégats
		●		●	Agrégats, bardeaux d'asphalte
		●		●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●		●	Tous les débris de CRD
		●		●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●		●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD

Centres de tri de débris de CRD

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Mélimax	222, boulevard Industriel	Châteauguay	Couronne Sud
Boomerang Environnement	2400, rue de Lierre	Laval	Laval
Multi Recyclage	140, rue Saulnier	Laval	Laval
Service de recyclage Sterling	5570, place Maurice-Cullen	Laval	Laval
Enfoui-Bec	18 055, rue Gauthier	Bécancour	Hors CMM (Centre-du-Québec)
GIMS Conteneur Recycle	1060, rue Fréchette	Saint-Félix-de-Valois	Hors CMM (Lanaudière)
Pavco	180, rue Armand-Majeau Sud	Saint-Roch-de-l'Achigan	Hors CMM (Lanaudière)
Bernard Paysagiste	173, route du Canton	Brownsburg-Chatham	Hors CMM (Laurentides)
Groupe Bellemarre	8750, boulevard industriel	Trois-Rivières	Hors CMM (Mauricie)
Recycle Gypse Québec	81, boulevard Saint-Rémi	Saint-Rémi	Hors CMM (Montérégie)
Camille Fontaine et Fils	3525, boulevard Laurier Est	Saint-Hyacinthe	Hors CMM (Montérégie)
Sani-Éco	530, rue Édouard	Granby	Hors CMM (Montérégie)

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●		●	Tous les débris de CRD
		●		●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●		●	Agrégats
		●		●	Bois de construction
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Gypse, plâtre
		●	●	●	Tous les débris de CRD
		●	●	●	Tous les débris de CRD

Centres de tri des matières recyclables

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Centre de tri Matrec (Services Matrec)	5300, rue Albert-Millichamp	Arrondissement Saint-Hubert (Longueuil)	Agglomération de Longueuil
Cascades Récupération	63, boulevard Saint-Joseph	Montréal	Agglomération de Montréal
Fibres J.C.	1305, rue de Montmorency	Montréal	Agglomération de Montréal
Rebuts solides canadiens (Groupe TIRU)	2240, rue Michel-Jurdant	Montréal	Agglomération de Montréal
RécupérAction Marronniers (RAMI)	2555, rue Dollard	Lasalle	Agglomération de Montréal
Recyclage Notre-Dame (EBI Environnement)	9000, avenue Marien	Montréal-Est	Agglomération de Montréal
Tricentris	2801, chemin des Quarante-Arpens	Terrebonne	Couronne Nord
Centre de tri et de transfert des matières résiduelles (Services environnementaux Richelieu)	1205, rue Louis-Marchand	Beloeil	Couronne Sud
Compagnie de recyclage de papier M.D.	235, boulevard Industriel	Châteauguay	Couronne Sud
Fibres J.C.	3718, chemin de la Grande-Ligne	Chambly	Couronne Sud
Rebuts solides canadiens (Groupe TIRU)	125, rue Baillargeon	Châteauguay	Couronne Sud
Centre de transbordement et de valorisation Nord-Sud/Centre de tri (RCI Environnement)	275, boulevard Saint-Elzéar Ouest	Laval	Laval
Gaudreau Environnement	350, rue de la Bulstrode	Victoriaville	Hors CMM (Centre-du-Québec)

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●	●	●	Matières recyclables
		●		●	Papier, carton
		●		●	Papier, carton
		●	●	●	Matières recyclables
		●		●	Papier, carton
		●		●	Matières recyclables
		●	●	●	Matières recyclables
		●	●	●	Matières recyclables
		●		●	Papier, carton
		●		●	Papier, carton
		●	●	●	Matières recyclables
		●		●	Matières recyclables
		●	●	●	Matières recyclables

Centres de tri des matières recyclables

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Récupération Frontenac	217, rue Monfette Ouest	Thetford Mines	Hors CMM (Chaudière-Appalaches)
Récupération Nord-Ben	1481, rue Raoul-Charrette	Joliette	Hors CMM (Lanaudière)
Tricentris	601, chemin Félix-Touchette	Lachute	Hors CMM (Laurentides)

Installations de traitement des matières organiques et/ou de disposition des boues résiduelles

La majorité des installations de traitement des matières organiques traitent ces matières par compostage.

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Carrière Meloche	3125, boulevard Saint-Charles	Kirkland	Agglomération de Montréal
Complexe environnemental de Saint-Michel	2525, rue Jarry Est	Montréal	Agglomération de Montréal
Immeuble à usage mixte (Ville de Montréal)	6000, rue Notre-Dame Ouest	Montréal	Agglomération de Montréal
Centre de formation agricole de Mirabel	9850, rue de Belle-Rivière	Mirabel	Couronne Nord
Complexe Enviro Progressive (Vision Enviro Progressive)	3779, chemin des Quarante-Arpents	Terrebonne	Couronne Nord
Compost Sainte-Anne	139, boulevard Sainte-Anne	Sainte-Anne-des-Plaines	Couronne Nord
AZN2 Environnement	29, boulevard du Domaine	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Couronne Sud

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●	●		Matières recyclables
		●	●	●	Matières recyclables
		●	●	●	Matières recyclables

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●	●	●	Résidus verts
	●		●		Résidus verts, résidus de bois
	●		●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, résidus de bois, fumier
		●	●	●	Résidus verts, résidus de bois
		●	●	●	Résidus verts, résidus de bois
		●	●	●	Résidus verts
		●		●	Résidus verts, résidus alimentaires, résidus de bois, boues résiduaires

Installations de traitement des matières organiques et/ou de disposition des boues résiduaire

La majorité des installations de traitement des matières organiques traitent ces matières par compostage.

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie	Station d'épuration des eaux usées de La Prairie	Sainte-Catherine	Couronne Sud
Régie intermunicipale d'assainissement de la Vallée-du-Richelieu	Station d'épuration des eaux usées	Beloil	Couronne Sud
Site de compostage municipal	4026, boulevard Dagenais Ouest	Laval	Laval
Enviroval	1, avenue Industrielle	Portneuf	Hors CMM (Capitale-Nationale)
Fafard et Frères	771, rue Principale	Saint-Bonaventure	Hors CMM (Centre-du-Québec)
Enfoui-Bec	18 055, rue Gauthier	Bécancour	Hors CMM (Centre-du-Québec)
Gaudreau Environnement/Gesterra	318, chemin de la Grande Ligne	Saint-Rosaire	Hors CMM (Centre-du-Québec)
GSI Environnement	109, chemin Main-Central	Bury	Hors CMM (Estrie)
Dépôt Rive-Nord (EBI Environnement)	1001, chemin Saint-Joseph	Saint-Thomas	Hors CMM (Lanaudière)
Gestion environnement Nord-Sud (RCI environnement)	6985, chemin des Sources	Lachute	Hors CMM (Laurentides)
Mironor	751, chemin de la 2 ^e Concession	Brownsburg-Chatham	Hors CMM (Laurentides)

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
	●		●	●	Boues de stations municipales (projet de inclure les boues de fosses septiques et de papetières)
	●		●	●	Boues de stations municipales (projet de inclure les boues de fosses septiques)
	●		●	●	Résidus verts, résidus alimentaires
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, boues de stations municipales, boues agroalimentaires, résidus de bois, fumier
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, résidus agricoles, résidus marins, fumier
		●	●	●	Résidus verts, boues de papetières
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, boues résiduaires, boues de papetières, résidus de bois
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, boues résiduaires, résidus agroalimentaires, boues agroalimentaires, boues de papetières, résidus de bois, digestats de boues
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, boues de fosses septiques
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, résidus agricoles, boues résiduaires
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, boues de stations municipales, boues de fosses septiques, résidus de bois

Installations de traitement des matières organiques et/ou de disposition des boues résiduares

La majorité des installations de traitement des matières organiques traitent ces matières par compostage.

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Plomberie St-Jovite	451, rue Mercure	Mont-Tremblant	Hors CMM (Laurentides)
Centre de traitement Sud-Ouest	91, rang du Cinq	Saint-Stanislas-de-Kostka	Hors CMM (Montérégie)
Compostage G.L.	1420, rang Saint-Simon	Sainte-Marie-Madeleine	Hors CMM (Montérégie)
Lafleche Environmental	17 125, route Lafleche	Moose Creek	Hors CMM (Ontario)

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●	●	●	Boues de fosses septiques
		●	●	●	Boues de fosses septiques
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, résidus de bois, résidus agricoles
		●	●	●	Résidus verts, résidus alimentaires, boues résiduaires, résidus agroalimentaires, résidus agricoles

Écocentres sous gestion municipale

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Écocentre Eadie	1868, rue Cabot	Ville de Montréal (Sud-Ouest)	Agglomération de Montréal
Écocentre Côte-des-Neiges	6925, chemin de la Côte-des-Neiges	Ville de Montréal (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)	Agglomération de Montréal
Écocentre Acadie	1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest	Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville)	Agglomération de Montréal
Écocentre La Petite-Patrie	1100, rue des Carrières	Ville de Montréal (Rosemont–La Petite-Patrie)	Agglomération de Montréal
Écocentre LaSalle	7272, rue St-Patrick	Ville de Montréal (LaSalle)	Agglomération de Montréal
Écocentre Rivière-des-Prairies	11 400, rue Léopold-Christin	Ville de Montréal (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)	Agglomération de Montréal
Écocentre St-Michel	2475, rue des Regrattiers	Ville de Montréal (Villeray–St-Michel–Parc-Extension)	Agglomération de Montréal
Écocentre Marie-Victorin	1140, boulevard Marie-Victorin	Ville de Longueuil (Vieux-Longueuil)	Agglomération de Longueuil
Écocentre Saint-Bruno	600, rue Sagard	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	Agglomération de Longueuil
Écocentre Grande Allée	8005, boulevard Grande Allée	Ville de Brossard	Agglomération de Longueuil
Écocentre Chomedey	1527, rue Cunard	Ville de Laval	Laval
Écocentre Fabreville	4026, boulevard Dagenais Ouest	Ville de Laval	Laval
Écocentre Saint-Augustin	15 020, rue Louis-M.-Taillon	Ville de Mirabel (Saint-Augustin)	Couronne Nord
Écocentre Saint-Canut	6000, route Sir-Wilfrid-Laurier	Ville de Mirabel (Saint-Canut)	Couronne Nord
Écocentre Saint-Janvier	14 645, rue Joseph-Marc-Vermette	Ville de Mirabel (Saint-Janvier)	Couronne Nord

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées									
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	Déblais	Agrégats	Déchets de CRD du bâtiment	Résidus de bois	Encombrants	Matières organiques	Textiles	Pneus	RDD et résidus sous REP	Matières recyclables
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

Écocentres sous gestion municipale

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Écocentre Sainte-Scholastique	9825, rue Saint-Vincent	Ville de Mirabel (Sainte-Scholastique)	Couronne Nord
Écoparc de Repentigny	336, rue Charles-Marchand	Ville de Repentigny	Couronne Nord
Écoparc de la MRC de l'Assomption	134, chemin des Commissaires	Ville de Repentigny (L'Assomption)	Couronne Nord
Centre de multirecyclage	105, rue Blanchard	Ville de Sainte-Thérèse	Couronne Nord
Complexe municipal	60, boulevard de la Seigneurie	Ville de Blainville	Couronne Nord
Cour municipale	100, rue Charbonneau	Ville de Rosemère	Couronne Nord
Garage municipal	111, rue des Entreprises	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Couronne Nord
Écocentre Bois-des-Filion	700, rue de la Sablière	Ville de Bois-des-Filion	Couronne Nord
Garage municipal	625, 20 ^e avenue	Ville de Deux-Montagnes	Couronne Nord
Écocentre Saint-Eustache	695, 25 ^e avenue	Ville de Saint-Eustache	Couronne Nord
Site de transbordement	720, 38 ^e rue	Municipalité de Pointe-Calumet	Couronne Nord
Écocentre d'Oka	2017, chemin d'Oka	Municipalité d'Oka	Couronne Nord
Garage municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	2960, boulevard des Promenades	Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Couronne Nord
Écocentre Secteur Sud	1975, chemin de l'Énergie	Ville de Varennes	Couronne Sud
Écocentre Secteur Nord	4111, route Marie-Victorin	Ville de Contrecoeur	Couronne Sud
Garage municipal	25, rue du Centre sportif	Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu	Couronne Sud
Écocentre Beauharnois	50, rue des Hauts-Fourneaux	Ville de Beauharnois	Couronne Sud

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées									
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	Déblais	Agrégats	Déchets de CRD du bâtiment	Résidus de bois	Encombrants	Matières organiques	Textiles	Pneus	RDD et résidus sous REP	Matières recyclables
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●				●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	20
	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	●		●		●	●	●	●	21	●	●	●	●	●
	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	●		●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●

Écocentres sous gestion municipale

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Écocentre de Vaudreuil-Dorion	2800, rue Henry-Ford	Ville de Vaudreuil-Dorion	Couronne Sud
Écocentre Châteauguay	224, boulevard Industriel	Ville de Châteauguay	Couronne Sud
Garage municipal	142, rue Flemming	Ville de Delson	Couronne Sud
Garage municipal	725, rue Bernier	Ville de La Prairie	Couronne Sud
Écocentre Saint-Constant	25, montée Lasaline	Ville de Saint-Constant	Couronne Sud
Écocentre Saint-Isidore	202, rue Boyer	Municipalité de Saint-Isidore	Couronne Sud
Garage municipal	311, chemin St-Édouard	Municipalité de Saint-Mathieu	Couronne Sud
Garage municipal	68, montée Monette	Municipalité de Saint-Philippe	Couronne Sud
Garage municipal	5900, boulevard Saint-Laurent	Ville de Sainte-Catherine	Couronne Sud
Écocentre Mont-Saint-Hilaire	901, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Ville de Mont-Saint-Hilaire	Couronne Sud
Écocentre Beloeil	986, rue Dupré	Ville de Beloeil	Couronne Sud
Dépôts et services municipaux et privés (sites adjacents)	2400-2500-2630-3200, boulevard Industriel	Ville de Chambly	Couronne Sud

²⁰ Seulement le polystyrène.

²¹ Seulement la ferraille et les métaux non ferreux.

²² Seulement les cartons d'emballages.

²³ Seulement la ferraille et les métaux non ferreux.

²⁴ Seulement les cartons d'emballage.

²⁵ Seulement les cartons d'emballage.

²⁶ Seulement la ferraille et les métaux non ferreux.

²⁷ Seulement les cartons d'emballage.

²⁸ Seulement les cartons d'emballage.

²⁹ Seulement la ferraille et les métaux non ferreux.

³⁰ Seulement les cartons d'emballage.

³¹ Seulement la ferraille et les métaux non ferreux.

³² Seulement la ferraille et les métaux non ferreux.

³³ Seulement les cartons d'emballage.

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées									
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	Déblais	Agrégats	Déchets de CRD du bâtiment	Résidus de bois	Encombrants	Matières organiques	Textiles	Pneus	RDD et résidus sous REP	Matières recyclables
	●		●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	22
		●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●
	●		●		●	●	●	●	23	●		●	●	24
	●		●							●		●	●	25
	●		●		●	●	●	●	26	●		●	●	27
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	28
	●		●		●	●	●	●	29	●		●	●	30
	●		●			●	●	●	31	●		●	●	
	●		●		●	●	●	●	32	●		●	●	33
	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	●		●		●	●	●	●	●	●		●	●	●

Stations municipales de traitement des eaux usées

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Centre d'épuration Rive-Sud	2999, rue de l'Île-Charron	Longueuil	Agglomération de Longueuil
Station d'épuration Jean-R.-Marcotte	12 001, boulevard Maurice-Duplessis	Montréal	Agglomération de Montréal
Usine d'épuration Île Notre-Dame	n.d.	Montréal	Agglomération de Montréal
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes	Accès depuis Rue Maxime	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Couronne Nord
Station d'assainissement des eaux Rosemère-Lorraine	3, rue des Bernaches	Rosemère	Couronne Nord
Station de purification des eaux de Repentigny	45, rue Lebel	Repentigny	Couronne Nord
Station d'épuration Blainville–Sainte-Thérèse	500, rue Omer-Deserres	Blainville	Couronne Nord
Station d'épuration de La Plaine	Rue Émile-Roy	Terrebonne (La Plaine)	Couronne Nord
Station d'épuration de Repentigny	1, montée des Arsenaux	Repentigny (Le Gardeur)	Couronne Nord
Station d'épuration de Saint-Sulpice	1089, rue Notre-Dame	Saint-Sulpice	Couronne Nord
Station d'épuration des eaux usées de Mascouche et Lachenaie	Chemin du Bas-Mascouche	Mascouche	Couronne Nord
Station d'épuration des eaux usées Terrebonne	Boulevard de La Pinière Ouest	Terrebonne	Couronne Nord
Station d'épuration St-Benoît	9700, rang Saint-Étienne	Mirabel	Couronne Nord
Station d'épuration St-Canut	Chemin St-Simon	Mirabel	Couronne Nord
Station d'épuration Ste-Marianne	Montée Sainte-Marianne	Mirabel	Couronne Nord
Station d'épuration St-Hermas	n.d.	Mirabel	Couronne Nord
Station d'épuration St-Janvier	Rue des Étangs	Mirabel	Couronne Nord

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires

Stations municipales de traitement des eaux usées

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Usine d'épuration de Boisbriand	740, chemin de la Grande-Côte	Boisbriand	Couronne Nord
Usine d'épuration de Sainte-Anne-des-Plaines	6, boulevard Sainte-Anne	Sainte-Anne-des-Plaines	Couronne Nord
Usine d'épuration de Saint-Eustache	50, 25 ^e Avenue	Saint-Eustache	Couronne Nord
Usine d'épuration des eaux usées de L'Assomption	Montée Cormier	L'Assomption	Couronne Nord
Usine d'épuration d'Oka	Chemin des Collines, Parc d'Oka (2020, chemin d'Oka)	Oka	Couronne Nord
Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie	5000, boulevard Marie-Victorin	Sainte-Catherine	Couronne Sud
Station d'épuration de Léry	n.d.	Léry	Couronne Sud
Station d'assainissement des eaux Saint-Mathieu-de-Beloil	565, rue Provost	Saint-Mathieu-de-Beloil	Couronne Sud
Station de traitement des eaux usées – Ville de Mercier	Boulevard Salaberry	Mercier	Couronne Sud
Station d'épuration de Carignan	Chemin du Richelieu	Carignan	Couronne Sud
Station d'épuration de Chambly	2460, boulevard Industriel	Chambly	Couronne Sud
Station d'épuration de Melocheville	300, rue Principale	Beauharnois (Melocheville)	Couronne Sud
Station d'épuration de Pincourt	n.d.	Pincourt	Couronne Sud
Station d'épuration de Sainte-Julie	Rue Lavoisier	Sainte-Julie	Couronne Sud
Station d'épuration de Saint-Mathias-sur-Richelieu	n.d.	Saint-Mathias-sur-Richelieu	Couronne Sud
Station d'épuration de Saint-Philippe	99, rue Jean	Saint-Philippe	Couronne Sud
Station d'épuration de Verchères	Rue de l'Industrie	Verchères	Couronne Sud

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires
	•		•	•	Eaux résiduaires

Stations municipales de traitement des eaux usées

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Station d'épuration des eaux de Saint-Isidore	671, rang Saint-Régis	Saint-Isidore	Couronne Sud
Station d'épuration des eaux de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville	3041, rue Principale	Saint-Jean-Baptiste	Couronne Sud
Station d'épuration des eaux usées de Contrecoeur	5000, route Marie-Victorin	Contrecoeur	Couronne Sud
Station d'épuration des eaux usées Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	1930, boulevard Don-Quichotte	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Couronne Sud
Station d'épuration des eaux usées Saint-Amable	710, rue Martin	Saint-Amable	Couronne Sud
Station d'épuration des eaux usées Saint-Bruno – Saint-Basile	200, chemin Bella-Vista	Saint-Basile-le-Grand	Couronne Sud
Station d'épuration Saint-Bernard	500, chemin Saint-Bernard	Châteauguay	Couronne Sud
Station d'épuration Saint-Lazare	Rue du Parc-Industriel	Saint-Lazare	Couronne Sud
Station des eaux usées Les Cèdres	1060, chemin du Fleuve	Les Cèdres	Couronne Sud
Usine d'épuration – Ville de L'Île Perrot	110, boulevard Perrot	L'Île-Perrot	Couronne Sud
Usine d'épuration de Beauharnois	55, chemin des Hauts-Fourneaux	Beauharnois	Couronne Sud
Usine d'épuration de Varennes	Rue Sainte-Anne	Varennes	Couronne Sud
Usine d'épuration des eaux de Vaudreuil-Dorion	n.d.	Vaudreuil-Dorion	Couronne Sud
Usine d'épuration des eaux usées Vallée du Richelieu	n.d.	Beloeil	Couronne Sud
Usine d'épuration des eaux usées d'Hudson	Rue Wharf	Hudson	Couronne Sud
Station d'épuration Auteuil	300, terrasse Brissette	Laval	Laval
Station d'épuration Fabreville	3985, rue Séguin	Laval	Laval

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires

Stations municipales de traitement des eaux usées

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Station d'épuration LaPinière	1133, montée Masson	Laval	Laval
Station d'épuration de la Ville de L'Épiphanie	1, rue des Sulpiciens	L'Épiphanie (Ville)	Hors CMM (Lanaudière)
Usine d'épuration de Saint-Placide	n.d.	Saint-Placide	Hors CMM (Laurentides)

Papetières

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Cascades Groupe Tissu	77, boulevard Marie-Victorin	Candiac	Couronne Sud
Usine de carton Kruger	5845, place Turcot	Montréal	Agglomération de Montréal

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires
	●		●	●	Eaux résiduaires

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●		●	Papier, carton
		●		●	Papier, carton

Autres installations

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Secteur géographique
Holcim Canada	435, rue Trans-Canada	Longueuil	Agglomération de Longueuil
Métaux Dépôt/AIM	10 301, boulevard Métropolitain Est	Montréal-Est	Agglomération de Montréal
Arcelor Mittal	3185, route Marie-Victorin	Contreccœur	Couronne Sud
Ciment Lafarge	1, chemin Lafarge	Saint-Constant	Couronne Sud
Société nationale des ferrailles (SNF)	2185, montée Masson	Laval	Laval
Holcim Canada/Groupe Charette	966, chemin des Prairies	Joliette	Hors-CMM (Lanaudière)

	Statut (propriété)		Provenances actuelles		Matières traitées
	publique	privée	municipal (résidentiel)	ICI	
		●		●	Agrégats, cendres d'incinération
		●		●	Ferrailles
		●		●	Ferrailles
		●		●	Agrégats, bois de construction, bois de démolition, bardeaux d'asphalte, gypse, plâtre, plastique (PVC), tapis, tissus, boues résiduaires, pneus de toutes sortes
		●		●	Ferrailles
		●		●	Agrégats, bois de construction, bois de démolition, bardeaux d'asphalte, gypse, plâtre, plastique (PVC), tapis, tissus, boues résiduaires, pneus de toutes sortes

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
ANJOU					
Privé	3R Environnement International Inc.	8105, boulevard Parkway			
Privé	Enviroplast inc.	9060, boulevard Parkway			
OBNL	OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec)	9000, boulevard Ray-Lawson	NON		
Privé	RCI Environnement	9501, boulevard Ray-Lawson	OUI		●
BAIE D'URFÉ					
Privé	Recyclage Camco (Recycan)	20 500, avenue Clark-Graham			
DORVAL					
Privé	Geep Ecosys Montréal	1615, 55 ^e Avenue	NON	●	
Privé	Aevitas	725, avenue Meloche			
Privé	Entreprises Century Laser inc.	659, avenue Lépine	NON		
KIRKLAND					
Privé	Targray Technology International	18 105, route Transcanadienne			
LACHINE					
Privé	Interecycle	415, 18 ^e Avenue	NON	●	
Privé	Honeywell	2100, 52 ^e avenue	NON		
Privé	Acier Century	600, rue Berge-du-Canal	NON		
Privé	Cascades Récupération	63, boulevard Saint-Joseph			
Privé	Métafix inc.	1925, 46 ^e Avenue	NON		
Privé	Récup Globe	1700, 50 ^e avenue			
LASALLE					
Privé	Deitcher Brothers	6550, rue Saint-Patrick			
Privé	Emco Matériaux de construction	2850, rue Dollard			
Privé	RécupérAction Marronniers (RAMI)	2555, avenue Dollard			
Privé	La boîte jaune	106, 6 ^e avenue			●
MONTRÉAL					
OBNL	AMRAC	9015, rue Meilleur	NON	●	
Privé	Carrousel Prêt à Reporter	343, rue Fleury Ouest	NON	●	
OBNL	Cartier Émilie	12 395, rue Lachapelle	NON	●	
OBNL	Centre ÉcoBrico	4791, rue de Salaberry	NON	●	
OBNL	Communauté Chrétienne Saints-Martyrs-Canadiens	10 005, rue Parthenais	NON	●	
OBNL	Comptoir Christ-Roi	9475, rue Berri	NON	●	
OBNL	Comptoir d'entraide Saint-Benoit	505, avenue du Mont-Cassin	NON	●	
Privé	Drum Guitare Plus	8780, boulevard Saint-Laurent, bureau 2	NON	●	
OBNL	Fabrique Saint-Paul-de-la-Croix	10 215, avenue Georges-Baril	NON	●	
NON	Friperie Mystik	1450, rue Fleury Est	NON	●	
OBNL	Joujouthèque de la maison des parents de Bordeaux	2005, rue Victor-Doré, bureau 111	NON	●	
Privé	Le Rappel	1535, rue Fleury Est	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Le Reliquaire	1452, rue Fleury Est	NON	●	
Privé	Lili Café et Cie	650, rue Fleury Est	NON	●	
Privé	Service d'Appareils Major	9625, avenue Papineau	NON	●	
OBNL	Vestiaire Saint-Antoine-Marie-Claret	10 630, avenue Larose	NON	●	
OBNL	Conférence Saint-Conrad	6527, rue Azilda	NON	●	
Privé	Acte 2	5465, chemin Queen-Mary, bureau 234	NON	●	
Privé	Antiques Rich Man Poor Man Arts and Crafts	6250, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
OBNL	Armée du Salut	6160, chemin de la Côte-des-Neiges	NON	●	
OBNL	Armée du Salut	5762, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
OBNL	Association cigogne	3333, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	NON	●	
OBNL	Association des parents de Côte-des-Neiges	6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 599	NON	●	
OBNL	Baobab familial	6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 499	NON	●	
OBNL	Centre communautaire MADA	6700, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 218	NON	●	
OBNL	Centre communautaire Mountain Sights	7802, avenue Mountain Sights	NON	●	
Privé	Computer Exchange	5355 A, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
OBNL	Gestion PCNet	3085, chemin Bedford	NON	●	
OBNL	Head and Hands - Programme jeunes parents	6870, rue de Terrebonne	NON	●	
Privé	Kavanagh Vintage	5922, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
Privé	Librairie Diamond	5035, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
Privé	Livres presque 9	5885, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
Privé	Play it Again Sports	2100, boulevard Décarie	NON	●	
OBNL	PROMIS	3333, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	NON	●	
OBNL	Renaissance Côte-des-Neiges	6700, chemin Côte-des-Neiges, local 205	NON	●	
OBNL	Renaissance Saint-Jacques	7205, rue Saint-Jacques Ouest	NON	●	
Privé	Service informatique SDS	3543, rue Swail	NON	●	
Privé	Sport-au-Gus	5808, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
Privé	Village des Valeurs	4906, rue Jean-Talon Ouest	NON	●	
OBNL	Carrefour d'Entraide Lachine	1176, rue Provost	NON	●	
OBNL	Centre Multi-Ressources de Lachine	800, rue Sherbrooke, bureau 206	NON	●	
Privé	Les Chapeaux de la Chaudière	117, 6 ^e Avenue	NON	●	
OBNL	Bazar Sainte-Catherine Labourés	448, rue Trudeau	NON	●	
Privé	Livres Bronx	7682, rue Édouard	NON	●	
OBNL	Renaissance - Centre de don LaSalle	8459, boulevard Newman	NON	●	
Privé	Ameublement Elvis	4349, avenue Papineau	NON	●	
Privé	Ameublement Laurier	1575, avenue Laurier Est	NON	●	
Privé	Ameublement Woodstock enr.	4665, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Antique Puce Libre	3916, rue Saint-Denis	NON	●	
Privé	Antiques Hubert	3680, boulevard Saint-Laurent	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Antiquités Caroline	5601, avenue du Parc	NON	●	
Privé	Appareils R.V. Dupuis	1551, avenue Laurier Est	NON	●	
Privé	Aux 33 tours	1379, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Avenue Informatique	1217, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Beatnick	3770, rue Saint-Denis	NON	●	
Privé	Bouquinerie du Plateau	799, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Bouquinerie Saint-Denis	4075, rue Saint-Denis	NON	●	
Privé	Bouquiniste S.W. Welch	225, rue Saint-Viateur	NON	●	
Privé	Boutique TRALALA	363, avenue Fairmount Ouest	NON	●	
OBNL	Comptoir Irène	4201, avenue Papineau	NON	●	
Privé	Cul-de-Sac	371, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Cul-de-Sac	3966, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Cycle Pop	1000, rue Rachel Est	NON	●	
Privé	Débédé	3882, rue Saint-Denis	NON	●	
Privé	Discoteca Portuguesa	4134, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	D'un sport à l'autre	173, rue Bernard Ouest	NON	●	
Privé	Éco-Inkjet	4450, rue Drolet	NON	●	
Privé	Ekip	1153, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Électros Cadet	4360, avenue Papineau	NON	●	
Privé	Folles Alliées	365, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Friperie Coup De foudre	111, avenue des Pins Est	NON	●	
Privé	Friperie des amis	4395, avenue Papineau	NON	●	
Privé	Friperie Euréka	3878, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Friperie Peek a Boo!	807, rue Rachel Est	NON	●	
Privé	Friperie Saint-Laurent	3976, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Galerie CO	5235, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Garantie Bicycle	857, rue Marie-Anne Est	NON	●	
Privé	Il était deux fois	4539, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
OBNL	Jeunesse au Soleil	4251, rue Saint-Urbain	NON	●	
Privé	Kabotine	5116, avenue du Parc	NON	●	
Privé	La Bicycletterie J.R.	201, rue Rachel Est	NON	●	
Privé	Le Cheval Fringué	448, rue Fabre	NON	●	
OBNL	Le Coffre aux Trésors du Chaînon	4375, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Le Colisée du Livre	1809, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Le Débarras	269, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Le Fox Troc	819, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Le Rétroviseur	751, rue Rachel Est	NON	●	
Privé	L'Échange	713, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
OBNL	Les Trouvailles des Petits Frères des Pauvres	1380, rue Gifford	NON	●	
Privé	Librairie Bonheur d'Occasion	4487, rue de la Roche	NON	●	
Privé	Librairie Guérin	4440, rue Saint-Denis	NON	●	
Privé	Librairie Henri-Julien	4800, avenue Henri-Julien	NON	●	
Privé	Marché du Disque	793, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
OBNL	Mission communautaire Mile End	99, rue Bernard Ouest	NON	●	
Privé	Moly Kulte	5333, rue Casgrain, bureau 1002-B	NON	●	
Privé	Monastiraki	5478, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
OBNL	Paroisse Saint-Stanislas	4816, rue Garnier	NON	●	
Privé	Primitive	3830, rue Saint-Denis	NON	●	
Privé	Réal Giguère Télévision	828, rue Marie-Anne Est	NON	●	
OBNL	Refuge des Jeunes	3767, rue Berri	NON	●	
Privé	Rétromania	820, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Saint-Pierre-Claver	4885, rue de Bordeaux	NON	●	
OBNL	Sanctuaire Saint-Sacrement Fraternité Monastique	500, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
Privé	Sonik	4050, rue Berri	NON	●	
Privé	Vertige Pop Boutique	806, avenue du Mont-Royal Est	NON	●	
OBNL	La Gaillarde	4019, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	André l'Écuyer Antiquités	1896, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Antiquités Landry	1726, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Antiquités Rowntree	780, avenue Atwater	NON	●	
OBNL	Armée du Salut	1620, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	ARTE	4865, avenue Dunn	NON	●	
Privé	Au Regratier	3734, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Aubaines du Quartier	1940, rue du Centre	NON	●	
Privé	Brocante Saint-Henri	4005, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
OBNL	CEDA - Comité d'éducation des adultes Saint-Henri	2515, rue Delisle	NON	●	
Privé	Entraide Les Amis de Montréal	3723, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Freddy Weil Antiquités inc.	1654, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
OBNL	Friperie MPC	1960, rue du Centre	NON	●	
OBNL	Friperie... Et Plus	1966, rue du Centre	NON	●	
Privé	Gogofrisette	4911, rue Dagenais	NON	●	
Privé	Grand Central inc.	2448, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Harricana	3000, rue Saint-Antoine Ouest	NON	●	
OBNL	La Maison du Partage d'Youville	2327, rue du Centre	NON	●	
Privé	L'Antiquaire	2451, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Les Services B&N (1979) Ltée	5157, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Milord Antiquités inc.	1870, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Mission Bon Accueil	4755-D, rue Acom	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
OBNL	Mission du grand berger	2510, rue du Centre	NON	●	
OBNL	Partageons l'espoir	625, rue Fortune	NON	●	
Privé	Pas à papier	4911, rue Dagenais	NON	●	
OBNL	Point de couture T.L.H.	1130, rue Charlevoix	NON	●	
Privé	Réseau-Bureautique	4700, rue Saint-Ambroise	NON	●	
OBNL	Restore	4399, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Rien de Neuf	2660, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
OBNL	Saint-Paul N.D.P.S.	5959, boulevard Monk	NON	●	
Privé	Trésors de l'Île	3629, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
OBNL	Tyndale Treasures	731, rue des Seigneurs	NON	●	
Privé	Véломakak inc.	215, rue Murray	NON	●	
OBNL	Vestiaire Saint-Charles	2111, rue du Centre	NON	●	
Privé	Viva Galerie	1970, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
Privé	Y. Philippe Harvey Antiques	2518, rue Notre-Dame Ouest	NON	●	
OBNL	À Coeur Ouvert	397, rue Cherrier	NON	●	
OBNL	Renaissance - Centre de don Bizard	570, boulevard Jacques-Bizard	NON	●	
Privé	Antiquités Brocantes André Comeau	4221, rue Sainte-Catherine Est	NON	●	
OBNL	Armée du Salut	3444, rue Ontario Est	NON	●	
Privé	Atelier Violi	4039, rue Sainte-Catherine Est	NON	●	
Privé	Boutique de la Récupération du Vélo enr.	8370, rue Hochelaga	NON	●	
OBNL	Carrefour familial Hochelaga	1611, avenue d'Orléans	NON	●	
OBNL	Comptoir d'aubaine Saint-François-d'Assise	750, rue Georges-Bizet	NON	●	
Privé	Conférence Longue-Pointe	6055, rue Hochelaga	NON	●	
OBNL	Escale Famille le Triolet	3100, rue Arcand	NON	●	
Privé	Gene Vélo Sport	3235, rue Ontario Est	NON	●	
OBNL	La Corde à Linge	8859, rue Hochelaga	NON	●	
Privé	La Note	4301, rue Ontario Est	NON	●	
Privé	Le Butin	3687, rue Sainte-Catherine Est	NON	●	
Privé	L'Ideé Fixe	3320, rue Ontario Est	NON	●	
Privé	Ordi occasion	8763, rue Sherbrooke Est	NON	●	
OBNL	Paroisse Marie-Reine-des-Cœurs	5905, rue Turenne	NON	●	
OBNL	Regroupement Entre Mamans	3363, rue de Rouen, app.1	NON	●	
OBNL	Renaissance - Centre de don Cadillac	6002, rue Sherbrooke Est	NON	●	
OBNL	Renaissance Pie-IX	2030, boulevard Pie-IX	NON	●	
Privé	Rétro Pop	3257, rue Ontario Est	NON	●	
Privé	Rétro Pop	3939, rue Sainte-Catherine Est	NON	●	
OBNL	S.O.S. Vélo	2085, avenue Bennett	NON	●	
Privé	Vertige Pop Déco	4128, rue Sainte-Catherine Est	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
OBNL	Vestiaire Hochelaga-Maisonneuve	3944, place Jeanne-D'Arc	NON	●	
OBNL	Vestiaire Le Cap Saint-Barnabé	1475, avenue Bennett	NON	●	
OBNL	Vestiaire Saint-Justin : la Ruche	8830, rue de Grosbois	NON	●	
Privé	Village des Valeurs	2033, boulevard Pie-IX	NON	●	
OBNL	Accueil chez Frédéric	11 900, avenue l'Archevêque	NON	●	
Privé	Ameublement Delorimier	10 530, boulevard Pie-IX	NON	●	
Privé	Bijoux Acces inc.	5849, boulevard Henri-Bourassa Est	NON	●	
Privé	Collectophile	3570, boulevard Henri-Bourassa Est	NON	●	
OBNL	Fondation des Grands Frères Grandes Sœurs de Montréal	10 871, avenue Salk, bureau A	NON	●	
OBNL	Galaxy Musique	3748, rue Fleury Est	NON	●	
Privé	Ordinateurs neufs et usagés Orustech	3316, rue Monselet	NON	●	
Privé	Sport Multi Échange	6085, boulevard Henri-Bourassa Est	NON	●	
Privé	Village des Valeurs	5630, boulevard Henri-Bourassa Est	NON	●	
Privé	Appareils Ménagers Outremont	5999, avenue du Parc	NON	●	
Privé	Friperie Morgane	1308, avenue Van Horne	NON	●	
Privé	Julie et Benjamin	1351, avenue Van Horne	NON	●	
Privé	Librairie Outremont	1284, avenue Bernard Ouest	NON	●	
OBNL	Paroisse Sainte-Madeleine	750, avenue Outremont	NON	●	
Privé	Via Mondo	1103, avenue Laurier Ouest	NON	●	
Privé	Yazz Boutique	1344, avenue Van Horne	NON	●	●
Privé	Antiquités Jean-Claude enr.	10 394, boulevard Gouin Ouest	NON	●	
OBNL	Armée du Salut	11 815, boulevard de Pierrefonds	NON	●	
Privé	Aspirateur Desjardins	10 450, boulevard Gouin Ouest	NON	●	
OBNL	Friperie du fond de dépannage de l'Ouest de l'île	9, rue du Centre-Commercial	NON	●	
OBNL	Le Grenier d'Ozanan	700, boulevard Saint-Jean-Baptiste	NON	●	
Privé	M&M Sports inc.	11 685, rue Victoria	NON	●	
OBNL	Renaissance Pointe-aux-Trembles	1530, boulevard Saint-Jean-Baptiste	NON	●	
Privé	Secret Bien Gardé	3463, rue Robert-Chevalier	NON	●	
OBNL	Vestiaire Sainte-Marthe	8280, boulevard Gouin Est	NON	●	
OBNL	Vestiaire Saint-Joseph R.D.P.	11 627, boulevard de la Rivière-des-Prairies	NON	●	
OBNL	Armée du Salut	7066, rue St-Hubert	NON	●	●
Privé	Bazar Masson	3818-3826, rue Masson	NON	●	●
Privé	Boutique Oui, je le vœux	6924, rue Saint-Hubert	NON	●	
Privé	Computation Ltd.	7080, rue Alexandra	NON	●	
OBNL	Coopérative de solidarité DesÉquilibres	1315, rue Bellechasse	NON	●	
OBNL	Éco-Réno	6631, avenue Papineau	NON	●	
Privé	Électro Beaubien P.J.	1530, rue Beaubien Est	NON	●	
OBNL	Grossesse-Secours	79, rue Beaubien Est	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Importations du Palais	1960, rue Beaubien Est	NON	●	
OBNL	Insertech Angus	2600, rue William-Tremblay, bureau 110	NON	●	
Privé	Italmelodie	274, rue Jean-Talon Est	NON	●	
Privé	L'Antiquaire du Coin	2548, rue Beaubien Est	NON	●	
Privé	Le Grenier de Bébé	4021, rue Dandurand	NON	●	
OBNL	Les lutins verts	6214, rue Saint-Hubert	NON	●	
Privé	Mini Puce d'Or	1873, rue Saint-Zotique Est	NON	●	●
OBNL	Paroisse Notre-Dame-de-la-Consolata	1700, rue Jean-Talon Est	NON	●	
Privé	Réfrigération Contrera	3756, rue Masson	NON	●	
OBNL	Renaissance Masson	3200, rue Masson	NON	●	
OBNL	Renaissance Saint-Hubert	6960, rue Saint-Hubert	NON	●	
Privé	Réparations Martin et Fils enr.	1307, rue Saint-Zotique Est	NON	●	
Privé	Vélo Montréal	3880, rue Rachel Est	NON	●	
OBNL	Vestiaire Saint-François-Solano	3730, rue Dandurand	NON	●	
Privé	Yaïma	178, rue Beaubien Est	NON	●	
Privé	123 Compute.com	720, boulevard Décarie	NON	●	
OBNL	Centre communautaire Bon courage de Place Benoit	155, Place Benoit, n° 2	NON	●	●
Privé	Encan Dépôt	1170, rue Bégin	NON	●	
Privé	Friperie la Boîte aux Trésors	1610, rue Barré	NON	●	
OBNL	Joujouthèque du YMCA Saint-Laurent	1745, rue Décarie	NON	●	
Privé	Les ventes Buro-pri\$	5440, boulevard Thimens	NON	●	
Privé	PC Dépôt	1330, rue Bégin	NON	●	
Privé	PC Recyclé	1455, rue Bégin	NON	●	●
Privé	Play It Again Sports	1908, boulevard Thimens	NON	●	
OBNL	Renaissance Décarie	801, boulevard Décarie	NON	●	
OBNL	Fondation québécoise de la déficience intellectuelle	6275, boulevard des Grandes-Prairies	NON	●	●
Privé	Musique Kitts	5350, rue Jean-Talon Est	NON	●	
Privé	Play It Again Sports	8295, boulevard Langelier	NON	●	
OBNL	Renaissance - Centre de don Métropolitain	5580, boulevard Métropolitain Est	NON	●	
Privé	Sports aux Puces Métropolitain	5727, boulevard Métropolitain Est	NON	●	
Privé	Ameublement Delorimier	539, rue de l'Église	NON	●	
OBNL	Association Entre tes Mains	4924, rue Wellington	NON	●	
OBNL	Le magasin des économies	4949, rue Verdun	NON	●	
Privé	Meubles restaurés et antiquités de Verdun	4835, rue Wellington	NON	●	
Privé	Récupération R.E.G. enr.	3795, rue Wellington	NON	●	
OBNL	Renaissance - Centre de don Île-des-Sœurs	750, chemin du Golf	NON	●	
OBNL	Renaissance Verdun	4261, rue Wellington	NON	●	
OBNL	Boutique d'occasion pour Nova	449, boulevard Beaconsfield	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
OBNL	Renaissance - Centre de don Beaconsfield	42B, boulevard Saint-Charles	NON	●	
Privé	Book Market	3343 H, boulevard des Sources	NON	●	
Privé	GM Appliances Entreprises	149, rue France	NON	●	
Privé	Village des Valeurs	3399, boulevard des Sources	NON	●	
OBNL	Renaissance - Centre de don Dorval	660, chemin du Bord-du-Lac	NON	●	
OBNL	The used clothing, Boutique Parish	865, chemin du Bord-du-Lac	NON	●	
Privé	Book Market	2935, boulevard Saint-Charles	NON	●	
OBNL	Boutique d'occasion pour Nova	2750, boulevard Saint-Charles	NON	●	
Privé	Play it Again Sports 2	2973, boulevard Saint-Charles	NON	●	
OBNL	Les lutins verts	421, avenue Marien	NON	●	
Privé	Échange de Ski	54, avenue Westminster Nord	NON	●	
Privé	Ultrasoft Innovations inc.	37, avenue Westminster Nord	NON	●	
Privé	Boutique Annie & Sue	304, chemin du Bord-du-Lac	NON	●	
Privé	Boutique Au Jardin D'Enfant	325, chemin du Bord-du-Lac	NON	●	
Privé	La Book-tique	79-81, avenue Donegani	NON	●	
Privé	Trading Post	19, avenue de la Baie-de-Valois	NON	●	
OBNL	Bazar de la Paroisse Ste-Anne-de-Bellevue	1, rue de l'Église	NON	●	
OBNL	Boutique d'occasion pour Nova	43, rue Sainte-Anne, bureau 2	NON	●	
OBNL	Boutique d'occasion pour Nova	43, rue Sainte-Anne, bureau 3	NON	●	
Privé	Lapidarius Antiquaire	1312, avenue Greene	NON	●	
Privé	Le Pays d'OZ	342 B, avenue Victoria	NON	●	
Privé	Sharyn Scott	4925, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
Privé	À l'Antiquité Curiosité	1769, rue Amherst	NON	●	
OBNL	Accueil Bonneau	427, rue de la Commune Est	NON	●	
Privé	Ameublement Frontenac inc.	1840, rue Frontenac	NON	●	
Privé	Antiquités A@Z	1840, rue Amherst	NON	●	
Privé	Appareils Ménagers Cobra enr.	1345, rue Ontario Est	NON	●	
OBNL	Atelier-Meubles	1930, rue de Champlain	NON	●	
Privé	Audio d'Occasion	1325, rue Ontario Est	NON	●	
Privé	Boutique Eva B	2015, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Boutique Jack's	1883, rue Amherst	NON	●	
Privé	Boutique Spoutnik	2120, rue Amherst	NON	●	
Privé	Boutique Volume	277, rue Sainte-Catherine Est	NON	●	
OBNL	Centre d'Amitié Autochtone de Montréal	2001, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Centre d'information Communautaire et de dépannage	2766, rue de Rouen	NON	●	
Privé	Chapeau Melon Bottes de Cuir	1028, rue Ontario	NON	●	
Privé	Cheap Thrills	2044, rue Metcalfe	NON	●	
OBNL	Dans la rue	895, rue de la Gauchetière Ouest, niveau 90, bureau 220	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
OBNL	Entraide Léo Théorêt	2000 B, rue Alexandre-DeSève	NON	●	
Privé	Faucher le Roi des Bas Prix	1881, rue Ontario Est	NON	●	
Privé	Fénomène	1072, rue Saint-Dominique	NON	●	
OBNL	Frip Chic Prix	105, rue Ontario Est, bureau 101	NON	●	
Privé	Frip Frap	1387, rue Sainte-Catherine Est	NON	●	
Privé	Friperie Boutique Fringues & Cie	1355, boulevard René-Lévesque Ouest	NON	●	
OBNL	La Maison du Père	550, boulevard René-Lévesque Est	NON	●	
OBNL	La Voie libre	1500, boulevard de Maisonneuve, bureau 204	NON	●	
Privé	Le 1863	1863, rue Amherst	NON	●	
OBNL	Le Bon Dieu dans la Rue	1664, rue Ontario Est	NON	●	
OBNL	Le Comptoir 1930 Champlain	1930, rue de Champlain	NON	●	
Privé	Les Antiquités Montréal Universel	269, rue Sherbrooke Ouest	NON	●	
Privé	Librairie Astro enr.	1844, rue Sainte-Catherine Ouest	NON	●	
Privé	Librairie Bibliomania	460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 406	NON	●	
OBNL	Librairie coopérative de solidarité de l'Université Concordia	2150, rue Bishop	NON	●	
Privé	Librairie Marché du livre	801, boulevard de Maisonneuve Est	NON	●	
Privé	Librairie Mona Lisait	2054, rue Saint-Denis, 2 ^e étage	NON	●	
Privé	Librairie Québécoise	924, rue Sainte-Catherine Est	NON	●	
Privé	Librairie Westcott	2065, rue Sainte-Catherine Ouest	NON	●	
Privé	Maison Adrianna	2704, rue de Rouen	NON	●	●
Privé	Marina Achat et vente	1175, rue Ontario Est	NON	●	
OBNL	Mission Old Brewery	902, boulevard Saint-Laurent	NON	●	●
Privé	Odyssée	1439, rue Stanley	NON	●	
OBNL	Paroisse Saint-Eusèbe-de-Vergeil	2151, rue Fullum	NON	●	
Privé	Saint-Michel Jules Luthier inc.	57, rue Ontario Ouest	NON	●	
Privé	Seconde Chance	1691, rue Amherst	NON	●	
OBNL	St. James United Church	1435, rue City Councillors	NON	●	
Privé	The Word Bookstore	469, rue Milton	NON	●	
Privé	Ameublement Bon choix	750, rue Jean-Talon Ouest	NON	●	
Privé	Appareils Ménagers Cobra enr.	522, rue Villeray	NON	●	
Privé	Bureaubaine	9719 A, 8 ^e Avenue	NON	●	
OBNL	Centre Communautaire la Patience	8961, 12 ^e Avenue	NON	●	
OBNL	Centre communautaire rendez-vous 50 plus	3330, rue Jarry Est	NON	●	
OBNL	Cyclo Nord Sud	7235, rue Saint-Urbain	NON	●	
OBNL	Entraide diabétique	8550, boulevard Pie-IX, bureau 300	NON	●	●
OBNL	Friperie Au coin de l'Entraide Saint-René-Goupil	4251, rue du Parc-René-Goupil	NON	●	●
OBNL	Joujouthèque Saint-Michel	9480, rue Irène-Joly	NON	●	
OBNL	Maison des Grands-Parents de Villeray	8078, rue Drolet	NON	●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Meubles Usagés Jarry	637, rue Jarry Ouest	NON	●	
OBNL	Micro-Recyc Coopération	7000, avenue du Parc	NON	●	
Privé	PC et Mac Usagés inc.	7175, rue St-Hubert	NON	●	
Privé	Poubelle du Ski	8278, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
Privé	Pro-Tech Électroménagers	9309, boulevard Pie-IX	NON	●	
Privé	Quinnski Quasi-Neuf	3250, boulevard Crémazie Est	NON	●	●
OBNL	Renaissance Saint-Laurent	7250, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
OBNL	Ressource Action-Alimentation Parc-Extension	419, rue Saint-Roch, bureau SS-05	NON	●	
Privé	Saint-Mathieu	2596, rue Jean-Talon Est	NON	●	
Privé	Spazio antiquités architecturales	8405, boulevard Saint-Laurent	NON	●	
OBNL	Vélogik	2584, rue Jarry Est	NON	●	
OBNL	Vestiaire Notre-Dame-du-Rosaire	950, rue du Rosaire	NON	●	
Privé	Cartonnerie de Montréal	300, rue de Liège Ouest			
Privé	Chen Group International	4554, avenue Hingston			
Privé	Compagnie de recyclage de papier de Montréal	3820, rue Saint-Patrick			
Privé	Compost Montréal	3937, rue Sainte-Émilie			●
Privé	Copeaux de bois Sécure	2275, rue Michel Jurdant, bâtiment S			
Privé	Cyclo Nord-Sud	C.P. 1242, succursale Place du Parc			●
Public	Écocentre Côte-des-Neiges	6925, chemin de la Côte-des-Neiges	NON		
Public	Écocentre de la Petite-Patrie	1100, rue des Carrières	NON		
Public	Écocentre de l'Acadie	1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest	NON		
Public	Écocentre de Rivière-des-Prairies	11 400, rue Léopold-Christin	NON		
Public	Écocentre de Saint-Michel	2475, rue des Regrattiers	NON		
Public	Écocentre d'Eadie	1868, rue Cabot	NON		
Privé	Entreprise PAVCO	12 153, avenue Pierre-Blanchet			
Privé	FCM recyclage inc.	240, rue St-Jacques Ouest			
Privé	Kadisal inc.	7005, chemin de la Côte-des-Neiges			
Privé	Les Fibres J.C.	1305, rue Montmorency			
Privé	Matador Convertisseurs	270, rue de Louvain Ouest			
Privé	Matt Canada	10 701 B, rue Secant			
Privé	Rebuts Solides Canadiens	2240, rue Michel-Jurdant			
Privé	Recouvrement Urbain	5524, rue Saint-Patrick, bureau 201			
Privé	Récupération Duffco	6607, rue de Lanaudière	NON	●	
Privé	Recy Béton	10 575, boulevard Henri-Bourassa Est			
Privé	Recyc-Matelas	5792, rue Royal Mount			
Privé	SOS Terre Bleue	3820, rue Saint-Patrick			
Privé	Turcal (division de Kruger)	5770, rue Notre-Dame Ouest			
Privé	Veolia ES Canada Services Industriels	1705, 3 ^e Avenue			

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Public	Ville de Montréal (arrondissement Sud-Ouest)	6000, rue Notre-Dame Ouest			
Privé	Wipeco Industries	3700, rue Saint-Patrick			
Public	CESM	2235, rue Michel-Jurdant			
Privé	Groupe Mélimax	2236, rue Pitt			
Privé	Multi Recyclage	3900, rue Saint-Patrick			
OBNL	Centre des femmes de Montréal	3585, rue Saint-Urbain	NON	●	
Privé	Recyclage Sanimax Inc.	9900, 6 ^e rue	OUI		●
Privé	Mélimax	2236, rue Pitt	OUI		●
Privé	TTI Environnement (Théolis)	9990, boulevard Métropolitain Est	OUI		●
Privé	Métaux-Dépôt	10 301, boulevard Métropolitain Est	NON		
Privé	Iron Mountain	3512, rue Saint-Jacques	OUI		●
MONTRÉAL-EST					
Privé	AIM La Compagnie américaine de fer et métaux	9100, boulevard Henri-Bourassa Est	NON		
Privé	Éconord - Groupe EBI	151, rue Lakefield			
Privé	Lafarge	9990, boulevard Métropolitain Est			
Privé	Recyclex	8381, place Marien			
Privé	Récubec	485, avenue Marien	OUI		●
MONTRÉAL-NORD					
Privé	Métaux Boni Canada	10 171, avenue Pelletier	NON		
Privé	Pièces d'autos de Montréal-Nord	10 715, rue Jean-Meurier			
Privé	RS Démolition	9939, avenue du Parc-Georges			
MONT-ROYAL					
Privé	Entreprise de construction Panzini	2340, chemin Lucerne			
PIERREFONDS					
OBNL	CFER Riverdale	5060, boulevard des Sources			
Privé	Les Entreprises environnementales de Pierrefonds inc.	16 795, rue Oakwood			
SAINT-LAURENT					
Privé	Asphalte Hi-Tech	8080, boulevard Cavendish			
Privé	Métaux Champetier	4850, boulevard de la Côte-Vertu	NON		
Privé	Shred-It	5000, boulevard Thimens	OUI		●
SAINT-LÉONARD					
Privé	Recyc-Ordi	8549, rue du Champ d'Eau			
PLUSIEURS LOCALITÉS					
OBNL	Fédération québécoise de la déficience intellectuelle		NON		●
OBNL	Fondation des Grands Frères Grandes Sœurs de Montréal		NON		●
Privé	Iris		NON		
Privé	Lunetterie F. Fahrat		NON		
Public	Recyc-Frigo		NON		

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Bell (toutes les succursales)		NON		
Privé	Best Buy (toutes les succursales)		NON		
Privé	BMR (toutes les succursales)		NON		
Privé	Bureau en Gros (toutes les succursales)		NON		
Privé	Home Depot (toutes les succursales)		NON		
Privé	Rona (toutes les succursales du groupe)		NON		
Privé	Superclubs Videotron (toutes les succursales)		NON		
Privé	L&L matériel et scrap		NON		●
Privé	1 800-got-junk?		OUI		●
Privé	Recyclage BoumBoum		NON		●
Privé	Toutes les pharmacies		NON		
OBNL	Fondation Mira		NON		
Privé	Canadian Tire (toutes les succursales)		NON		
Privé	La Source (toutes les succursales)		NON		
Privé	RBRC Rechargeable Battery Recycling Corporation		NON		
Privé	Métaux Recup BR		NON		●
Privé	Wal-Mart (toutes les succursales)				
OBNL	Entraide diabétique du Québec		NON		●
Privé	ramasse.ca		OUI		●

MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

MATIÈRES RÉCUPÉRÉES																										
Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bombonnes de propane	Carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

LISTE DES RECYCLEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	
ANJOU			
Privé	Enviroplast inc.	9060, boulevard Parkway	
Privé	Le Groupe Lavergne (div. Petco)	8800, 1 ^{er} Croissant	
DORVAL			
Privé	Aevitas	725, avenue Meloche	
KIRKLAND			
Privé	Targray Technology International	18 105, route Transcanadienne	
LACHINE			
Privé	Anachem	255, rue Norman	
Privé	Fonderie générale du Canada	1400, rue Norman	
Privé	Métafix inc.	1925, 46 ^e Avenue	
LASALLE			
Privé	Emco Matériaux de construction	2850, rue Dollard	
MONTREAL			
Privé	Chen Group International	4554, avenue Hingston	
Privé	Compagnie de recyclage de papier de Montréal	3820, rue Saint-Patrick	
Privé	Copeaux de bois Sécure	2275, rue Michel-Jurdant, bâtiment S	
Privé	FCM recyclage inc.	240, rue St-Jacques Ouest	
Privé	Kadisal inc.	7005, chemin Côte-des-Neiges	
Privé	Matador Convertisseurs	270, rue de Louvain Ouest	
Privé	Matt Canada	10 701 B., rue Secant	
Privé	Papier rebut Central	4270, rue Hogan	
Privé	Recy Béton	10 575, boulevard Henri-Bourassa Est	
Privé	Recyc-Matelas	5792, rue Royal Mount	
Privé	Sonoco Montréal Corporation	50, rue des Seigneurs	
Privé	Transit Plastiques	415, avenue Marien	
Privé	Wipeco Industries	3700, rue Saint-Patrick	
Privé	La compagnie de recyclage de papier de Montréal	3820, rue Saint-Patrick	
Privé	Multi-Recyclage S.D.	3900, rue Saint-Patrick	
Public	Ville de Montréal (arrondissement Sud-Ouest)	6000, rue Notre-Dame Ouest	
Public	CESM	2235, rue Michel-Jurdant	
Privé	Remtl.ca	5085, rue Gilmore	
Privé	Corporation Copnick	6198, rue Notre-Dame Ouest	
MONTREAL-EST			
Privé	AIM La Compagnie américaine de fer et métaux	9100, boulevard Henri-Bourassa Est	
Privé	Lafarge	9990, boulevard Métropolitain Est	
Privé	Recyclex	8381, place Marien	
MONTREAL-NORD			
Privé	Pièces d'autos de Montréal-Nord	10 715, rue Jean-Meunier	

LISTE DES RECYCLEURS - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	
MONT-ROYAL			
Privé	Entreprise de construction Panzini	2340, chemin Lucerne	
PIERREFONDS			
Privé	Les Entreprises environnementales de Pierrefonds inc.	16 795, rue Oakwood	
SAINT-LAURENT			
Privé	Asphalte Hi-Tech	8080, boulevard Cavendish	
Privé	Métaux Champetier	4850, boulevard de la Côte-Vertu	
SAINT-LÉONARD			
Privé	Fibres Jasztek	5375, boulevard des Grandes-Prairies	

LISTE DES ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS D'ÉLIMINATION - AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Catégorie	Nom	Adresse	
LASALLE			
Privé	Cintec Environnement	5505, rue Irwin	
MONTRÉAL			
Privé	Carrière Demix	11 175, boulevard Métropolitain Est	
Public	CESM	2235, rue Michel-Jurdant	
Public	Station d'épuration Jean-R.-Marcotte	12 001, boulevard Maurice-Duplessis	
MONTRÉAL-EST			
Privé	Recyclage Notre-Dame (Groupe EBI)	9000, avenue Marien	

MATIÈRES RECYCLÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	C carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
		●																				●				
																	●					●				
																										●

MATIÈRES ÉLIMINÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	C carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●		●	●
															●									●		

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - VILLE DE LAVAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
LAVAL					
Privé	Island Ink-Jet	1600, boulevard Le Corbusier	NON	●	
OBNL	Centre de dons - Renaissance Concorde	2770, boulevard Concorde Est	NON	●	
OBNL	Centre de dons - Renaissance des Laurentides	5140, boulevard des Laurentides	NON	●	
OBNL	Armée du Salut	965, boulevard Curé-Labelle	NON	●	
OBNL	Centre de bénévolat et Moisson Laval	1870, rue Michelin	NON	●	●
Privé	ABC Fosses Septiques Inc.	928, rue de Bordeaux	OUI		●
Privé	Alpine Mini-Conteneur	1314, avenue Léo-Lacombe	OUI		●
Privé	Apple store	3035, boulevard le Carrefour	NON		
Privé	Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec	3405, boulevard Industriel	NON		
OBNL	Au Jardin de la Famille de Fabreville	3867, boulevard Sainte-Rose	NON	●	
Privé	Auto Vany	160, rue de la Station	NON		●
Privé	Batteries Expert	1860, boulevard Curé-Labelle	NON		
OBNL	Bazar Sainte-Rose-de-Lima	186 B, boulevard Sainte-Rose	NON	●	
Privé	Bisson Conteneurs	3960, boulevard Leman	OUI		
OBNL	Carrefour d'entraide de Laval	3, rue Tourangeau Ouest	NON	●	
OBNL	Carrefour Familial de Laval	1133, boulevard Lesage	NON	●	
Privé	Carrefour Multisports	3095, autoroute 440 Ouest	NON		
OBNL	Textil'Art	2599, boulevard Le Corbusier	NON	●	
Public	Centre de la nature de Laval	901, avenue du Parc	NON		
Public	Conteneurs de collecte de feuilles mortes (11 sites)		NON		
Privé	Demix Agrégats Carrière Laval	1500, boulevard Saint-Martin Est	OUI		
Privé	Duvernay Recycleur inc.	4064, Rang du Haut Saint-François	NON		
Privé	Entreprise sanitaire FA Ltée	4799, rue Bernard-Lefebvre	NON		
Privé	Fournitures de bureau Denis	2990, boulevard Le Corbusier	NON		●
Public	Garage municipal	2550, boulevard Industriel	NON		
Privé	Gaz Propane Monin	555, montée Saint-François	NON		
Privé	Gestion Plastique Management	905, avenue Munck	NON		
Privé	GM - 440 Chevrolet Buick GMC	3670, autoroute Laval	NON		
Privé	Groupe Planète Mobile	1807, boulevard Saint-Martin	NON		
Privé	IRS 2001 inc.	945, boulevard de l'Hôtel-de-Ville	NON	●	
Privé	Le Centre du Rasoir	3003, boulevard Le Carrefour	NON		
OBNL	Le relais communautaire de Laval	111, boulevard des Laurentides	NON	●	
Privé	Les entreprises Léo Prud'homme	1470, boulevard des Laurentides	NON	●	
Privé	Librairie Mini-Prix Inc.	125, boulevard des Laurentides	NON	●	
Privé	Marcil	164, boulevard des Laurentides	NON	●	
Privé	Metonor	1250, avenue Godin	NON	●	
Privé	Met Recy Ltée	2975, boulevard Industriel	NON		

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - VILLE DE LAVAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	M.G.N.	5877, boulevard des Rossignols	OUI		●
Privé	Microbytes Laval	577, boulevard Saint-Martin Ouest	NON		
Privé	Multi-Recyclage SD inc.	140, rue Saulnier	OUI		
Privé	Palettes National	6990, avenue des Perrons	NON	●	
Privé	Palettes Standards	3985, boulevard Lemay	NON		
Privé	Pièces d'auto D. Fréchette	4747, boulevard Lévesque Est	NON	●	
Privé	Pièces d'auto Saulniers	85, rue Saulnier	NON	●	
Privé	Kenny pièces d'autos	1600, rue Boisclerc	NON	●	
Privé	Primeau Vélo	367, boulevard des Laurentides	NON		
Privé	Raytech Électronique Inc.	1451, boulevard des Laurentides	NON		
Privé	Recyclage automobiles SVP	6515, boulevard Lafayette	NON	●	
Privé	Recyclage Laval	10, rue Gélinas	NON		
Privé	Rond Point du Meuble	111, boulevard des Laurentides	NON	●	
Privé	Simard-Beaudry Carrières	4297, boulevard Saint-Elzéar Est	OUI	●	
Public	Site de compostage de la Ville de Laval	4026, boulevard Dagenais Ouest	OUI		
Privé	Ski Shop Laval	1316, boulevard Curé-Labelle	NON	●	
Privé	Société nationale des ferrailles	2185, montée Masson	NON		
Privé	Sport Dépôt	645, boulevard des Laurentides	NON	●	
Privé	Sports aux Puces 440	3224, autoroute 440 Ouest	NON	●	
Privé	Sterling	5570, place Maurice Cullen	OUI	●	
Privé	Supérieur Propane	111, rue de la Station	NON	●	
Privé	Village des Valeurs	875, boulevard Curé-Labelle	NON	●	
Privé	Yasmin Auto	1750, rue de Lierre	NON		
Privé	Centre de tri RCI	275, boulevard Saint-Elzéar Ouest	OUI		
Privé	Enlèvement des déchets Bergeron	4365, boulevard Saint-Elzéar Ouest	OUI		●
PLUSIEURS LOCALITÉS					
Privé	Lunetterie F. Fahrat		NON		
Public	Recyc-Frigo		NON		
Privé	Bell (toutes les succursales)		NON		
Privé	Best Buy (toutes les succursales)		NON		
Privé	BMR (toutes les succursales)		NON		
Privé	Bureau en Gros (toutes les succursales)		NON		
Privé	Home Depot (toutes les succursales)		NON		
Privé	RONA (toutes les succursales)		NON		
Privé	Réno-Dépôt (toutes les succursales)		NON		
Privé	La Source Par Circuit City (toutes les succursales)		NON		
Privé	1 800-got-junk?		OUI		●

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - VILLE DE LAVAL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Future Shop (toutes les succursales)		NON		
Privé	Toutes les pharmacies		NON		
OBNL	Fondation Mira (plusieurs dépôts pour les dons)		NON		
OBNL	Renaissance (plusieurs succursales et boîtes de dons)		NON	●	
OBNL	Armée du Salut (plusieurs succursales et boîtes de dons)		NON	●	
Privé	La Boîte Jaune		OUI		●
Privé	Recybac inc.		OUI		●
Privé	Écobac		OUI		●
Privé	Rogers (toutes les succursales)		NON		
OBNL	Cyclo Nord-Sud		OUI		
Privé	Brick (plusieurs succursales)		NON		●
Privé	Dormez-vous (plusieurs succursales)		NON		●
Privé	Canadian Tire (poutes les succursales)		NON		
Privé	Monsieur Muffler (poutes les succursales)		NON		
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Sainte-Béatrice		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Saint-Elzéar		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Sainte-Rose-de-Lima		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Saint-Ferdinand		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Saint-Théophile		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : François-de-Laval		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Saint-François-de-Sales		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Saint-Noël-Chabanel		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Saint-Sylvain		NON	●	●
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul : Saint-Vincent-de-Paul		NON	●	●
OBNL	OPEQ (ordinateurs pour les écoles du Québec)		NON	●	
Privé	Telus (toutes les boutiques)		NON		
OBNL	FQDI (40 boîtes de dons à Laval)		NON		
Privé	Mondou (toutes les succursales)		NON		

LISTE DES RECYCLEURS - VILLE DE LAVAL

Catégorie	Nom	Adresse	
LAVAL			
Privé	Multi-Recyclage	140, rue Saulnier	
Privé	Services de recyclage Sterling	5570, place Maurice Cullen	
Privé	Boomerang Environnement	2400, rue de Lierre	
Public	Site de compostage de la Ville de Laval	4026, boulevard Dagenais Ouest	
OBNL	Textil'Art	2599, boulevard Le Corbusier	

LISTE DES ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS D'ÉLIMINATION - VILLE DE LAVAL

Catégorie	Nom	Adresse	
LAVAL			
Privé	CTVNS Laval	275, boulevard Saint-Elzéar Ouest	

MATIÈRES RECYCLÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	Carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
		●					●								●		●			●		●				
		●																								
		●																								
																										●

MATIÈRES ÉLIMINÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	Carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
●		●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●		●	●	●	●	●

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
BOUCHERVILLE					
OBNL	CFER des Patriotes	955, boulevard de Montarville	NON		
OBNL	La Fondation internationale des cultures à partager	1390 G, rue Newton	NON	●	
Privé	IKEA	586, rue de Touraine	NON		
Privé	A1 Réservoir A-9	1570-A, boulevard de Montarville	NON		
Privé	Laser 3R	1350, rue Gay-Lussac, bureau 1			
Privé	Safety-Kleen	1455, rue de Coulomb	OUI		
OBNL	Centre des générations de Boucherville	453, rue Darontal	NON	●	
OBNL	Moisson Rive-Sud	1356, rue Volta	NON	●	●
Privé	Les services Matrec	4, chemin Du Tremblay	OUI		
BROSSARD					
Privé	Écocentre Matrec	8005, boulevard Grande-Allée	NON		
Privé	Construction G.F.L.	9550, place Jade	NON		
Public	Hôtel de ville - Brossard	2001, boulevard de Rome	NON		
OBNL	Comptoir familial	2190, rue André	NON	●	
Public	Garage municipal de Brossard	3800, boulevard Matte	NON		
Public	Bibliothèque municipale de Brossard	7855, avenue San Francisco	NON		
Privé	Clean Harbors Québec	7305, boulevard Marie-Victorin, bureau 200	OUI		●
Privé	NI Récupération	3505, rue Isabelle, local P	OUI		●
LEMOYNE					
OBNL	La Mosaïque	1650, avenue de l'Église	NON	●	
LONGUEUIL					
Public	CFER Jacques-Ouellet	1240, boulevard Nobert	NON		
Privé	Island Ink-Jet	825, rue Saint-Laurent Ouest			
OBNL	Entraide chez nous	155, rue Brodeur	NON	●	
Privé	Centre de tri Transit 1 - Poste de citoyen	2355, chemin du Lac	NON		
Privé	Allie Pièces Pour Autos	2600, rue Jean-Désy	NON		
Privé	Centre de recyclage palettes express	1730, rue Westgate	OUI		
Privé	Demix Agrégats	435, place Trans-Canada			
Privé	lfco Systems	766, rue Bériault	NON		
Privé	Pyrolaser	655, boulevard Jean-Paul-Vincent	NON		
Privé	Recyclage Mirage	1599, rue Cartier	NON		
Privé	Centre mécanique Sylvain Bélisle	720, chemin de Chambly	NON		
Privé	Pièces d'autos Ste-Foy	575, boulevard Sainte-Foy	NON		
OBNL	La croisée de Longueuil	1230, rue Green	NON	●	
Privé	La Fripière	196, rue de Gentilly Ouest	NON	●	
Privé	Librairie Discours Lu	32, rue Le Moyne Ouest	NON	●	
OBNL	Saint-Vincent-de-Paul	2027, rue Daniel	NON	●	●

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Pneus Chartrand	1076, boulevard Curé-Poirier Ouest	NON		
Privé	Bélisle pneus et mécanique	2296, chemin de Chambly	NON		
OBNL	La Tablée des Chefs	930, rue Curé-Poirier Est	OUI		●
OBNL	Le Partage St-Robert	701, rue Duhamel	NON	●	
OBNL	La Maison Le Cavalier	2027, rue Daniel	NON	●	
Privé	Écono-Clik inc	1200, rue Marmier	OUI	●	
Privé	WM Québec (Waste Management)	2457, chemin du Lac	OUI		
SAINT-BRUNO					
Privé	Centre de recyclage St-Bruno	1500, rue Marie-Victorin	NON		
Privé	Printwell	1, boulevard des Promenades	NON		
Public	Éco-centre Saint-Bruno	600, rue Sagard	NON		
SAINT-HUBERT					
OBNL	CFER Mgr-Parent	3875, boulevard Grande-Allée	NON		
OBNL	Centre de récupération et de recyclage du textile Certex	7500, boulevard Grande-Allée	NON		
Privé	Métaux Lorbec	5055, rue Ramsay	NON		
Privé	Sports aux puces	3919, boulevard Taschereau	NON	●	
Privé	Boutique Relire	3675, boulevard Taschereau	NON	●	
Privé	Atelier la flèche de fer inc (AFFI Informatique)	3800, rue Richelieu	OUI		
Privé	Centre de tri - Matrec	5300, rue Albert-Millichamp	NON		
Privé	Brick	1451, boulevard des Promenades	NON		●
OBNL	Vélo Champlain		NON	●	●
OBNL	Friperie des Terrasses	2245, terrasse Georges-Jutras (sous-sol)	NON	●	
Privé	Joujouthèque	3625, montée Saint-Hubert	NON	●	
OBNL	La Petite Caisse	4990 rue Redmond	NON	●	
OBNL	La boutique Quévillon	4550, rue Quévillon	NON	●	
OBNL	Le comptoir familial	Complexe Cousineau	NON	●	
OBNL	Les aubaines NDA	3375, rue Windsor	NON	●	
OBNL	Friperie Notre-Dame-des-7-Douleurs	3780, boulevard Grande-Allée	NON	●	
Privé	Services industriels Newalta	3500, rue Richelieu	OUI		
SAINT-LAMBERT					
Privé	Station service Alain Blondeau Inc (Sonic)	197, rue Riverside	NON		
Privé	Garage Wallace	101, rue Prince-Arthur	NON		
Privé	Garage Boutin	127, avenue Saint-Denis	NON		
Privé	Lunetterie Saint-Lambert	45, rue Green	NON		
Privé	Clinique Optométrique Dr. Boissy et associés	400, avenue Notre-Dame	NON		

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
PLUSIEURS LOCALITÉS					
Privé	Lunetterie F. Fahrat		NON		
Public	Recyc-Frigo		NON		
Privé	Bell (toutes les succursales)		NON		
Privé	Best Buy (toutes les succursales)		NON		
Privé	BMR (toutes les succursales)		NON		
Privé	Bureau en Gros (toutes les succursales)		NON		
Privé	Home Depot (toutes les succursales)		NON		
Privé	Rona L'Entrepôt (toutes les succursales)		NON		
Privé	Superclub Vidéotron (toutes les succursales)		NON		
Privé	L&L matériel et scrap		NON		●
Privé	1 800-got-junk?		OUI		●
Privé	Recyclage BoumBoum		NON		●
Privé	Future Shop (toutes les succursales)		NON		
Privé	Toutes les pharmacies		NON		
OBNL	Fondation Mira (plusieurs dépôts pour les dons)		NON		
OBNL	Renaissance (plusieurs succursales et boîtes de dons)		NON	●	
OBNL	Armée du Salut (plusieurs succursales et boîtes de dons)		NON	●	
Privé	Recybac inc		OUI		●
Privé	Mini-conteneurs Rive-Sud		OUI		●
Privé	Écobac		OUI		●
Privé	Rogers (toutes les succursales)		NON		
OBNL	Cyclo Nord-Sud		OUI		
Privé	Dormez-vous (plusieurs succursales)		NON		●
Privé	Association des femmes diplômées universitaires - Rive-Sud		NON	●	
OBNL	Cyclo Nord-Sud		NON	●	●
Privé	Canadian Tire (toutes les succursales)		NON		
Privé	Monsieur Muffler (toutes les succursales)		NON		
OBNL	OPEQ (ordinateurs pour les écoles du Québec)		NON	●	
Privé	Telus (toutes les boutiques)		NON		
Privé	Mini-conteneurs Rive-Sud		OUI		●
Privé	Village des valeurs (plusieurs succursales)		NON	●	

LISTE DES RECYCLEURS - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Catégorie	Nom	Adresse
BOUCHERVILLE		
Privé	A1 Réservoir A-9	1570-A, boulevard de Montarville
BROSSARD		
Privé	Construction G.F.L.	9550, place Jade
LEMOYNE		
Privé	Serrupro	98, rue Saint-Louis
LONGUEUIL		
Privé	Centre de recyclage palettes express	1730, rue Westgate
Privé	Demix Agrégats	435, place Trans-Canada
Privé	Ifco Systems	766, rue Bériault
OBNL	CFER Jacques-Ouellet	1240, boulevard Nobert
SAINT-HUBERT		
Privé	Atelier la Flèche de fer inc. (AFFI Informatique)	3800, rue Richelieu
OBNL	Centre de récupération et de recyclage du textile Certex	7500, boulevard Grande-Allée
Privé	Acier métropolitain inc.	5055, rue Ramsay
OBNL	CFER Mgr-Parent	3875, boulevard Grande-Allée

LISTE DES ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS D'ÉLIMINATION - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Catégorie	Nom	Adresse
LONGUEUIL		
Privé	Waste Management	2457, chemin du Lac
Public	Centre d'épuration Rive-Sud	2999, rue de l'Île-Charron
SAINT-HUBERT		
Privé	Centre de transfert - Services Matrec	5300, rue Albert-Millichamp

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE NORD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
BLAINVILLE					
OBNL	Arbressence inc.	77, rue Omer Deserres	OUI		●
Privé	Gravel Recyclage Automobile inc.	677, boulevard Labelle			
Public	Ville de Blainville (plusieurs bâtiments municipaux dont aréna et hôtel de ville)	1000, chemin du Plan-Bouchard			
Public	Éco-centre de la Seigneurie	68, boulevard de la Seigneurie	OUI		
Privé	RPM Environnement Ltée	50, rue Marius-Warnet, bureau 101			
BOISBRIAND					
Privé	BFI Environnement	4141, boulevard Grande-Allée			
Privé	Recyclage de métaux Boisbriand inc.	4180, rue Marcel-Lacasse			
Privé	L'encrier 2000	4052, rue Alfred-Laliberté			
BOIS-DES-FILION					
Public	Ville de Bois-des-Filion (bibliothèque, atelier municipal)	60, 36 ^e Avenue			
CHARLEMAGNE					
Privé	Clinique du BBQ	371, rue Notre-Dame			
Privé	AIM Recyclage	265, chemin de la Presqu'île			
DEUX-MONTAGNES					
Public	Garage municipal Ville de Deux-Montagnes	625, 20 ^e Avenue			
Public	École des Mésanges	203, 14 ^e Avenue			
OBNL	Église Saint-Agapit	1002, chemin d'Oka			
Privé	Optométriste Lionel Pascal	1908, chemin d'Oka			
Public	Bibliothèque municipale de Deux-Montagnes	200, rue Henri-Durant			
Public	Ville de Deux-Montagnes	Bornes de récupérations			
JOLIETTE					
Privé	B.M.R. Recyclage	2091-G, rue de la Visitation			
L'ASSOMPTION					
Privé	Centre de Location XL-343 inc.	1139, boulevard de L'Ange-Gardien			
Privé	Dupuis Automobiles Enr.	1689, Rang du Bas-de-L'Assomption Nord			
LACHUTE					
Privé	Recypro	70, rue Simon	OUI		
L'ASSOMPTION					
Privé	D M Démolition	150, rue de l'Industrie			
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul, Conférence l'Assomption	168, rue Saint-Joseph		●	
Privé	Recyclage Mc Mullen	149-A, rue Édouard Roy			
Privé	Cell Plus	333, boulevard de L'Ange-Gardien			
OBNL	La Coop de L'Assomption	701, boulevard de L'Ange-Gardien			
Privé	Servitel Communication	1069, boulevard de L'Ange-Gardien Nord			
OBNL	Société Saint-Vincent-de-Paul de L'Assomption	2740, boulevard de L'Ange-Gardien Nord		●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE NORD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
LE GARDEUR					
Privé	Alignement Le Gardeur inc	315-A, rue Charles-Marchand			
Privé	Battery Direct	446, rue St-Paul, n° 104			
Privé	Bruco	307-B, rue Charles-Marchand		●	
Privé	Démolition A.M. de l'Est du Québec inc.	261, chemin de la Presqu'île			
Privé	Patrick Morin	567, boulevard Pierre-Le Gardeur			
Privé	Centre L'Opto Granger	555, rue Notre-Dame		●	
Privé	CGL Micro inc	199, rue Saint-Paul			
Privé	Clinique d'optométrie Le Gardeur	515-S, boulevard Lacombe			
	Electrobec	415, boulevard Lacombe		●	
	Friperie Discrétion	581, rue Notre-Dame			
Privé	Quincaillerie Limoges et Frères inc.	17, rue Rivest			
L'ÉPIPHANIE					
Privé	Pièces d'autos L'Épiphanie	1371, rang de la Côte St-Charles			
Privé	Construction et pavage Maskimo Ltée	861, rang de l'Achigan Sud			
Privé	Superclub Vidéotron	24, rue du Couvent		●	
Privé	Centre de compostage de l'Épiphanie	246, côte Saint-Louis, C.P. 1271			
LORRAINE					
Public	Centre culturel Louis-Saint-Laurent (ville de Lorraine)	4, boulevard de Montbéliard			
Public	Hôtel de ville de Lorraine	33, boulevard de Gaulle			
MASCOUCHE					
OBNL	Friperie Ressourcerie La petite ourse	3100, boulevard Mascouche		●	
OBNL	Centre d'entraide Mascouche	3320, chemin Sainte-Marie		●	
Public	Garage municipal Ville de Mascouche	3394, chemin Sainte-Marie			
	Friperie 2 fois passera	2683, chemin Gascon		●	
Privé	Entreprise T-Net Enr.	544, rue Birchgrove	OUI		
Privé	Fortin Fournitures d'Impression	1270, avenue de la Gare			
	Petite Girafe	3011, chemin Sainte-Marie		●	
MIRABEL					
Privé	Palettes St-Janvier / 2959-8828 Québec Inc.	14 555, rue Joseph-Marc Vermette			
Public	Ville de Mirabel	14 111, rue Saint-Jean			
Public	Éco-centres de Mirabel	4 emplacements			
Privé	Coursol M. Automobiles inc.	14 383, boulevard Curé-Labelle			
OKA					
Public	Dépôt de matériaux secs- Ville d'Oka	2017, chemin d'Oka			
OBNL	L'Ouvroir	181, rue des Anges		●	
OBNL	Comptoir alimentaire d'Oka	174, rue Saint-Jean-Baptiste			
POINTE-CALUMET					
OBNL	Comptoir vestimentaire	810, boulevard de la Chapelle		●	

MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	Carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
	●						●														●					
	●																									
		●						●					●				●	●					●			
						●							●													
							●						●													●
				●																			●			
										●																
					●															●						
	●							●																		●
												●														
																										●
	●	●					●																			
	●				●		●										●	●			●	●	●			
																							●			
						●																				●
																										●

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE NORD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
REPENTIGNY					
OBNL	Au Coin du Livre Usagé	527, rue Notre-Dame		●	
Privé	Bell	Galeries Rive Nord			
Privé	Centre du rasoir	Galeries Rive Nord			
Privé	Communication Idéale	309, rue Notre-Dame			
Privé	EB Games	Galeries Rive Nord		●	
Privé	Game Buzz	Galeries Rive Nord		●	
OBNL	Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal - Super C	85, boulevard Brien		●	
Privé	King Ink Jet	Galeries Rive Nord			
	La P'tite Cachottière	818, rue Notre-Dame		●	
Privé	Rogers sans fil - Solution cellulaire	Galeries Rive Nord			
Privé	Sears	100, boulevard Brien		●	
Privé	Cellulaire Communication Inc.	358, rue Notre-Dame, bureau 220			
Privé	B M Finition de Meuble	119, rue L'Écuyer		●	
OBNL	Club Lions de Repentigny	50, rue Thouin		●	
Privé	Communications Reguy - Centre Cantel	110, boulevard Industriel			
Privé	Devault - La source du sport	613, rue Notre-Dame		●	
	Friperie Sélection	585, boulevard Iberville			
Privé	La Cabine Téléphonique	Galeries Rive Nord			
Privé	Sports aux Puces	4-125, rue De La Fayette		●	
Privé	Cellairis	Galeries Rive Nord			
Privé	Brassard Lunetterie	920, boulevard Iberville		●	
ROSEMÈRE					
Public	Écocentre Rosemère	190, rue Charbonneau	OUI		
OBNL	Comptoir Cabrini - Église Sainte-Françoise-Cabrini	210, rue de l'Église		●	
Public	Ville de Rosemère (plusieurs bâtiments)	100, rue Charbonneau			●
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES					
Privé	Compost Sainte-Anne	139, boulevard Sainte-Anne			
OBNL	Comptoir Recyc-dons	246, 5 ^e Avenue		●	
Privé	SMR Société des métaux recyclés	160, rang Sainte-Claire			
Public	Hôtel de Ville Sainte-Anne-des-Plaines	139, boulevard Sainte-Anne			●
Public	Garage municipal Sainte-Anne-des-Plaines	111, rue des Entreprises	OUI		
Public	Paroisse Sainte-Anne-des-Plaines	129, boulevard Sainte-Anne, C.P. 210		●	
Privé	Pièces d'auto Sainte-Anne	123, chemin Sainte-Claire	OUI		
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC					
Privé	Miron Les Pièces d'autos usagées inc.	221, 33 ^e Avenue			
Public	Garage municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	2960, boulevard des Promenades	OUI		
SAINTE-SOPHIE					
Privé	Waste Management inc.	2535, 1 ^{ère} rue	OUI		●

MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

Articiles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	C carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus ORD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures	
												●							●					●			
										●									●						●		
											●								●						●		
●						●						●													●		●
					●							●													●		
●												●													●		
												●								●						●	
●												●								●					●		
													●							●					●		
																				●					●		
																				●					●		
																										●	
																											●
●																											●
●																											●
				●																							●
																											●
																											●
																											●
																											●
																											●
																											●
																											●
																											●
																											●

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE NORD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
SAINTE-THÉRÈSE					
OBNL	Comptoir Dépanne-tout	45, boulevard Curé-Labelle		●	
OBNL	Comptoir familial Cœur-Immaculé-de-Marie	7, boulevard Desjardins Ouest		●	
OBNL	Société d'entraide familiale	62, rue Saint-Jean		●	
Privé	Écolojet	32, rue Turgeon			
OBNL	Club Lions	120, boulevard du Séminaire		●	
Public	Déchetterie municipale	105, rue Blanchard	OUI		
SAINT-EUSTACHE					
OBNL	Grenier populaire des Basses-Laurentides	196, boulevard Industriel		●	
Privé	Groupe Artex	435, rue Guindon			
Privé	Les Automobiles M. Miller inc.	805, rue Arthur-Sauvé			
Privé	Les Carrières Saint-Eustache Itée (Mathers)	400, rue Hector-Lantherier			
Privé	Ste-Monique Pièces d'autos (1986) inc.	695, rue Dubois			
Privé	Uniko Extrusion Inc. / EPS Recycling	212, boulevard Industriel			
Privé	Relampage 5E inc.	114, rue Pierre-Laporte			
Privé	Lou-tec inc.	390, rue Saint-Eustache			
Public	Village des jeunes	16, rue Perry			
OBNL	Friperie La Petite Griffe	15, chemin de la Grande-Côte		●	
OBNL	Friperie Cache ta bédaine	88, rue Saint-Laurent		●	
OBNL	Bébé et petit lou enr.	40, rue Saint-Louis			
OBNL	Jou-Jou Récup R	356, chemin de la Grande-Côte			
Privé	Les cèdres recyclés des Laurentides	440, rue Guindon			
OBNL	La ressourcerie des Patriotes	133, rue Saint-Eustache		●	
OBNL	Les trouvailles d'Eustache	123, rue Saint-Louis		●	
OBNL	L'ouvroir communautaire	367, rue Godard		●	
SAINT-JÉRÔME					
Privé	Confidentiel Déchiquetage de documents	730, rue Nobel			
SAINT-JOSEPH-DU-LAC					
Public	Hôtel de ville de Saint-Joseph-du-Lac	1110, chemin Principal			
OBNL	Comité d'action sociale de Saint-Joseph-du-Lac	1028, chemin Principal		●	
Privé	Matériaux JC Brunet	3639, chemin d'Oka			
Privé	Atelier Jean-Qui	3678, chemin d'Oka			
Privé	Garage Charbonneau	3384, chemin d'Oka			
Privé	Garage Charauto	3735, chemin d'Oka			
Privé	Garage Jean-Maurice Pothier	3374, chemin d'Oka			
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN					
Privé	Pièces d'autos usagées J.G. Rivest inc.	227, rang Saint-Charles			

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE NORD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
SAINT-SULPICE					
Privé	B.C. Auto Recyclage	711, rue Perreault			
Privé	Finition De Meubles Techni L A B	742, rue Notre-Dame		●	
TERREBONNE					
OBNL	Comité d'aide aux Plainois	5611, boulevard Laurier		●	
OBNL	Comité d'aide aux Lachenois	1345, boulevard Grande Allée, bureau 104		●	
OBNL	Comptoir d'entraide de Terrebonne (Centraide)	421, rue Léveillé			
OBNL	Comptoir familial de Terrebonne	529, rue Saint-Louis		●	●
OBNL	Service d'aide SEDAI TSS	3677, montée Gagnon		●	
Public	Ville de Terrebonne	10 emplacements			
Privé	Vélo Saint-Joseph	1717, chemin Gascon		●	
Privé	Autos Core Désulmé & Gervais Ltée	1900, rue Thomas-Edison			
Privé	Monsieur Carton inc.	2275, rue Antonio Héroux			
Privé	R. Lacombe et frères démolition inc.	2057, montée Gagnon			
Privé	Robert & Gilles Demers inc.	345, 20 ^e Avenue			
Privé	Tricentris, centre de tri	2801, chemin des Quarante-Arpens			
Privé	Ste-Claire Recycleur inc.	1761, chemin Sainte-Claire			
Privé	BFI Canada	3779, chemin des Quarante-Arpens	OUI		
OBNL	Les œuvres de Galilée	663, rue Saint-Pierre		●	●
	Mode Mères-filles	313, montée des Pionniers		●	
PLUSIEURS LOCALITÉS					
Privé	Canadian Tire	plusieurs localisations			
Privé	Batteries Expert	plusieurs localisations			
Privé	Home Depot	plusieurs localisations			
OBNL	Cyclo Nord-Sud	plusieurs collectes à différents endroits		●	
Privé	Monsieur Muffler	plusieurs localisations			
Privé	Best Buy	plusieurs localisations			
Privé	Détailants de cellulaires	plusieurs localisations			
Privé	Bureau en Gros	toutes les succursales			
Privé	La Source	plusieurs localisations			
Privé	Les pharmacies	toutes les succursales			
OBNL	Fondation Mira				
OBNL	Fédération québécoise de la déficience intellectuelle	plusieurs boîtes de donation		●	
OBNL	Éco-peinture	plusieurs points de dépôt		●	
Privé	Future Shop	plusieurs localisations	NON		
Privé	Rona	plusieurs localisations			
	Société de gestion des huiles usagées	plusieurs points de collecte			
Public	Recyc-Frigo				●
OBNL	Ordinateurs pour les écoles du Québec	Dépôt dans un Bureau en Gros		●	

LISTE DES RECYCLEURS - COURONNE NORD

Catégorie	Nom	Adresse	
BLAINVILLE			
OBNL	Arbressence inc.	77, rue Omer Deserres	
Privé	RPM Environnement Ltée	50, rue Marius-Warnet, bureau 101	
BROWNSBURGH-CHATHAM			
Privé	Mironor - Fosses septiques Miron	751, rang Concession 2	
CRABTREE			
Privé	Papiers Scott Ltée	100, 1 ^{ère} Avenue	
JOLIETTE			
Privé	Plastrec inc.	1461, rue Lépine	
L'ASSOMPTION			
Privé	D.M. Démolition	150, rue de l'Industrie	
Privé	IPEX Recyclage	901, rang du Bas-de-L'Assomption Nord	
LAVALTRIE			
Privé	FCM Recyclage inc.	71, rue Boisjoly	
LE GARDEUR			
Privé	Démolition A.M. de l'Est du Québec inc.	261, chemin de la Presqu'île	
L'ÉPIPHANIE			
Privé	Construction et pavage Maskimo Ltée	861, rang de l'Achigan Sud	
MIRABEL			
Privé	Palettes Saint-Janvier / 2959-8828 Québec Inc.	14 555, rue Joseph-Marc Vermette	
Public	Ville de Mirabel	14 111, rue Saint-Jean	
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES			
OBNL	Compost Sainte-Anne	139, boulevard Sainte-Anne	
SAINT-EUSTACHE			
Privé	Les Carrières Saint-Eustache Ltée (Mathers)	400, rue Hector-Lantherier	
SAINT-PAUL			
Privé	Sintra inc. (Lanaudière)	475, rue Forest	
SAINT-THOMAS			
Privé	Fonderie Cormier inc.	621A, rang Saint-Charles	
Privé	Centre de Valorisation M. Charrette inc.	89, route 158	
TERREBONNE			
Privé	Robert & Gilles Demers inc.	345, 20 ^e avenue	
Privé	BFI Usine de triage Lachenaie Ltée	3779, chemin des Quarante-Arpens	
Privé	R. Lacombe et frères démolition inc	2057, montée Gagnon	

LISTE DES ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS D'ÉLIMINATION - COURONNE NORD

Catégorie	Nom	Adresse	
LACHUTE			
Privé	Gestion environnementale Nord-Sud (RCI)	6985, chemin des Sources	
SAINTE-SOPHIE			
Privé	Waste Management	2535, 1 ^{re} Rue	
SAINT-THOMAS			
Privé	Dépôt Rive-Nord (Groupe EBI)	1001, chemin Saint-Joseph	
TERREBONNE			
Privé	BFI Usine de triage Lachenaie Ltée	3779, chemin des Quarante-Arpens	

MATIÈRES ÉLIMINÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	C carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●	●	●	●
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●	●	●	●
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●	●	●	●
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●	●	●	●

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE SUD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
BEAUHARNOIS					
Privé	Le coin du partage Beauharnois	600, rue Ellice, local S01-04	NON	●	
Privé	Matériaux à Bas Prix	245, chemin de la Beauce	NON	●	
Public	Eco-Centre Beauharnois	50, chemin des hauts fourneaux.	OUI		
BROSSARD					
Privé	Sonic poêle et foyer	4050, boulevard Matte	NON		
CANDIAC					
Privé	La Corne d'abondance	3, rue Halifax	NON	●	
Privé	Vélo Roussillon	28, rue de Gaulle Sud	NON		●
CARIGNAN					
Privé	Auto Recyclage Rive-Sud	5250, rue Salaberry, R.R. 2	NON		
CHAMBLY					
	Aux sources du bassin Chambly	1369, avenue Bourgogne	NON	●	●
OBNL	Centre de bénévolat de la Rive-Sud	1410, avenue de Salaberry	NON	●	●
Privé	Drolet et Lamarche	1101, boulevard Brassard	NON		
	La boîte à Fripe	977, boulevard Grand	NON	●	
Privé	Marcil Daniel O.D. et Associés	Centre commercial Place Chambly	NON		
Privé	Optique Josée Touchette	987, boulevard de Périgny	NON		
Privé	Pétronille	1177, avenue Bourgogne	NON	●	
Privé	Conteneurs Rouville	3200, boulevard Industriel	OUI		
Privé	Veolia Environnement	2630, boulevard Industriel	NON		
Public	Bibliothèque municipale de Chambly	1691, avenue Bourgogne	NON		
Privé	Fibres J.C.	3718, chemin de la Grande Ligne			
Privé	Récupération de métaux YMB	2125, boulevard Industriel	NON		
OBNL	POSA/Source des Monts	620, rue Senécal			
Public	École secondaire de Chambly				
Privé	Sorinco	7860, rue Samuel-Hatt	OUI		
CHÂTEAUGUAY					
OBNL	Centre communautaire de Châteauguay	35A, boulevard d'Anjou	NON	●	
Privé	Comptoir du meuble	90, rue Principale Sud	NON	●	●
Public	Écocentre Châteauguay	224, boulevard Industriel	NON		
OBNL	Saint-Vincent-de-Paul de Châteauguay	42, rue Gilmour	NON	●	●
Privé	Groupe Tiru - Rebutis solides canadiens	125, rue Baillargeon			
Privé	Centre de tri Mélimax	222, boulevard Industriel	OUI		
Privé	Suntech Recycle	350, rue Ford, bureau 110	OUI		
Privé	Newalta	125, rue Bélanger	OUI		
Privé	Compagnie de Recyclage de papiers M.D.	235, boulevard Industriel	OUI		

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE SUD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
CONTRECEUR					
Privé	Chemtech Environnement	1223, montée de la Pomme d'Or	OUI		
Privé	Mittal Feruni	3185, route Marie-Victorin Ouest	NON		
Privé	Écolomondo International corp	999, montée de la Pomme d'Or	OUI		
COTEAU-DU-LAC					
Privé	CRI Environnement	75, rue du Progrès	OUI		
DELSON					
Privé	La Manne à Linge	8, 2 ^e Avenue	NON	●	
Public	Travaux publics Delson	142, rue Fleming	NON		
Privé	Environnement PSL	121, rue Industrielle	OUI		
Privé	Pompage express M.D. Inc.	121, boulevard Industriel	OUI		●
LA PRAIRIE					
OBNL	Complexe Le Partage	547, rue Saint-Henri	NON	●	●
Privé	J.M. Langlois	1985, rue Jean-Marie-Langlois	OUI		
Privé	La Prairie Pneus et Mécanique	1085, boulevard Taschereau	NON		
Public	Travaux publics de La Prairie	725, rue Bernier	NON		
OBNL	Terre Sans Frontière	399, rue des Conseillers, porte 23	NON		
Privé	Fers et métaux recyclés	1975, rue Jean-Marie-Langlois	NON		
Privé	Recycle-City	1400, rue de Guise	OUI		
LES CÈDRES					
Privé	Michel Lanthier	770, rue Levac	NON	●	●
MARIEVILLE					
OBNL	Centre d'action bénévole de la Seigneurie de Monnoir		NON		
MCMASTERVILLE					
Privé	Meublétout	179, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	NON	●	
MERCIER					
OBNL	Entraide Mercier	959, rue Saint-Joseph	NON	●	
Privé	Recy-Mat	1138, boulevard Sainte-Marguerite	NON		
Privé	Clean Harbors	1294, boulevard Sainte-Marguerite	OUI		
RICHELIEU					
Privé	Rouville Station	1032, boulevard Richelieu	NON		
Public	Garage municipal de Richelieu		NON		
SAINT-AMABLE					
Privé	Brassard Pièces d'autos	1410, rue Principale, C.P. 367	NON		
SAINT-CONSTANT					
OBNL	Comptoir à linge et pastorale Saint-Constant	242, rue Saint-Pierre	NON	●	
OBNL	Complexe Le Partage	200, rue Saint-Pierre, bureau 100	NON	●	●
Privé	Centre de Récupération GLG	437, rang Saint-Pierre Sud	NON		●

MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	Carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières composables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CAD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures	
				●				●									●										
								●																			
	●										●	●													●		●
		●	●	●				●	●										●				●	●			
					●			●	●																		
	●					●					●	●						●							●		●
			●						●					●								●					
		●																									
							●																				
	●					●			●	●	●	●						●									
	●					●					●	●							●								●
			●					●												●			●				
		●			●												●										
				●																							
	●					●					●	●						●							●		●
	●					●					●	●						●						●		●	

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE SUD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Centre du Pneu Saint-Constant	77, rue Saint-Pierre	NON		
Public	Travaux publics de Saint-Constant	25, montée Lasaline	NON		
Privé	La clé des mots	200, rue Saint-Pierre	NON	●	
Public	MRC de Roussillon	260, rue Saint-Pierre, 2 ^e étage	NON		
Privé	Lafarge	436, chemin de la Petite Côte	OUI		
Privé	Stericycle Inc.	1606, rue Jean-Lachaine	OUI		●
SAINTE-CATHERINE					
Privé	Centre de recyclage de la Montérégie (CREM)	1840, rue Laurier	OUI		
Privé	Globe métal recyclage	1545, 1 ^{re} Avenue	NON		
Privé	Pneus Côté	5280, route 132	NON		
Privé	N. Legault inc. Démolisseurs d'autos	1505, rue des Quais	NON		●
Privé	Newalta	1200, rue Garnier	OUI		
Public	Travaux publics de Sainte-Catherine	5900, boulevard Saint-Laurent	NON		
Privé	Supérieur Propane	600, rue Garnier	NON		
Privé	Vestiaire Kateri	5367, boulevard Marie-Victorin	NON	●	
Privé	Démolisseurs d'autos N. Legault	1505, rue des Quais	NON		
Privé	Les industries associées de l'acier	7140, route 132	NON		
Privé	Rothsay/Laurenco division Aliments Maple Leaf inc.	605, 1 ^{re} Avenue	NON		
Privé	Services environnementaux Clean Harbors	6785, route 132	OUI		●
Privé	Récupération Trévibec Inc.	605, 1 ^{re} Avenue	NON	●	●
SAINTE-JULIE					
Privé	Copal Métal	760-A, rue Principale	NON		
Privé	Tecknolaser	1421, rue Nobel	NON		
SAINT-ETIENNE-DE-BEAUHARNOIS					
Privé	Recyclage La Forestière	329, chemin Saint-Louis	OUI		
SAINT-ISIDORE					
Public	Travaux publics Saint-Isidore	En face du 202, rue Boyer	NON		
Privé	Sintra inc	7, rang Saint-Régis Sud			
SAINT-LAZARE					
OBNL	La Source d'Entraide	1803, chemin Sainte-Angélique	NON	●	
Privé	Recyclage d'Autos Saint-Lazare	1021, chemin Saint-Louis	NON		
Privé	Yvan Chevrier	1186, rue des Sittelles	NON		●
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU					
Public	Garage municipal de Saint-Mathias		NON		
Privé	Récupération Gâco	121A, chemin des Patriotes	NON		
SAINT-MATHIEU					
Public	Travaux publics Saint-Mathieu	299, chemin Saint-Édouard	NON		
Privé	Delta Récupération	420, rue Principale	NON		

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE SUD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL					
Privé	Rebuts de métaux Leblanc	25, rue Alfred-Nobel	NON		
Privé	Saint-Mathieu Pièces d'autos	3104, rue Bernard-Pilon	NON		
SAINT-PHILIPPE					
Public	Travaux publics Saint-Philippe	68, rue Monette	NON		
Privé	G. & C. Pièces d'autos inc.	1545, route Édouard VII	NON		
Privé	CPE Saint-Philippe	49, rue des Érables	NON	●	
Privé	Roy Gaz Propane	1700, rue Édouard VII	NON		
Privé	Propane Express inc.	300, rue Monette	NON		
SAINT-RÉMI					
Privé	Recycle Gypse Québec	81, boulevard Saint-Rémi	OUI		
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD					
Privé	Les Industries JPB	940, boulevard des Érables	OUI		
Privé	Ecycle Solutions	35, rue Robineault	OUI		
Privé	Bazar 2006 plus	22, rue Ellice	NON	●	
VARENNES					
Privé	Demix agrégats	3350, chemin de la Butte aux Renards			
Privé	Pavage Varennes (Div.Bau-Val)	550, chemin de la Butte aux Renards	NON		
Privé	Conteneurs RMV	1953, rue Émile-Nelligan	OUI		
Privé	Conteneurs Carlex	140, rue Jobin	OUI		
VAUDREUIL-DORION					
Privé	Pavage Vaudreuil	888, montée Labossière	NON	●	
Privé	Kerr Norton	387, rue Joseph-Carrier	NON		
OBNL	Centre d'action bénévole l'Actuel	88, rue Adèle	NON	●	
OBNL	Carrefour de l'espoir	235, rue Saint-Joseph	NON	●	●
Privé	Réal Métal Réal Beaudoin	59, rue du Domaine	NON	●	
Privé	Berry Michel Transport	142, avenue Leroux	NON	●	
Privé	Pièces d'Autos Reno	907, route Harwood	NON		
Privé	Charbonneau Propane	81, rue Charbonneau	NON	●	
Public	Ville de Vaudreuil-Dorion	2555, rue Dutrisac	NON		
Public	Bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion	51, rue Jeannotte	NON		
OBNL	Service d'action communautaire	21, rue Louise-Josephite	NON		
PLUSIEURS LOCALITÉS					
OBNL	Fédération québécoise de la déficience intellectuelle		NON		●
OBNL	Fondation des Grands Frères Grandes Sœurs de Montréal		NON		●
Privé	Iris		NON		
Privé	Lunetterie F. Fahrat		NON		
Public	Recyc-Frigo		NON		

LISTE DES RÉCUPÉRATEURS - COURONNE SUD

Catégorie	Nom	Adresse	Tarif à la collecte ou au dépôt	Réemploi	Collecte à domicile
Privé	Bell (toutes les succursales)		NON		
Privé	Best Buy (toutes les succursales)		NON		
Privé	BMR (toutes les succursales)		NON		
Privé	Bureau en Gros (toutes les succursales)		NON		
Privé	Home Depot (toutes les succursales)		NON		
Privé	Rona (toutes les succursales du groupe)		NON		
Privé	Superclub Vidéotron (toutes les succursales)		NON		
Privé	L&L matériel et scrap		NON		●
Privé	1 800-got-junk?		OUI		●
Privé	Recyclage BoumBoum		NON		●
Privé	Toutes les pharmacies		NON		
OBNL	Fondation Mira		NON		
Privé	Canadian Tire (toutes les succursales)		NON		
Privé	La Source (toutes les succursales)		NON		
Privé	RBRC Rechargeable Battery Recycling Corporation		NON		
Privé	Métaux Recup BR		NON		●
Privé	Wal-Mart (toutes les succursales)				
OBNL	Entraide diabétique du Québec		NON		●
Privé	A. Stabile & Fils Conteneurs				
Privé	Centre de rebuts de Delson Inc.				
Privé	ramasse.ca		OUI		●
Privé	Services environnementaux Richelieu (SER)				
Privé	Camille Fontaine				

LISTE DES RECYCLEURS - COURONNE SUD

Catégorie	Nom	Adresse	
BELOEIL			
Privé	Centre de transbordement SER Richelieu	1205, rue Louis-Marchand	
CANDIAC			
Privé	Papiers Perkins Ltée	75, boulevard Marie-Victorin	
CHAMBLY			
Privé	Bennett Fleet (Chambly) inc.	2700, rue Bourgogne	
CHÂTEAUGUAY			
Privé	Pro-Jet Démolition	166, boulevard Industriel, bureau 300	
Privé	Recyclage de palettes AA	2465, rue Ford, bureau 205	
Privé	Suntech Recycle	350, rue Ford, bureau 110	
Privé	Newalta	125, rue Bélanger	
Privé	Compagnie de recyclage de papiers M.D.	235, boulevard Industriel	
CONTRECEUR			
Privé	Mittal	3185, route Marie-Victorin Ouest	
Privé	Chemtech environnement	1223, montée de la Pomme d'Or	
Privé	Nortex environnement inc.	699, montée de la Pomme d'Or	
Privé	Écolomondo International Corporation	999, montée de la Pomme d'Or	
COTEAU-DU-LAC			
Privé	RLF Recyclage des lampes fluorescentes inc.	40, rue de l'Acier	
LA PRAIRIE			
Privé	Enfouissement J.M. Langlois	2025, rue J.M. Langlois	
Privé	Potters Canada	1505, rue Industrielle	
Privé	Recycle-City	1400, rue de Guise	
Privé	Fers et métaux recyclés	1975, rue Jean-Marie-Langlois	
Privé	Compagnie de Recyclage de Papier de Montréal	1400, rue de Guise	
RICHELIEU			
Privé	Rouville Station	1032, boulevard Richelieu	
SAINT-CONSTANT			
Privé	Lafarge	436, chemin de la Petite Côte	
Privé	Lafarge Canada	1, chemin Lafarge, C.P. 390	
SAINTE-CATHERINE			
Privé	Rothsay/Laurenco div. Aliments Maple Leaf inc.	605, 1 ^{re} Avenue	
Privé	Centre de recyclage de la Montérégie (CREM)	1840, rue Laurier	
Privé	Les industries associées de l'acier	7140, route 132	
SAINTE-JULIE			
Privé	Benolec Ltée	1451, rue Nobel	
SAINT-ISIDORE			
Privé	Sintra inc.	7, rang Saint-Régis Sud	

MATIÈRES RECYCLÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonne de propane	Carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
		●					●				●			●		●						●			●	
							●																			
							●																			
		●	●									●				●	●					●		●		
																●										
							●								●								●			
							●																			
							●															●			●	
							●										●			●						
																●										
																					●	●				
																●								●		
							●																			
																						●				

LISTE DES RECYCLEURS - COURONNE SUD

Catégorie	Nom	Adresse	
SAINT-RÉMI			
Privé	Recycle Gypse Québec	81, boulevard Saint-Rémi	
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD			
Privé	Ecycle Solutions	35, rue Robineault	
Privé	Les Industries JPB	940, boulevard des Érables	
VARENNES			
	Pavage Varennes (Div. Bau-Val)	550, chemin de la Butte aux Renards	
VAUDREUIL-DORION			
Privé	Pavage Vaudreuil	888, montée Labossière	

LISTE DES ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS D'ÉLIMINATION - COURONNE SUD

Catégorie	Nom	Adresse	
BELOEIL			
Privé	Centre de transbordement SER Richelieu	1205, rue Louis-Marchand	
LA PRAIRIE			
Privé	Enfouissement J.M. Langlois	2025, rue J.M. Langlois	
SAINT-RÉMI			
Privé	CTVNS Saint-Rémi	112, boulevard Saint-Rémi	
VAUDREUIL-DORION			
Privé	Centre de transbordement Raylobec	325, rue Marie-Curie	

MATIÈRES RECYCLÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	C carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
																						●				
		●																						●		
																						●				

MATIÈRES ÉLIMINÉES

Articles de sport	Batteries d'automobiles	Bois	Bonbonnes de propane	C carcasses et pièces d'automobiles	Cartouches d'imprimantes	Électroménagers	Fibres (papier et carton)	Huiles, peintures et RDD	Instruments de musique	Jeux vidéo	Jouets	Livres et disques	Lunettes	Matelas	Matières compostables (résidus verts et de table)	Médicaments	Métaux	Meubles	Piles	Plastique	Pneus	Résidus CRD	Terre	TIC (cellulaires, ordinateurs, etc.)	Verre	Vêtements et chaussures
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●	●	●	
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●	●	●	
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●	●	●	
●		●			●	●	●		●	●	●	●	●	●	●		●	●		●		●	●	●	●	

ANNEXE 4

Bilan 2006-2011 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,8 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement. Le service de l'environnement a pour mission d'établir un cadre d'exigences environnementales qui s'appliquent à l'ensemble du territoire en matière d'assainissement de l'atmosphère et des eaux usées et de doter la région d'un plan de gestion des matières résiduelles.

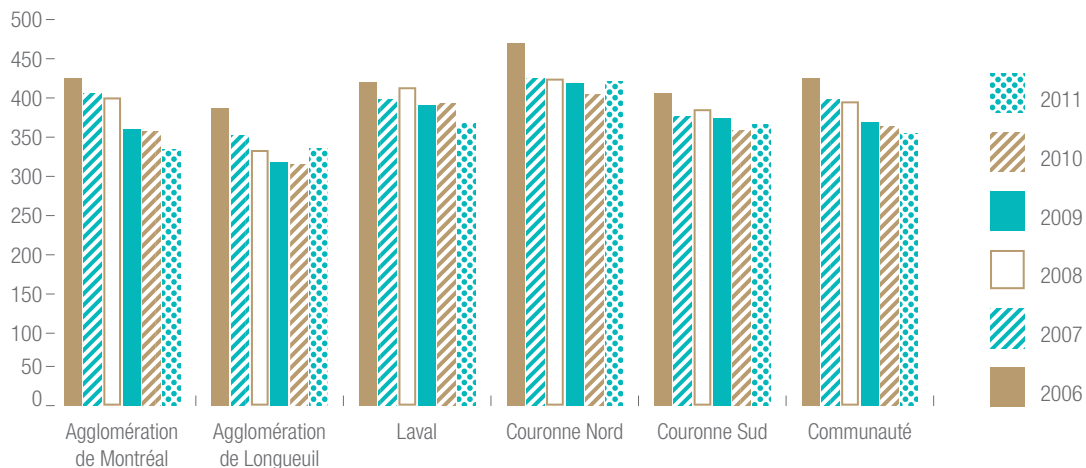
La Communauté métropolitaine de Montréal a la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, et ce, pour l'ensemble de son territoire. Après avoir été soumis à la consultation publique, le premier Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) a été adopté par le conseil de la Communauté le 20 avril 2006. Jugé conforme par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le PMGMR est entré en vigueur le 22 août 2006. Le présent document présente un bilan de la gestion des matières résiduelles pour la période 2006-2011.

LE GRAND MONTRÉAL RÉDUIT SA PRODUCTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Sur l'ensemble du territoire, la quantité de matières résiduelles éliminées tend à diminuer graduellement d'année en année.

FIGURE 1

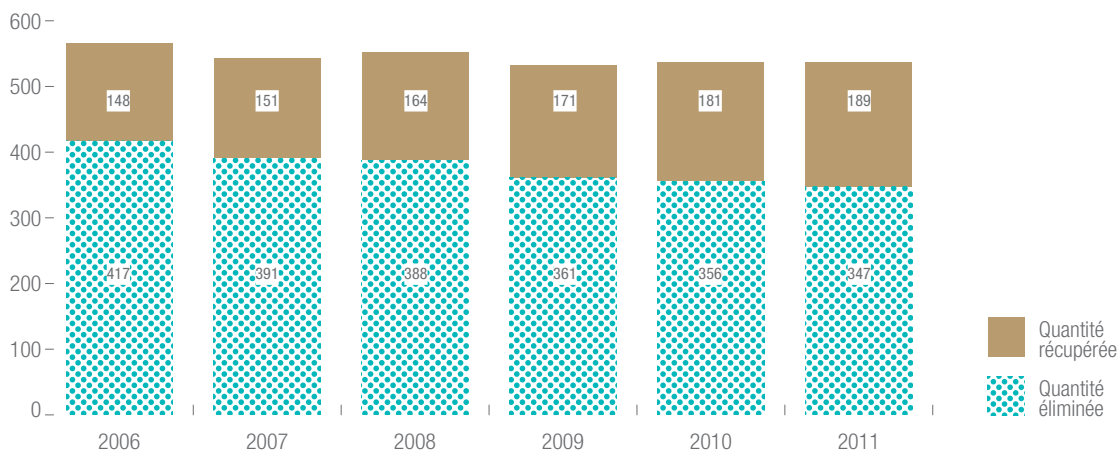
Diminution des quantités unitaires éliminées (en kg/pers) entre 2006 et 2011



Les quantités totales générées par le secteur municipal sont relativement stables, autour de 2 000 000 de tonnes annuellement. La baisse observée au sein de l'agglomération de Montréal dicte la tendance à la stabilité, car les quantités augmentent légèrement ou demeurent stables dans les quatre autres secteurs.

FIGURE 2

Quantités unitaires récupérées et éliminées (en kg/pers) entre 2006 et 2011



LES QUANTITÉS STAGNENT, LES COÛTS AUGMENTENT

De 2006 à 2011, les coûts totaux absorbés par les municipalités pour les services de gestion des matières résiduelles ont augmenté d'environ 45 %, passant de 200 M\$ à près de 300 M\$. La tendance se poursuit en 2012 où les coûts totaux de gestion des matières résiduelles atteignent plus de 300 M\$. Ce taux de croissance a été pratiquement le même pour les matières récupérées que pour les matières éliminées.

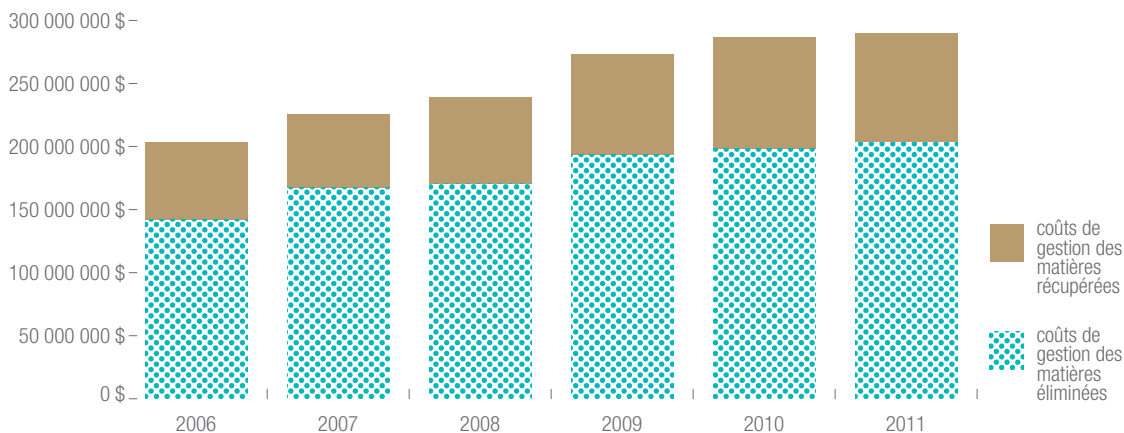
TABEAU 1

Évolution des coûts de gestion des matières résiduelles

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	CROISSANCE
Coûts de gestion des matières éliminées	141 981 252 \$	167 635 451 \$	170 752 186 \$	193 909 156 \$	198 238 806 \$	203 570 273 \$	43,4 %
Coûts de gestion des matières récupérées	61 286 912 \$	58 291 151 \$	68 772 252 \$	79 353 919 \$	88 283 737 \$	86 072 065 \$	40,4 %
Somme des coûts de gestion	203 268 164 \$	225 926 602 \$	239 524 438 \$	273 263 075 \$	286 522 543 \$	289 642 338 \$	42,5 %

FIGURE 3

Évolution des coûts de gestion des matières éliminées et récupérées



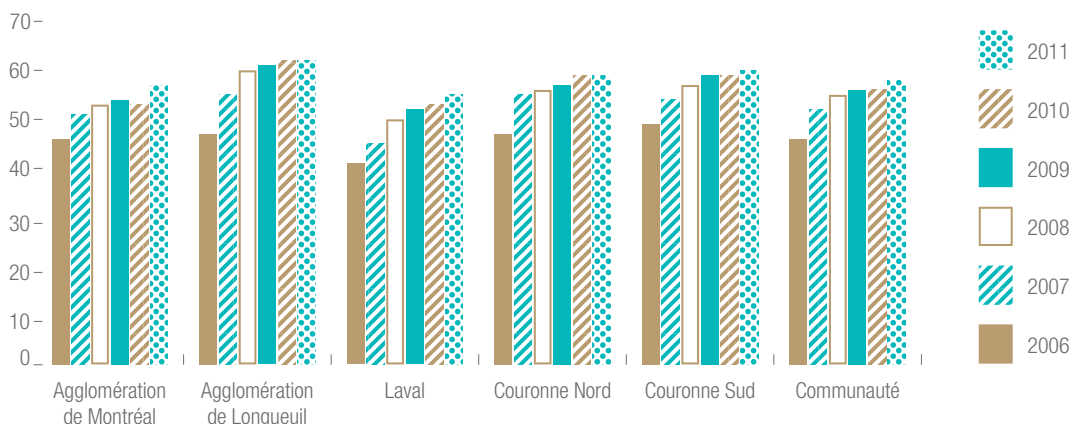
Finalement, lorsqu'on examine les coûts unitaires (\$/tonne) de récupération ou d'élimination des matières résiduelles, on constate que depuis 2011, le coût de récupération d'une tonne de matières résiduelles est moins élevé que celui d'une tonne destinée à l'élimination et que cet écart tend à s'accroître. Ainsi, de 2006 à 2011, les coûts unitaires de récupération se sont stabilisés autour de 155 \$/tonne, alors que ceux d'élimination ont crû de plus de 60 %, grimant de 98 \$ à près de 160 \$. Cette situation s'explique notamment par l'imposition de redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES : TOUT PRÈS DE L'OBJECTIF VISÉ (60 %)

De 2006 à 2011, les quantités de matières recyclables ont continuellement augmenté. Globalement, dans le Grand Montréal, le taux de récupération est passé de 46 % (2006) à 58 % (2011) et deux secteurs (l'agglomération de Longueuil et la couronne Sud) atteignaient l'objectif en 2011. Plus spécifiquement, sept municipalités ont même dépassé la marque des 70 % soit Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lambert, Calixa-Lavallée, Pointe-des-Cascades, Richelieu et Sainte-Julie.

FIGURE 4

Progression du taux de récupération des matières recyclables dans le Grand Montréal

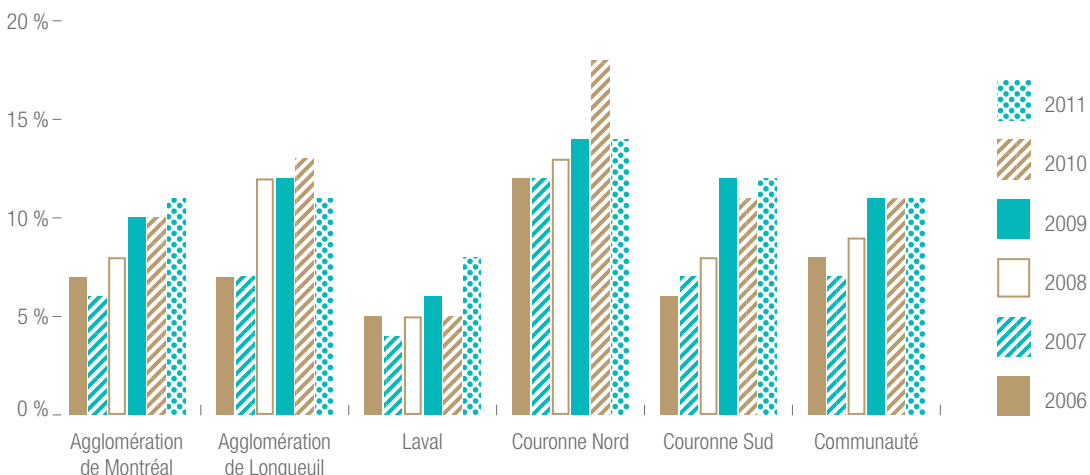


L'URGENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS ORGANIQUES

Le taux de récupération des matières putrescibles est passé de 8 à 11 % entre 2006 et 2011. L'objectif à atteindre était de 60 %. Les quantités collectées se répartissent comme suit : 91 % de résidus verts, 3 % de résidus de table et 6 % de résidus de table et verts mélangés.

FIGURE 5

Progression du taux de récupération des matières organiques dans le Grand Montréal



91 %
RÉSIDUS VERTS



3 %
RÉSIDUS DE TABLE



6 %
RÉSIDUS DE TABLE
ET RÉSIDUS VERTS

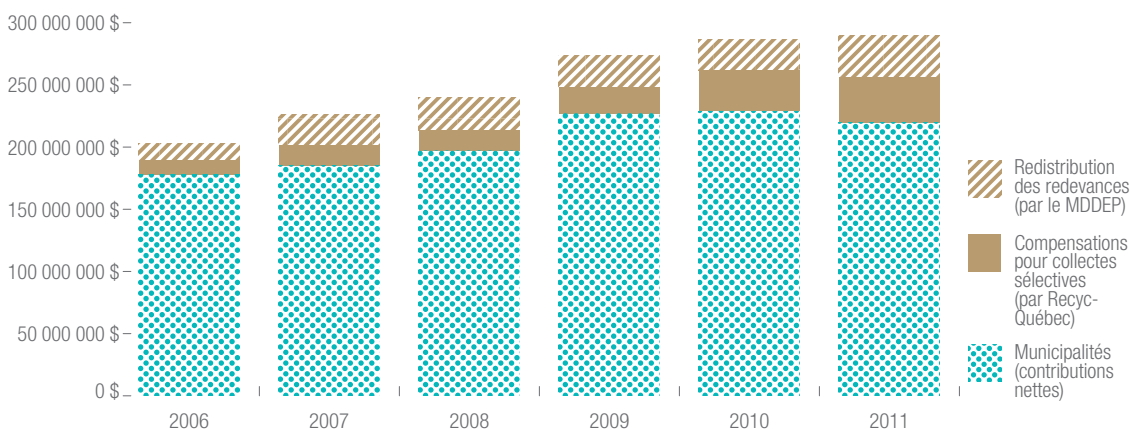
UN FINANCEMENT À MAINTENIR

Les municipalités reçoivent de Recyc-Québec et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) des compensations pour les services de récupération des matières recyclables et de subventions provenant des sommes versées en redevances à l'élimination. Ceci permet aux municipalités d'absorber une partie des coûts assumés par ces dernières pour les services de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, de 2006 à 2011, les montants perçus en guise de compensations pour les services de récupération des matières recyclables ont triplé, passant de près de 12 M\$ à plus de 36 M\$, tandis que les sommes perçues en redistribution des redevances à l'élimination sont passées de 13,6 M\$ à plus de 33 M\$. On constate que globalement, les sommes ainsi perçues ont permis de stabiliser les contributions annuelles nettes des municipalités autour de 220 M\$ depuis les trois dernières années.

FIGURE 6

Évolution du financement des coûts de gestion des matières résiduelles



RÉSULTATS 2011

Les résultats présentés ici couvrent la période de 2006 à 2011. Chaque mesure devait être mise en place dans les 82 municipalités de la Communauté ainsi que dans la municipalité de Saint-Placide selon un calendrier de mise en œuvre.

MESURES	NOMBRE DE VILLES OÙ LA MESURE A ÉTÉ IMPLANTÉE OU EST EN COURS D'ÉLABORATION
1. Élaborer un plan municipal de réduction à la source	61
2. Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables	83
3. Implanter un service de récupération des matières recyclables lors des rassemblements publics	34
4. Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des matières recyclables	68
5. Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte des résidus verts (huit logements et moins)	82
6. Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte des matières putrescibles (huit logements et moins)	11
7. Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des matières putrescibles	52
8. Interdiction de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères	27
9. Réaliser un projet-pilote de collecte des matières putrescibles dans les habitations de neuf logements et plus	Non implantée
10. Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des RDD	66
11. Interdiction de jeter les RDD avec les ordures ménagères	49
12. Prendre des mesures pour assurer la vidange régulière des fosses septiques	26
13. Réaliser une étude pour valoriser les boues produites par les stations d'épuration	13
14. Transmettre à la CMM un rapport annuel concernant la valorisation des boues	41
15. Sensibiliser la population à l'aide de campagnes régionales publicitaires	En cours
16. Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information	74
17. Implanter un programme métropolitain de suivi et de surveillance	En cours
18. Implanter des mécanismes locaux de suivi	83
19. Implanter une veille technologique	En cours

PERSPECTIVES 2014-2015

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'un plan de gestion des matières résiduelles soit révisé tous les cinq ans. Bien que l'échéance du PMGMR fut prévue pour 2011, les lignes directrices du gouvernement du Québec pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles n'ont été émises qu'en juillet 2013.

Ainsi, conformément aux exigences de la Loi, le PMGMR doit être révisé. La commission de l'environnement doit soumettre au conseil de la Communauté d'ici la fin 2014, un projet de PMGMR révisé qui sera soumis par la suite à la consultation publique par l'intermédiaire d'une commission indépendante. Par la suite, le conseil adoptera la version finale du PMGMR 2015-2020 qui sera soumise au processus d'avis ministériel.





Crédits photos : © CMM
à l'exception des pages suivantes :

page couverture, p. 2, p. 16, p. 30,
p. 42, p.48, p. 75, p. 78, p. 90, p. 94,
p. 98, p. 131, p. 264
© Shutterstock

p. 28, p. 72
© Louis-Étienne Doré/CMM

p. 56
© Daniel Choinière Photographe



**Communauté métropolitaine
de Montréal**

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400

Montréal (Québec) H3A 3L6

Téléphone : 514 350-2550

Télécopieur : 514 350-2599

info@cmm.qc.ca

www.cmm.qc.ca

